



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT ANNUEL 2005**



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **RAPPORT ANNUEL 2005**





# SOMMAIRE

PAGES

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2005 .....	viii
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO .....	xiii
MESSAGE DU GOUVERNEUR .....	1
VUE D'ENSEMBLE .....	3
<b>I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....</b>	<b>5</b>
1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL .....	5
2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA .....	10
2.1 - Produit intérieur brut .....	10
2.2 - Production agricole .....	13
2.3 - Extraction minière .....	14
2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail .....	14
2.5 - Evolution des prix .....	15
2.6 - Finances publiques .....	18
2.7 - Balance des paiements .....	18
2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure .....	20
<b>II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE .....</b>	<b>23</b>
1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE .....	23
2 - ACTION MONETAIRE .....	23
2.1 - Politique des taux d'intérêt .....	23
2.2 - Opérations d'open market .....	24
2.3 - Actions sur les guichets permanents et exceptionnels de refinancement .....	24
2.4 - Dispositif des réserves obligatoires .....	24
3 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES .....	25
3.1 - Avoirs extérieurs nets .....	25
3.2 - Crédit intérieur .....	27
3.2.1 - Position nette des gouvernements .....	27
3.2.2 - Crédits à l'économie .....	28
3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques .....	29
3.3 - Masse monétaire et base monétaire .....	30
3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne .....	36
3.5 - Concours de la Banque Centrale .....	37
3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées .....	40
3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires .....	41
3.8 - Opérations du marché des titres de créances négociables .....	44
3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés .....	44
<b>III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT .....</b>	<b>45</b>
1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE .....	45
1.1 - Prélèvements et versements aux guichets .....	45
1.1.1 - Prélèvements .....	45
1.1.2 - Versements .....	46
1.2 - Composition de la circulation fiduciaire .....	47
2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA .....	48
2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO .....	48
2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA .....	48



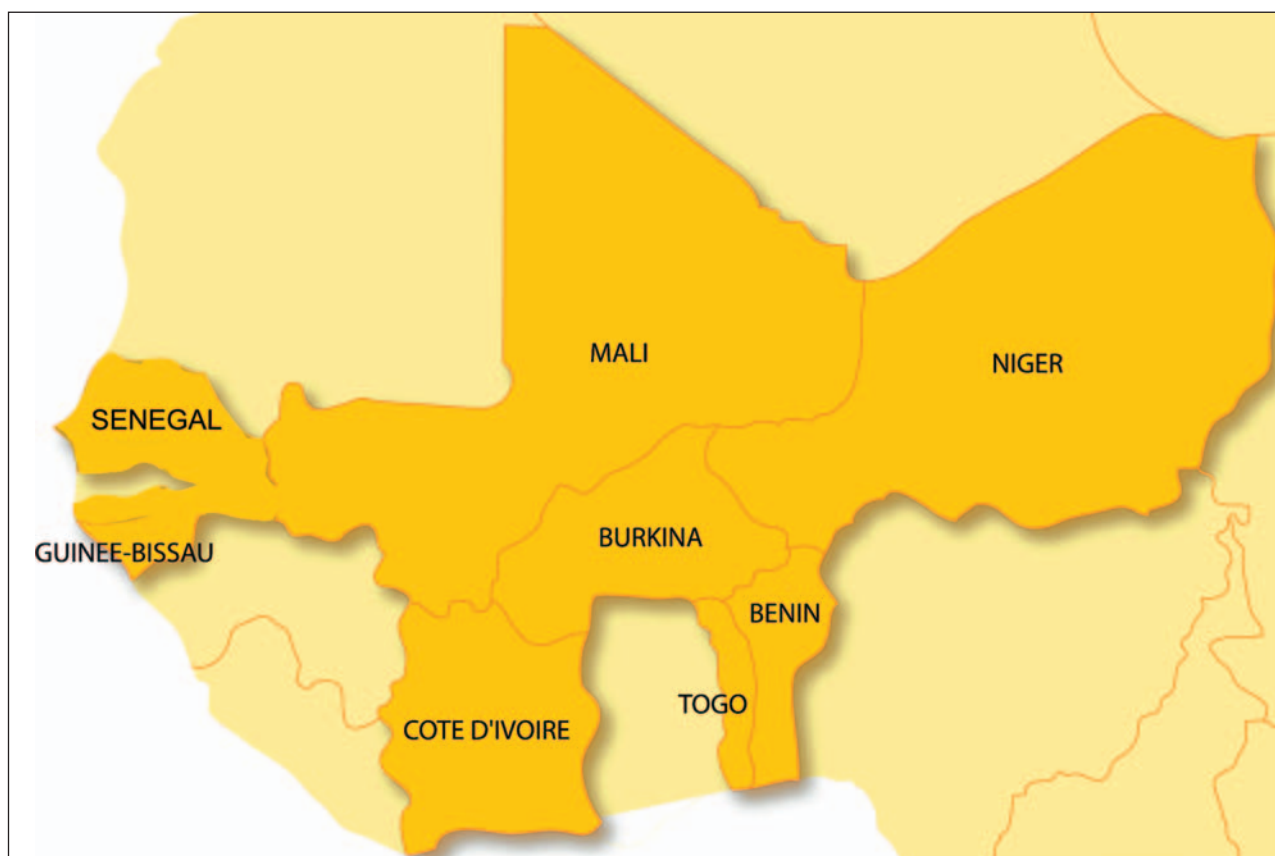
3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR .....	49
3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger .....	49
3.2 - Transferts scripturaux .....	49
4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT .....	50
4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) .....	50
4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) .....	52
4.3 - Système monétique interbancaire régional .....	52
4.4 - Textes réglementaires .....	53
4.5 - Système de télécommunications .....	53
4.6 - Centrale des incidents de paiement .....	53
<b>IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER .....</b>	<b>55</b>
1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE .....	55
1.1 - Textes réglementaires .....	55
1.2 - Evolution du réseau bancaire .....	55
1.3 - Activité des banques et des établissements financiers .....	56
1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel .....	57
1.5 - Situation au regard du dispositif des accords de classement .....	59
2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL .....	59
3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES .....	60
3.1 - Indicateurs de croissance du secteur .....	60
3.2 - Financement du PRAFIDE .....	61
3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel .....	61
3.4 - Renforcement des capacités .....	62
3.5 - Etudes et publications .....	62
3.6 - Surveillance du secteur .....	62
<b>V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO .....</b>	<b>65</b>
1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE .....	65
2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA .....	67
3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE .....	67
3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods .....	67
3.2 - Relations avec les autres institutions .....	68
4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO .....	69
4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques .....	69
4.2 - Centrale des bilans .....	70
<b>VI - CELEBRATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DU MICROCREDIT .....</b>	<b>71</b>
1 - CONTRIBUTION DE LA BCEAO AUX REFLEXIONS SUR L'EDIFICATION D'UN SECTEUR FINANCIER ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE .....	71
1.1 - Séminaire de Cotonou sur les enjeux et perspectives du microcrédit en Afrique .....	71
1.2 - Autres rencontres consacrées à l'importance de l'accès aux services financiers .....	74
2 - PARTICIPATION DE LA BCEAO AUX TRAVAUX DU GROUPE DES CONSEILLERS .....	75
2.1 - Initiatives relatives à la réalisation du "livre bleu" .....	75
2.2 - Projet de collecte et de diffusion des données sur la microfinance .....	76
<b>VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO .....</b>	<b>79</b>
1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES .....	79
1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union .....	79
1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA .....	80
1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO .....	84

2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO .....	89
2.1 - Gestion des ressources humaines .....	89
2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles .....	89
2.1.2 - Effectif .....	90
2.1.3 - Formation .....	92
2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO .....	94
2.3 - Système d'information et de communication .....	94
2.4 - Modernisation de la documentation et des archives .....	98
2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations .....	98
2.6 - Dispositif du contrôle de gestion .....	102
<b>VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO .....</b>	<b>105</b>
1 - ANALYSE DU BILAN .....	105
1.1 - Analyse des postes de l'actif .....	106
1.2 - Analyse des postes du passif .....	107
2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS .....	108
2.1 - Produits .....	109
2.2 - Charges .....	109
3 - CONTROLE DES COMPTES .....	110
4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS .....	111
5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2005 .....	113
<b>ANNEXES .....</b>	<b>163</b>
<b>LISTE DES ENCADRES</b>	
Encadré n° 1 : Mondialisation et fondement du développement des pays de l'UEMOA .....	12
Encadré n° 2 : Mesure de l'inflation sous-jacente dans les pays de l'UEMOA .....	16
Encadré n° 3 : L'enquête de suivi des conditions de banque .....	43
Encadré n° 4 : Troisième colloque BCEAO - Universités - Centres de recherche sur la stabilité financière et la gestion macroéconomique dans l'UMOA .....	63
Encadré n° 5 : Le nouveau dispositif de gestion des réserves de change de la BCEAO .....	66
Encadré n° 6 : Le système d'identité visuelle de la BCEAO .....	96
Encadré n° 7 : Le plan d'entreprise de la BCEAO .....	100
Encadré n° 8 : La mise en oeuvre de la comptabilité analytique de la BCEAO .....	103
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	
Evolution des cours du pétrole .....	8
Evolution des cours du caoutchouc .....	9
Evolution des cours du café .....	9
Evolution des cours du cacao .....	9
Evolution des cours du coton .....	10
Taux de croissance réel du PIB de l'UEMOA .....	11
Productions agricoles d'exportation .....	13
Productions vivrières .....	14
Répartition par pays du crédit intérieur .....	27
Répartition par pays de la masse monétaire .....	30
Répartition par pays de la base monétaire .....	31
Situation monétaire intégrée du Bénin .....	32
Situation monétaire intégrée du Burkina .....	32
Situation monétaire intégrée de la Côte d'Ivoire .....	33
Situation monétaire intégrée de la Guinée-Bissau .....	33

Situation monétaire intégrée du Mali	34
Situation monétaire intégrée du Niger	34
Situation monétaire intégrée du Sénégal	35
Situation monétaire intégrée du Togo	35
Situation monétaire intégrée de l'UMOA	36
Répartition par pays de l'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées de l'UMOA	36
Entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO	46
Entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO	47
Evolution des effectifs de la BCEAO	91
Ventilation des produits par nature	110
Ventilation des charges par nature	110

#### **LISTE DES TABLEAUX**

Variation des taux de change moyens annuels	8
Evolution des taux de change moyens trimestriels	8
Variation des prix à la consommation	15
Coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques	24
Situation monétaire intégrée	25
Evolution par pays des avoirs extérieurs nets	26
Evolution par pays de la position nette des gouvernements	28
Evolution par pays de la masse monétaire	30
Evolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	37
Concours de la Banque Centrale	38
Interventions de la BCEAO	39
Evolution par pays des concours de la Banque Centrale	39
Crédits à l'économie et refinancement	40
Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets	40
Evolution des réserves obligatoires constituées par les banques	41
Evolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers	41
Evolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)	42
Evolution des prêts interbancaires dans l'UMOA	42
Situation des titres d'Etat	44
Répartition des prélèvements	45
Répartition des versements	46
Composition des billets et pièces en circulation	47
Mouvements de billets externes aux guichets des Agences	48
Dispositions entre les pays de l'UMOA	49
Flux des transferts via la BCEAO	50
Flux des transferts via l'AMAO	50
Evolution des transactions effectuées par STAR - UEMOA	51
Répartition des établissements de crédit par pays	56
Evolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA	58
Accords de classement traités	59
Evolution des principaux indicateurs des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	61
Evolution comparée du bilan	105



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit Etats membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :

BENIN

MALI

BURKINA

NIGER

COTE D'IVOIRE

SENEGAL

GUINEE-BISSAU

TOGO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-troisième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), celle de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.



## LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2005

L'exercice écoulé a été marqué pour la BCEAO, par les évènements ci-après :

### AU PLAN INSTITUTIONNEL

#### Visite au Siège de la BCEAO des Grands Chanceliers de l'Ordre National des pays de la sous-région.

Le Siège de la Banque Centrale a accueilli le 1<sup>er</sup> avril 2005 les Grands Chanceliers de l'Ordre National des pays de la sous-région ouest africaine. Il s'agit d'une dizaine de Grands Chanceliers venus du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Cap Vert et de la Guinée Conakry. Le Groupe accueilli par le Secrétaire Général de la BCEAO, Monsieur Amadou Sadickh DIOP, a assisté à la projection du film documentaire sur la BCEAO et a ensuite visité le Musée de la Monnaie. A la fin de la visite, le groupe a été reçu en audience par Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur assurant l'intérim du Gouverneur.

Dans son adresse aux hôtes, Monsieur BARO a souhaité, au nom du Gouverneur, la bienvenue aux Grands Chanceliers et leur a renouvelé les remerciements des Autorités et de l'ensemble du personnel de la Banque Centrale pour cette initiative. Répondant aux propos du Vice-Gouverneur, le Général Amadou Tidiane DIA, Grand Chancelier de l'Ordre National du Sénégal, porte-parole du Groupe, a chaleureusement remercié les Autorités de la Banque pour la spontanéité et la qualité de l'accueil. Il a enfin indiqué que leur rencontre de Dakar qui entre dans le cadre de la Conférence des Grandes Chancelleries de l'UEMOA et de la France, élargie à leurs consoeurs du Cap Vert et de la Guinée Conakry, répondait à un souci d'intégration régionale. C'est pourquoi il leur a paru indispensable de visiter la BCEAO, symbole le plus réussi de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

#### Cérémonie d'ouverture de la réunion de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA).

Présidée par Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et Président de l'ABCA, la cérémonie d'ouverture des travaux de la réunion ordinaire du Bureau de l'ABCA s'est déroulée le 29 avril 2005, en présence du Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY, du Secrétaire Exécutif du Bureau de l'ABCA, M. Bernard KONAN et du Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine, M. Mamadou Lamine DIALLO. Cette session avait notamment à l'ordre du jour l'examen de l'état de mise en oeuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA).

#### Visite au Siège de la BCEAO d'une délégation de la Banque Centrale de l'Union des Comores.

Le Gouverneur de la BCEAO a reçu en audience le 8 septembre 2005, au Siège, une délégation de la Banque Centrale de l'Union des Comores. La délégation de la Banque Centrale des Comores était conduite par M. Salim Ahmed ABDALLAH, Président du Conseil d'Administration, et composée en outre de MM. Ali NASSOR, Administrateur, et Mzé Abdou Mohamed CHANFIOU, Directeur du Département des Etudes. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre les banques centrales africaines, et d'échanges d'expérience en matière d'organisation institutionnelle et de conduite de la politique monétaire.





## AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

### Bilan de l'opération de retrait de circulation des billets de la gamme 1992

Au cours d'une visioconférence tenue le mercredi 12 janvier 2005, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan BANNY, a fait le bilan de l'opération de retrait des billets de la gamme 1992 qui s'est déroulée du 15 septembre au 31 décembre 2004, en application de la décision prise par le Conseil des Ministres de l'UMOA, au cours de sa session du 22 décembre 2003 à Lomé. Le Gouverneur a saisi l'opportunité de cette visioconférence pour annoncer le lancement, à compter du 17 janvier 2005, de l'opération « exceptionnelle » de reprise des billets FCFA de la gamme 1992 non récupérés à l'issue de la première opération. Cette mesure à caractère social, visait à donner un délai supplémentaire à ceux qui n'avaient pu échanger leurs anciens billets de banque. L'opération a été définitivement clôturée le 18 février 2005.

### 3<sup>ème</sup> colloque BCEAO-Universités-Centres de recherche

Le troisième Colloque BCEAO – Universités – Centres de recherche s'est tenu à Dakar, au Siège de la BCEAO, les 22 et 23 août 2005. Ce colloque, portant sur le thème « Stabilité financière et gestion macroéconomique dans l'UMOA », a réuni 64 participants dont 30 représentants de la BCEAO et 34 invités provenant de banques centrales, d'universités et de centres de recherche de l'UEMOA, d'Afrique et d'Europe.

Les travaux ont porté sur l'examen de deux sous-thèmes intitulés respectivement « la stabilité financière, une mission pour la banque centrale ? » et « la stabilité financière et les performances économiques des pays de l'UMOA ». Le panel de clôture a eu pour thème : « quel environnement macroéconomique pour une solidité du système financier ? ».

Lors des discussions, les participants ont noté la relation positive entre la croissance économique et la solidité du système financier. Dans leur ensemble, ils se sont accordés sur le fait que la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adéquates, facteurs de croissance, contribue à la stabilité financière. Par ailleurs, l'importance du rôle de la banque centrale en matière de surveillance de la stabilité financière a été réaffirmée. A cet égard, les participants ont souligné le rôle crucial d'une régulation et d'une surveillance rigoureuse et prudente du système financier, notamment en période de stabilité, afin de prévenir et d'éviter les crises.

### Nouveau dispositif de gestion des réserves de change

Par décision n° 127 - 08 - 05 du 25 août 2005 portant organisation du cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO, il a été créé au Siège de la Banque Centrale, un Comité d'orientation et de supervision de la gestion des réserves de change et un Comité d'investissement des réserves de change.

La Direction des Opérations Financières de la Banque est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'investissement des réserves de change.

Le nouveau cadre de gestion des réserves de change définit la politique d'allocation stratégique des réserves de change détenues hors du compte d'opérations et formalise le processus décisionnel y afférent.

Un avenant à la Convention de Compte d'Opérations du 4 décembre 1973 a été signé entre la BCEAO et le Trésor français, avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

## Démarrage de SICA-UEMOA

Initiée en 1999 par la BCEAO, la réforme des systèmes et moyens de paiement s'est traduite par la mise en place d'un système de transfert automatisé et de règlement (STAR-UEMOA) et d'un système interbancaire de compensation automatisé (SICA-UEMOA).

STAR-UEMOA permet de régler les transactions de gros montants sur une base brute et en temps réel. Le démarrage opérationnel de ce système est intervenu en juin 2004.

SICA-UEMOA est un système d'échange des opérations de paiement automatisé assurant une compensation multilatérale des transactions entre participants et permettant notamment, la réduction des délais. Son démarrage marque une avancée considérable vers la modernisation des infrastructures du secteur financier. Le lancement progressif par pays du SICA-UEMOA a commencé le 17 novembre 2005 au Mali.

## Projet de création d'une société de commercialisation d'informations d'entreprise dans l'UEMOA

Dans le souci de renforcer la sécurisation des relations d'affaires et la stabilité financière des Etats, la BCEAO a décidé de créer, en partenariat avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ainsi qu'avec les banques établies dans l'UEMOA, une structure de droit privé dont l'objet sera de réaliser, de promouvoir et de diffuser des informations brutes ou traitées, sur les entreprises non financières de la sous-région.

Dans ce cadre, la BCEAO a organisé, les 3 et 4 octobre 2005, une rencontre qui a regroupé les représentants des institutions susvisées. L'objet de cette rencontre était d'adopter le Dossier Economique et Financier (DEF) du projet de création de ladite structure et de convenir des prochaines étapes de sa réalisation.

Au vu des enjeux, les promoteurs institutionnels ont salué la décision prise par les Autorités de la BCEAO de céder la base de données de la Centrale des Bilans des Entreprises (CBE / UMOA) à une structure de droit privé pour la réalisation et la diffusion d'informations d'entreprise. Ils ont marqué leur conviction qu'avec des actions pertinentes de sensibilisation, les conditions d'une exploitation rentable de cette structure pourraient être rapidement réunies.

Dans le but de présenter aux établissements de crédit de l'Union, le projet de création de la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise, d'examiner les modalités de leur contribution à sa réussite, d'arrêter la configuration de l'actionariat et de convenir du programme des prochaines étapes devant mener à la mise sur pied de cette société, une réunion s'est tenue le 10 novembre 2005, au siège de la BCEAO à Dakar. Cette rencontre a vu la participation des Directeurs Généraux des banques et établissements financiers de l'UEMOA pressentis pour figurer dans l'actionariat et des promoteurs (BCEAO, BOAD, GARI, FAGACE, BIDC).

Les banques et établissements financiers présents ont salué l'initiative prise par les promoteurs institutionnels de créer une structure de commercialisation d'informations d'entreprise et de les y avoir associés. Ils ont reconnu l'intérêt que la réalisation de ce projet pourrait avoir sur la sécurisation de leurs opérations et sur leurs capacités en matière de gestion interne. En effet, les prestations attendues de la société sont de nature à faciliter l'accès des établissements de crédit à des informations fiables et actuelles sur les entreprises en activité dans l'Union, permettant ainsi une meilleure appréciation de leurs performances financières. Dans la perspective de l'entrée en vigueur des exigences de l'Accord de Bâle II, en matière de fonds propres, la notation des entreprises par la future société contribuera à moderniser la gestion du risque de crédit.



## AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

### Le Gouverneur de la BCEAO nommé Premier Ministre en Côte d'Ivoire

Le 4 décembre 2005, Monsieur Charles Konan BANNY, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, a été désigné Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire pour conduire la période de transition politique devant s'achever à fin octobre 2006, conformément à la Résolution n° 1633 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Le choix porté sur la personne du Gouverneur honore l'institution qu'il dirige. Il convient de rappeler que pour la septième fois, une haute personnalité de la BCEAO est nommée Premier Ministre dans les Etats de l'Union.

Au cours de sa session extraordinaire du 23 décembre 2005, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a noté avec satisfaction les avancées enregistrées dans la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, à travers la nomination au poste de Premier Ministre de Monsieur Charles Konan BANNY, à qui elle a adressé ses vives félicitations pour la qualité des services rendus à l'Union, ainsi que ses vœux de réussite.



Le Gouverneur Charles Konan BANNY saluant le personnel de la BCEAO.

### Prorogation du mandat du Gouverneur BANNY et désignation du Vice-Gouverneur BARO en qualité d'intérimaire par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA réunie en session extraordinaire le 23 décembre 2005

Une Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA s'est tenue le 23 décembre 2005 à Niamey au Niger. Constatant la fin du mandat du Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY au 31 décembre 2005, la Conférence a prorogé son mandat jusqu'à la session ordinaire de mars 2006. Constatant son indisponibilité en raison de sa nomination au poste de Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, elle a confié l'intérim à Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### Décoration du Vice-Gouverneur de la BCEAO

Monsieur Ali Badjo GAMATIE, Vice-Gouverneur de la BCEAO a été fait Commandeur dans l'ordre du mérite de l'enseignement supérieur de Côte d'Ivoire. Cette distinction lui a été remise par le Ministre ivoirien de l'Enseignement Supérieur, Monsieur Zemogo FOFANA, le 24 juin 2005 dans les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA), à Abidjan. La cérémonie organisée à cet effet, a vu la présence des Ministres d'Etat Léon Monnet, Ministre des Mines et de l'Energie et Théodore MEL EG, Ministre de l'Intégration.

### Extension du système d'identité visuelle à l'ensemble des sites de la BCEAO

Le 12 décembre 2005 est entré en vigueur le volet bureautique du Système d'Identité Visuelle (SIV) de la BCEAO sur l'ensemble des sites de la Banque Centrale. Préalablement à cette extension, une phase pilote a été conduite de juillet à octobre 2005, au Siège et à l'Agence Principale de Dakar.



Le SIV permet d'harmoniser la présentation des documents de la Banque et d'offrir une meilleure image aux divers supports produits par l'Institution. Il contribue ainsi au renforcement de l'image de marque de la Banque Centrale auprès de ses partenaires et du public.

### **Lancement de la plateforme de formation en ligne**

Le 18 mai 2005, il a été procédé au lancement des activités de formation en ligne. La mise en place de la plateforme e-learning participe au renforcement des actions en faveur des agents. Elle est fondée sur une utilisation accrue des nouvelles technologies qui permettent désormais, de transmettre à distance, la connaissance et d'en faire bénéficier tous les sites. Elle offre un complément de formation parallèlement aux sessions de formation traditionnelles, aux cours par visioconférence et dans les laboratoires, ainsi qu'aux séances d'auto-formation en langues anglaise et portugaise.

### **Adoption et diffusion du plan d'entreprise 2006-2008**

Le 15 décembre 2005, le plan d'entreprise 2006-2008 a été diffusé auprès des agents. Ce plan, adopté par le Comité Exécutif de la Banque Centrale lors de sa session du 25 août 2005 vise principalement à :

- mettre en évidence les orientations stratégiques, clarifier les objectifs devant conduire à l'accomplissement des missions de la Banque et fédérer les énergies autour de ses ambitions dans un environnement en perpétuelle évolution ;
- mettre à la disposition des centres de responsabilité, un outil pour la programmation annuelle de leur budget et l'évaluation de leur contribution à la mise en œuvre des actions prioritaires de la Banque.





# COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO

# COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE L'UMOA

au 31 décembre 2005

**PRESIDENT : Son Excellence Mamadou TANDJA,**  
*Président de la République du Niger.*

Son Excellence **Mathieu KEREKOU,**  
*Président de la République du Bénin.*

Son Excellence **Blaise COMPAORE,**  
*Président du Burkina Faso.*

Son Excellence **Laurent GBAGBO,**  
*Président de la République de Côte d'Ivoire.*

Son Excellence **João Bernardo VIEIRA,**  
*Président de la République de Guinée-Bissau.*

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE,**  
*Président de la République du Mali.*

Son Excellence **Mamadou TANDJA,**  
*Président de la République du Niger.*

Son Excellence **Abdoulaye WADE,**  
*Président de la République du Sénégal.*

Son Excellence **Faure GNASSINGBE,**  
*Président de la République togolaise.*

# COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2005

## **PRESIDENT : M. Cosme SEHLIN,**

*Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin*

### République du Bénin

MM. Cosme SEHLIN, Ministre des Finances et de l'Economie ;  
Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat, chargé de la Planification  
et du Développement.

### Burkina Faso

MM. Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget ;  
Jean de DIEU SOMDA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération Régionale, chargé de la Coopération  
Régionale.

### République de Côte d'Ivoire \*

M. Koffi Charles DIBY, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre  
chargé de l'Economie et des Finances.

### République de Guinée-Bissau

MM. Victor MANDINGA, Ministre des Finances ;  
Issufo SANHA, Ministre de l'Economie.

### République du Mali

MM. Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances ;  
Oumar Hammadoun DICKO, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de  
l'Intégration Africaine.

### République du Niger

MM. Ali Mahamane Lamine ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances ;  
Seyni OUMAROU, Ministre d'Etat, Ministre de l'Equipement.

### République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;  
Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie  
et des Finances, chargé du Budget.

### République togolaise

MM. Payadowa BOUKPESSI, Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations ;  
Yandja YENTCHABRE, Ministre du Développement et de l'Aménagement  
du Territoire.

---

(\*) Le Gouvernement a été formé le 28 décembre 2005.



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2005

**PRESIDENT : M. Charles Konan BANNY**  
*Gouverneur de la BCEAO*

République du Bénin

MM. Georges Denis Marc QUENUM, Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique ;  
Mathias N. HOUNDONOUGBO, Secrétaire Technique de la Commission  
Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté.

Burkina Faso

MM. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la  
Comptabilité Publique ;  
Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère des Finances  
et du Budget.

République de Côte d'Ivoire

MM. Charles Koffi DIBY, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;  
Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances.

République de Guinée-Bissau

MM. Amizade Fara MENDES, Directeur Général du Trésor ;  
Gabriel Lopes SO, Conseiller Technique du Premier Ministre.

République du Mali

MM. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la  
Comptabilité Publique ;  
Sambou WAGUE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des  
Finances.

République du Niger

MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère  
de l'Economie et des Finances ;  
Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

MM. Falilou Mbacké DIAGNE, Trésorier Général, Agent Comptable Central  
du Trésor ;  
Adama DIEYE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

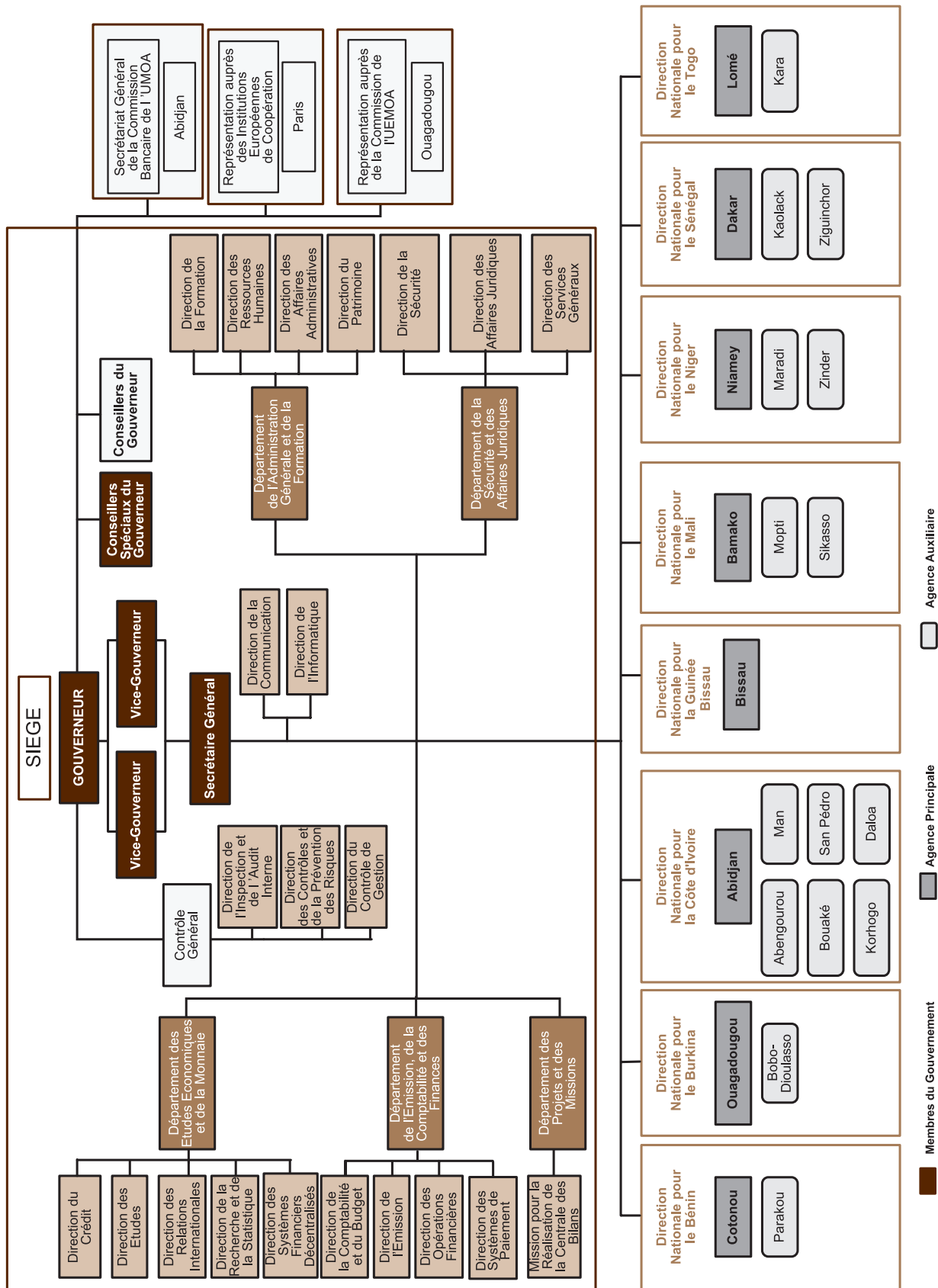
République togolaise

MM. Essowédéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie,  
des Finances et des Privatisations ;  
Hèmou Badibawu BAKALI, Directeur Général des Douanes.

République française

MM. Xavier MUSCA, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique  
au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;  
Serge TOMASI, Directeur Adjoint du Développement et de la Coopération  
Technique au Ministère des Affaires Etrangères.

# ORGANIGRAMME DE LA BCEAO



# BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2005

## GOUVERNEMENT

Gouverneur	: M. Charles Konan BANNY
Vice-Gouverneur	: M. Damo Justin BARO
Vice-Gouverneur	: M. Ali Badjo GAMATIE
Secrétaire Général	: M. Amadou Sadickh DIOP
Conseillers Spéciaux du Gouverneur	: M. Tiémoko Meyliet KONE : M. Pascal Irénée KOUPAKI

**CONSEILLER DU GOUVERNEUR** : M. Sosthène Boureima BAMBARA

## CONTROLE GENERAL

Contrôleur Général : M. Tiémoko Meyliet KONE

**ASSISTANT DU GOUVERNEUR** : M. Alain KOUTANGNI

## DEPARTEMENTS

Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation	: M. Sosthène Boureima BAMBARA
Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances	: M. Ambroise KONE
Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	: M. Pascal Irénée KOUPAKI
Directeur du Département des Projets et des Missions	: M. Ousmane OUEDRAOGO
Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques	: Mme Sockna Bèye SAKHO

## CONSEILLERS DU CONTROLEUR GENERAL ET DE DIRECTEURS DE DEPARTEMENT

Conseiller du Contrôleur General	: M. Thiémoko DIARA
Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances	: M. Christian KOFFI
Conseillers du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	: M. Mawuena Kodzo DOSSA : M. François de Salles NARE : M. Mahamadou GADO

## DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

Directeur des Affaires Administratives	: M. Marcel de SOUZA
Directeur des Affaires Juridiques	: M. Elpidio FREITAS
Directeur de la Communication	: M. Venance Adamah KANGNI
Directeur de la Comptabilité et du Budget	: M. Soulé Mana LAWANI

Directeur du Contrôle de Gestion	: M. Alain KOUTANGNI
Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques	: M. Soumaïla OUEDRAOGO
Directeur du Crédit	: M. Charles KI-ZERBO
Directeur de l'Emission	: M. Amadou BACHIR
Directeur des Etudes	: M. Jean-Claude BROU
Directeur de la Formation	: M. Modienne GUISSÉ
Directeur de l'Informatique	: M. Abdoulaye SECK
Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne	: M. Denis N'GBE
Directeur des Opérations Financières	: M. Oumar Tatam LY
Directeur du Patrimoine	: M. Siriki KONE
Directeur des Relations Internationales	: M. Samuel MEANGO
Directeur de la Recherche et de la Statistique	: M. Antonin DOSSOU
Directeur des Ressources Humaines	: M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Directeur de la Sécurité	: M. Paul Marie KYELEM
Directeur des Services Généraux	: M. Félix DJAN DJE
Directeur des Systèmes de Paiement	: Mme Fatimatou Zahra DIOP
Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés	: M. Eric Amah EKUE
Directeur auprès du Secrétaire Général	: M. Mamadou Lamine DIOUF

## MISSIONS

Directeur Chargé de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans	: M. Joseph Pindana SAMA
Coordonnateur Principal de la Mission d'Assistance Technique à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	: M. Blaise Djomand DIPLO

## REPRESENTATIONS

Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	: M. Théophile Ahoua N'DOLI
Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération	: Vacant

## DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin	: M. Lyassou Idriss DAOUDA
Directeur National pour le Burkina	: M. Bolo SANOU
Directeur National pour la Côte d'Ivoire	: M. Kablan YAO SAHI
Directeur National pour la Guinée-Bissau	: M. Aguinardo EMBALO
Directeur National pour le Mali	: M. Idrissa TRAORE
Directeur National pour le Niger	: M. Abdoulaye SOUMANA
Directeur National pour le Sénégal	: M. Seyni NDIAYE
Directeur National pour le Togo	: M. Ayéwanou GBEASOR

# ADRESSES DES DIFFERENTS SITES DE LA BCEAO

## SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar  
Téléphone : (221) 839 05 00 - Téléfax : (221) 823 93 35 et 822 61 09  
Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG, 21 597 SG  
Site internet : <http://www.bceao.int>

## BENIN

### Cotonou

Avenue Jean-Paul II  
01 Boîte Postale : n° 325 RP  
Téléphone : (229) 21 31 24 66 et 21 31 24 67  
Télex : 5211 BCEAO COTONOU  
Téléfax : (229) 21 31 24 65  
*Directeur de l'Agence Principale : M. Roger AGBOZOGNIGBE*

### Parakou

Boîte Postale : n° 201  
Téléphone : (229) 23 61 03 25  
Télex : 5099 BCEAO PARAKOU  
Téléfax : (229) 23 61 10 91  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Evariste BONOU*

## BURKINA

### Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER  
Boîte Postale : n° 356  
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17  
Télex : 0978 5205 BCEAO BF et 0978 5235 BCEAO BF  
Téléfax : (226) 50 31 01 22  
*Directeur de l'Agence Principale : M. Lallé COULIBALY*

### Bobo-Dioulasso

Boîte Postale : n° 603  
Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46  
Télex : 0978 8228 BCEAO BF  
Téléfax : (226) 20 97 04 58  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant*

## COTE D'IVOIRE

### Abidjan

Avenue Terrasson de Fougères  
Boîte Postale : n° 01 1769 ABIDJAN 01  
Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00  
Télex : BC ABJ CI 23 474 - 23 761 et 23 607  
Téléfax : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40  
*Directeur de l'Agence Principale : M. Ernest ADOHI ASSEU*

### Abengourou

Boîte Postale : n° 905  
Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15  
Télex : 59 103 ABENGOUROU CI  
Téléfax : (225) 35 91 31 76  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : Mme Odile COULIBALY AGNERO*

## Bouaké

Boîte Postale : n° 773  
Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14  
Télex : BCEAO BOUAKE 69 109  
Téléfax : (225) 31 63 38 31  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant*

## Daloa

Boîte Postale : n° 46  
Téléphone : (225) 32 78 38 85  
Télex : BCEAO DALOA  
Téléfax : (225) 32 78 13 10  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Célestin Angoua NANGO*

## Korhogo

Boîte Postale : n° 54  
Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11  
Télex : 63 106 KORHOGO CI  
Téléfax : (225) 36 86 15 30  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant*

## Man

Boîte Postale : n° 1017  
Téléphone : (225) 33 79 02 67  
Télex : BCEAO MAN 89 106  
Téléfax : (225) 33 79 02 28  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant*

## San Pedro

Boîte Postale : n° 387  
Téléphone : (225) 34 71 21 74  
Télex : BCEAO 91 130 SAN PEDRO  
Téléfax : (225) 34 71 24 48  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Niangoran ALLE*

## GUINEE-BISSAU

### Bissau

Boîte Postale : n° 38  
Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82  
Télex : 289 BCGB 1  
Téléfax : (245) 20 13 05 et 20 13 21  
*Directeur de l'Agence Principale : Mme Felicidade Soares Correia de Brito ABELHA.*

## MALI

### Bamako

Boulevard du 22 octobre 1946  
Boîte Postale : n° 206  
Téléphone : (223) 22 25 41 et 22 54 06  
Télex : 2574 BCEAO BAMAKO  
Téléfax : (223) 22 47 86  
*Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaïla KIDA*



## **Mopti**

Boîte Postale : n° 180  
 Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65  
 Télex : BCEAOMP 8001 MJ  
 Téléfax : (223) 43 05 07  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Idrissa Matoti TOURE*

## **Sikasso**

Boîte Postale : n° 453  
 Téléphone : (223) 62 06 57  
 Téléfax : (223) 62 08 79  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Ibrahima TOURE*

## **NIGER**

### **Niamey**

Rue de l'uranium  
 Boîte Postale : n° 487  
 Téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40  
 Télex : BCEAO 5218 NI  
 Téléfax : (227) 73 47 43  
*Directeur de l'Agence Principale : M. Oumarou GAGERE*

### **Maradi**

Boîte Postale : n° 265  
 Téléphone : (227) 41 00 96  
 Télex : BCEAO 8244 NI  
 Téléfax : (227) 41 00 45  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Sahaka MAHAMAN SALAH*

### **Zinder**

Boîte Postale : n° 133  
 Téléphone : (227) 51 00 94  
 Télex : BCEAO 8226 NI  
 Téléfax : (227) 51 07 24  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Salfou SAÏDOU*

## **SENEGAL**

### **Dakar**

Boulevard Général De Gaulle x Triangle sud  
 Boîte Postale : n° 3159  
 Téléphone : (221) 889 45 45  
 Télex : BCEAO SG 21 839  
 Téléfax : (221) 823 57 57  
*Directeur de l'Agence Principale : M. Birame SENE*

## **Kaolack**

Boîte Postale : n° 79  
 Téléphone : (221) 941 13 86 et 941 13 87  
 Télex : BCEAO SG 74071  
 Téléfax : (221) 941 33 23  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alain Serge NICOD*

## **Ziguinchor**

Boîte Postale : n° 317  
 Téléphone : (221) 991 10 39  
 Télex : BCEAO SG 73027  
 Téléfax : (221) 991 16 59  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Abdoulaye BA*

## **TOGO**

### **Lomé**

Rue Abdoulaye FADIGA  
 Boîte Postale : n° 120  
 Téléphone : (228) 221 53 84  
 Télex : 5216 BCEAO TO  
 Téléfax : (228) 221 76 02  
*Directeur de l'Agence Principale : M. Kokou Seretti GOZAN*

### **Kara**

Boîte Postale : n° 75  
 Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37  
 Télex : 7202  
 Téléfax : (228) 660 62 69  
*Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Novignon GABOUTOU*

### **REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina  
 Boîte Postale : n° 64 OUAGADOUGOU 01  
 Téléphone : (226) 50 30 60 15  
 Télex : BCEAO 5205 BF  
 Téléfax : (226) 50 30 63 76

### **REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION**

29, rue du Colisée, 75008 Paris, France  
 Téléphone : (33) 1 42 25 71 60  
 Télex : BCEAO PARIS 650087  
 Téléfax : (33) 1 42 56 00 37





## Message du Gouverneur de la BCEAO

*DANS UN MONDE de plus en plus globalisé, l'existence de systèmes de paiement fiables et sécurisés constitue une des conditions essentielles pour la stabilité financière et la croissance économique.*

*Consciente de cet enjeu, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a entrepris, en mars 1999, une réforme d'envergure des systèmes de paiement dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).*

*La mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement de l'UEMOA, dotés de technologies de pointe, vise à promouvoir les opérations scripturales, à faciliter et favoriser les échanges à l'intérieur des Etats membres et dans l'espace communautaire, et, d'une manière générale, à contribuer à l'élargissement du secteur financier et à une intégration économique régionale plus poussée.*

*Leur conception et leur mise en œuvre résultent d'une large concertation avec les établissements de crédit, les Trésors Publics, les Services financiers de la Poste, les Associations patronales, les grandes entreprises et les Associations de consommateurs de l'ensemble des Etats membres de l'Union.*

*Le cadre rénové ainsi mis en place se structure autour de trois systèmes de paiement, dont deux administrés par la BCEAO. Le premier, appelé Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), est entré en production le 25 juin 2004 et permet de régler les transactions de gros montants sur une base brute et en temps réel.*

*Le deuxième système, qui a démarré ses activités le 17 novembre 2005, est un système automatisé de compensation multilatérale des transactions entre les participants, dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA). Il repose sur l'échange automatisé des moyens de paiement de petits montants, avec à l'appui, l'échange d'images scannées des valeurs ayant comme support le papier.*

*En outre, la Banque centrale joue un rôle fédérateur et d'impulsion de l'interbancaire, dans le cadre de la mise en œuvre du système sous-régional de carte bancaire. Ce troisième système, géré par la profession bancaire, ambitionne d'offrir aux agents économiques un instrument de paiement libérateur, accepté par tous les commerçants affiliés et tous les distributeurs de la sous-région.*

*Les trois systèmes sont régis par un cadre légal et réglementaire et un arsenal de principes de fonctionnement conformes aux normes et standards internationaux en la matière. Leur mise en œuvre a été, en outre, accompagnée par l'institution d'un dispositif de collecte et de diffusion des incidents de paiement relatifs aux chèques, lettres de change, billets à ordre et cartes bancaires, en vue de restaurer la confiance du public à l'endroit de la monnaie scripturale.*

*L'UEMOA dispose ainsi de systèmes efficaces de paiement, de compensation et de règlement qui constituent des rouages essentiels à un secteur financier efficient et jouent un rôle déterminant dans la réduction des risques d'importance systémique, notamment de crédit et de liquidité.*



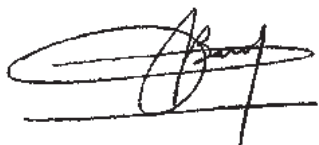
*L'importance et la qualité de l'apport des nouveaux systèmes de paiement au développement économique et social de l'Union seront fonction de l'ampleur de l'adhésion des acteurs, des entreprises et des particuliers. En particulier les Etats membres sont appelés à parachever l'assise juridique des nouveaux systèmes de paiement, par l'adoption de tous les textes d'application, notamment la loi de transposition de la Directive sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement.*

*Pour sa part, la Banque Centrale, garante du bon fonctionnement des systèmes de paiement de l'Union, poursuivra le processus de modernisation et d'adaptation constante de ces systèmes à l'évolution technologique et aux exigences de la globalisation financière, tout en veillant à la prévention et à la gestion des risques inhérents.*

*L'ensemble de ces mesures devront contribuer au développement harmonieux et intégré de l'Union.*

Pour le Gouverneur de la Banque Centrale  
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,  
Président du Conseil d'Administration

**Damo Justin BARO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'amo Justin BARO' and a long horizontal stroke at the end.

Vice-Gouverneur



## VUE D'ENSEMBLE

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE est demeurée bien orientée en 2005, sous l'effet du dynamisme de l'activité dans les pays industrialisés et émergents, en dépit de l'accentuation des tensions sur les marchés pétroliers. Dans ce contexte de craintes d'une forte inflation, suscitées par l'envolée des cours du pétrole, plusieurs banques centrales ont resserré leur politique monétaire.

Les pays en développement ont enregistré une hausse de leur Produit Intérieur Brut (PIB). Ainsi, l'activité économique en Amérique latine a continué d'être tirée par la bonne tenue des investissements productifs, en relation avec l'amélioration de l'environnement macroéconomique induite par les réformes structurelles mises en œuvre pour juguler la crise des années 1990. En Afrique, la croissance économique s'est établie à 5,2%, après le niveau de 5,5% enregistré un an plus tôt, en liaison avec l'amélioration de la conjoncture dans les pays producteurs de pétrole.

Les signes d'une activité économique soutenue, en particulier aux Etats-Unis, ont partiellement apaisé les inquiétudes des opérateurs du marché des changes, relatives à l'ampleur des déficits du budget et de la balance des paiements courants américains. Par conséquent, la devise américaine ne s'est dépréciée que de 0,016% en moyenne par rapport à l'euro.

Le rôle de valeur refuge de l'or s'est conforté, en raison de la hausse de la demande asiatique d'or, en provenance notamment de la Chine et de l'Inde, ainsi que de celle de banques centrales désireuses de diversifier leur portefeuille d'actifs.

Sur les marchés des matières premières, les cours des principaux produits agricoles d'exportation des Etats membres de l'UMOA sont restés orientés à la baisse en raison notamment d'une production mondiale excédentaire.

Le produit intérieur brut des pays de l'UMOA a progressé, en termes réels, de 4,1% en 2005 contre 2,8% un an auparavant. L'accélération de la croissance économique est liée à la hausse de la production agricole et à l'orientation favorable des activités industrielles. Toutefois, l'inflation est ressortie en hausse sensible, en s'établissant en moyenne annuelle à 4,4% contre 0,5% en 2004, en raison de la conjonction de la réduction de l'offre de céréales sur les marchés, imputable aux mauvaises conditions climatiques de la campagne agricole précédente, et de la flambée des cours du pétrole brut.

Le déficit global des finances publiques, hors dons, est ressorti à 1.080,6 milliards de francs CFA. Rapporté au PIB, le taux s'est légèrement amélioré en se fixant à 4,5% contre 4,8% en 2004. L'encours de la dette extérieure s'est élevé à 14.325,1 milliards. A fin 2005, le stock de la dette a représenté l'équivalent de 59,9% du PIB contre 60,9% en 2004.

La balance des paiements extérieurs a dégagé un excédent de 58,1 milliards contre 210,6 milliards en 2004. Le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est détérioré, en s'établissant à 7,0% du PIB contre 5,7% en 2004.

L'orientation prudente imprimée par la BCEAO à l'action monétaire au cours des dernières années a été maintenue, en vue de contribuer à la maîtrise des tensions inflationnistes, à consolider l'épargne et à conforter la croissance.

Ainsi, dans un contexte caractérisé principalement par une fragilité de l'activité économique dans un certain nombre de pays et la hausse des prix, la Banque Centrale a maintenu ses taux directeurs à 4,50% pour le taux d'escompte et à 4,00% pour le taux de pension, niveaux en vigueur depuis le 22 mars 2004. Prenant en considération l'expansion des crédits à l'économie dans certains Etats, la Banque Centrale a relevé, à compter du 16 juin 2005, les coefficients des réserves obligatoires de 13,0% à 15,0% pour les banques du Bénin, de 3,0% à 7,0% pour les banques du Burkina et de 5,0% à 9,0% pour les banques du Niger. Les niveaux des coefficients des réserves obligatoires sont demeurés inchangés en Côte d'Ivoire à 5,0%, en Guinée-Bissau et au Togo à 3,0%, au Mali et au Sénégal à 9,0%. Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a pas organisé d'adjudications d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2005.

L'action monétaire a contribué au renforcement de 141,8 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires qui s'est fixée à 3.327,0 milliards. Les réserves de change se sont situées à 3.768,9 milliards, induisant un taux de couverture de l'émission monétaire de 120,3% à fin décembre 2005, en progression de 3,0 points de pourcentage par rapport au niveau atteint en 2004.

Le crédit intérieur s'est redressé de 10,3% pour se situer à 4.660,4 milliards, en liaison avec la hausse des crédits à l'économie et la détérioration de la position nette des gouvernements. Les interventions de la Banque Centrale se sont établies à 366,4 milliards en décembre 2005, en repli de 8,5 milliards par rapport au niveau enregistré un an auparavant. Cette évolution est liée à la baisse de 17,7 milliards des concours aux Etats, atténuée par la hausse de 9,2 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 7,3% pour atteindre 6.413,9 milliards.

Les chantiers relatifs à la modernisation des systèmes et moyens de paiement ont été poursuivis. En particulier, la BCEAO a procédé au démarrage progressif du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA). En outre, le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), entré en production en 2004, a connu un fonctionnement régulier.

La Banque Centrale a également conduit des actions dans les domaines de la centralisation des bilans des entreprises non financières, de la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de la coopération monétaire régionale.

Par ailleurs, la Banque Centrale a contribué au renforcement du processus d'intégration à travers la mise en œuvre du schéma d'intégration de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Programme Economique Régional (PER), visant notamment à stimuler une croissance forte, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

Au terme de l'année 2005, les comptes de la BCEAO ont été soumis, en application de l'article 64 de ses Statuts, à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.

## 1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE est demeurée bien orientée en 2005, malgré une décélération par rapport au niveau atteint en 2004, liée aux catastrophes naturelles survenues et à la hausse persistante des cours mondiaux du pétrole. Ainsi, le taux de croissance économique mondiale s'est établi à 4,8% contre 5,3% un an plus tôt.

Un ralentissement du rythme de croissance économique a été enregistré dans la quasi-totalité des **pays industrialisés**. Aux Etats-Unis, le Produit Intérieur Brut (PIB) s'est accru de 3,5% en 2005 contre 4,2% en 2004. La demande intérieure soutenue par les allègements fiscaux a constitué le principal moteur de la croissance.

Au Japon, l'activité a progressé de 2,7% contre 2,3% en 2004, tirée par les investissements et les exportations induits par le regain des échanges commerciaux en Asie. La reprise de la croissance de l'économie japonaise, après la longue déflation des années 90, reflète l'amélioration du cadre macroéconomique, consécutive à la restructuration des entreprises et du système bancaire.

Le taux de croissance du PIB du Royaume-Uni s'est fixé à 1,8% après avoir atteint 3,1% en 2004. Le ralentissement ainsi enregistré est lié à l'essoufflement de l'activité dans le secteur des services.

Dans la zone euro, le timide redressement amorcé au deuxième semestre 2004 a perdu de sa vigueur au cours de l'année 2005. Le taux de progression du PIB de la zone est ressorti à 1,3% contre 2,1% en 2004, en liaison avec la contraction de la consommation des ménages, notamment en France et en Allemagne. Dans ces pays, le produit intérieur brut s'est accru respectivement de 1,4% et de 0,9% au lieu de 2,1% et de 1,6% en 2004.

L'activité est restée soutenue dans les **pays émergents**, malgré un ralentissement par rapport à 2004. Le PIB dans ces pays a progressé de 6,4% contre 7,3% en 2004. Cette tendance masque cependant des évolutions contrastées d'un groupe de pays à l'autre, en raison des effets de la flambée des cours du pétrole.

En effet, après le redressement amorcé en 2004, le rythme de progression du PIB en Amérique latine s'est ralenti, en s'établissant à 4,3% contre 5,6% en 2004. La bonne tenue des exportations de produits de base a continué de soutenir l'expansion économique, dans un contexte marqué par l'affaiblissement des exportations de biens manufacturés en liaison avec le repli des activités industrielles. Au Brésil, où la demande intérieure a fléchi en réaction au resserrement de la politique monétaire opéré pour contenir l'inflation, le taux de croissance économique s'est fixé à 2,3% contre 4,9% un an plus tôt. L'activité économique s'est ralentie au Mexique en raison du fléchissement de la production industrielle, de la chute des exportations, ainsi que du niveau relativement faible de la production agricole. En effet, le PIB s'est inscrit en hausse de 3,0% en 2005 au lieu de 4,2% en 2004. L'Argentine a continué de bénéficier des effets de sa politique d'assainissement budgétaire et du retour des investissements étrangers. Ainsi, le rythme d'accroissement du PIB est demeuré soutenu. Il s'est situé à 9,2% contre 9,0% en 2004.

En Asie, les économies en développement ont enregistré une progression de 8,6% du PIB, impulsée par la demande intérieure et les exportations. En particulier, la Chine a continué d'accroître sa production intérieure brute de l'ordre de 9,9%, les investissements directs étrangers et les exportations étant toujours stimulés par la faiblesse des coûts des facteurs. Pour autant, ce dynamisme a connu un léger

ralentissement dû au renchérissement du pétrole. En Inde, la croissance économique a atteint 8,3%, après deux années de progression de l'ordre de 7,6%. Le maintien de la croissance à un niveau aussi élevé, est lié à la bonne tenue de la demande intérieure, des exportations de services et à la reprise dans le secteur industriel. Toutefois, si l'activité économique est restée relativement vigoureuse en Chine et en Inde, dans une grande partie du reste de la région, le niveau élevé des cours du pétrole a pesé sur le dynamisme des économies.

Le taux de croissance économique en **Afrique** s'est situé à 5,2% après avoir atteint 5,5% en 2004. Le niveau relativement bas des prix des matières premières agricoles, notamment le coton, la suppression du contingentement sur le textile, la persistance de troubles socio-politiques et les mauvaises récoltes vivrières dans plusieurs pays d'Afrique occidentale, orientale et australe ont limité les performances économiques du continent africain, même si certains pays exportateurs nets de pétrole ont bénéficié de la remontée des cours du pétrole brut.

Le ralentissement quasi général de l'activité économique dans les pays industrialisés n'a pas affecté le **marché du travail**. Aux Etats-Unis, le nombre des sans-emplois est ressorti à 5,1% de la population active contre 5,5% en 2004, en relation avec les efforts de reconstruction après le passage des ouragans Katrina et Rita. Au Japon, il a fléchi de 4,7% en 2004 à 4,4%. Dans la zone euro, le taux de chômage a atteint 8,6% contre 8,9% en 2004, en relation avec la mise en œuvre de réformes du marché du travail, en particulier en France et en Allemagne. Au Royaume-Uni, il est resté inchangé à 2,7%.

En dépit de l'augmentation des cours mondiaux du pétrole et de la relative amélioration de la situation de l'emploi dans les pays industrialisés, les **tensions inflationnistes** mesurées par la variation de l'indice des prix à la consommation, sont restées relativement contenues. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation moyen s'est fixé à

3,4% contre 2,7% en 2004, en liaison avec la hausse des prix à l'importation induite par la légère dépréciation du dollar et la flambée des cours des produits pétroliers. Au Royaume-Uni, il s'est fixé à 2,3% contre 2,8% un an plus tôt. Dans la zone euro, il s'est stabilisé à 2,2%. Au Japon, malgré la bonne tenue de la demande intérieure, le niveau général des prix à la consommation a reculé de 0,3% après s'être stabilisé en 2004.

Au regard du contexte incertain dans lequel évolue l'économie mondiale, les banques centrales des pays industrialisés ont eu des réactions différenciées. Ainsi aux Etats-Unis, les craintes d'une accélération de l'inflation, alimentées par l'envolée des cours du baril de pétrole, ont conduit le Comité Fédéral de l'Open Market (FOMC) de la Réserve Fédérale à resserrer sa politique monétaire. Le taux objectif des fonds fédéraux et le taux d'escompte ont par conséquent été portés respectivement à 4,25% et à 5,25% après huit hausses consécutives d'un quart de point de pourcentage au cours de l'année 2005. Une hausse de moindre ampleur a été appliquée dans la zone euro par le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) aux taux directeurs. Aussi, le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement, le taux de la facilité de prêt marginal et celui de la facilité des dépôts ont-ils été relevés respectivement à 2,25%, 3,25% et 1,25%.

Au Royaume-Uni, le Comité de Politique Monétaire de la Banque d'Angleterre, tenant compte de l'affaiblissement de la demande intérieure, a mis en œuvre une politique monétaire plus accommodante, en réduisant de 25 points de base son principal taux d'intervention ressorti à 4,50%. Au Japon, le taux d'escompte est demeuré inchangé à 0,1%. Cependant, la Banque du Japon a poursuivi sa politique d'injection de liquidités sur les marchés, à l'effet de stabiliser le cours du yen.

Les divergences d'orientations dans la conduite des politiques monétaires menées par les banques centrales contrastent avec l'optimisme général affiché sur le **marché financier** reflété par le redressement des cours des actions et partant, des indices boursiers dans la quasi totalité des pays industrialisés. En effet, hormis la faiblesse du Dow Jones sur le dernier trimestre de l'année 2005 se traduisant par un recul de 0,6% à 10.717,5 points au 31 décembre 2005, tous les principaux indices boursiers se sont orientés à la hausse. Le Nasdaq composite, indice des valeurs des nouvelles technologies aux Etats-Unis, a progressé de 1,4% pour se situer 2.205,3 points. Au Royaume-Uni, le Footsie a connu une hausse de 16,0%, pour ressortir à 5.618,8 points à la fin de la période sous revue. Dans la zone euro, le CAC 40 à Paris et le DAX à Francfort ont terminé l'année 2005 respectivement à 4.715,2 et 5.408,3 points, soit des progressions de 23,4% et 27,0%. Au Japon, l'indice NIKKEI a crû de 40,2% en se chiffrant à 16.111,4 points.

Par contre, les taux d'intérêt à long terme se sont inscrits pour la plupart à la baisse. Cette évolution s'expliquerait par l'augmentation de l'épargne mondiale, en particulier dans les pays émergents et dans les pays exportateurs de pétrole. Le repli des rendements obligataires est plus marqué dans la zone euro, au Japon et au Royaume-Uni où le taux des emprunts publics à 10 ans a été ramené respectivement à 3,44%, 1,39% et 4,41% contre 4,14%, 1,50% et 4,89% un an plus tôt. Aux Etats-Unis, il s'est stabilisé à 4,33%.

Le marché des changes a été marqué par la réévaluation du yuan chinois et par les anticipations des opérateurs du marché sur les orientations de la conjoncture et de la politique monétaire dans les principaux pays industrialisés. Ainsi, les inquiétudes provoquées par le nouveau record atteint par le déficit commercial des Etats-Unis ont été atténuées par la relative vigueur de l'économie de ce pays et par l'attrait qu'il continue d'exercer sur les capitaux en raison notamment du différentiel des taux d'intérêt favorable, généré par le resserrement de la politique monétaire de la Réserve Fédérale. Par conséquent, la devise américaine ne s'est dépréciée en moyenne que de 0,016% par rapport à l'euro. La monnaie commune européenne s'est également appréciée face à la livre sterling et au yen respectivement de 0,8% et 1,8%. Elle s'est fixée en moyenne annuelle à 0,68 livre sterling et à 136,85 yen. Le yuan chinois, a été réévalué de 2,1% par rapport au dollar et rattaché à un panier de devises depuis le 21 juillet 2005. Par ailleurs, sa marge de fluctuation autour de son cours pivot (8,1 unités pour un dollar) a été fixée à 0,3%.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu, par rapport aux principales monnaies, un comportement identique à celui de la monnaie commune européenne. Au plan sous-régional, l'évolution des cours moyens des principales monnaies de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par rapport au franc CFA est ressortie contrastée en 2005. En effet, sur la période le cedi ghanéen s'est replié de 1,0% et le franc guinéen de 30,2%. Il est à noter que les Autorités guinéennes ont procédé à une dévaluation de 35,5% de leur monnaie le 29 avril 2005. Par contre, le naira nigérian et le dalasi gambien se sont appréciés respectivement de 1,4% et 0,4%.

Tableau 1 : Evolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)

		2 004	2 005	Variation (%)
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	781,7815	779,3727	-0,31
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	527,3390	527,2542	-0,02
Franc suisse	(1 CHF)	424,8977	423,6627	-0,29
Livre sterling	(1 GBP)	966,5473	959,2820	-0,75
Yen japonais	(1 JPY)	4,8792	4,7933	-1,76

Source : BCEAO.

Tableau 2 : Evolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)

		1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>ANNEE 2004</b>					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	780,1070	794,8097	787,7341	764,6473
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	524,8916	544,5434	536,7897	505,4766
Franc suisse	(1 CHF)	418,1799	426,6664	426,9719	427,7515
Livre sterling	(1 GBP)	964,8271	983,3848	975,8941	943,7280
Yen japonais	(1 JPY)	4,8963	4,9619	4,8814	4,7842
<b>ANNEE 2005</b>					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	761,8628	777,9117	785,6733	791,8268
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	500,2341	520,8488	537,7137	551,9665
Franc suisse	(1 CHF)	423,5260	424,9252	422,2990	423,9639
Livre sterling	(1 GBP)	945,7008	966,6898	959,7873	964,6994
Yen japonais	(1 JPY)	4,7859	4,8439	4,8367	4,7052

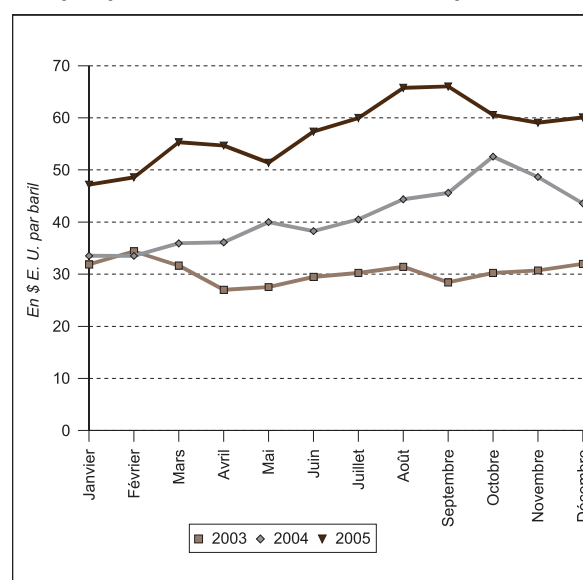
Source : BCEAO.

La relative baisse du dollar a constitué un facteur de soutien au cours mondial de l'or dont le rôle de valeur refuge s'est renforcé. En effet, le prix de l'once d'or a culminé à 537,5 dollars en fin d'année 2005 contre 430 dollars un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la demande de l'Inde, de la Chine et de la Russie dont les banques centrales ont entrepris de rééquilibrer leurs réserves de change en faveur de l'or. Le cours moyen annuel de l'once d'or s'est ainsi accru de 8,8% pour se situer à 445,3 dollars.

Les prix d'autres matières premières se sont également redressés sous l'effet de la vigueur de la demande. En particulier, les cours moyens du baril de pétrole sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX) ont augmenté de 39,6% pour se fixer à 57,3 dollars. Durant l'année, trois seuils ont été franchis. Le baril a atteint 55 dollars en mars 2005, avant de passer à 60 dollars en juillet 2005, puis à 66 dollars en septembre 2005. Cette tension sur les prix est liée aux dégâts occasionnés par les cyclones

Katrina et Rita sur l'industrie pétrolière américaine, à la progression de la consommation de produits pétroliers en relation avec la vigueur de l'économie mondiale et aux troubles socio-politiques dans le Golfe persique, au Venezuela, en Russie et au Nigeria.

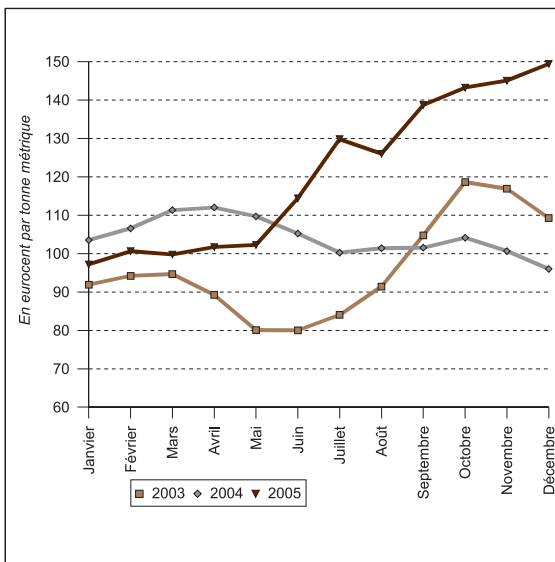
Graphique 1 : Evolution des cours du pétrole



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Dans le sillage du pétrole dont la flambée des cours s'est répercutée sur ceux des caoutchoucs synthétiques, les cours moyens du caoutchouc naturel se sont accrus de 15,9% pour s'établir à 121,0 eurocents. En décembre 2005, ils ont atteint 152,3 eurocents, soit leur plus haut niveau depuis dix-sept ans. Le repli de l'offre, en liaison avec la baisse de la production de la Thaïlande, premier producteur mondial, et la demande soutenue de la Chine devenue première consommatrice devant les Etats-Unis, ont été les principaux facteurs qui ont exercé une influence positive sur le marché du caoutchouc.

**Graphique 2 : Evolution des cours du caoutchouc**

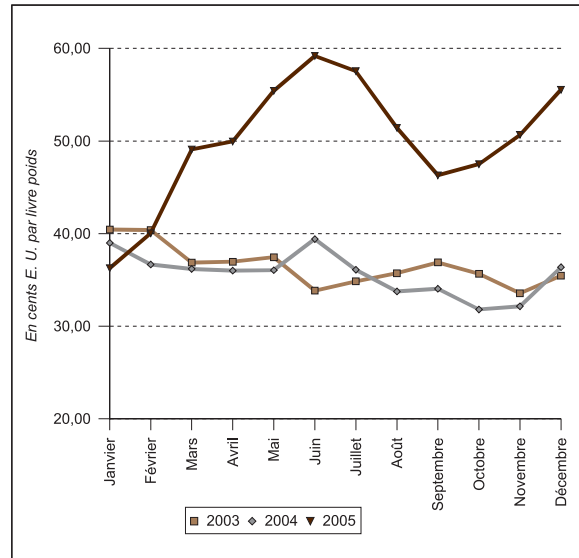


Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Les cours du café se sont également redressés. Ils se sont situés à 49,9 cents par livre en moyenne sur l'année 2005 contre 35,6 cents un an plus tôt. Cette embellie des cours s'explique par le recul de l'offre en liaison avec les intempéries survenues notamment au Mexique et au Vietnam.

Ainsi, selon l'Organisation Internationale du Café (OIC), la production mondiale s'est chiffrée à 108 millions de sacs de 60 kilogrammes. La demande est restée stable à environ 113,7 millions de sacs.

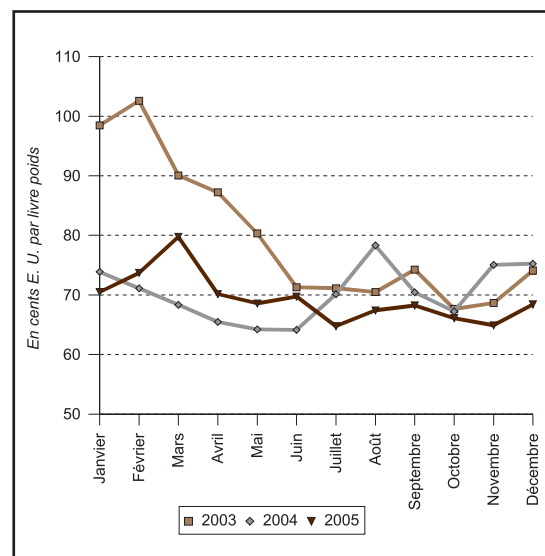
**Graphique 3 : Evolution des cours du café**



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Le prix de la livre de cacao s'est en revanche inscrit en retrait de 0,9% par rapport au niveau de l'année 2004, en ressortant en moyenne annuelle à 69,7 cents. Cette baisse est imputable à l'abondance de l'offre. En effet, les dernières estimations de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) situent la production mondiale à 3,398 millions de tonnes, en augmentation de 7,5% par rapport à la campagne 2003-2004, pour une consommation évaluée à 3,305 millions de tonnes.

**Graphique 4 : Evolution des cours du cacao**

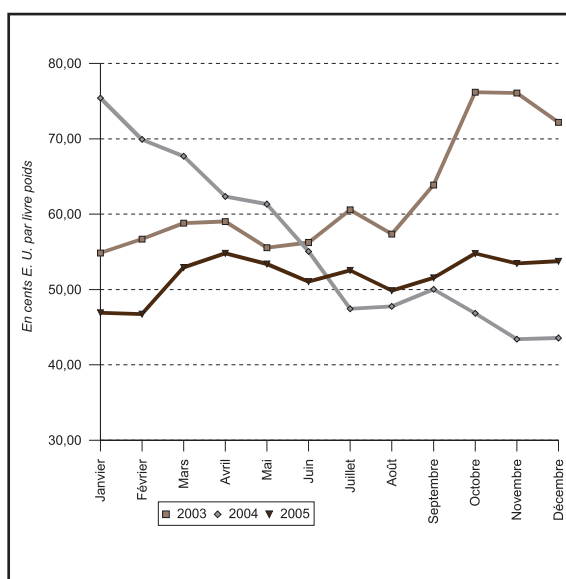


Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.



Se situant à 52,2 cents la livre contre 55,9 cents en 2004, les cours du coton ont poursuivi, pour la deuxième année consécutive, leur tendance baissière en dépit de la demande croissante de la Chine. Cette situation est due à l'abondance de l'offre. La hausse des rendements moyens en relation avec l'amélioration des techniques de production, ainsi que les subventions accordées aux producteurs des pays industrialisés ont contribué à rendre l'offre mondiale excédentaire.

Graphique 5 : Evolution des cours du coton



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Les prix internationaux des huiles végétales se sont également repliés, principalement sous l'effet de l'abondance de l'offre de soja dont le marché sert de référence aux cotations des autres huiles végétales. Ainsi, la cotation de l'huile d'arachide s'est dépréciée de 8,9%. Celles des huiles de palme et de palmiste sont en baisse respectivement de 11,3% et de 4,0%.

## 2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA

La dynamique économique de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a été favorisée par l'abondance des récoltes en relation avec une pluviométrie satisfaisante et bien répartie, ainsi que par une relative bonne tenue de la production industrielle.

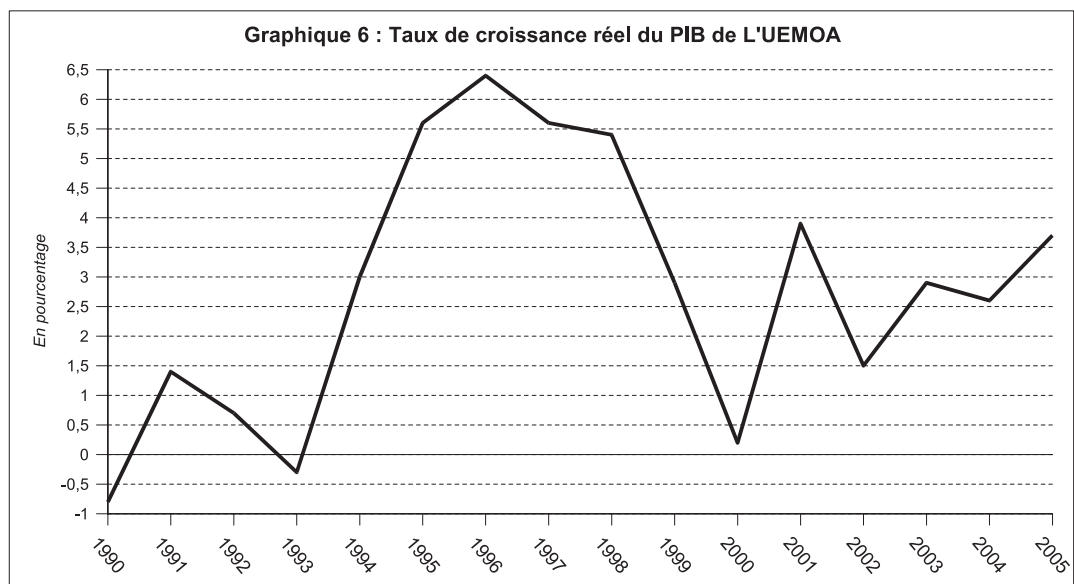
### 2.1 - Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut de l'Union a progressé, en termes réels, de 4,1% en 2005 contre 2,8% un an auparavant. L'accélération de la croissance économique est en partie due à la hausse de la production agricole et aurifère, ainsi qu'au dynamisme des investissements. En effet, le taux d'épargne s'est établi à 11,0% et le taux d'investissement à 16,9% contre respectivement 11,9% et 16,1%. Quant à la production agricole, elle a été stimulée par une saison pluvieuse normale et la bonne tenue des récoltes d'amandes de karité et de noix de cajou. Ainsi, tous les Etats membres de l'Union ont enregistré des taux de croissance réels positifs de leur PIB par rapport à l'année précédente.

Au Burkina, l'activité a progressé de 7,1% contre 4,6% un an plus tôt. Au Niger, le PIB s'est accru également de 7,1% contre -0,6% un an plus tôt. Au Mali, le taux de croissance du PIB s'est situé à 6,8% après 2,3% atteint en 2004. Au Sénégal, il s'est établi à 5,5% contre 5,6% en 2004. Au Bénin, la progression du PIB est passée de 3,1% en 2004 à 3,5%. En Guinée-Bissau, le rythme d'accroissement de la richesse s'est établi à 3,5% contre 2,2% en 2004, en raison de l'accalmie enregistrée sur le front socio-politique. En Côte d'Ivoire, les tensions politiques ont continué de peser sur la situation écono-

mique. Le taux de croissance économique de ce pays s'est situé à 1,8% contre 1,5% un an

auparavant. Au Togo, le taux de croissance du PIB s'est fixé à 1,5%.



Source : BCEAO.

## ENCADRE N°1

**Mondialisation et fondements du développement des pays de l'UEMOA<sup>1</sup>**

Revêtant des dimensions commerciale, industrielle, technique, financière, monétaire, culturelle et géopolitique, la mondialisation est un phénomène irréversible dans lequel sont ancrés les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Toutefois, ces pays demeurent encore trop à l'écart de ce mouvement, notamment en ce qui concerne les flux d'investissements directs, les transferts de technologie ou l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les pays de l'UEMOA partent défavorisés dans la nouvelle ère de libéralisation du commerce international, de concurrence croissante entre les nations dont l'issue est de plus en plus déterminée par l'atout technologique.

Cependant, ils peuvent mettre à profit certains avantages qu'offre la mondialisation pour leur développement. La révolution intervenue dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication pourra permettre aux pays de l'UEMOA de raccourcir davantage les étapes du processus de développement des technologies et de saisir, à l'instar des pays asiatiques et latino-américains, les opportunités qui s'offrent, par exemple, en matière de services à distance, de facilité d'accès à l'information et aux données scientifiques. En outre, il convient de mentionner les opportunités d'élargissement des débouchés commerciaux, à la suite de l'affaiblissement généralisé des mesures protectionnistes au plan mondial. En somme, l'évolution des règles du commerce mondial, l'élargissement des accords commerciaux aux services, à la propriété intellectuelle et surtout à l'agriculture, obligeront les pays de l'UEMOA à réduire leur dépendance vis-à-vis des produits primaires et à diversifier leur production, en se perfectionnant dans des domaines où ils pourront acquérir un certain avantage comparatif.

Il est évident que les pays de l'UEMOA n'ont pas encore pu tirer suffisamment profit des mutations économiques, technologiques et institutionnelles liées à la mondialisation, en raison de leur très faible niveau de développement. Par conséquent, la réalisation des objectifs prioritaires de développement s'impose comme le moyen privilégié d'une adaptation adéquate au contexte de la mondialisation. Ainsi, pour un meilleur usage de la nouvelle donne de la mondialisation comme levier pour leur décollage économique, ces pays doivent renforcer leurs capacités humaines et technologiques, développer leurs infrastructures de base, diversifier leurs économies, résoudre le problème du surendettement, privilégier l'épargne interne comme source de financement et accélérer le processus d'intégration régionale.

La réalisation de ces objectifs de développement requiert au préalable la promotion de la bonne gouvernance. En outre, certains comportements doivent changer, notamment la préférence accordée au court terme qui ne favorise pas l'épargne et la réflexion prospective. Les pays de l'UEMOA doivent avant tout mettre l'accent sur leurs potentialités propres pour se développer en ne comptant d'abord que sur eux-mêmes pour élaborer et déployer les stratégies d'un développement rapide.

---

1 : Pour plus de détails, voir le Document d'Etudes et Recherche n° 05/03 de décembre 2005.

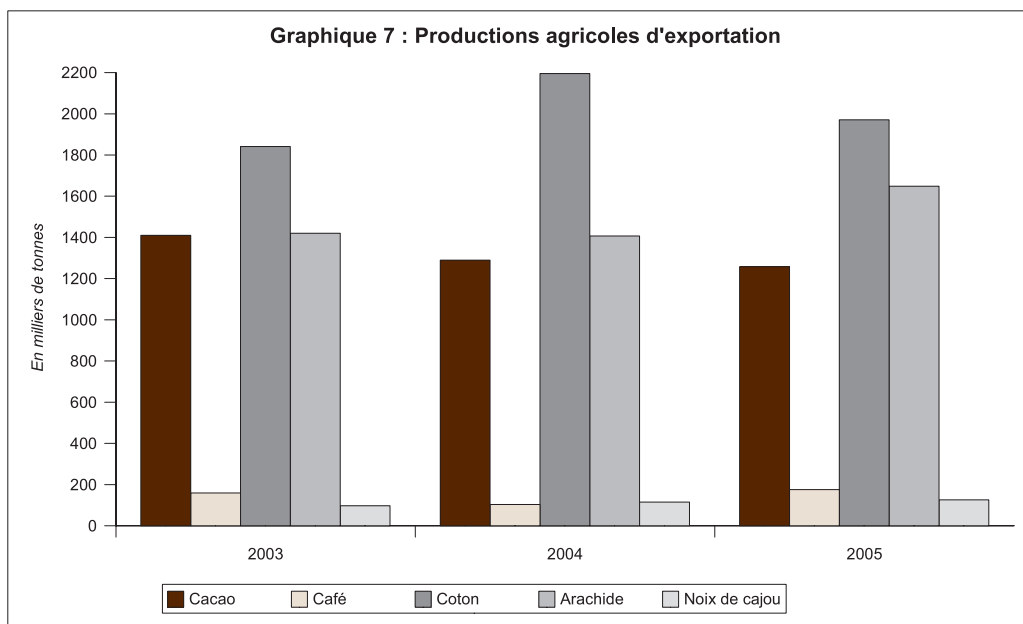
## 2.2 - Production agricole

La campagne agricole 2005/2006 a été meilleure que celle de l'année précédente. En effet, elle s'est soldée par une progression de la production des principales cultures, à l'exception du cacao et du coton.

Les récoltes d'arachide sont estimées à 1.440.954 tonnes, en augmentation de 1,4% par rapport à la campagne précédente. La quantité de café collectée est ressortie à 175.500 tonnes contre 104.200 tonnes un an auparavant, soit une amélioration de 68,5%.

Quant à la production de noix de cajou en Guinée-Bissau, elle s'est accrue de 10,0% à 126.500 tonnes.

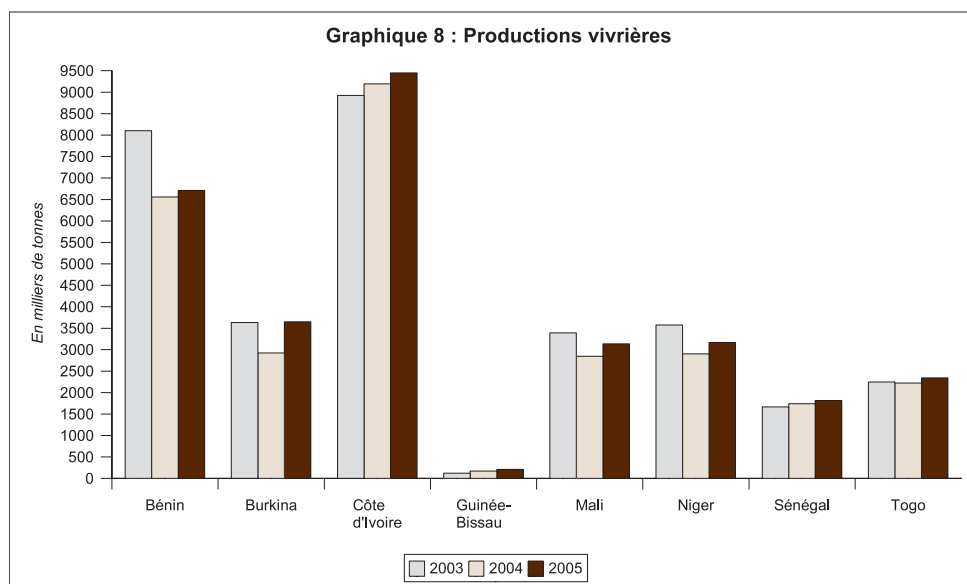
En revanche, la tendance à la baisse de la production de cacao s'est poursuivie. En effet, la récolte du cacao a reculé de 2,4%, à 1.258.110 tonnes, en raison de la chute de même ampleur de la production en Côte d'Ivoire et de celle de 2,7% au Togo. En Côte d'Ivoire et au Togo, la production cacaoyère est ressortie respectivement à 1.254.510 tonnes et à 3.600 tonnes. Les achats de coton graine de l'Union sont en recul de 10,2%, s'établissant à 1.970.872 tonnes.



Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

La production vivrière de l'Union est en hausse de 9,1% après le recul de 3,6% enregistré en 2004. Tous les Etats membres de l'Union ont contribué à ce résultat, à l'exception du Bénin dont la production vivrière a reculé de 2,6% à 6.623.000 tonnes. Au Burkina, elle a atteint 3.649.530 tonnes, soit une progression de 24,7%. En Côte d'Ivoire, les récoltes vivrières se sont accrues de 2,8% pour s'établir à 9.451.329 tonnes. En Guinée-Bissau, elles se sont situées à

223.300 tonnes, soit 29,5% d'accroissement par rapport aux réalisations de la campagne précédente. Au Mali, la production vivrière s'est établie à 3.367.200 tonnes, soit une amélioration de 18,4%. Elle est ressortie en augmentation de 3,2% au Niger pour s'établir à 3.741.200 tonnes. Au Sénégal, les estimations font état d'une hausse de 4,5% de la production vivrière chiffrée à 1.864.000 tonnes. Au Togo, elle a atteint 2.345.200 tonnes, en progression de 5,5%.



Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

### 2.3 - Extraction minière

Dans le secteur **minier**, hormis l'extraction aurifère et la production du pétrole brut, les principales activités minières de l'Union sont orientées à la baisse.

La production de l'or a progressé de 18,9% pour se situer à 57.482,6 kilogrammes, en liaison avec la réorganisation de la filière au Burkina, l'ouverture de nouvelles mines au Niger et le redressement de 10,2% de l'offre malienne, ressortie à 49.121,6 kilogrammes. La production du pétrole brut s'est établie à 14.573.600 barils en Côte d'Ivoire, en hausse de 80,0%. La mise en exploitation de nouveaux puits explique cette performance.

L'extraction d'uranium a connu par contre un recul de 8,6% au Niger, en se fixant à 2.999,7 tonnes. Celle de phosphates a diminué de 3,7% au Sénégal et de 8,5% au Togo, en ressortant respectivement à 1.689.040 tonnes et 1.020.870 tonnes.

### 2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

L'indice global de la production industrielle de l'Union a enregistré une hausse de 3,3% en 2005, après avoir progressé de 1,7% en 2004. Cette évolution est liée à l'amélioration de la

situation au Burkina (7,7%), en Côte d'Ivoire (2,6%), au Mali (18,6%) et au Togo (0,6%). Dans les autres Etats membres de l'Union, l'activité industrielle a fléchi. Elle s'est en effet repliée de 3,2% au Bénin, 0,3% au Niger et de 2,4% au Sénégal.

Dans l'ensemble, l'activité industrielle a été soutenue par la consommation des ménages, reflétée par la **remontée de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail**.

En effet, cet indice a augmenté de 5,9% contre 2,6% un an plus tôt. Cette tendance résulte du dynamisme du commerce de produits pétroliers, d'automobiles, de motocycles, de pièces détachées et de biens d'équipement du logement. Les ventes se sont améliorées dans la quasi-totalité des Etats membres de l'Union. Ainsi, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail est ressorti en hausse de 0,6% en Côte d'Ivoire, 18,7% au Mali, 4,6% au Niger, 16,9% au Sénégal, et 9,0% au Togo. La bonne orientation du chiffre d'affaires du commerce de détail, reflet de la confiance des ménages, a été favorisée par la hausse de la demande. Par contre, l'activité commerciale a fléchi de 16,1% au Bénin et de 0,3% au Burkina, en raison de la concurrence exercée par le secteur informel.

## 2.5 - Evolution des prix

L'inflation, mesurée par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), a enregistré une accélération en 2005. En effet, le niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA est ressorti en hausse de 4,4% en moyenne annuelle contre 0,5% en 2004. Dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Sénégal, il s'est situé au-dessus de l'objectif de 2,0% arrêté dans le cadre du programme monétaire.

Cette situation résulte essentiellement de la conjonction de deux facteurs, à savoir la réduction de l'offre de produits vivriers sur le marché et la flambée des cours mondiaux du pétrole brut.

La diminution de l'offre alimentaire, induite par les déficits de la production céréalière enregistrés au terme de la campagne agricole précédente, en particulier dans les pays sahéliens de l'Union, à la suite de l'arrêt précoce des pluies et de l'invasion acridienne de 2004, a constitué une source majeure de pressions inflationnistes dans l'UEMOA. L'augmentation des prix des

produits alimentaires en 2005 a contribué à hauteur de 2,4 points de pourcentage à l'inflation totale dont le taux s'est établi à 4,4%. Ainsi, la hausse des prix des denrées alimentaires explique environ 55,0% de l'inflation dans la zone UEMOA en 2005.

La composante non alimentaire a contribué pour 2,0 points de pourcentage au taux d'inflation, reflétant le renchérissement des carburants à la pompe, consécutif à la flambée des cours mondiaux du pétrole. En effet, l'augmentation de 16,8% des prix à la pompe des produits pétroliers s'est étendue aux autres biens et services, notamment le transport dont les tarifs ont crû de 12,0% au cours de l'année.

Par ailleurs, l'élargissement de l'assiette et le relèvement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que la pénurie de sucre et de pétrole lampant observés au Niger, les perturbations dans la distribution des produits pétroliers au Bénin, l'incidence sur les prix du contexte socio-politique en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, ont eu pour effet d'entretenir l'inflation dans la zone.

Tableau 3 : Variation des prix à la consommation en 2004 et 2005 (en %)

	Glissement annuel à fin décembre		Variation annuelle moyenne	
	2004	2005	2004	2005
Bénin	2,7	3,8	0,9	5,4
Burkina	0,7	4,5	-0,4	6,4
Côte d'Ivoire	4,4	2,6	1,4	3,9
Guinée-Bissau	2,9	0,3	0,9	3,4
Mali	1,5	3,4	-3,1	6,4
Niger	3,6	4,2	0,2	7,8
Sénégal	1,7	1,4	0,5	1,7
Togo	3,9	5,5	0,4	6,8
UMOA*	3,1	2,9	0,5	4,4

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique (INS).

\* Non compris la Guinée-Bissau.

L'inflation sous-jacente, qui exprime la tendance de long terme du niveau des prix sur laquelle la politique monétaire peut avoir un impact, s'est fixée en moyenne annuelle à 2,9% contre 1,7% en 2004. Ainsi, les chocs transitoires, principalement ceux liés à la mauvaise campagne agricole 2004/2005 et à la remontée des cours du pétrole ont globalement participé à l'accentuation des pressions inflationnistes.

Par pays, l'analyse permet de distinguer trois groupes de pays. Le premier se distingue par un taux d'inflation supérieur à 5,0%. Il est constitué du Niger (7,8%), du Togo (6,8%), du Burkina (6,4%), du Mali (6,4%) et du Bénin (5,4%). Dans le second groupe composé de la Côte d'Ivoire (3,9%) et de la Guinée-Bissau (3,4%), la progression du niveau général des prix se situe entre 3,0% et 4,0%. Enfin, le troisième groupe formé

uniquement du Sénégal (1,7%) se caractérise par un taux d'inflation inférieur à 2,0%.

Dans l'ensemble, le différentiel d'inflation entre l'Union et ses principaux partenaires est resté globalement favorable. Vis-à-vis des pays environnants, il se situe à 12,2 points. Cependant, la hausse des prix dans l'Union a été supérieure de 2,4 points par rapport aux réalisations de la zone d'ancrage du franc CFA.

Ainsi, en dépit de l'accélération de l'inflation dans l'UEMOA, la compétitivité des économies a été préservée. Cependant, ce résultat favorable n'a pu être suffisamment mis à profit pour soutenir une croissance économique saine, en raison notamment des difficultés éprouvées par les Etats dans le processus d'assainissement des finances publiques.

## ENCADRE N°2

### Mesure de l'inflation sous-jacente dans les pays de l'UMOA<sup>1</sup>

La BCEAO suit, depuis le début de l'année 2003, des indicateurs d'inflation sous-jacente, dérivés des principales méthodes de calcul utilisées par les banques centrales. Il s'agit de la moyenne asymétrique et du taux d'inflation hors énergie et produits frais. Ces mesures découlent des travaux réalisés dans le Document d'Etude et de Recherche N°DER/02/04 de mai 2002 relatif au calcul d'indicateurs d'inflation sous-jacente pour les pays de l'UEMOA.

Les indicateurs d'inflation sous-jacente, du fait qu'ils constituent la partie tendancielle de l'évolution des prix, devraient notamment converger à moyen terme vers l'inflation observée. A cet égard, leur évolution devrait être plus régulière à court terme que celle de l'inflation observée.

Cependant, à l'observation, les indicateurs issus du DER/02/04 restent marqués par une volatilité relativement importante bien que d'ampleur plus faible que celle de l'inflation observée. Cette situation pourrait être liée à une qualité insuffisante des méthodes utilisées dans le filtrage de l'évolution des prix induite par des chocs d'offre, qui constitue l'inflation transitoire. Par ailleurs, sur les dernières années, l'écart entre les indicateurs d'inflation sous-jacente et l'inflation observée, en moyenne, s'est réduit, en dépit des chocs nombreux et divers qui ont caractérisé la période, suscitant des interrogations sur la pertinence des méthodes utilisées.

Le Document d'Etudes et Recherche n° 05/04 publié en décembre 2005, propose en conséquence une amélioration de la mesure de l'inflation sous-jacente dans les pays de l'Union. Elle expose les aménagements effectués, en analyse les résultats obtenus et formule des recommandations.

Outre l'élargissement de la période de référence, qui va de janvier 1997 à décembre 2004, l'approche comporte un affinement de l'analyse de la volatilité des données avec l'utilisation de méthodes statistiques, de techniques économétriques et de l'analyse multidimensionnelle des données. Les méthodes statistiques approchent de manière indirecte l'inflation sous-jacente en filtrant les composantes transitoires et en déduisant la partie sous-jacente de l'inflation observée. Les techniques économétriques ou d'analyse des données appréhendent directement la composante permanente de l'évolution des prix.

Au titre des méthodes statistiques, les techniques à exclusion de facteurs spéciaux et celles à influence limitée ont été explorées.

Les **méthodes dites à exclusion de facteurs spéciaux** consistent à identifier et à éliminer de l'indice des prix, les composantes qui servent de support aux chocs transitoires sur l'inflation. A cet égard, *trois types de solutions d'exclusion* ont été étudiées selon la méthode d'identification des postes représentatifs des fluctuations transitoires. La première cible les produits les plus sensibles aux chocs d'offre et regroupés par catégories analytiques. Ce type d'identification a permis d'aboutir aux indicateurs hors produits volatils des fonctions Alimentation, Boissons-Tabacs, Energie-Eau et Tarifs Publics, dont les Services de transport. La seconde identifie et exclut les produits volatils les plus fréquents dans les pays de l'Union. Ainsi, ont été considérés les indices hors produits volatils communs à respectivement 5, 6, 7, 8 pays, auxquels sont ajoutées des variétés volatiles spécifiques aux pays. La troisième solution dégage, indépendamment de la nature des produits, les combinaisons des postes les plus sensibles, dont l'exclusion conduit à un indicateur d'inflation sous-jacente présentant la volatilité minimale sur la période de référence.

Quant aux **méthodes à influence limitée**, l'approfondissement a consisté en l'application des techniques de filtrage aux séries des variations mensuelles des indices par postes et non à leurs glissements annuels, comme précédemment. La méthode employée consiste, chaque mois, à éliminer du champ de calcul de l'indice, les postes marqués par des variations extrêmes assimilables à des mouvements transitoires. L'indicateur en résultant est représentatif de l'évolution de la majorité des composantes à chaque instant. Dans ce cadre, ont été appliqués les opérateurs que sont la médiane simple ou pondérée, le quantile, la moyenne réduite symétrique de chaque côté, la moyenne réduite asymétrique, la moyenne centrée de 1,5 écart-type sur la moyenne globale et la moyenne à double pondération.

Au niveau des **techniques économétriques et d'analyse des données** également explorées, le lissage exponentiel à faible coefficient d'ajustement qui s'appuie sur l'analyse spectrale, a été utilisé pour isoler les fluctuations à basses fréquences de l'indice des prix correspondant à la composante sous-jacente de l'inflation. En outre, les méthodes d'analyse des données, en l'occurrence l'analyse factorielle exploratoire, ont été employées pour déterminer les tendances communes sous-jacentes aux composantes de l'indice des prix à la consommation.

Le choix des meilleurs indicateurs s'est appuyé sur la proximité à l'inflation moyenne et à sa tendance statistique de long terme, sur la moindre volatilité et sur la plus grande capacité de prédiction de l'inflation à moyen terme.

Il ressort de l'application de ces axes d'approfondissement méthodologique que la **moyenne asymétrique**, qui relève des méthodes à influence limitée, appliquée aux variations mensuelles, se révèle être le **meilleur indicateur d'inflation sous-jacente**, pour tous les pays et l'ensemble de l'Union au regard de la totalité des critères considérés. Ces mesures pourraient être utilisées comme indicateurs de premier rang pour apprécier la stabilité des prix dans les pays de l'Union.

L'utilisation de ces indicateurs d'inflation sous-jacente permet de déduire la partie transitoire de l'inflation brute. Ainsi, l'écart entre l'inflation brute et l'inflation sous-jacente qui représente l'inflation transitoire a atteint, en point de pourcentage et en moyenne, 1,2 en 1998, -1,7 en 1999, -0,1 en 2000, 1,0 en 2001, 0,8 en 2002, 0,0 en 2003 et -1,2 en 2004.

Des indicateurs résultant des méthodes à exclusion de facteurs spéciaux apparaissent également parmi les meilleures mesures de l'inflation sous-jacente dans l'UEMOA mais avec une qualité statistique moindre notamment au regard de la volatilité. Ces indicateurs, plus simples à faire comprendre au public, pourraient être calculés au second rang.

Par ailleurs, le calcul de taux d'inflation hors énergie et produits frais, indicateur retenu au niveau communautaire et dans le cadre de l'analyse de la convergence en zone franc, mais qui présente une qualité insuffisante, pourrait se poursuivre, à des fins de comparaison.

1 : Pour plus de détails, voir Document d'Etudes et Recherche n° 05/04 de décembre 2005.



## 2.6 - Finances publiques

Dans l'ensemble des Etats membres de l'Union, les budgets ont été exécutés en 2005 dans le cadre des programmes économiques et financiers, conclus avec les Institutions de Bretton Woods.

Sur cette base, l'exécution des opérations financières des Etats s'est soldée en 2005, à l'échelle de l'Union, par un léger tassement du déficit global, hors dons, base engagements, qui s'est fixé à 1.080,6 milliards, soit 4,5% du PIB.

Par pays, ce déficit rapporté au PIB est ressorti à 20,1% en Guinée-Bissau, 9,5% au Burkina, 7,7% au Niger, 7,1% au Mali, 3,1% au Bénin, 2,8% au Sénégal, 2,7% en Côte d'Ivoire et 0,3% au Togo.

La situation des finances publiques est demeurée caractérisée par des tensions de trésorerie, notamment en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, se traduisant par des accumulations d'arriérés de paiement. Les Etats membres de l'Union, dans leur grande majorité, n'ont pas respecté les critères de convergence retenus dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Outre l'émission de bons du Trésor, les déficits enregistrés ont été financés en partie par des tirages sur emprunts extérieurs de 563,0 milliards, ainsi que par des allègements du service de la dette extérieure de 108,5 milliards.

## 2.7 - Balance des paiements

Les comptes extérieurs de l'Union ont enregistré en 2005 un excédent de 58,1 milliards contre 210,6 milliards en 2004, en liaison essentiellement avec la dégradation du compte des transactions courantes. Le déficit du compte courant s'est établi à 1.337,7 milliards contre 1.014,4 milliards en 2004.

L'évolution du compte courant résulte de l'orientation divergente de ses composantes. En effet, le solde de la balance commerciale est ressorti déficitaire à 286,4 milliards. Le déficit de la balance des revenus s'est aggravé. Le

solde positif des transferts courants s'est consolidé et les sorties nettes au titre des services se sont contractées. Le solde des transactions sur biens s'est replié de 485,0 milliards, sous l'effet d'une hausse de 14,9% des importations, liée notamment à l'accroissement des achats de produits pétroliers, céréaliers et de biens d'équipement respectivement de 38,2%, 11,0% et 9,0%. L'alourdissement de la facture pétrolière est dû au renchérissement du baril du pétrole brut. Celui des céréales est lié au déficit de l'offre intérieure de ces biens, résultant de la mauvaise campagne agricole précédente. L'augmentation des importations de biens d'équipement est en rapport avec le dynamisme de la croissance économique dans la plupart des Etats membres de l'Union et le renforcement des investissements, principalement dans les infrastructures de transport et de télécommunication, en particulier à la faveur des 5<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie au Niger et du Sommet de la Francophonie à Bamako.

Pour leur part, les exportations ont connu une progression limitée de 6,5%, liée en grande partie à la faiblesse des cours mondiaux du coton et du cacao. La hausse d'ensemble enregistrée a été induite par la bonne tenue des exportations de produits d'élevage, d'or, d'amande de karité, de noix de cajou et de produits pétroliers. En particulier, l'augmentation des ventes de produits d'élevage s'explique par le renforcement progressif des échanges intra - UEMOA, à la suite de la reprise des activités ferroviaires entre Abidjan et Ouagadougou. La progression des exportations d'or est consécutive à la réorganisation de la filière au Burkina, à la mise en exploitation de nouvelles mines au Niger et à l'accroissement de la production au Mali.

En raison du rythme de croissance des importations plus soutenu que celui des exportations, le taux de couverture des importations par les exportations a accusé un repli, en s'établissant à 95,8% contre 103,4% en 2004.

En dépit de l'accroissement des dépenses d'expédition sur marchandises, le déficit des services s'est réduit, ressortant à 1.140,9 milliards contre 1.152,2 milliards une année auparavant, du fait essentiellement de l'augmentation de l'excédent du poste "voyages". L'évolution de cette rubrique est induite notamment par la politique de promotion touristique dynamique du Mali, ainsi que par les manifestations internationales organisées au cours de l'année 2005, notamment, la coupe d'Afrique des Nations de Football Junior au Bénin, les 5<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie au Niger et le Sommet de la Francophonie au Mali.

Le déficit de la balance des revenus s'est aggravé de 20,5 milliards pour se situer à 601,7 milliards en liaison avec l'accroissement des sorties au titre des retours sur investissements. Les intérêts sur la dette publique ont diminué de 24,5 milliards en raison des réductions de dettes obtenues par les cinq pays membres de l'Union qui ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés (IPPTE). L'excédent des transferts courants s'est renforcé de 32,8% en passant de 520,4 milliards à 691,2 milliards du fait des transferts privés et publics. La hausse des transferts publics nets est impulsée par les aides alimentaires et budgétaires reçues dans le cadre de la gestion de la crise alimentaire au Niger et au Mali. Celle des transferts privés est liée aux envois de fonds des travailleurs et au renforcement des concours octroyés aux Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est établi à 1.687,6 milliards contre 1.286,5 milliards en 2004. Rapporté au PIB, il est ressorti en dégradation à 7,0% en 2005 contre 5,7% une année plus tôt.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est consolidé de 161,3 milliards pour se fixer à 1.381,9 milliards en 2005. Cette amélioration traduit celle du solde des

investissements de portefeuille ressorti excédentaire de 19,5 milliards contre un déficit de 10,5 milliards en 2004.

Les investissements directs se sont situés à 307,8 milliards en recul de 24,7 milliards par rapport à l'année 2004.

Les tirages sur prêts budgétaires et prêts projets ont enregistré une hausse de 23,8 milliards, reflétant les entrées substantielles de capitaux publics au Burkina et au Mali, en particulier pour le financement de projets et au Sénégal dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Privé, soutenu par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Cette hausse a été atténuée par le repli des appuis reçus par la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo, en l'absence de relations avec les Institutions de Bretton Woods.

Par pays, l'analyse de la balance des paiements en 2005 fait ressortir des déficits du compte courant hors transferts officiels au-dessus de la norme communautaire, fixée à 5,0% du PIB dans tous les Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire qui a réalisé un excédent équivalent à 0,1% de son PIB. Le ratio du déficit courant hors dons rapporté au PIB s'est détérioré, entre 2004 et 2005, de 13,4% à 14,7% au Burkina, de 10,9% à 16,0% en Guinée-Bissau, de 8,0% à 9,7% au Sénégal et de 11,4% à 16,2% au Togo. Il s'est stabilisé à 10,9% au Niger. Il a fléchi de 7,7% à 7,1% au Bénin et de 10,2% à 9,1% au Mali.

Les ressources extérieures mobilisées au titre du compte de capital et d'opérations financières ont permis de réaliser en 2005, des soldes globaux de balance des paiements excédentaires dans tous les Etats membres de l'Union, à l'exception du Burkina, du Sénégal et du Togo où, du fait de l'ampleur du déficit courant, la balance des paiements est ressortie respectivement déficitaire de 104,7 milliards, 10,7 milliards et 8,8 milliards.

## 2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure

Les Etats membres de l'Union ont continué de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de redressement économique et financier. Les entrées de ressources en appui à ces programmes sont ressorties à 473,3 milliards, contre 457,1 milliards en 2004. **Le taux de mobilisation s'est établi à 59,5%, contre une réalisation de 50,7% l'année précédente.**

Les montants mobilisés auprès des organismes multilatéraux se chiffrent à 394,6 milliards contre 395,5 milliards en 2004. Les financements reçus des Institutions de Bretton Woods se sont établis à 191,8 milliards comparés aux 169,4 milliards mobilisés un an plus tôt. Les contributions du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) ont enregistré un repli, en passant de 61,7 milliards en 2004 à 51,3 milliards en 2005. Celles de l'Union Européenne évaluées à 85,2 milliards ont accusé une baisse de 23,5 milliards par rapport au niveau atteint un an auparavant. Les apports de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sont passés de 15,5 milliards en 2004 à 20,0 milliards. Les contributions des partenaires bilatéraux sont ressorties à 78,6 milliards contre 61,6 milliards en 2004. Les principaux donateurs ont été les Pays-Bas, la France, la Suède et le Fonds Kowétien.

Par ailleurs, l'évolution des flux nets de remboursements et des annulations de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTTE n'a pu permettre de réduire le stock de la dette extérieure de l'UMOA qui s'est élevée à 14.325,1 milliards à fin décembre 2005 contre 13.630,5 milliards un an plus tôt. Cette hausse de l'encours de la dette est principalement imputable aux tirages sur emprunts.

Par contre, le ratio de l'encours de la dette sur le PIB s'est amélioré, en se fixant à 59,9% contre 60,9% une année plus tôt. Le service dû s'est chiffré à 1.078,4 milliards en hausse de 90,7 mil-

liards par rapport au niveau atteint en 2004. Il a représenté 14,0% des exportations de biens et services non facteurs contre 14,2% un an auparavant. Compte tenu des allègements obtenus (189,2 milliards) et des accumulations d'arriérés de paiement (517,1 milliards), le service réglé s'est élevé à 372,2 milliards, absorbant 10,5% des recettes fiscales contre 9,6% en 2004.

Au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTTE), les Etats membres de l'Union (Bénin, Burkina, Mali, Niger et Sénégal) qui ont atteint leur point d'achèvement, ont bénéficié d'un allègement de leur dette extérieure pour un montant global de 140,1 milliards dont 12,0 milliards pour le Bénin, 24,1 milliards pour le Burkina, 30,0 milliards pour le Mali, 18,2 milliards pour le Niger et 55,8 milliards pour le Sénégal. La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo n'ont pas encore atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) proposée par le groupe des huit pays les plus industrialisés du monde (G8) en faveur des pays à faible revenu, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a procédé à l'annulation de la totalité de l'encours au 31 décembre 2004, des dettes à son égard des dix neuf premiers pays sélectionnés. Ainsi, depuis le 06 janvier 2006, la dette concernée de cinq pays de l'Union, à savoir le Bénin (31,3 milliards), le Burkina (54,1 milliards), le Mali (64,7 milliards), le Niger (65,9 milliards) et le Sénégal (85,9 milliards), a été totalement annulée. Le montant global de la remise de dette accordée par le FMI est évalué à 351,1 millions de DTS, soit 301,9 milliards de FCFA.

Dans l'ensemble, les pays de l'Union n'ayant pas bénéficié d'allègement, ni d'annulation de la dette extérieure, ont continué d'éprouver des difficultés financières qui se sont traduites par une accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs.

A l'instar de l'année précédente, la BCEAO, toujours soucieuse de disposer d'outils appropriés d'analyse de la dynamique des économies des Etats membres de l'Union, a publié un **rapport sur les perspectives économiques des Etats de l'UEMOA**.

Il en ressort pour l'année 2006, les tendances ci-après :

- une évolution des économies des Etats membres de l'Union dans un environnement international quasi identique à celui de l'année 2005 ;
- un taux de croissance réel estimé à 4,0% sous l'hypothèse d'un contexte socio-politique sous-régional apaisé et d'une campagne agricole normale caractérisée par une pluviométrie favorable au développement des cultures, ainsi qu'un impact limité d'un éventuel péril acridien ;
- une progression modérée des prix consécutive à l'amélioration des disponibilités sur le marché, notamment en produits céréaliers ;
- une amélioration du déficit des finances publiques induite par la hausse des recettes budgétaires et par la mobilisation accrue des appuis financiers extérieurs ;
- un meilleur profil du solde des transactions courantes dû à l'augmentation des exportations et à l'appréciation du dollar des Etats-Unis.

Ces tendances économiques régionales en 2006 dépendront dans une large mesure de l'évolution de l'environnement socio-politique,

de la conjoncture internationale, des cours du pétrole et des matières premières exportées, ainsi que de la pluviométrie. En outre, il conviendrait de relever de nombreux défis dont :

- le desserrement de la contrainte majeure constituée par la dette, en oeuvrant à étendre le bénéfice de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale à l'ensemble des Etats membres de l'Union ;
- la gestion des chocs exogènes, notamment les tensions sur les cours mondiaux du pétrole, le faible niveau de ceux des matières premières exportées et les aléas climatiques ;
- la réalisation d'une croissance économique forte et durable, en vue d'accroître les richesses et réduire la pauvreté ;
- le développement des infrastructures pour permettre la disponibilité de facteurs de production à moindre coût ;
- la mise en valeur des matières premières locales ;
- le renforcement du rôle de l'Etat pour assainir le cadre macroéconomique, catalyser et accompagner les initiatives privées ;
- la consolidation du partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques privés.

Les actions doivent s'inscrire dans une vision globale d'amélioration des conditions d'accélération des progrès économiques et sociaux dans les pays de l'UEMOA.



## II MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

### 1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

LES DIRECTIVES de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2005 se sont appuyées sur les grandes orientations de politique économique approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 17 septembre 2004. Ces directives s'inscrivaient dans la perspective de la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques, l'accélération des réformes structurelles, en particulier dans les filières agricoles et la réalisation des conditions permettant de bénéficier des mécanismes d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés.

En rapport avec ces considérations, l'objectif retenu pour l'action monétaire a été la stabilité des prix, avec un taux d'inflation de 2,0% maximum, pour consolider l'ancrage de la monnaie commune à l'euro.

Les équilibres monétaires projetés faisaient ressortir, pour l'Union, les évolutions suivantes en 2005 :

- une amélioration de 367,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires ;
- une contraction de 6,5 milliards (ou -0,2%) du crédit intérieur, sous l'effet d'une amélioration de 148,4 milliards (ou 25,8%) de la position nette des Gouvernements et d'un accroissement de 141,9 milliards (ou 4,3%) des crédits à l'économie ;
- une progression de la masse monétaire de 6,3%.

Par ailleurs, les interventions de la Banque Centrale étaient anticipées à 378,0 milliards, en baisse de 75,3 milliards par rapport aux pré-

visions révisées à fin décembre 2004, en raison essentiellement du remboursement des concours monétaires directs consolidés et de l'amortissement des titres d'Etat 5%-2006. Le montant global des concours aux Etats devait être plafonné à 365,9 milliards, en repli de 70,9 milliards. Les refinancements en faveur des établissements de crédit étaient prévus à hauteur de 12,1 milliards, en retrait de 4,4 milliards.

### 2 - ACTION MONÉTAIRE

L'action de la Banque Centrale en 2005 s'est appuyée principalement sur l'utilisation des instruments indirects de régulation de la liquidité pour conforter la stabilité monétaire et contribuer au financement non inflationniste de la croissance.

#### 2.1 - Politique des taux d'intérêt

La politique des taux d'intérêt de la Banque Centrale est mise en œuvre à travers le marché monétaire et les interventions sur les guichets permanents (guichets de réescompte et de pension).

Au regard de la situation économique et monétaire dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, caractérisée principalement par une fragilité de l'activité économique dans un certain nombre de pays et une hausse des prix due essentiellement à des chocs d'offre découlant de la baisse des disponibilités céréalières et de la répercussion de la flambée des cours du pétrole sur le coût de l'énergie et des transports, la Banque Centrale a décidé de maintenir ses taux directeurs à 4,50% pour le taux d'escompte et à 4,00% pour le taux de pension, niveaux en vigueur depuis le 22 mars 2004.

Les taux réglementés applicables à l'épargne sur livrets sont restés inchangés à 3,50%.

## 2.2 - Opérations d'open market

Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a pas organisé d'adjudication d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2005.

## 2.3 - Actions sur les guichets permanents et exceptionnels de refinancement

En raison de l'importance de la trésorerie du système bancaire, la gestion des demandes d'avances aux guichets permanents d'allocation de ressources monétaires est restée guidée par le principe de l'incertitude du refinancement. L'objectif visé est d'éviter notamment que les concours consentis ne soient sources de tensions inflationnistes, n'alimentent des sorties de ressources sur l'extérieur ou ne renforcent la constitution d'avoirs auprès des correspondants. Il s'agit également de permettre un meilleur recyclage des ressources sur le marché interbancaire et le marché financier.

Dans un contexte d'abondance de la liquidité bancaire dans l'Union, les concours de la Banque Centrale aux banques et établissements financiers sont demeurés à des niveaux relativement bas, ressortant à 11,6 milliards à fin décembre 2005 contre 2,4 milliards au 31 décembre 2004.

## 2.4 - Dispositif des réserves obligatoires

Institué depuis octobre 1993, le système des réserves obligatoires vise à renforcer l'efficacité de la politique des taux d'intérêt en influençant la liquidité des banques et leur capacité à accorder des crédits.

Le dispositif des réserves obligatoires permet, si nécessaire, de différencier par Etat, les coefficients de réserves obligatoires des banques et établissements financiers, en fonction des évolutions constatées.

Prenant en considération l'évolution de la conjoncture, marquée par des pressions inflationnistes et une expansion des crédits à l'économie, la Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires de 13,0% à 15,0% pour les banques du Bénin, de 3,0% à 7,0% pour les banques du Burkina et de 5,0% à 9,0% pour les banques du Niger, à compter du 16 juin 2005. Les niveaux des coefficients des réserves obligatoires ont été maintenus à 5,0% en Côte d'Ivoire, à 3,0% en Guinée-Bissau et au Togo et à 9,0% au Mali et au Sénégal. Au total, les coefficients des réserves obligatoires des banques ont évolué comme suit depuis le 16 août 1998 :

Tableau 4 : Coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques (depuis le 15 novembre 1998)

	Jusqu'au 15 nov. 98	16 nov. au 15 déc. 98	16 déc. 98 au 15 avril 00	16 avril au 15 août 00	16 août au 15 sept. 00	16 sept. 00 au 15 avril 02	16 avril 02 au 15 mars 04	16 mars 04 au 15 juin 05	Depuis le 16 juin 2005
	(En pourcentage)								
Bénin	9,0	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	13,0	15,0
Burkina	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	7,0
Côte d'Ivoire	9,0	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Guinée-Bissau	5,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mali	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0
Niger	5,0	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0
Sénégal	5,0	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Togo	9,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : BCEAO.

Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux établissements financiers sont demeurés inchangés à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1993.

### 3 - RESULTATS DE L'ACTION MONÉTAIRE ET ÉVOLUTION DES AGREGATS MONÉTAIRES

L'approvisionnement insuffisant des marchés en produits alimentaires et la flambée des cours mondiaux du baril de pétrole ont provo-

qué la résurgence de tensions inflationnistes. Le rythme d'augmentation des prix est ainsi ressorti à 4,4% en moyenne à fin décembre 2005, pour un objectif d'inflation de 2,0% maximum.

Par ailleurs, la situation monétaire de l'Union a été caractérisée à fin décembre 2005 par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires, ainsi qu'une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

Tableau 5 : Situation monétaire intégrée (fin décembre)

	2003	2004	2005	Variation en 2005	
				Absolue	en %
				Milliards de FCFA	
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>3 061,0</b>	<b>3 185,2</b>	<b>3 327,0</b>	<b>141,8</b>	<b>4,5</b>
Banque Centrale	2 894,5	3 029,8	3 195,4	165,6	5,5
Banques	166,5	155,4	131,6	-23,8	-15,3
<b>Crédit intérieur</b>	<b>3 988,2</b>	<b>4 223,9</b>	<b>4 660,4</b>	<b>436,4</b>	<b>10,3</b>
Position nette des Gouvernements	740,3	705,8	718,9	13,1	1,9
Crédits à l'Economie	3 247,9	3 518,1	3 941,5	423,4	12,0
<b>ACTIF = PASSIF</b>	<b>7 049,2</b>	<b>7 409,1</b>	<b>7 987,4</b>	<b>578,2</b>	<b>7,8</b>
<b>Masse monétaire</b>	<b>5 652,6</b>	<b>5 979,8</b>	<b>6 413,9</b>	<b>434,0</b>	<b>7,3</b>
Circulation fiduciaire	1 847,9	1 799,7	2 046,3	246,5	13,7
Dépôts en banque	3 739,2	4 104,3	4 295,1	190,9	4,7
Dépôts en CNE et CCP	65,5	75,8	72,4	-3,4	-10,6
<b>Autres éléments nets</b>	<b>1 396,6</b>	<b>1 429,3</b>	<b>1 573,6</b>	<b>144,2</b>	<b>10,1</b>

Source : BCEAO.

#### 3.1 - Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 3.327,0 milliards, en hausse de 141,8 milliards par rapport à fin décembre 2004. Ce renforcement de la position extérieure traduit en partie les mobilisations de ressources extérieures en appui aux programmes économiques et financiers des Etats et les allègements obtenus par certains pays dans le cadre de l'initiative PPTE.

La consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires a exclusivement concerné l'Institut d'émission, dont les avoirs extérieurs nets ont atteint 3.195,4 milliards, en

hausse de 165,6 milliards. Les réserves officielles de change ont augmenté de 5,5 milliards pour se situer à 3.768,9 milliards à fin décembre 2005. Il en a découlé un taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 120,3%. Pour leur part, les engagements extérieurs de l'Institut d'émission se sont inscrits en recul de 126,1 milliards, en s'établissant à 573,5 milliards, en liaison avec les règlements effectués au profit du Fonds Monétaire International pour le compte des Etats. En revanche, les avoirs extérieurs nets des banques ont enregistré une baisse de 23,8 milliards, en s'établissant à 131,6 milliards, traduisant la hausse de 78,6 milliards des



engagements extérieurs, dont l'impact a été atténué par la hausse de 54,9 milliards des avoirs extérieurs bruts.

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Burkina, du Sénégal et du Togo.

Tableau 6 : Evolution par pays des avoirs extérieurs nets

	2003	2004 Milliards de FCFA	2005
<b>BENIN</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>390,0</b>	<b>329,0</b>	<b>376,5</b>
Banque Centrale	321,3	252,0	321,3
Banques	68,7	77,0	55,2
<b>BURKINA</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>331,0</b>	<b>274,2</b>	<b>169,4</b>
Banque Centrale	293,2	231,9,	165,0
Banques	37,8	42,3	4,4
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>434,8</b>	<b>641,9</b>	<b>704,5</b>
Banque Centrale	408,8	617,8	618,3
Banques	26,0	24,1	86,2
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>13,7</b>	<b>32,5</b>	<b>36,0</b>
Banque Centrale	7,7	26,6	36,9
Banques	6,0	5,9	-0,9
<b>MALI</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>423,2</b>	<b>367,5</b>	<b>424,7</b>
Banque Centrale	384,7	319,3	399,9
Banques	38,5	48,2	24,8
<b>NIGER</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>61,2</b>	<b>60,4</b>	<b>71,9</b>
Banque Centrale	53,5	41,5	59,9
Banques	7,7	18,9	12,0
<b>SENEGAL</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>550,8</b>	<b>670,3</b>	<b>659,6</b>
Banque Centrale	351,6	471,1	486,5
Banques	199,2	199,2	173,1
<b>TOGO</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>72,1</b>	<b>145,0</b>	<b>136,1</b>
Banque Centrale	58,2	105,5	83,5
Banques	13,9	39,5	52,6
<b>UMOA*</b>			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>3 061,0</b>	<b>3 185,2</b>	<b>3 327,0</b>
Banque Centrale	2 894,5	3 209,8	3 195,4
Banques	166,5	155,4	131,6

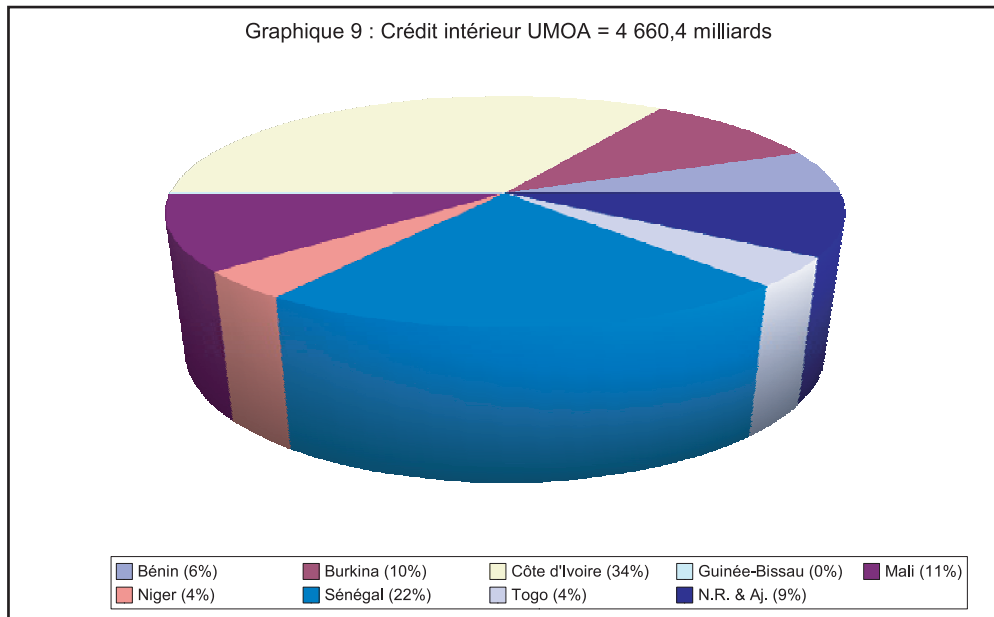
(\*) : y compris avoirs non répartis et ajustements.

Source : BCEAO.

### 3.2 - Crédit intérieur

En s'établissant à 4.660,4 milliards à fin décembre 2005, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré en rythme annuel,

une progression de 10,3%. Cette situation résulte de la hausse de 423,4 milliards des concours au secteur privé et de 13,0 milliards des crédits nets aux Etats.



Source : BCEAO.

#### 3.2.1 - Position nette des gouvernements

La position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire s'est située à 718,9 milliards au 31 décembre 2005, en détérioration de 13,1 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2004. Cette évolution résulte du recul de 87,8 milliards des créances des Etats sur le système bancaire, dont l'impact a été atténué par la diminution de 74,8 milliards de leurs engagements. La baisse des créances des Etats résulte principalement de celle de 83,3 milliards de leurs dépôts auprès

de la Banque Centrale. Le recul des dettes des Etats traduit essentiellement les remboursements de 92,8 milliards des utilisations des concours du FMI.

Les concours de la Banque Centrale aux Etats ont atteint 354,8 milliards à fin décembre 2005, en baisse de 4,8% par rapport à décembre 2004. Ils comprennent essentiellement les consolidations des avances statutaires, dont l'encours s'est établi à 340,7 milliards à fin décembre 2005, en atténuation par rapport aux 356,0 milliards observés en fin 2004.

Tableau 7 : Evolution par pays de la position nette des gouvernements

	2003	2004	2005
	Milliards de FCFA		
<b>BENIN</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	-96,5	-98,8	-97,5
Créances et dépôts publics	169,6	163,1	167,4
Dettes de l'Etat	73,1	64,3	69,9
<b>BURKINA</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	28,9	3,4	9,4
Créances et dépôts publics	145,5	170,1	141,8
Dettes de l'Etat	174,4	173,5	151,2
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	408,3	343,7	379,3
Créances et dépôts publics	330,5	299,7	225,9
Dettes de l'Etat	738,8	643,4	605,2
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	15,1	9,7	11,2
Créances et dépôts publics	3,2	6,4	4,0
Dettes de l'Etat	18,3	16,1	15,2
<b>MALI</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	-74,9	-59,7	-26,4
Créances et dépôts publics	206,9	174,5	153,9
Dettes de l'Etat	132,0	114,8	127,5
<b>NIGER</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	63,3	85,3	70,5
Créances et dépôts publics	59,2	35,8	51,8
Dettes de l'Etat	122,5	121,1	122,3
<b>SENEGAL</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	64,2	24,1	-34,9
Créances et dépôts publics	275,4	286,2	315,4
Dettes de l'Etat	339,7	310,3	280,5
<b>TOGO</b>			
<b>Position nette du gouvernement</b>	16,8	7,2	4,5
Créances et dépôts publics	37,1	52,1	40,2
Dettes de l'Etat	54,0	59,3	44,8

Source : BCEAO.

### 3.2.2 - Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est passé de 3.518,1 milliards en décembre 2004 à 3.941,5 milliards en décembre 2005, soit une progression de 12,0%, attribuable respectivement aux concours ordinaires qui se sont accrus de 10,9% et aux crédits de campagne qui ont progressé de 46,4%.

Globalement, l'évolution des crédits à l'économie s'est traduite par l'expansion des crédits à court terme et à moyen et long terme respectivement de 252,8 milliards et de 170,6 milliards.

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 20,2% pour ressortir à 375,1 milliards. Cette évolution est essentiellement imputable aux crédits ordinaires qui ont progressé de 53,9 milliards. La hausse des crédits ordinaires résulte principalement de mises en place de ressources en faveur d'entreprises des secteurs pétrolier, de l'énergie et des télé-

communications, de l'agro-industrie, du commerce général ainsi qu'aux unités d'égrenage de coton. Les crédits à court terme (y compris ceux de campagne) et à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 30,9 milliards et 32,1 milliards.

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont chiffrés à 474,1 milliards, en hausse de 24,1% par rapport à 2004, à la suite d'une progression de 54,2 milliards des crédits de campagne et de 38,0 milliards des concours ordinaires. L'accroissement des crédits à l'économie résulte de concours à des groupements de producteurs de coton et à des sociétés cotonnières, aux secteurs de l'énergie, des télécommunications, des hydrocarbures ainsi que des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). L'évolution des crédits à l'économie s'est traduite par la hausse de 78,3 milliards des crédits à court terme et de 13,9 milliards de ceux à moyen et long terme.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 1.189,4 milliards à fin décembre 2005, ressortant ainsi en hausse de 1,5%, sous l'effet d'une augmentation de 16,3 milliards des crédits ordinaires et du repli de 0,9 milliard des crédits de campagne. L'augmentation des crédits ordinaires est essentiellement imputable à des mises en place au profit d'entreprises des secteurs de l'agro-industrie, de l'énergie, des télécommunications, des BTP, de l'industrie pharmaceutique et des assurances. Les crédits à court terme se sont accrus de 13,7 milliards et ceux à moyen et long terme de 1,7 milliard.

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 3,3 milliards à fin décembre 2005, soit une hausse de 47,8%. Ce résultat est exclusivement imputable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 1,1 milliard, les crédits de campagne ayant baissé de 0,1 milliard. Les crédits à court terme ont augmenté de 0,8 milliard. La tendance est la même pour les crédits à moyen et long terme qui se sont relevés de 0,3 milliard.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 0,1% pour atteindre 516,0 milliards, traduisant une hausse de 3,1 milliards des crédits ordinaires et un recul de 2,7 milliards de crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires s'explique en partie par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs du coton, des télécommunications, de l'énergie, de distribution de produits pétroliers, des mines, du commerce général et des BTP. Les crédits à court terme se sont repliés de 14,1 milliards tandis que ceux à moyen et long terme se sont accrus de 14,5 milliards.

Au **Niger**, les crédits à l'économie se sont fixés à 121,3 milliards, en hausse de 20,0%, résultant essentiellement de l'accroissement de 20,0 milliards des crédits ordinaires. La progression de l'encours des crédits ordinaires est due aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières ainsi qu'à des entreprises intervenant dans le secteur des télécommunications, des BTP, de l'hôtellerie, du commerce général et des services. Les crédits à court

terme et ceux à moyen et long terme ont progressé respectivement de 12,0 milliards et 8,2 milliards.

Au **Sénégal**, les crédits au secteur privé ont progressé de 24,5% pour s'établir à 1.067,0 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution est imputable aux concours ordinaires qui ont enregistré une hausse de 214,1 milliards, atténuée par le recul de 4,0 milliards des crédits de campagne. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite à la mise en place de concours en faveur des sociétés des secteurs des hydrocarbures, de l'agro-alimentaire, des industries chimiques, de l'énergie, des télécommunications, de l'immobilier et des services. Il s'est traduit par l'augmentation de 110,7 milliards des crédits à court terme et de 99,4 milliards des crédits à moyen et long terme.

Au **Togo**, l'encours des crédits à l'économie s'est renforcé de 12,0%, en ressortant à 195,3 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution résulte d'un accroissement de 24,0 milliards des crédits ordinaires, atténué par le repli de 3,0 milliards des crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires s'explique par les concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs pétrolier, de l'énergie, des BTP et des services. Les crédits à court terme se sont inscrits en hausse de 20,3 milliards et les crédits à moyen et long terme ont progressé de 0,6 milliard.

### 3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours des utilisations de crédits recensées à la Centrale des risques s'est établi à 3.613,7 milliards, en hausse de 381,8 milliards par rapport à 2004.

Cette évolution a résulté notamment de la hausse des financements consentis aux entreprises des secteurs du commerce (195,4 milliards), des industries manufacturières (82,3 milliards), des transports, entrepôts et communications (62,6 milliards), des assurances, affaires immobilières et services aux entreprises (26,0 milliards), des bâtiments et travaux publics (28,3 milliards), de l'agriculture, sylviculture et pêche (14,0 milliards), de l'énergie (16,3 milliards) et des industries extractives (2,9 milliards). En revanche, les financements accor-

dés au secteur des services fournis à la collectivité, aux services sociaux et personnels ont enregistré un repli de 46,0 milliards.

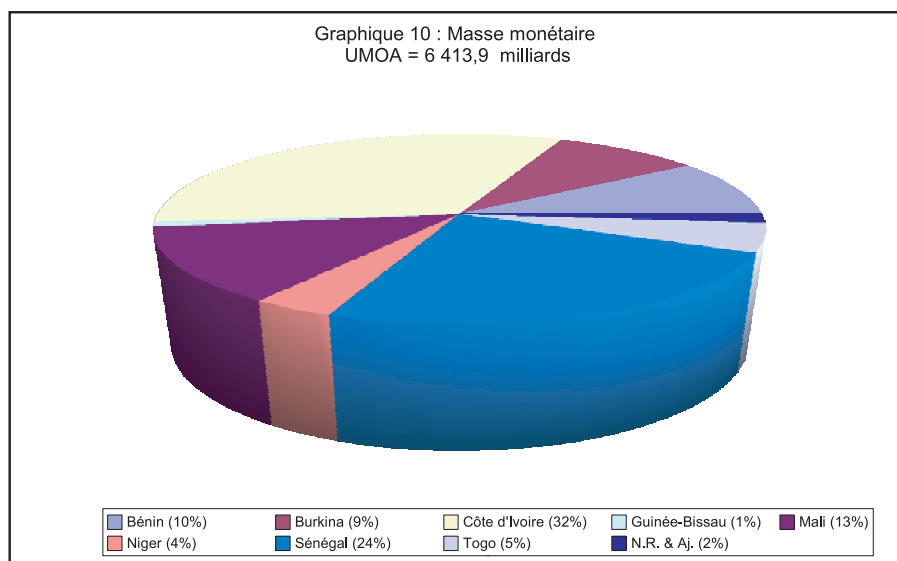
La hausse des financements a concerné les crédits de trésorerie pour 270,1 milliards et les crédits d'investissement pour 111,7 milliards. L'encours des financements à court terme s'est élevé à 2.790,8 milliards et a représenté 77,2% de l'ensemble des risques recensés en 2005, contre 78,0% en 2004 et 77,6% en 2003.

La répartition par pays de l'encours global des crédits recensés est ressortie à 10,2% pour le Bénin, 10,8% pour le Burkina, 29,4% pour la Côte d'Ivoire, 0,04% pour la Guinée-Bissau, 9,8% pour le Mali, 3,7% pour le Niger, 31,2% pour le Sénégal et 4,9% pour le Togo.

### 3.3 - Masse monétaire et base monétaire

La masse monétaire s'est accrue de 7,3% en 2005, pour s'établir à 6.413,9 milliards. Ses contreparties ont progressé de 2,4 et 7,3 points respectivement au titre de l'amélioration des avoirs extérieurs nets et des crédits intérieurs et de -2,4 points au titre des autres postes nets. L'augmentation de la masse monétaire a été portée à la fois par les dépôts qui se sont consolidés de 4,5% pour atteindre 4.367,6 milliards et la circulation fiduciaire qui a augmenté de 13,7%, pour se chiffrer à 2.046,3 milliards.

La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire s'est établie à 31,9% contre 30,1% l'année précédente.



Source : BCEAO.

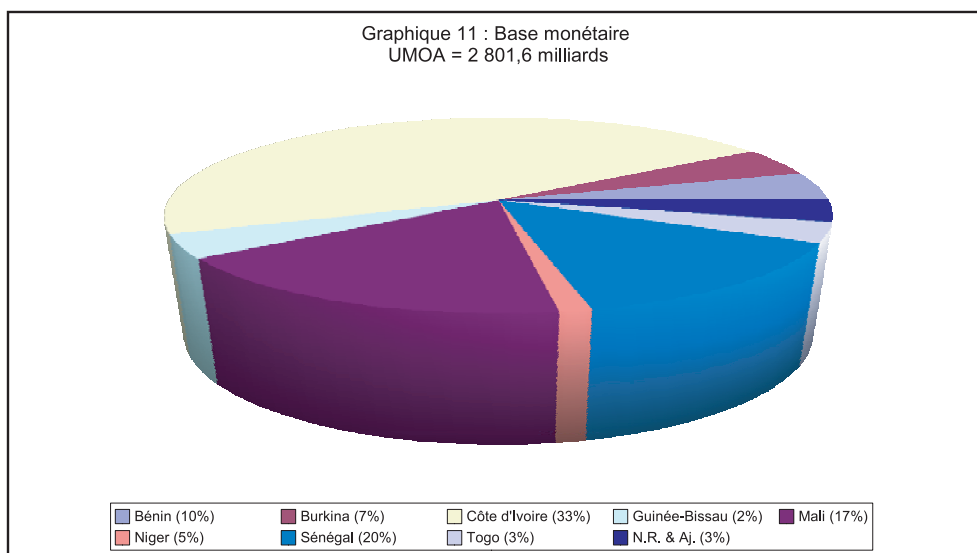
Tableau 8 : Evolution par pays de la masse monétaire

	2003	2004	2005
	Milliards de FCFA		
<b>BENIN</b>			
<b>Masse monétaire</b>	554,7	502,8	613,5
Circulation fiduciaire	190,3	129,9	193,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	364,4	372,9	420,2
<b>BURKINA</b>			
<b>Masse monétaire</b>	673,3	624,2	598,0
Circulation fiduciaire	255,8	175,0	153,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	417,5	449,2	444,7
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
<b>Masse monétaire</b>	1 768,5	1 937,2	2 081,0
Circulation fiduciaire	568,6	671,5	754,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 199,9	1 265,7	1 326,9
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
<b>Masse monétaire</b>	30,5	43,6	52,8
Circulation fiduciaire	21,3	32,6	40,7
Dépôts en banque, CCP et CNE	9,2	11,0	12,1
<b>MALI</b>			
<b>Masse monétaire</b>	786,1	767,2	841,9
Circulation fiduciaire	340,9	275,4	344,9
Dépôts en banque, CCP et CNE	445,2	491,8	497,0
<b>NIGER</b>			
<b>Masse monétaire</b>	194,0	233,3	248,6
Circulation fiduciaire	84,9	97,7	108,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	109,1	135,6	140,5
<b>SENEGAL</b>			
<b>Masse monétaire</b>	1 280,6	1 445,8	1 565,3
Circulation fiduciaire	337,5	344,3	388,5
Dépôts en banque, CCP et CNE	943,1	1 101,5	1 176,8
<b>TOGO</b>			
<b>Masse monétaire</b>	260,1	307,4	313,6
Circulation fiduciaire	48,6	73,4	63,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	211,5	234,0	250,5

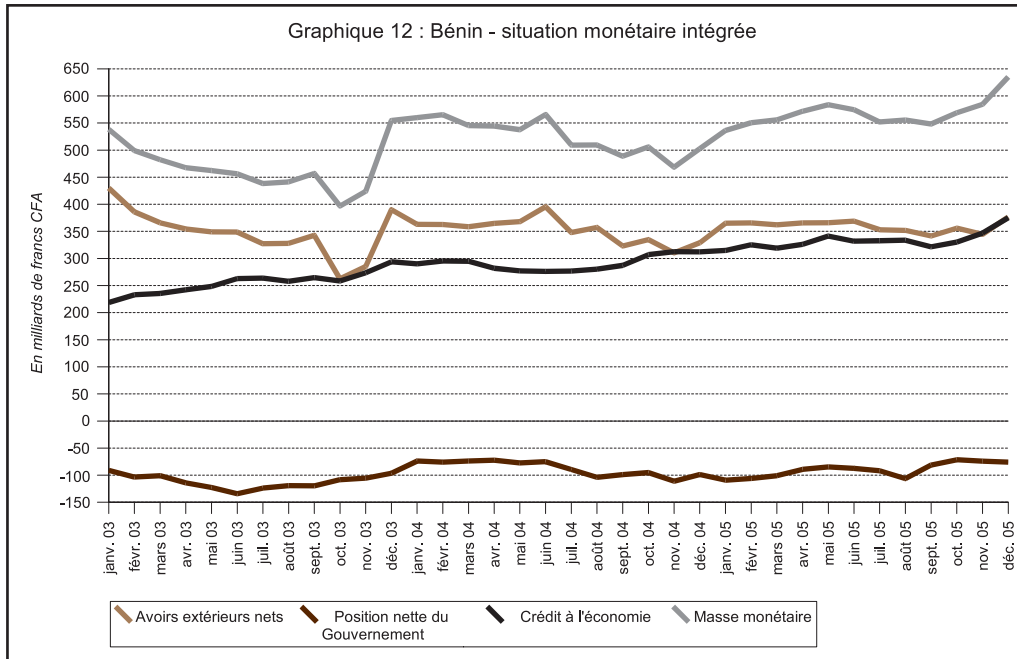
Source : BCEAO.

Pour sa part, la base monétaire s'est située à 2.801,6 milliards, en hausse de 71,1 milliards par rapport à décembre 2004. Cette évolution a résulté de l'amélioration de 246,5 mil-

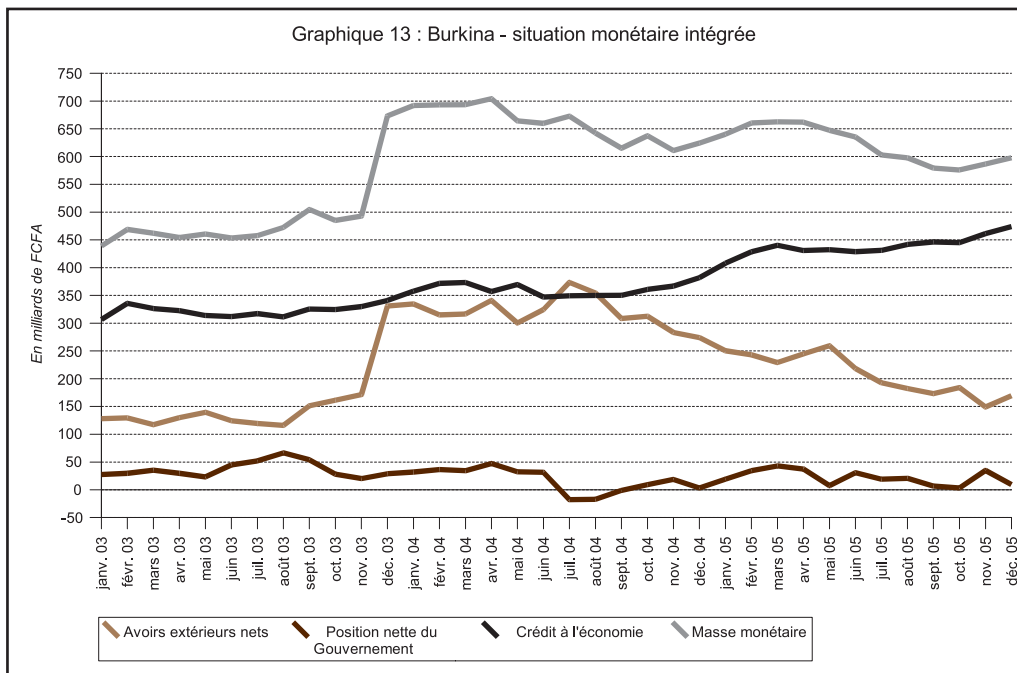
liards de la circulation fiduciaire, atténuée par le repli de 148,9 milliards des réserves des banques et de 26,5 milliards des autres dépôts.



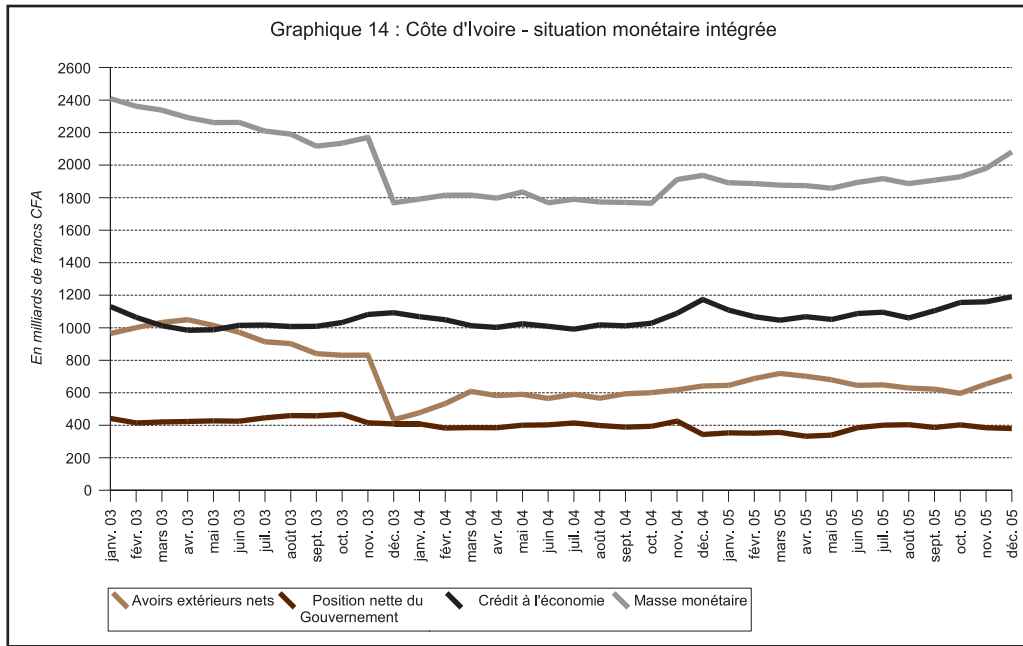
Source : BCEAO.



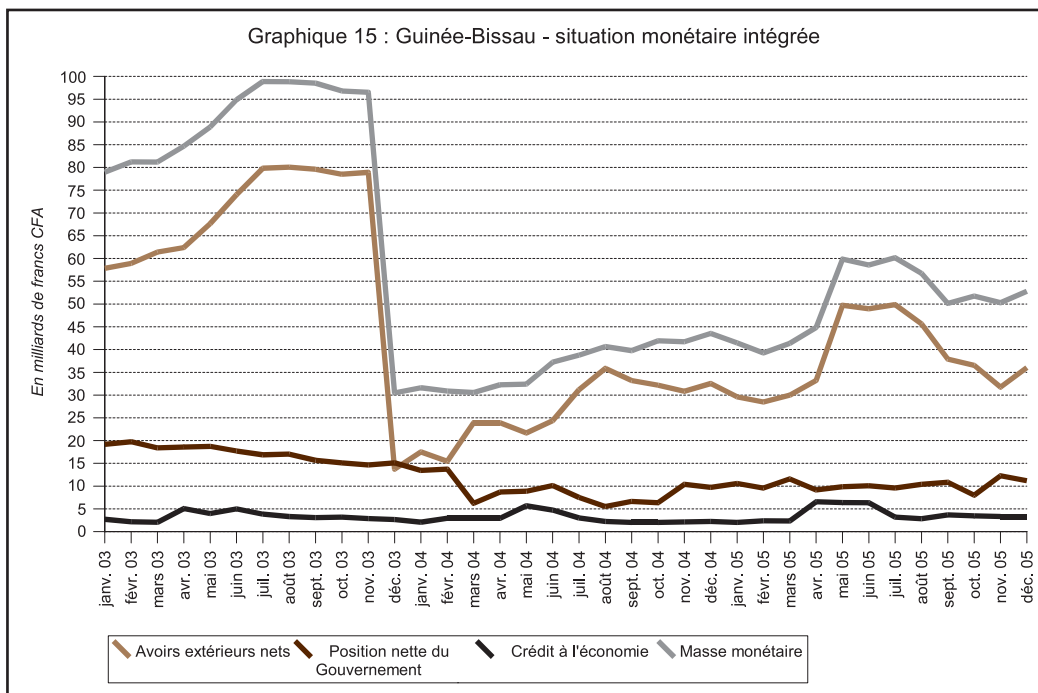
Source : BCEAO.



Source : BCEAO.

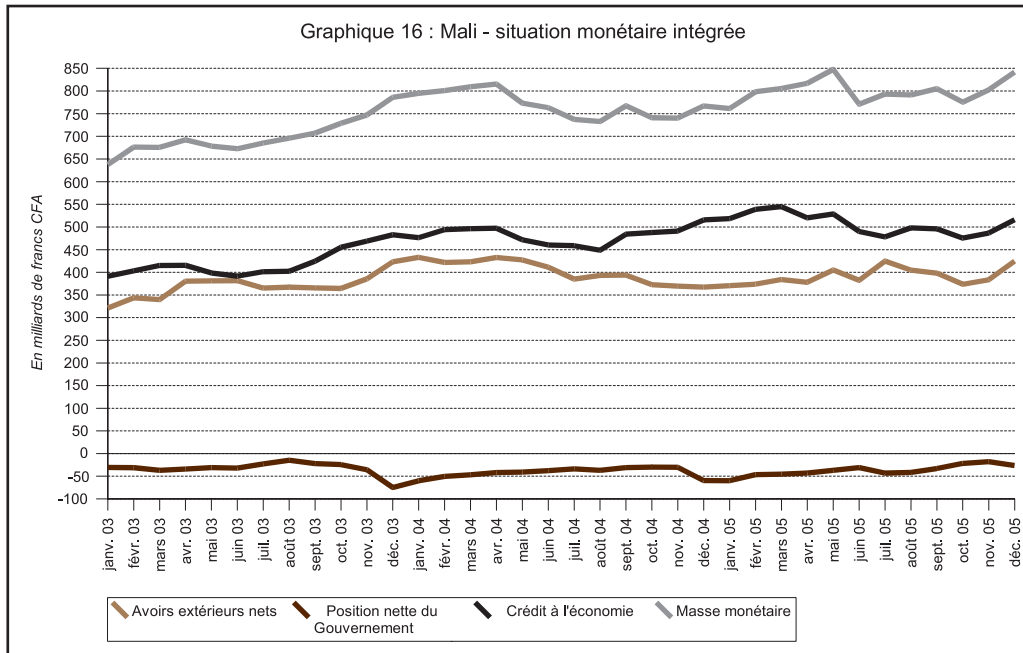


Source : BCEAO.

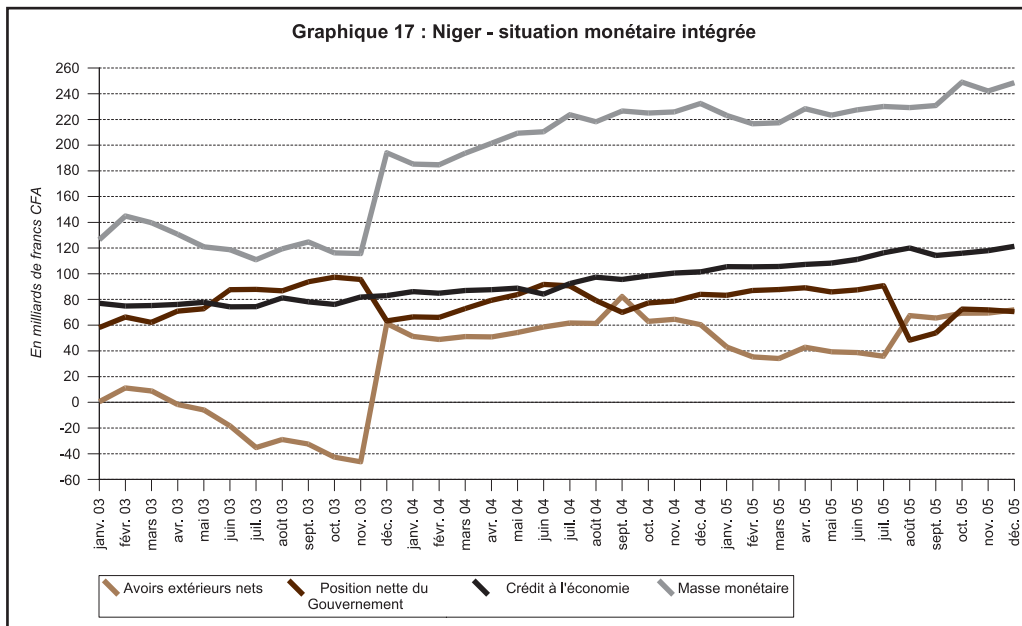


Source : BCEAO.

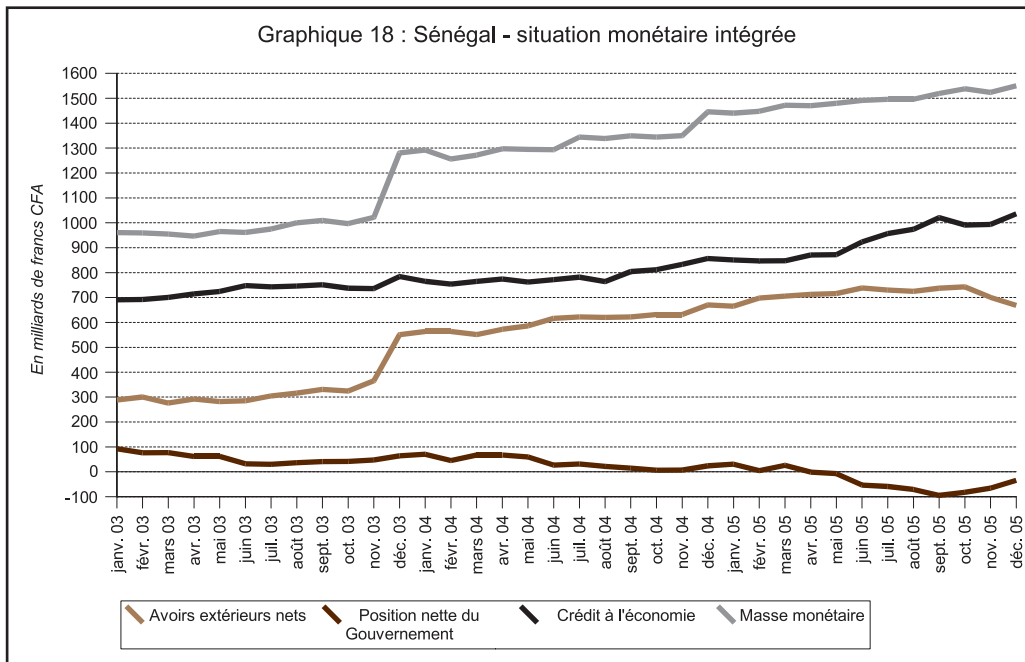




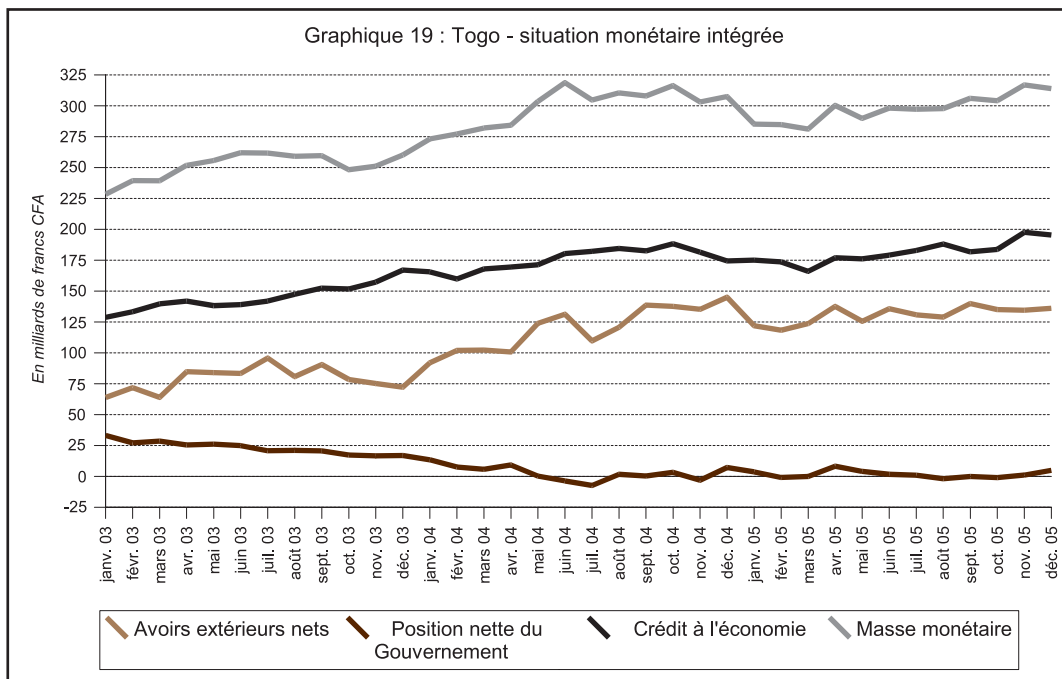
Source : BCEAO.



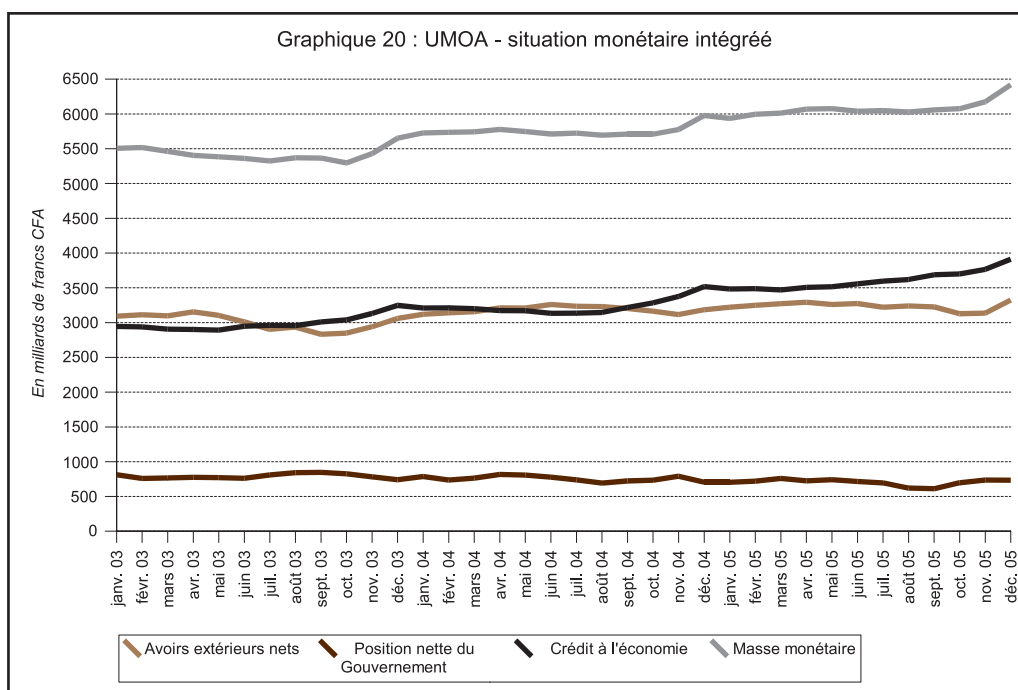
Source : BCEAO.



Source : BCEAO.



Source : BCEAO.



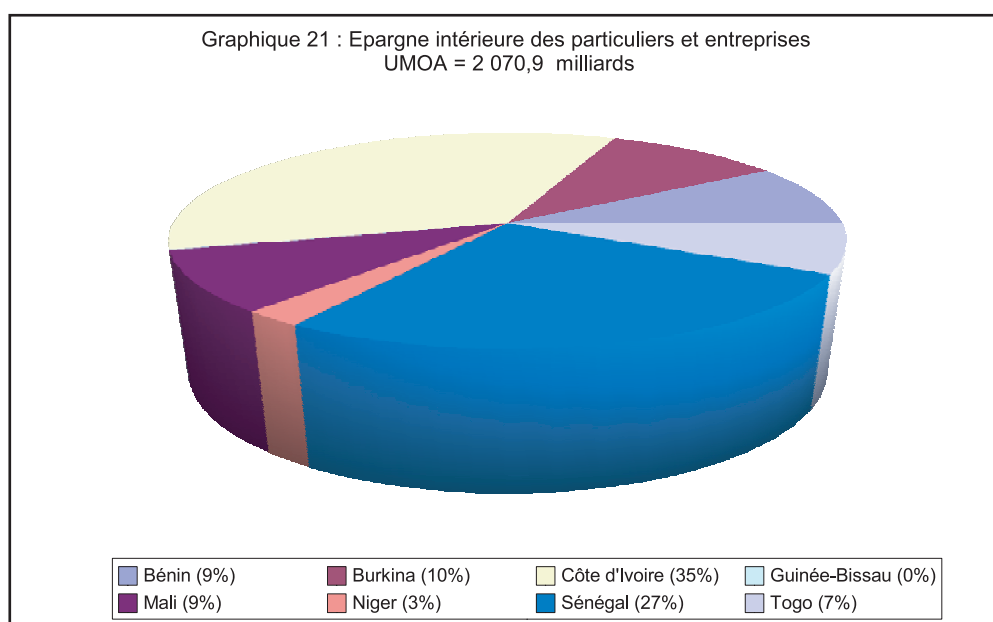
Source : BCEAO.

### 3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des pays de l'UEMOA est évaluée à 2.070,9 au 31 décembre 2005, en hausse de 179,5 milliards ou 9,5% par rapport au niveau enregistré une année plus tôt. Cette évolution

est principalement portée par les dépôts à terme et les comptes à régimes spéciaux qui ont respectivement augmenté de 119,9 milliards et 59,4 milliards.

Le graphique et le tableau ci-après présentent par pays, l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne.



Source : BCEAO.

Tableau 9 : Evolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

	2003	2004	2005
		Milliards de FCFA	
<b>BENIN</b>			
Epargne privée	140,1	166,2	159,2
Epargne privée/Masse monétaire (%)	25,3	33,1	29,6
<b>BURKINA</b>			
Epargne privée	180,1	200,4	209,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	26,7	32,1	35,1
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Epargne privée	657,2	668,3	715,3
Epargne privée/Masse monétaire (%)	37,2	34,5	34,4
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Epargne privée	1,0	1,1	2,1
Epargne privée/Masse monétaire (%)	3,4	2,5	4,0
<b>MALI</b>			
Epargne privée	159,0	171,6	195,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	20,2	22,4	23,3
<b>NIGER</b>			
Epargne privée	43,2	47,6	52,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	36,6	20,4	21,3
<b>SENEGAL</b>			
Epargne privée	441,6	499,4	557,1
Epargne privée/Masse monétaire (%)	39,6	34,5	35,6
<b>TOGO</b>			
Epargne privée	125,8	136,9	150,2
Epargne privée/Masse monétaire (%)	48,4	44,5	47,9
<b>UMOA</b>			
Epargne privée	1748	1891,4	2070,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	30,9	31,6	32,3

Source : BCEAO.

### 3.5 - Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale se sont établies à 366,4 milliards à fin décembre 2005, en repli de 8,5 milliards par rapport au niveau enregistré au terme de l'année 2004. Cette

évolution est liée à la baisse de 17,7 milliards des concours aux Etats, atténuée par la hausse de 9,2 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers.

Tableau 10 : Concours de la Banque Centrale

	déc 04	mars 05	juin 05	sept 05	déc 05
	en milliards de franc CFA				
<b>Concours aux Trésors nationaux (a)</b>	<b>372,5</b>	<b>366,8</b>	<b>367,2</b>	<b>359,6</b>	<b>354,8</b>
Total concours statutaires art. 16 (y compris consolidation)	356,0	352,5	349,0	345,4	340,7
<i>Concours au titre de l'article 13</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts en comptes courants (art. 14)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts statutaires consolidés</i>	356,0	352,5	349,0	345,4	340,7
<i>Escompte d'effets publics (art. 15)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	10,9	8,7	12,6	8,6	8,6
Consolidations	5,6	5,6	5,6	5,6	5,5
Mobilisations d'obligations cautionnées (art. 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Concours aux banques et établissements financiers (b)</b>	<b>2,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,9</b>	<b>11,6</b>
<i>Marché monétaire</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pension</i>	2,4	3,4	2,3	2,9	11,6
<i>ex-ONCAD et PASFI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)</b>	<b>374,9</b>	<b>370,2</b>	<b>369,5</b>	<b>362,5</b>	<b>366,4</b>
<i>Variations trimestrielles (%)</i>	-2,7	-1,3	-0,2	-1,9	1,1
<i>Variations annuelles (%)</i>	-7,3	-7,1	-5,7	-5,8	-2,3

Source : BCEAO.

Les créances sur les Trésors nationaux ont atteint 354,8 milliards à fin décembre 2005, soit un recul de 17,7 milliards par rapport à 2004, résultant des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats (15,3 milliards), des règlements de 2,3 milliards sur les titres d'Etat 5%-2006 et de l'amortissement de 0,1 milliard des créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (ex-BCN) en Guinée-Bissau.

L'encours des titres d'Etat dans le portefeuille de la Banque Centrale est revenu de 10,9 milliards en 2004 à 8,6 milliards, à la suite des amortissements semestriels. Les créances consolidées au titre de l'ex-BCGB et de l'ex-BCN en Guinée-Bissau, se sont situées à 5,5 milliards contre 5,6 milliards un an plus tôt.

Les refinancements des banques et établissements financiers ont augmenté de 9,2 milliards, passant de 2,4 milliards en 2004 à 11,6 milliards au 31 décembre 2005.

Comme en 2004, les concours aux banques et établissements financiers ont été exclusivement consentis en 2005 sur le guichet de la pension. Par ailleurs, la Banque Centrale n'a organisé aucune adjudication d'injection ou de reprise de liquidités à l'instar de l'année 2004.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2005, les réalisations à fin décembre 2005, au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se présentent comme suit par pays :

Tableau 11 : Interventions de la BCEAO à fin décembre 2005

	Concours à l'économie		Concours à l'Etat				Montant global	
	(refinancement)		(y compris titres d'Etat et consolidations de créances)					
	Repères	Réalisations	Repères *		Réalisations		Repères	Réalisations
			Total	(dont consolidation)	Total	(dont consolidation)		
Milliards de FCFA								
Bénin	0,0	0,0	3,7	(0,0)	0,1	(0,0)	3,7	0,1
Burkina	1,1	1,1	26,7	(26,0)	26,0	(26,0)	27,8	27,1
Côte d'Ivoire	10,0	9,4	200,3	(164,8)	195,0	(190,6)	210,3	204,4
Guinée-Bissau	0,0	0,0	7,4	(1,9)	7,4	(1,9)	7,4	7,4
Mali	0,0	0,0	19,4	(17,5)	17,9	(17,5)	19,4	17,9
Niger	0,0	1,1	22,9	(20,8)	32,6	(32,1)	22,9	33,7
Sénégal	0,0	0,0	67,4	(55,5)	57,8	(55,4)	67,4	57,8
Togo	1,0	0,0	18,1	(17,2)	18,0	(17,2)	19,1	18,0
UMOA	12,1	11,6	365,9	(303,7)	354,8	(340,7)	378,0	366,4

NB : les repères des concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

(\*) : Repères du programme monétaire.

Source : BCEAO.

Tableau 12 : Evolution par pays des concours de la Banque Centrale

	2003	2004	2005	Variation	
	Milliards de FCFA			Absolue	en %
<b>BENIN</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-66,7</b>
Trésor public	0,4	0,3	0,1	-0,2	-66,7
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,4	0,3	0,0	-0,3	-100,0
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>BURKINA</b>	<b>33,2</b>	<b>30,3</b>	<b>27,1</b>	<b>-3,2</b>	<b>-10,6</b>
Trésor public	32,2	29,1	26,0	-3,1	-10,7
- Article 16 (y compris consolidation)	32,2	29,1	26,0	-3,1	-10,7
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	1	1,2	1,1	-0,1	-8,3
<b>COTE D'IVOIRE</b>	<b>205,1</b>	<b>193,9</b>	<b>204,4</b>	<b>-10,5</b>	<b>5,4</b>
Trésor public	199,9	193,9	195,0	1,1	0,6
- Article 16 (y compris consolidation)	194,4	190,6	190,6	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	5,5	3,3	4,4	1,1	33,3
Banques et établissements financiers	5,2	0,0	9,4	9,4	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>	<b>8,4</b>	<b>7,7</b>	<b>7,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-3,9</b>
Trésor public	8,4	7,7	7,4	-0,3	-3,9
- Article 16 (y compris consolidation)	2,6	2,1	1,9	-0,2	-9,5
- Concours consolidés	5,8	5,6	5,5	-0,1	-1,8
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>MALI</b>	<b>23,1</b>	<b>20,2</b>	<b>17,9</b>	<b>-2,3</b>	<b>-11,4</b>
Trésor public	23,1	20,2	17,5	-2,3	-11,4
- Article 16 (y compris consolidation)	21,7	19,6	17,5	-2,1	-10,7
- Avances contre titres d'Etat	1,4	0,6	0,4	-0,2	-33,3
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>NIGER</b>	<b>36,0</b>	<b>35,4</b>	<b>33,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>-4,8</b>
Trésor public	36,0	34,2	32,6	-1,6	-4,7
- Article 16 (y compris consolidation)	33,1	33,1	32,1	-1,0	-3,0
- Avances contre titres d'Etat	1,7	1,1	0,5	-0,6	-54,5
Banques et établissements financiers	1,2	1,2	1,1	-0,1	-8,3
<b>SENEGAL</b>	<b>75,3</b>	<b>66,5</b>	<b>57,9</b>	<b>-8,7</b>	<b>-13,1</b>
Trésor public	75,3	66,5	57,9	-8,7	-13,1
- Article 16 (y compris consolidation)	68,8	62,2	55,5	-6,8	-10,9
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	6,5	4,3	2,4	-1,9	-44,2
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>TOGO</b>	<b>22,9</b>	<b>20,6</b>	<b>17,9</b>	<b>-2,6</b>	<b>-12,6</b>
Trésor public	22,9	20,6	17,9	-2,6	-12,6
- Article 16 (y compris consolidation)	21,3	19,3	17,1	-2,1	-10,9
- Avances contre titres d'Etat	1,6	0,7	0,8	0,1	14,3
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-

Source : BCEAO.

Tableau 13 : Crédits à l'économie et refinancements

	Déc. 04	Mars 05	Juin 05	sept 05	Déc. 05
	Milliards de FCFA				
<b>Crédits à l'économie</b>	<b>3 518,1</b>	<b>3 470,5</b>	<b>3 557,9</b>	<b>3 688,8</b>	<b>3 941,5</b>
(dont crédits de campagne)	(114,0)	(176,6)	(192,2)	(134,7)	(167,0)
<i>Variations des crédits à l'économie (en %)</i>	9,3	-1,4	2,5	3,7	6,8
<b>Refinancements des crédits à l'économie</b>	<b>2,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,9</b>	<b>11,6</b>
. Concours aux banques et établissements financiers	2,4	3,4	2,3	2,9	11,6
. Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Variations des refinancements (en %)</i>	-73,6	41,7	-32,4	26,1	300,0
<b>Part des crédits à l'économie refinancée auprès de la BCEAO (%)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>

Source : BCEAO.

Tableau 14 : Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets

	Décembre 2004		Septembre 2005		Décembre 2005	
	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres guichets ordinaires	2,4	100,0	2,9	100,0	11,6	100,0
Guichet exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Refinancements titres PASFI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Refinancements titres ex-ONCAD</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>2,4</b>	<b>100,0</b>	<b>2,9</b>	<b>100,0</b>	<b>11,6</b>	<b>100,0</b>

Source : BCEAO.

### 3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires est ressorti à soixante-seize (76) contre soixante-quatorze (74) unités en 2004. En outre, cinq (5) établissements financiers ont été soumis au système des réserves obligatoires, comme l'année précédente.

Le montant moyen des réserves requises pour les banques est ressorti à 420,2 milliards au 15 décembre 2005 contre 339,4 milliards un an

plus tôt. En moyenne, les réserves effectivement constituées se sont repliées de 153,5 milliards pour se situer à 624,0 milliards dont 27,5 milliards de titres d'Etat. En conséquence, les excédents nets des banques se sont contractés, revenant d'une année à l'autre de 438,1 milliards à 203,9 milliards.

Au titre des établissements financiers, le montant moyen des réserves requises s'est établi à 0,5 milliard, pour des réserves constituées de 0,3 milliard, dégageant ainsi un déficit global moyen net de 0,2 milliard.

Tableau 15 : Evolution des réserves obligatoires constituées par les banques (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requis	Réserves constituées		Déficit brut	Excédent brut	Excédent (+) ou déficit (-) net
		Total	dont titres	(1)	(2)	(3) = (2)+(1)
16-12-2004 au 15-01-2005	349 816	727 180	46 261	-21 100	398 464	377 364
16-01-2005 au 15-02-2005	360 928	715 179	46 261	-19 700	373 951	354 251
16-02-2005 au 15-03-2005	378 248	749 634	46 261	-15 886	387 272	371 386
16-03-2005 au 15-04-2005	368 803	814 214	46 261	-18 744	464 155	445 411
16-04-2005 au 15-05-2005	375 489	777 697	46 261	-26 170	428 378	402 208
16-05-2005 au 15-06-2005	371 406	771 158	46 261	-18 568	418 320	399 752
16-06-2005 au 15-07-2005	416 158	828 276	27 509	-13 063	425 181	412 118
16-07-2005 au 15-08-2005	412 911	813 140	27 509	-10 059	410 288	400 228
16-08-2005 au 15-09-2005	414 652	790 312	27 509	-11 837	385 007	375 660
16-09-2005 au 15-10-2005	414 548	723 965	27 509	-26 057	451 097	309 417
16-10-2005 au 15-11-2005	421 148	688 689	27 509	-34 546	302 088	267 541
16-11-2005 au 15-12-2005	420 169	624 054	27 509	-37 224	241 110	203 885
MOYENNE	392 023	751 958		-21 080	390 443	359 935

Source : BCEAO.

Tableau 16 : Evolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requis	Réserves constituées	Déficit brut	Excédent brut	Excédent (+) ou déficit (-) net
			(1)	(2)	(3) = (2)+(1)
01-01-2005 au 31-03-2005	646	436	-225	15	-210
01-04-2005 au 30-06-2005	501	290	-267	57	-210
01-07-2005 au 30-09-2005	459	266	-251	59	-192
01-10-2005 au 31-12-2005	431	276	-238	83	-155
MOYENNE	509	317	-245	54	-191

Source : BCEAO.

### 3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires

Le marché interbancaire de l'Union, auquel revient le rôle premier de recyclage de la liquidité bancaire, a connu un relatif regain d'activités au cours de l'année 2005. Le volume moyen hebdomadaire des transactions est ressorti à 17,5 milliards contre 12,4 milliards un an plus tôt. Les opérations ont concerné une large gamme d'échéances allant d'un jour à neuf mois. Toutefois, les compartiments à une semaine, un jour, deux semaines, un mois et trois mois ont été les plus actifs avec des moyennes de transactions hebdomadaires respectives de 6,7 milliards, 4,2 milliards, 2,7 milliards, 2,0 milliards et 1,2 milliard. A l'instar de l'année précédente, les transactions à six et neuf mois ont été marginales.

Les places les plus actives de l'Union ont été celles d'Abidjan et de Dakar. Les places de Lomé et d'Abidjan sont ressorties les principales pourvoyeuses de ressources, les offres excédant les demandes locales pour des montants moyens hebdomadaires respectifs de 2,8 milliards et 2,7 milliards.

Les taux d'intérêt minimum et maximum se sont établis respectivement à 2,50% et 8,50% au cours de l'année 2005 contre 1,50% et 10,50% un an auparavant.

Les taux interbancaires sont ressortis en moyenne à 4,86% à un jour, 3,90% à une semaine, 3,88% à deux semaines, 4,51% à un mois, 4,83% à trois mois, 5,33% à six mois et 6,75% à neuf mois, marquant par rapport à l'année précédente, une



baisse sur des échéances à une semaine, deux semaines et neuf mois. Celles à un jour, trois mois et six mois ont enregistré une hausse. Sur le compartiment à douze mois, aucune transaction n'a été relevée, contrairement à l'année 2004 où un

taux moyen pondéré de 5,17% avait été noté. Les taux de base bancaires se sont situés à l'intérieur d'une fourchette allant de 4,00% à 12,00% après celle de 6,50% à 12,00% relevée l'année précédente.

Tableau 17 : Evolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)

	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
	En pourcentage							
Janvier	5,47	3,51	4,59	5,12	5,20			
Février	5,33	3,80	3,33	5,34	3,00	5,00	8,50	
Mars	4,83	4,53	4,15	5,25	5,24			
Avril	5,24	3,27	4,04	4,55	5,04	6,75		
Mai	4,49	3,28	3,68	4,32	5,50			
Juin	3,59	4,25	4,69	3,28	5,75	4,80		
Juillet	3,86	3,28	3,79	4,30	4,38	4,00		
Août	5,21	3,55	3,10	3,76	5,17	5,43	5,00	
Septembre	5,72	4,77	3,40	4,21	5,34			
Octobre	5,32	4,02	3,71	4,44	4,70			
Novembre	4,68	3,88	4,00	4,31	4,21	5,33		
Décembre	4,57	4,61	4,08	5,28	4,39	6,00		
Moyenne	4,86	3,90	3,88	4,51	4,83	5,33	6,75	

Source : BCEAO.

Tableau 18 : Evolution des prêts interbancaires dans l'UMOA (en millions de FCFA)

	Montants moyens		Encours moyen des prêts	Fourchettes des taux (en %)	Durée des prêts
	Total	dont UMOA			
Janvier	19 260	14 800	85 490	3,00 à 6,00	1 jour à 3 mois
Février	12 275	6 963	77 588	2,50 à 8,50	1 jour à 9 mois
Mars	18 630	5 000	68 224	3,00 à 6,00	1 jour à 3 mois
Avril	22 227	13 590	75 385	3,00 à 6,75	1 jour à 6 mois
Mai	18 663	12 450	65 000	2,50 à 5,75	1 jour à 3 mois
Juin	3 885	2 122	37 214	3,00 à 6,75	1 jour à 6 mois
Juillet	14 120	8 470	44 860	2,50 à 5,75	1 jour à 6 mois
Août	24 760	14 638	60 750	2,75 à 7,50	1 jour à 9 mois
Septembre	15 040	7 460	58 800	2,75 à 6,50	1 jour à 3 mois
Octobre	17 640	9 800	54 800	2,75 à 6,50	1 jour à 3 mois
Novembre	21 515	8 990	59 615	2,75 à 6,00	1 jour à 6 mois
Décembre	22 444	9 950	77 120	2,75 à 8,25	1 jour à 6 mois
Moyenne	17 538	9 519	63 737		

Source : BCEAO.

## ENCADRE N° 3

**L'enquête de suivi des conditions de banque**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a mis en place, depuis 1997, un dispositif de suivi de la conjoncture économique dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), comprenant les volets ci-après :

- les enquêtes de suivi de l'activité économique permettant de collecter des données, notamment sur les opinions des chefs d'entreprise, la production industrielle et le chiffre d'affaires dans le commerce de détail ;
- le suivi des prix, basé sur des relevés internes, pour mieux comprendre et anticiper l'évolution des prix à la consommation dans l'Union, afin d'éclairer les décisions de politique monétaire dont l'objectif principal est la stabilité des prix ;
- le suivi de la compétitivité, pour rendre compte de l'évolution des performances des économies des Etats de l'Union dans ce domaine par rapport à celles des principaux partenaires.

En 2002, le dispositif a été élargi au suivi des conditions de banque dans l'Union, en vue d'assurer une meilleure formulation de la politique monétaire et une appréciation plus fine de son efficacité. A cet effet, une enquête a été initiée pour suivre les conditions effectivement appliquées par les banques primaires à leur clientèle et permettre de cerner, avec un minimum de décalage, la répercussion des décisions de politique monétaire de la Banque Centrale sur ces établissements.

La conception de l'enquête a été réalisée par un comité dont les travaux ont abouti à la confection d'un document méthodologique, discuté et finalisé à l'issue de plusieurs rencontres de concertation avec les banques de la place de Dakar. Sur cette base, une enquête pilote, comprenant deux phases, a été programmée en vue de tester la démarche envisagée.

La première phase de l'enquête pilote a été organisée sur la place de Dakar, de décembre 2002 à septembre 2003. Elle a permis notamment d'affiner l'approche méthodologique et d'améliorer les supports de collecte des données, à la lumière des résultats obtenus et des difficultés rencontrées sur le terrain.

La seconde phase, élargie à l'ensemble des Etats membres de l'Union, a démarré en septembre 2003 et s'est poursuivie jusqu'au lancement officiel du dispositif. Dans ce cadre, il a été institué dans chaque Direction Nationale de la BCEAO, un comité de suivi des conditions de banque. Ce comité a été chargé, notamment de la sensibilisation des banques, de l'organisation et du suivi des opérations de collecte, du traitement des données et de l'analyse préliminaire des résultats.

Les documents utilisés pour la collecte des données comprennent des questionnaires à fréquences mensuelle et trimestrielle. Les questionnaires mensuels sont destinés à recueillir les informations relatives aux nouvelles mises en place de crédits et aux dépôts rémunérés enregistrés dans les banques au cours du mois. Quant aux questionnaires trimestriels, ils ciblent les informations relatives aux autorisations de découvert et aux conditions générales de banque au cours du trimestre.

Les données collectées sont directement extraites des systèmes d'information des banques et transmises à la Banque Centrale sur support magnétique. Leur traitement et leur exploitation préliminaires sont assurés par les comités de suivi mis en place.

A partir de janvier 2004, l'enquête pilote a atteint sa phase opérationnelle dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. A fin août 2004, 92,0% des banques en activité étaient couvertes par l'opération. Ainsi, le lancement officiel de l'enquête a eu lieu en janvier 2005 et a permis, au cours de l'année 2005, de collecter régulièrement des informations détaillées sur les conditions appliquées par l'ensemble des établissements bancaires en activité dans l'Union.

### 3.8 - Opérations du marché des titres de créances négociables

Les émissions de titres de créances négociables se sont établies globalement à 270,7 milliards contre 160,0 milliards en 2004. Elles ont concerné des bons du Trésor pour un montant cumulé de 270,5 milliards et des bons des établissements financiers pour 0,2 milliard.

Douze émissions de **bons du Trésor** ont été réalisées par adjudication à taux variables par cinq Etats de l'Union soit :

- trois par le Mali respectivement en février, août et novembre 2005, pour un montant cumulé de 84,9 milliards ;
- deux par le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Niger pour des montants cumulés respectifs de 43,3 milliards, 47,5 milliards et 30,0 milliards ;
- une par le Bénin, la Guinée-Bissau et le Sénégal pour des montants respectifs de 23,4 milliards, 6,0 milliards et 35,5 milliards.

Les taux moyens de ces bons ont varié entre 3,3858% et 4,9300%.

L'émission des **bons des établissements financiers**, d'une maturité de 4 ans au taux de 5,50%, a été réalisée par un établissement du Sénégal en janvier 2005 pour un montant de 180,0 millions.

Aucune émission n'a été réalisée au titre des **billets de trésorerie**, des **certificats de dépôts** et des **bons des Institutions financières régionales**.

A fin décembre 2005, l'encours des titres de créances négociables s'est fixé à 237,4 milliards

contre 175,2 milliards à fin décembre 2004. Cet encours comprenait :

- une émission de billets de trésorerie d'un montant de 15,0 milliards ;
- une émission de certificat de dépôt d'un encours de 0,3 milliard ;
- deux émissions de bons des établissements financiers d'un montant cumulé de 4,3 milliards ;
- quatre lignes de bons des institutions financières régionales (BOAD) d'un encours total de 70,2 milliards ;
- et sept émissions de bons du Trésor d'un montant cumulé de 147,6 milliards.

### 3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés

Dans le cadre de la restructuration du système bancaire intervenue au cours des années 90, les Etats de l'Union avaient émis des titres en représentation des concours précédemment consolidés par la Banque centrale. D'une valeur nominale totale à l'émission de 440,2 milliards, l'encours des titres d'Etat est ressorti à 36,6 milliards au 31 décembre 2005, du fait des remboursements semestriels effectués depuis fin décembre 1994 pour un montant cumulé de 403,6 milliards. Les titres cédés aux investisseurs de l'Union sont revenus en valeur de 62,5 milliards au 31 décembre 2004 à 28,1 milliards à fin décembre 2005, représentant 76,8% de l'encours des titres en vie contre 85,2% un an plus tôt.

Tableau 19 : Situation des titres d'Etat au 31 décembre 2005 (en millions de FCFA)

Pays	Montant des titres émis	Répartition par détenteur des cessions nettes de titres d'Etat émis localement					Répartition par détenteur des titres d'Etat émis par des pays tiers			Répartition par détenteur de l'encours des titres d'Etat au 31 décembre 2005				TOTAL
		Investisseurs locaux		Investisseurs UMOA		Cessions nettes	Banques	Autres	Cessions nettes	Banques	Autres	Cessions nettes	Titres détenus par la BCEAO	
		Banques	Autres	Banques	Autres									
Bénin	44 329,8	3 453,2	0,0	0,0	0,0	3 453,2	3 000,0	0,0	3 000,0	6 453,2	0,0	6 453,2	150,0	6 603,2
Burkina Côte	9 000,0	700,0	0,0	0,0	0,0	700,0	3 600,0	300,0	3 900,0	4 300,0	300,0	4 600,0	0,0	4 600,0
d'Ivoire	186 128,1	1 000,0	0,0	9 800,0	300,0	11 100,0	0,0	0,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	4 403,0	5 403,0
Mali	23 900,0	1 500,0	0,0	100,0	0,0	1 600,0	1 950,0	0,0	1 950,0	3 450,0	0,0	3 450,0	300,0	3 750,0
Niger	25 877,7	600,0	0,0	1 000,0	0,0	1 600,0	850,0	0,0	850,0	1 450,0	0,0	1 450,0	503,0	1 953,0
Sénégal	143 739,1	7 604,2	300,0	1 600,0	0,0	9 504,2	2 900,0	0,0	2 900,0	10 804,2	300,0	10 804,2	2 400,0	13 204,2
Togo	7 239,9	150,0	0,0	0,0	0,0	150,0	250,0	0,0	250,0	400,0	0,0	400,0	756,4	1 156,4
Total	440 214,6	15 007,4	300,0	12 500,0	300,0	28 107,4	12 550,0	300,0	12 850,0	27 857,4	600,0	28 157,4	8 512,4	36 669,8

Source : BCEAO.



### III EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT

#### 1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

LES OPÉRATIONS effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2005, par un excédent des prélèvements sur les versements de signes monétaires. La part des billets dans la circulation fiduciaire s'est établie à 95,04 % contre 95,72 % en 2004.

##### 1.1 - Prélèvements et versements aux guichets

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont connu un léger accroissement au cours de l'année 2005.

Les prélèvements et les versements effectués au cours de l'année 2005 ont porté sur un total de 2.391,9 millions de billets et pièces contre 2.383,5 millions un an plus tôt, soit une augmentation de 0,3%.

##### 1.1.1 - Prélèvements

Les prélèvements de billets se sont élevés à 1.122,0 millions de vignettes (6.150,4 milliards), contre 1.071,3 millions de vignettes en 2004 (5.662,3 milliards), soit une hausse de 5% en volume et de 8 % en valeur.

Les retraits les plus importants ont été enregistrés en Côte d'Ivoire (25,4%), au Burkina (17,2%), au Sénégal (16,6%) et au Bénin (15,5%).

Les sorties de pièces de monnaie ont augmenté sur la période de 14%, passant de 106,4 millions d'unités à 121 millions d'unités. En valeur, elles se chiffrent à 24,9 milliards en 2005, contre 17,9 milliards l'année précédente. Cette hausse s'explique essentiellement par la mise en circulation d'importantes quantités de pièces de monnaie de 500 FCFA et 200 FCFA pour compenser le retrait de circulation du billet de 500 FCFA.

Tableau 20 : Répartition des prélèvements

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
<b>Billets</b>									
Valeur*	956,1	1 057,7	1 560,1	95,9	806,3	434,2	1 018,9	221,2	6 150,4
(en %)	15,5	17,2	25,4	1,6	13,1	7,1	16,6	3,6	100,0
Nombre**	174,0	177,0	267,0	26,0	160,0	84,0	178,0	56,0	1 122,0
<b>Pièces</b>									
Valeur*	4,2	3,0	3,8	0,6	4,6	1,8	5,2	1,7	24,9
(en %)	16,8	12,2	15,3	2,4	18,5	7,1	20,7	6,9	100,0
Nombre**	20,0	16,0	20,0	3,0	22,0	10,0	22,0	8,0	121,0

\* Valeur en milliards de FCFA.

\*\* Nombre en millions de vignettes pour les billets et d'unités pour les pièces.

Source : BCEAO.

### 1.1.2 - Versements

Les versements de billets aux guichets de la Banque Centrale ont porté sur 1.124,0 millions de billets (6.011,8 milliards), contre 1.200,1 millions de billets (5.734,2 milliards) en 2004, soit une baisse de 7% en volume et une augmentation de 0,5% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées au Bénin (19,2%), au Sénégal (18,6%),

en Côte d'Ivoire (18,4%) et au Burkina (17,7%).

Concernant les pièces de monnaie, les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale sont passés de 5,6 millions d'unités en 2004 à 23,1 millions, enregistrant ainsi, sur la période, une importante hausse. En valeur, ils se chiffrent à 3.102 millions en 2005, contre 404,7 millions l'année précédente.

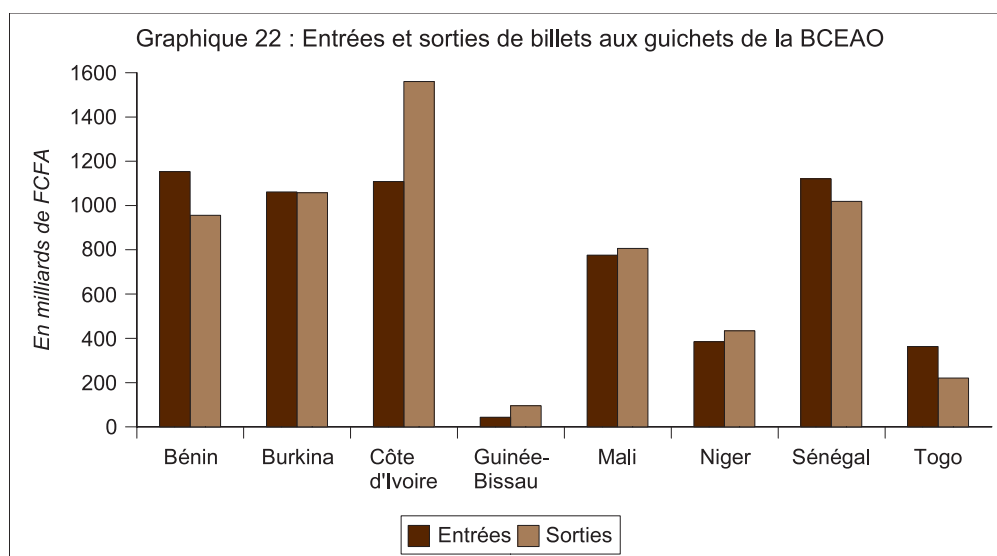
Tableau 21 : Répartition des versements

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
<b>Billets</b>									
Valeur*	1 153,7	1 061,7	1 108,2	43,9	775,8	384,8	1 120,4	363,3	6 011,8
(en %)	19,2	17,7	18,4	0,7	12,9	6,4	18,6	6,0	100,0
Nombre**	195,0	185,0	204,0	13,0	159,0	75,0	206,0	87,0	1 124,0
<b>Pièces</b>									
Valeur*	0,327	0,148	0,006	0,105	0,260	0,194	1,264	0,798	3,102
(en %)	10,5	4,8	0,2	3,4	8,4	6,3	40,7	25,7	100,0
Nombre**	2,0	2,0	0,6	0,6	0,9	2,0	6,0	9,0	23,1

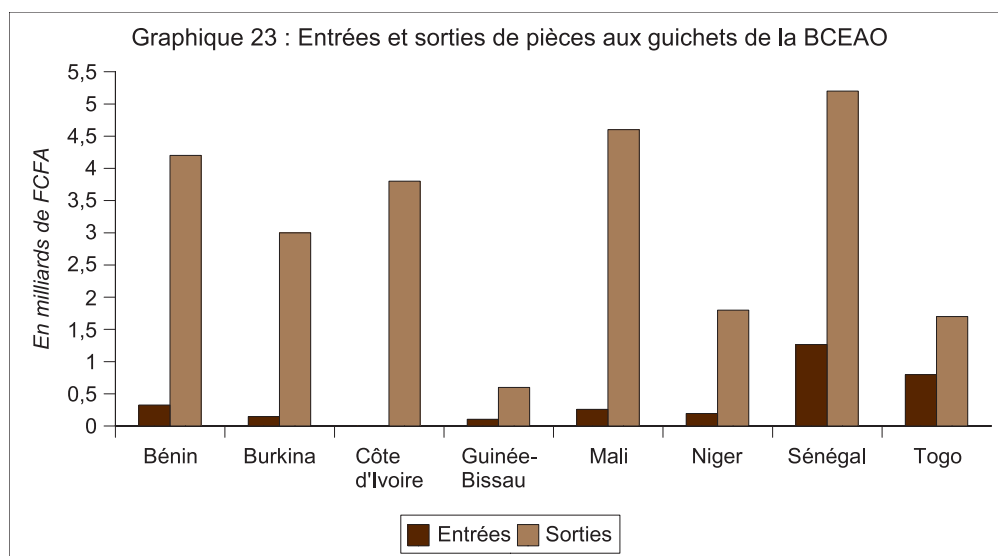
\* Valeur en milliards de FCFA.

\*\*Nombre en millions de vignettes pour les billets et d'unités pour les pièces.

Source : BCEAO.



Source : BCEAO.



Source : BCEAO.

## 1.2 - Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2005, la circulation fiduciaire (hors Banque Centrale) s'est établie à 2.213,9 milliards, contre 1.988,1 milliards un an auparavant, soit une hausse de 11,4 %.

Les grosses coupures ont constitué 85,8 % de la circulation des billets au 31 décembre 2005, contre 85,3% en 2004. En nombre, elles ont représenté 44,11% des billets en circulation contre 41,7% en 2004.

Tableau 22 : Composition des billets et pièces en circulation

Coupures	31/12/03	31/12/04	31/12/05
Millions de francs CFA			
<b>Billets</b>	<b>1 960 618</b>	<b>1 902 937</b>	<b>2 104 169</b>
10 000	928 586	1 134 786	1 287 986
5 000	781 224	488 242	517 250
2 500	2 038	1 067	933
2 000	32 598	140 758	162 317
1 000	140 089	121 551	122 648
500	74 419	14 870	11 373
Autres	1 664	1 663	1 662
<b>Pièces</b>	<b>67 003</b>	<b>85 162</b>	<b>109 701</b>
500	206	11 864	28 101
250	6 057	6 015	5 939
200	83	4 412	11 584
100	32 458	33 487	33 882
50	12 624	13 338	13 704
25	6 233	6 473	6 733
10	5 451	5 611	5 743
5	3 284	3 353	3 406
Autres	608	609	609
<b>Total</b>	<b>2 027 621</b>	<b>1 988 099</b>	<b>2 213 870</b>

Source : BCEAO.

## 2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

### 2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri se sont chiffrés, au cours de l'exercice 2005, à 820,1 milliards de FCFA contre 430,9 milliards l'exercice précédent, soit une hausse de 90,3 %.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les agences de Côte d'Ivoire (40,6%), du Mali (14,7%), du Bénin (13,9%) et du Burkina (13,6%).

Les agences du Togo, du Bénin, du Sénégal et du Burkina ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes, avec des parts respectives de 25,6%, 22,6%, 21,2% et 12,4%.

Tableau 23 : Mouvements de billets externes aux guichets des agences de la BCEAO (en milliards de FCFA)

	Exercice 2004 (1)			Exercice 2005 (2)			Variation (3)=(2)-(1)		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Bénin	35,3	86,4	-51,1	185,0	113,8	71,2	149,7	27,4	122,3
Burkina	31,3	45,2	-13,9	101,3	111,7	-10,4	70,0	66,5	3,5
Côte d'Ivoire	67,5	126,7	-59,2	50,8	332,6	-281,8	-16,7	205,9	-222,6
Guinée-Bissau	2,3	18,9	-16,6	4,8	33,5	-28,7	2,5	14,5	-12,1
Mali	38,6	98,7	-60,1	66,0	120,2	-54,2	27,4	21,5	5,9
Niger	31,0	22,0	9,0	28,0	18,1	9,9	-3,0	-3,9	0,9
Sénégal	96,4	12,5	83,9	174,2	26,9	147,3	77,8	14,4	63,4
Togo	128,5	20,5	108,0	210,0	63,3	146,7	81,5	42,8	38,7
UMOA	430,9	430,9	-	820,1	820,1	-	389,2	389,2	-

Source : BCEAO.

### 2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les flux nets de capitaux entre les Etats de l'Union sont passés de 2.566,3 milliards en 2004 à 3.694,8 milliards, soit une hausse de 1.128,5 milliards ou 43,9%.

Au **Bénin**, le déficit des mouvements nets de capitaux s'est amélioré de 10,8 milliards pour se situer 20,6 milliards, contre 31,4 milliards en 2004. Cette évolution est due à l'augmentation des entrées de 105,4 milliards en provenance des autres Etats dont 71,5 milliards de la Côte d'Ivoire.

Au **Burkina**, le déficit des échanges intra - communautaires s'est creusé de 53,5 milliards en passant de 69,0 milliards en 2004 à 122,5 milliards en 2005. Cette situation est imputable à l'augmentation des émissions à destination des autres pays de l'Union sauf le Bénin et le Niger.

En **Côte d'Ivoire**, le solde net positif des mouvements de capitaux a enregistré une baisse de 175,0 milliards. En effet, il est passé de 465,0 milliards en 2004 à 290,0 milliards en 2005, sous l'ef-

fet d'un quasi - doublement du volume des sorties de fonds à destination des autres pays de l'Union.

En **Guinée-Bissau**, l'excédent des transactions financières s'est situé à 6,5 milliards en 2005 contre 15,3 milliards en 2004, soit un repli de 8,8 milliards, à la suite de l'augmentation des sorties de capitaux, notamment vers le Sénégal.

Au **Mali**, le solde négatif des transactions financières s'est amélioré de 15,9 milliards, passant de 172,3 milliards en 2004 à 156,4 milliards. Cette situation résulte de l'accroissement de 135,2 milliards des entrées de capitaux en provenance des autres Etats membres de l'Union.

Au **Niger**, les échanges intra - communautaires se sont soldés par un excédent de 2,3 milliards en 2005, contre un déficit de 7,2 milliards en 2004. Cette évolution est induite par l'importance des entrées de capitaux en provenance des autres Etats de l'Union, à l'exception du Burkina.

Au **Sénégal**, le solde excédentaire des mouvements de capitaux s'est amélioré de 125,6 milliards pour s'établir à 273,6 milliards en 2005 contre 148,0 milliards un an plus tôt. Cette évolution est due à la hausse des entrées de capitaux en provenance de l'ensemble des pays de l'Union.

Au **Togo**, le déficit des flux nets de capitaux s'est situé à 141,6 milliards contre 69,6 milliards en 2004, en augmentation de 72,0 milliards à la suite de l'augmentation de 162,7 milliards des émissions partiellement compensée par celle de 90,7 milliards des réceptions en provenance des autres pays de l'Union.

Tableau 24 : Dispositions entre les pays de l'UMOA (en millions de francs CFA)

	2004			2005			Variations (2) - (1)
	Réceptions	Emissions	Flux nets (1)	Réceptions	Emissions	Flux nets (2)	
Bénin	224 445	255 863	-31 418	329 815	350 391	-20 576	10 842
Burkina	258 360	327 361	-69 001	364 798	487 335	-122 537	-53 536
Côte d'Ivoire	848 867	383 879	464 988	1 040 593	750 659	289 934	-175 054
Guinée-Bissau	24 067	8 743	15 324	28 652	22 192	6 460	-8 864
Mali	208 665	381 005	-172 340	343 974	500 327	-156 353	15 987
Niger	92 697	99 881	-7 184	172 471	170 169	2 302	9 486
Sénégal	532 861	384 881	147 980	788 495	514 909	273 586	125 606
Togo	343 718	413 280	-69 562	434 417	575 968	-141 551	-71 989
Siège	32 667	311 454	-278 787	191 546	322 811	-131 265	147 522
TOTAL	2 566 347	2 566 347	0	3 694 761	3 694 761	0	0

Source : BCEAO.

### 3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR

#### 3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger

Au 31 décembre 2005, la contre-valeur de l'encaisse en billets euros s'est élevée à 3,4 milliards de francs CFA contre 3,3 milliards de francs CFA l'année précédente. Aucun rapatriement sur la Banque de France n'a été effectué au cours de l'exercice.

#### 3.2 - Transferts scripturaux

Les transferts de fonds, exécutés par le canal de la Banque Centrale, se sont soldés à la fin de l'exercice 2005 par une sortie nette de 185,7 milliards contre 23,8 milliards un an plus tôt. Cette hausse est imputable principalement au secteur bancaire.

Les transferts des banques vers l'extérieur se sont élevés à 1.228,4 milliards à fin décembre 2005 contre 962,9 milliards l'année précédente, en progression de 265,5 milliards. Les fonds reçus par les banques se sont chiffrés à 748,3 milliards, en hausse de 27,4 milliards. Au total, les transferts nets bancaires sont ressortis déficitaires de 480,1 milliards contre 242,1 milliards en 2004, soit une dégradation de 238 milliards.

Les Trésors et autres organismes publics ont sollicité des transferts de fonds vers l'étranger, principalement au titre du règlement du service de la dette publique et des approvisionnements d'ambassades, à hauteur de 343,8 milliards contre 369,3 milliards en 2004. Les entrées de fonds, représentant essentiellement des concours financiers de la communauté internationale, se sont, pour leur part, établies à 628,3 milliards contre 592,3 milliards une année auparavant.

Au total, les opérations financières des Trésors et autres organismes publics se sont soldées par une entrée nette de capitaux de 284,5 milliards en 2005 contre 223,1 milliards en 2004.

Les transactions effectuées par l'intermédiaire de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) sont demeurées à un niveau très faible. Les transferts reçus se sont situés à 163 millions en 2005 contre 154 millions pour l'exercice antérieur, marquant une légère hausse de 09 millions. En 2005, aucune émission n'a été enregistrée contre 1 million en 2004.



Tableau 25 : Flux des transferts via la BCEAO – exercice 2005

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	En millions de francs CFA					
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Banques	720 869	748 291	962 945	1 228 410	-242 076	-480 119
Trésors et organismes publics	592 342	628 275	369 276	343 783	223 066	284 492
Divers agents économiques	45 476	50 555	50 389	40 579	-4 913	9 976
TOTAL	1 358 687	1 427 121	1 382 610	1 612 772	-23 923	-185 651

Source : BCEAO.

Tableau 26 : Flux des transferts via l'AMAO – exercice 2005

AMAO	154	163	1	0	153	163
------	-----	-----	---	---	-----	-----

Source : BCEAO.

#### 4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT

La modernisation des systèmes de paiement de l'UEMOA, initiée par la BCEAO depuis 1999, vise le renforcement des infrastructures de base du secteur financier, la réduction des coûts et des délais de traitement des opérations de paiement au sein de la sous-région, l'amélioration de la sécurité des opérations et la promotion des nouveaux instruments de paiement électronique. Les nouveaux systèmes de paiement s'articulent autour des axes majeurs suivants :

- la modernisation du système d'échange et de règlement des transactions de gros montants, avec la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel pour les paiements d'importance systémique. Ce système est connu sous la dénomination de Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) ;
- l'automatisation du système d'échange et de règlement des transactions de petits montants, à savoir les paiements de masse, avec le démarrage d'un système de compensation multilatérale automatisé, dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) ;
- le développement d'un système de carte interbancaire sous-régional, à mettre en place par le secteur bancaire sous l'impulsion de la BCEAO.

En 2005, les travaux de mise en œuvre des nouveaux systèmes dans les pays de l'UEMOA, ainsi que les volets qui les accompagnent, notamment le cadre juridique approprié, des infrastructures de télécommunications renforcées et la mise en place d'une centrale des incidents de paiement se sont poursuivis. Ainsi, le démarrage progressif de SICA-UEMOA est intervenu le 17 novembre 2005 au Mali et le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), entré en production en juin 2004, a connu un fonctionnement régulier.

##### 4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Les principales actions menées au titre du volet règlement brut en temps réel ont porté sur la gestion opérationnelle de STAR-UEMOA, l'interconnexion entre STAR-UEMOA et SICA-UEMOA pour le déversement des soldes de compensation, la réalisation de tests de pré-production pour le règlement des opérations du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et les diligences en vue de la mise en œuvre des avances intra-journalières.

En ce qui concerne la gestion opérationnelle de STAR-UEMOA, les activités réalisées en 2005 ont concerné l'exploitation, l'assistance aux participants (Agences Principales de la BCEAO et banques), la vérification des écritures comptables générées par le système comptable de la BCEAO pour s'assurer de leur conformité

avec les soldes des comptes de règlement dans STAR-UEMOA, l'élaboration des statistiques et rapports de fonctionnement de STAR-UEMOA.

En vue d'élargir les opérations de STAR-UEMOA à celles de la BRVM dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de règlement/livraison de titres, des tests de pré-production des opérations du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) se sont déroulés du 19 au 26 décembre 2005 et ont été concluants. Le démarrage des opérations de la BRVM est prévu en février 2006.

A la suite d'une enquête réalisée auprès de tous les participants sur le fonctionnement de STAR-UEMOA, la BCEAO a entrepris une révision des procédures en vue de renforcer l'efficacité de la gestion du système.

Depuis le démarrage de STAR-UEMOA l'objectif de qualité qui a guidé la BCEAO a permis d'améliorer la gestion opérationnelle du système et des services offerts aux participants.

Après dix huit mois de fonctionnement de STAR-UEMOA, il convient de relever une participation active des banques de l'Union et un accroissement, en nombre et en valeur, des

échanges effectués dans le système, comme l'attestent les indicateurs suivants :

- la participation totale de toutes les banques de l'Union aux journées d'échange avec un nombre moyen journalier de 58 participants ;
- l'enregistrement de la participation des banques nouvellement installées dans l'Union ;
- le nombre moyen journalier d'opérations traitées s'est accru considérablement sur la période en passant de 572 à fin 2004 à 716 en 2005, soit une hausse de 25% ;
- la valeur moyenne journalière des opérations réglées ressort à 102,0 milliards contre 82,0 milliards en 2004, soit une hausse de 24% ;
- le taux de rejet pour manque de fonds s'est établi en moyenne à 0,1% contre 0,3% en 2004 et est largement en dessous du maximum de 1% retenu dans l'accord de crédit IDA (Banque Mondiale) ;
- la réduction des incidents de fonctionnement du système.

Tableau 27 : Evolution des transactions effectuées par STAR-UEMOA en 2005

Mois	Nombre moyen journalier de paiements	Valeur moyenne journalière des paiements (en milliards FCFA)	Durée moyenne de règlement par transaction (secondes)
Janvier	583	85,7	75
Février	632	91,9	51
Mars	667	99,2	60,8
Avril	670	97,1	58
Mai	716	99,6	53
Juin	754	111,4	55
Juillet	762	109,3	76
Août	741	102,3	37
Septembre	714	105,9	46
Octobre	807	109,7	30
Novembre	821	112,4	33
Décembre	938	122,2	110*
<b>Moyenne générale</b>	<b>716</b>	<b>102</b>	<b>57,07**</b>

\* La durée moyenne de règlement par transaction relativement longue observée en décembre 2005 est imputable au règlement des soldes de compensation, déversés à 10 h30 dans STAR-UEMOA et réglés à 12h30.

\*\* Le délai de traitement moyen est d'environ 1 seconde lorsque toutes les conditions financières et techniques sont réunies. Toutefois ce délai moyen peut varier et atteindre 57 secondes en raison des problèmes de liquidité d'un ou plusieurs participants dont les paiements peuvent rester en file d'attente.

Source : BCEAO.

## 4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

Les diligences accomplies au titre de SICA-UEMOA ont porté essentiellement sur le suivi de la réalisation des tests d'opérations réelles, la préparation du démarrage du système de compensation, la finalisation des procédures interbancaires, le démarrage des travaux de normalisation des chèques et effets de commerce (billet à ordre et lettre de change) et la formation des agents des Directions Nationales de la BCEAO.

Ces différentes actions ont permis le démarrage le 17 novembre 2005 du système de compensation au Mali et de programmer celui de Sénégal pour le 19 janvier 2006.

Depuis le démarrage de SICA-UEMOA au Mali, le nombre total des opérations traitées au cours des six semaines de compensation ressort à 12.761 opérations en novembre 2005 et 25.259 opérations en décembre 2005. Les soldes de compensation réglés journalièrement dans STAR-UEMOA s'établissent à 65,3 milliards dont 19,3 milliards en novembre 2005 et 46,0 milliards en décembre 2005.

## 4.3 - Système monétique interbancaire régional

Au titre du Système Monétique Interbancaire Régional, la BCEAO a assisté les banques pour la mise en place du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) et pour les négociations avec les Émetteurs Internationaux notamment VISA et MasterCard. Dans le cadre de son appui à la communauté bancaire pour le démarrage du système monétique sous-régional, la BCEAO a mis un agent en position de détachement pour assurer la Direction Générale du CTMI-UEMOA à partir d'août 2005.

Conformément à ses missions de surveillance, la Banque Centrale s'est attelée au renforcement du cadre juridique applicable à l'émission de la monnaie électronique en élaborant un projet d'Instruction relatif à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.

A la suite de la création sous forme d'une société anonyme, du CTMI-UEMOA intervenue en février 2005, la BCEAO a participé aux séances de négociations tenues avec la BOAD dans le cadre de la recherche de financement. Le capital social du CTMI-UEMOA, détenu par le GMI-UEMOA et ses membres, a été relevé de 11 millions à 2.179 millions de FCFA à fin décembre 2005. Le GIM-UEMOA comprend soixante cinq (65) membres à fin décembre 2005. La BCEAO a également pris part du 07 au 09 novembre 2005, aux côtés du CTMI-UEMOA, aux séances de négociations de contrats avec les fournisseurs de la solution monétique ainsi qu'à la définition du planning de mise en oeuvre de la solution monétique. Ce planning prévoit une mise en production du CTM-I et du CTM-D (Emission, retrait GAB et Cash-Advance) au cours de l'année 2006.

En ce qui concerne les accords avec VISA et MasterCard, la BCEAO a pris part aux côtés du GIM-UEMOA aux négociations qui ont abouti à l'acceptation du dossier du GIM-UEMOA. Ainsi, le GIM-UEMOA a été admis comme Membre Principal de Visa International et de MasterCard International.

Au titre des actions de formation, des agents de la BCEAO ont pris part au séminaire organisé par le GIM-UEMOA sur les concepts et la problématique des normes Europay, VISA et MasterCard (EMV), ainsi qu'à la 11<sup>ème</sup> Conférence Africaine sur les cartes de paiement qui s'est tenue à Johannesburg en Afrique du Sud du 24 au 28 octobre 2005.

#### 4.4 - Textes réglementaires

Dans le cadre de la réforme du cadre juridique et réglementaire des systèmes de paiement de l'Union, la BCEAO a participé au cours de l'année 2005, à plusieurs réunions organisées par la Commission de l'UEMOA. Ainsi, les activités réalisées au titre du cadre légal et réglementaire des systèmes de paiement, ont porté essentiellement sur l'harmonisation en relation avec les Etats, les instances de l'UEMOA et la BCEAO, du cadre juridique et institutionnel de la normalisation et de la preuve électronique dans le domaine bancaire et financier.

Ainsi, le Règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans les Etats membres de l'UEMOA a été adopté par le Conseil des Ministres de l'Union en juin 2005.

Le projet de Règlement d'exécution portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ) a été finalisé avec comme premier bureau reconnu, celui de la normalisation bancaire et financière qui sera mis en place à l'initiative de la BCEAO.

Eu égard au cadre réglementaire défini avec la Commission de l'UEMOA, la Banque Centrale a élaboré les projets de textes de base du futur bureau de normalisation bancaire et financière tenant compte des exigences des systèmes nationaux et internationaux de normalisation.

Les textes d'application du cadre légal, à savoir certaines instructions et les arrêtés ministériels devant accompagner le Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement, sont en cours d'adoption. L'arrêté ministériel portant fixation du montant de référence des opérations réalisables en monnaie fiduciaire a été signé dans tous les Etats de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau. La loi de transposition de la Directive n° 08/2002/CM/UEMOA portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux a été adoptée par les Parlements du

Burkina, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Enfin, le projet d'instruction sur la monnaie électronique a été élaboré et devra faire l'objet d'une adoption en 2006.

En ce qui concerne la protection juridique des noms des nouveaux systèmes de paiement, STAR-UEMOA et SICA-UEMOA, la BCEAO a reçu l'arrêté de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) portant protection des marques de ses systèmes de paiement. Des diligences sont en cours pour la protection des noms de STAR-UEMOA et SICA-UEMOA au sein de l'Union Européenne, aux Etats-Unis et au Canada.

#### 4.5 - Système de télécommunications

Au titre des télécommunications, les principales réalisations au cours de l'année 2005 ont concerné principalement le déploiement et le suivi du fonctionnement opérationnel du réseau de télécommunications, reliant les banques aux sites de la BCEAO, dans le cadre de la préparation du démarrage de SICA-UEMOA.

Ainsi, en relation avec les fournisseurs nationaux de télécommunications, le réseau d'accès des banques a été mis en place en Côte d'Ivoire et au Niger. Le déploiement du réseau d'accès du Bénin s'est déroulé du 22 décembre 2005 au 5 janvier 2006. Celui du Togo est prévu en 2006, du fait essentiellement des retards observés par les participants dans leur préparation et des difficultés rencontrées par l'opérateur national de télécommunications (livraison des routeurs et des modems, disponibilité des liaisons spécialisées).

#### 4.6 - Centrale des incidents de paiement

Les activités menées au niveau de la Centrale des Incidents de Paiement concernent essentiellement la réalisation des travaux complémentaires sur les spécifications fonctionnelles détaillées, le déploiement du nouvel applicatif de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), la réalisation des tests et l'interprétation des fichiers reçus des Etablissements Teneurs de Compte (ETC).

Par ailleurs, plusieurs visioconférences ont été organisées à l'effet de connaître l'état d'avancement des travaux relatifs à la CIP et d'apporter les assistances nécessaires aux agents des Directions Nationales de la BCEAO.

Un séminaire de formation sur la nouvelle application informatique de la CIP a été organisé du 11 au 15 juillet 2005, à l'attention des agents en charge de la CIP dans les Directions Nationales.

En conclusion, STAR-UEMOA a un an et demi d'activité. SICA-UEMOA a démarré en 2005 et sa mise en production dans tous les pays de l'Union sera achevée en 2006. Pour ce qui concerne la CIP, un démarrage progressif sera effectué en 2006. S'agissant du système interbancaire de paiement par cartes, son démarrage opérationnel est prévu en 2007.



L'immeuble abritant la Banque Régionale de Solidarité - Bénin (BRS - Bénin)



## IV SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

### 1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

#### 1.1 - Textes réglementaires

À NIVEAU du système bancaire, le projet de loi-cadre sur la conception d'un cadre légal et réglementaire favorable à l'émergence d'entreprises d'investissement à capital fixe, adopté par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, a été transmis aux Etats, en vue de son insertion dans leur ordre juridique interne.

Le recours à une loi-cadre pour régler les entreprises d'investissement se justifie par la nécessité de mieux intégrer les orientations nationales en matière de politique économique. A l'issue de son adoption par les Etats, un projet de Directive sur les aspects fiscaux sera soumis aux Instances habilitées de l'UEMOA, notamment le Conseil des Ministres.

Le choix de la Directive pour l'adoption des mesures portant harmonisation fiscale lie, dans une démarche souple, les Etats sur les objectifs à atteindre en termes d'incitations tout en leur laissant le choix de la forme et des moyens à mettre en œuvre.

La mise en place de ce cadre juridique, relatif aux entreprises d'investissement à capital fixe, a essentiellement pour objet de concourir au renforcement des fonds propres des sociétés non cotées en bourse, en particulier les PME. En effet, malgré leur importance pour les économies des Etats de l'UEMOA, celles-ci sont souvent confrontées à des difficultés liées à l'insuffisance de leurs ressources propres. Les spécificités des entreprises d'investissement relatives, d'une part, à leur domaine d'intervention et, d'autre part, aux risques particuliers qu'elles font courir à leurs créanciers, ont été prises en compte pour la définition du cadre proposé.

#### 1.2 - Evolution du réseau bancaire

Au cours de l'année 2005, le réseau bancaire de l'UMOA a été caractérisé par une consolidation de l'effectif des banques et établissements financiers, la diversification du paysage bancaire de l'Union s'est renforcée avec l'arrivée de nouveaux groupes bancaires.

Vingt-quatre (24) nouveaux agréments ont été délivrés, dont vingt-deux (22) à des banques et deux (2) à des établissements financiers. En revanche, les agréments de deux banques et d'un établissement financier ont été retirés.

Par pays, le réseau bancaire a été marqué par les opérations ci-après :

- au Bénin, l'agrément a été accordé à la Banque Atlantique du Bénin, à la Banque Régionale de Solidarité - Bénin (BRS - Bénin) et à African Investment Bank (AIB) ;
- au Burkina, trois nouvelles banques ont été agréées : la Banque Régionale de Solidarité - Burkina (BRS - Burkina), la Banque Atlantique Burkina et la Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF) ;
- en Côte d'Ivoire, deux arrêtés ministériels ont été pris portant agrément de la Banque Régionale de Solidarité - Côte d'Ivoire (BRS - Côte d'Ivoire) et de CITIBANK Côte d'Ivoire (CITIBANK), tandis que le retrait de l'agrément de la succursale CITIBANK NA - Abidjan, a été constaté ;
- en Guinée-Bissau, deux nouvelles banques, en l'occurrence la Banco Da União (BDU) et la Banque Régionale de Solidarité - Guinée-Bissau (BRS - Guinée - Bissau), ont été agréées tandis que l'agrément de la Banco da Guiné-Bissau (BIGB) a été retiré ;
- au Mali, la Banque Régionale de Solidarité Mali (BRS - Mali) et la Banque Atlantique Mali ont été agréées ;

- au Niger, l'agrément a été accordé à deux banques, la Banque Régionale de Solidarité-Niger (BRS - Niger) et la Banque Atlantique Niger, ainsi qu'à un établissement financier, la Société Sahélienne de Financement (SAHFI) ;
- au Sénégal, le nombre de banques s'est accru de cinq (5) unités, avec l'agrément de la Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO), de la Banque Atlantique Sénégal, de la Banque Régionale de Solidarité-Sénégal (BRS - Sénégal), d'International Commercial Bank - Sénégal (ICB - Sénégal) et d'Attijariwafa Bank Sénégal. Celui des établissements financiers est resté inchangé, l'agrément de Sénégal Factoring (SENFAC), ayant été compensé par le retrait de celui de la Société d'Investissement (Séninvest) ;
- au Togo, le nombre de banques a augmenté de trois unités, après l'agrément accordé à la Banque Régionale de Solidarité - Togo (BRS - Togo), à la Banque Atlantique Togo et à la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce - Togo (BSIC - Togo).

Tableau 28 : Répartition des établissements de crédit par pays (\*)

	Banques	31/12/2004		31/12/2005		Banques	Etablissements financiers		Guichets
		Etablissements financiers	Guichets		Etablissements financiers		Guichets		
			P1	P2			P1	P2	
Bénin	9	2	42	0	12	2	45	0	
Burkina	8	5	83	39	11	5	86	39	
Côte d'Ivoire	16	2	153	1	17	2	154	1	
Guinée-Bissau	2	0	5	0	3	0	6	0	
Mali	10	4	65	1	12	4	67	1	
Niger	8	1	28	0	10	2	28	0	
Sénégal	12	3	120	1	17	3	146	1	
Togo	7	4	79	2	10	4	82	2	
<b>UMOA</b>	<b>72</b>	<b>21</b>	<b>576</b>	<b>44</b>	<b>92</b>	<b>22</b>	<b>614</b>	<b>44</b>	

N.B. : P1 = guichets permanents ; P2 = guichets périodiques.  
 \* Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.

Source : BCEAO.

### 1.3 - Activité des banques et des établissements financiers

L'activité des banques et établissements financiers de l'UMOA a globalement été marquée en 2005 par un accroissement soutenu des emplois (12,0%) et, dans une moindre mesure, des ressources (7,7%) collectées.

Les ressources se sont établies à 6.013,5 milliards au 31 décembre 2005 contre 5.582,2 milliards un an plus tôt, enregistrant ainsi une hausse de 431,3 milliards. Cette évolution résulte

essentiellement de la progression de 386,7 milliards des dépôts et emprunts, et de 42,0 milliards des fonds propres nets, les autres ressources n'ayant augmenté que de 2,6 milliards.

Les emplois ont augmenté de 535,6 milliards pour ressortir à 5.238,6 milliards au 31 décembre 2005. La hausse des emplois est imputable à une progression de 448,7 milliards des crédits et de 86,9 milliards des autres emplois (y compris les titres de placement). Ainsi, les crédits se sont établis à 4.187,7 mil-

liards à fin décembre 2005, contre 3.739,0 milliards un an plus tôt, à la suite principalement d'une augmentation de 273,1 milliards des concours à moyen et long termes et de 206,1 milliards des financements à court terme. Les opérations de crédit-bail et assimilées, ainsi que les crédits en souffrance ont en revanche enregistré des baisses respectives de 3,3 milliards et 17,3 milliards.

Eu égard à la progression plus importante des emplois que des ressources, l'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers s'est replié de 104,3 milliards pour se situer à 774,9 milliards.

La qualité du portefeuille des banques et établissements financiers de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est légèrement améliorée. Le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à 19,5% en décembre 2005, contre 20,4% au 31 décembre 2004, soit un repli de 0,9 point de pourcentage. Le taux net de dégradation a connu une baisse plus accentuée, en passant de 8,8% à fin décembre 2004 à 7,4% au 31 décembre 2005, en raison notamment d'un provisionnement plus soutenu des créances brutes en souffrance. En effet, les provisions constituées représentent 66,9% de ces créances contre 62,4% en 2004.

Les ressources des **banques** sont ressorties à 5.902,7 milliards au 31 décembre 2005, en augmentation de 426 milliards ou 7,8% par rapport au 31 décembre 2004. Les emplois se sont établis à 5.142,4 milliards contre 4.612,1 milliards un an auparavant, en hausse de 530,3 milliards, soit 11,5%. La trésorerie s'est située à 760,3 milliards contre 864,6 milliards à fin décembre 2004, enregistrant ainsi une baisse de 104,3 milliards ou de 11,9%. Le taux brut de dégradation des crédits a reculé d'un (1) point de pourcentage pour se fixer à 19,2%. Quant au taux net de dégradation, il a connu une baisse plus forte (1,4%), en passant de 8,8% en 2004 à 7,4% en 2005.

L'évolution des **activités des établissements financiers** est marquée par une hausse de 5,3 milliards des ressources qui sont ressorties à 110,8 milliards au 31 décembre 2005. Les emplois se sont élevés à 96,3 milliards contre 90,9 milliards un an plus tôt, soit une progression de 5,4 milliards ou 5,9%. La trésorerie est ainsi restée quasiment inchangée, en s'inscrivant à 14,5 milliards contre 14,6 milliards en 2004. La qualité du portefeuille de crédits des établissements financiers de l'Union s'est plutôt détériorée en 2005. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille est passé de 33,4% à fin décembre 2004 à 37,4% au 31 décembre 2005. Par ailleurs, le taux net de dégradation s'est détérioré en ressortant à 11,2% contre 9,0% un an plus tôt.

#### 1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel

Au 30 septembre 2005, le ratio moyen de couverture des risques, mesurant le rapport entre les fonds propres effectifs et les risques pondérés des banques et des établissements financiers de l'Union, s'est établi à 8,33%, contre 9,49% à fin décembre 2004. Celui des banques, en se situant à 7,40% en décembre 2005, est passé en deçà de la norme de 8%. Il ressortait à 8,65% en décembre 2004. Cependant, la proportion de banques et d'établissements financiers respectant la norme de solvabilité s'est légèrement améliorée, en passant de 65% en 2004 à 67% à fin septembre 2005.

Concernant le coefficient de liquidité, 56% des banques et établissements financiers de l'Union respectaient la norme minimale de 75% au 30 septembre 2005. Cette situation est le reflet de la contraction assez sensible de la liquidité du système bancaire. En effet, au 31 décembre 2004, ils étaient 65% à la respecter.

Pour les autres normes prudentielles, des insuffisances sont enregistrées au niveau du respect de la couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables, de la structure du portefeuille et de la division des risques,



en particulier la limitation des engagements sur une même signature.

Au plan général de la surveillance, au 30 septembre 2005, 5 établissements de crédit fai-

saient l'objet d'une mesure d'administration provisoire, en raison de leur situation financière déséquilibrée et des insuffisances relevées dans leur gestion et leur fonctionnement.

Tableau 29 : Evolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA

UMOA	En milliards de FCFA			
	2004	2005	Variations	
			en valeurs	en %
	(2)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)=(3)/(1)
1. CREDITS	3 739,0	4 187,7	448,7	12,0
- Crédits à long terme	148,1	138,1	-10,0	-6,8
- Crédits à moyen terme	856,5	1 129,6	273,1	31,9
- Crédits à court terme	2 373,4	2 579,5	206,1	8,7
dont crédits de campagne	112,2	170,5	58,3	52,0
- Crédit-bail et assimilés	32,3	28,0	-4,3	-13,3
- Crédits en souffrance (a)	328,8	311,5	-17,3	-5,3
dont douteux et litigieux	148,2	198,4	50,2	33,9
(a)/crédits (en %)	8,8%	7,4%		
2. AUTRES EMPLOIS	964,1	1 050,9	86,8	9,0
Titres de placement	385,8	452,9	67,1	17,4
Immobilisations financières	136,2	136,2	0,0	0,0
Autres immobilisations	229,7	264,4	34,7	15,1
Divers emplois	212,3	197,4	-14,9	-7,0
<b>A. TOTAL EMPLOIS (1+2)</b>	<b>4 703,0</b>	<b>5 238,6</b>	<b>535,6</b>	<b>11,4</b>
1. FONDS PROPRES NETS	638,4	680,5	42,1	6,6
2. DEPOTS ET EMPRUNTS	4 571,8	4 958,4	386,6	8,5
A terme	2 249,7	2 486,1	236,4	10,5
Comptes disponibles	2 322,0	2 472,3	150,3	6,5
3. AUTRES RESSOURCES	372,0	374,5	2,5	0,7
<b>B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>5 582,2</b>	<b>6 013,5</b>	<b>431,3</b>	<b>7,7</b>
<b>DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)</b>	<b>879,2</b>	<b>774,9</b>	<b>-104,3</b>	<b>-11,9</b>
<b>AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE</b>				
1. DISPONIBILITES	178,8	163,8	-15,0	-8,4
2. BANQUES ET CORRESPONDANTS	700,4	611,1	-89,3	-12,7
Emplois	1 241,2	1 173,4	-67,8	-5,5
dont hors UMOA	342,9	382,8	39,9	11,6
Ressources	540,8	562,3	21,5	4,0
dont hors UMOA	124,4	113,3	-11,1	-8,9
<b>DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (1+2)</b>	<b>879,2</b>	<b>774,9</b>	<b>-104,3</b>	<b>-11,9</b>

Source : BCEAO.

## 1.5 - Dispositif des accords de classement

Le dispositif des accords de classement a été institué par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1990 et réaménagé en septembre 2002. Il constitue un instrument de contrôle a posteriori, de la qualité du portefeuille des banques et établissements financiers. Dans ce cadre, chaque établissement de crédit est tenu de respecter un rapport minimal de 60% entre ses crédits bénéficiant d'un accord de classement et l'encours total de ses crédits bruts.

Afin de remédier à la faiblesse du nombre de dossiers introduits par les établissements de crédit, il a été institué lors du réaménagement du dispositif de 2002, l'obligation pour les établisse-

ments assujettis de soumettre à la BCEAO, des demandes d'accord de classement pour au moins leurs cinquante plus grosses entreprises utilisatrices de crédit. Cette mesure n'a pas encore pleinement atteint les effets escomptés. Toutefois, au cours de l'exercice 2005, 364 demandes d'accord de classement ont été instruites par la Banque Centrale, pour un montant global de 826.785 millions. En 2004, 377 demandes avaient été instruites concernant des concours de 662.868,4 millions. A l'issue de l'examen des dossiers, 253 demandes respectant les normes prévues par le dispositif ont reçu une cotation favorable pour un encours global de 315.069 millions, tandis que 111 demandes, d'un encours global de 373.319 millions, n'ont pas reçu l'accord de la Banque Centrale.

Tableau 30 : Accords de classement traités en 2005 (en millions de FCFA)

Pays	Nombre de dossiers examinés	Total des crédits soumis	Nombre de dossiers agréés	Montant des crédits alloués	Nombre de dossiers rejetés	Montant total des crédits rejetés
Bénin	93	65 242	67	29 305	26	35 937
Burkina	38	54 072	27	43 217	11	10 855
Côte d'Ivoire	72	318 015	39	87 458	33	116 013
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0
Mali	13	66 241	13	64 789	0	0
Niger	32	32 119	23	22 436	9	9 683
Sénégal	10	214 999	5	50 568	5	164 431
Togo	106	76 097	79	17 296	27	36 400
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>826 785</b>	<b>253</b>	<b>315 069</b>	<b>111</b>	<b>373 319</b>

Source : BCEAO.

## 2 - EVOLUTION DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

L'activité boursière à fin 2005 a été marquée par une orientation favorable de l'ensemble des indicateurs boursiers qui ont toutefois connu une évolution contrastée au cours de l'année.

Les indices BRVM<sub>10</sub> et BRVM composite sont en progression de 45,9% et 28,6% respectivement pour ressortir à 149,87 points et 112,68 points à fin décembre 2005. La hausse des indices est imputable notamment à l'amélioration du cours de l'action SONATEL SN qui est passé de 36.030 FCFA à fin décembre 2004 à 67.015 FCFA à fin décembre 2005. Corrélativement, la

capitalisation du marché des actions est ressortie en hausse de 29,1%, à 1.297,1 milliards. Par rapport à la date de démarrage des activités de la BRVM, la capitalisation des actions a augmenté de 55,1%. La capitalisation obligatoire s'est établie à 326,3 milliards à fin décembre 2005 contre 278,6 milliards l'année précédente, soit une hausse de 17,2%.

Le volume total des transactions est passé de 3.011.421 titres à fin décembre 2004 à 3.207.646 titres soit une augmentation de 6,5%. Sur la même période, la valeur totale des transactions effectuées est passée de 35.986,7 millions à 39.372,7 millions.

Sur le marché des actions, le volume des transactions a atteint 3.088.465 titres contre 1.718.984 titres échangés au cours de l'année 2004. Sur le compartiment obligataire, le volume des transactions a enregistré une baisse, ressortant à 119.181 titres contre 1.292.437 titres échangés en 2004.

Au 31 décembre 2005, 57 titres étaient inscrits à la cote dont 39 actions et 18 obligations contre 59 titres répartis en 39 actions et 20 obligations au 31 décembre 2004.

### **3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES**

L'année 2005 a confirmé l'expansion continue du secteur de la microfinance dans l'UMOA, sous l'impulsion des efforts constants déployés par les Autorités monétaires pour consolider les performances enregistrées par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Les initiatives et actions entreprises pour favoriser le développement de ce secteur se reflètent à travers les indicateurs de croissance et portent sur les démarches relatives au financement du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE), l'état d'avancement des travaux d'aménagement

du cadre juridique, la participation active de la BCEAO aux manifestations de l'Année Internationale du Microcrédit (AIM), l'organisation de sessions de formation en microfinance, les études et publications ainsi que la surveillance des SFD.

#### **3.1 - Indicateurs de croissance du secteur**

Les estimations sur l'évolution du secteur attestent de la vitalité de la finance de proximité. En effet, le dynamisme de ce secteur est conforté par la croissance continue du nombre de SFD et de leurs points de service, qui ressortent respectivement à 652 et 3500 à fin décembre 2005. A cette date, ces institutions ont collecté 278,9 milliards de FCFA de dépôt et disposent d'un encours de crédit de 297,2 milliards de FCFA. Les services ont été offerts à 5,8 millions de bénéficiaires directs.

La qualité du portefeuille, mesurée par le ratio des créances en souffrance sur l'encours de crédit, ressort à 6,2%, en dégradation par rapport à celui de 5,2% relevé en 2004. Ce ratio demeure au-delà de la norme de 5% communément admise dans le secteur.

La performance financière des institutions, mesurée par le résultat net d'exploitation, a été excédentaire. En effet, le résultat d'exploitation est ressorti à 7,3 milliards de FCFA en 2005. En termes de création d'emplois, les dernières données disponibles évaluent à près de 10.300, le nombre de personnes qui occupent un emploi rémunéré dans le secteur.

Il résulte de l'examen de ces indicateurs que les performances d'ensemble enregistrées par la microfinance dans l'Union sont en progression continue malgré la fragilisation de la situation financière de certaines institutions. Ce constat recommande la poursuite des initiatives, en vue de la mise en oeuvre des mesures prévues par le PRAFIDE.

Tableau 31 : Evolution des principaux indicateurs des SFD

	2001	2002	2003	2004	2005*
Nombre de SFD	555	579	591	642	652
Nombre de points de services	2 626	2 452	2 777	2 998	3 500
Nombre de bénéficiaires ( <i>non compris les membres des groupements</i> )	2 943 837	3 349 755	3 366 929	3 753 744	5 800 000
Dépôts ( <i>millions FCFA</i> )	136 696	169 379	200 911	248 000	278 900
Crédits accordés dans l'année ( <i>millions FCFA</i> )	142 430	167 209	215 379	295 125	325 000
Encours des crédits ( <i>millions FCFA</i> )	116 873	141 518	191 760	258 200	297 200
Créances en souffrance ( <i>millions FCFA</i> )	7 475	9 625	11 144	12 009	18 388
Ratio de qualité du portefeuille ( <i>Crédits en souffrance / Encours des crédits</i> )	6,4%	6,8%	5,8%	5,2%	6,2%
Résultat net ( <i>millions FCFA</i> )	2 939	6 188	6 572	nd	7 333

(\*) : estimation - (nd) : non disponible.

Source : BCEAO.

### 3.2 - Financement du PRAFIDE

Les actions menées par la BCEAO, en vue du financement du PRAFIDE portent sur :

- l'aboutissement des négociations avec le consortium des bailleurs de fonds (CGAP, ASDI, FENU) qui a convenu d'apporter son appui à la Banque Centrale, à concurrence de 2,1 millions de dollars des Etats-Unis. Cette manifestation d'intérêt s'est traduite par la signature d'une convention de partenariat et de don d'un montant de 1,7 million de dollars des Etats-Unis. Une autre convention portant sur la somme de 450.000 dollars des Etats-Unis devrait être conclue au cours du premier trimestre 2006 ;
- la poursuite des contacts avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces démarches laissent entrevoir la possibilité d'une contribution financière de cette institution à la réalisation de certaines activités contenues dans le nouveau dispositif de soutien de la Banque Centrale à la finance décentralisée.

### 3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel

Les concertations relatives à la mise en oeuvre diligente des textes juridiques devant régir l'activité financière des SFD ont été organisées dans tous les Etats de l'Union. A cet égard, il peut être mentionné :

- la finalisation des projets de textes juridiques applicables aux SFD, suite aux propositions d'amendement formulées par les acteurs du secteur. La version finale de ces textes sera transmise aux instances de décision de l'Union, après l'organisation d'un séminaire sous-régional de validation ;
- l'élaboration du référentiel comptable pour la finance décentralisée et de son guide d'application. Des sessions de formation et de vulgarisation de ces documents devraient se tenir en 2006, afin de permettre à toutes les institutions de microfinance de se familiariser avec ces outils de gestion et de suivi ;

- l'achèvement de la rédaction du projet d'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives et mutualistes, intégrant les attentes et préoccupations des acteurs du mouvement coopératif et associatif, notamment celles concernant les sûretés et voies d'exécution. Le Secrétariat Permanent, après une mise en forme selon les procédures en vigueur au sein de l'OHADA, organisera une concertation officielle sur ce document, avant sa soumission aux instances de validation et de décision de l'OHADA au cours de l'année 2006.

### 3.4 - Renforcement des capacités

La BCEAO a poursuivi les actions de renforcement des capacités qu'elle a initiées depuis une décennie. A cet égard, des sessions de formation ont été organisées au profit des agents des Ministères chargés des Finances des zones de l'UMOA et de la CEMAC. En outre, la Banque Centrale a participé à l'animation de sessions de formation en microfinance au profit d'opérateurs économiques fournissant des services financiers de proximité.

### 3.5 - Etudes et publications

Afin de disposer d'informations actualisées et périodiques sur le secteur de la finance décentralisée, la Banque Centrale a procédé à l'élaboration et à la publication des monographies des SFD. Elle a assuré également la production des notes trimestrielles sur la situation de la microfinance et achevé les études sur l'impact des services offerts par les SFD sur la pauvreté au Burkina et au Mali, ainsi que celle sur la contribution de ces institutions au financement de l'artisanat au Mali. Enfin, diverses communi-

cations ont été réalisées et des fiches élaborées, dans le cadre de l'Année Internationale du Microcrédit.

### 3.6 - Surveillance du secteur

Un bilan sur la surveillance au titre de l'exercice 2004 a été effectué. Ce document évalue les activités entreprises dans ce domaine et recense toutes les actions mises en oeuvre dans chacun des Etats membres de l'Union pour assurer un suivi efficace des SFD. Dans ce cadre, un séminaire d'évaluation du fonctionnement de la base de données implantée dans toutes les Agences Principales de la BCEAO a été organisé et une note d'orientation pour la création d'une centrale des risques, élaborée. Par ailleurs, une mission d'inspection a été effectuée auprès de l'institution la plus importante de Côte d'Ivoire, en l'occurrence la Fédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit (FENACOOPEC).

La poursuite de la mise en oeuvre des activités contenues dans le PRAFIDE devrait permettre de porter une attention prioritaire aux domaines d'actions que constituent la mise en place de systèmes d'information de gestion performants au sein des SFD, la création d'un fonds d'appui aux institutions en difficulté, l'adoption des textes juridiques devant contribuer à la modernisation du secteur, le démarrage des opérations liées à la mise en place de la centrale des risques, le renforcement du dispositif de surveillance et le perfectionnement des outils d'alerte et de diagnostic, ainsi que des mécanismes de prévention des crises dans le domaine de la finance décentralisée.

## ENCADRE N° 4

### Troisième colloque BCEAO - Universités - Centres de recherche sur la stabilité financière et la gestion macroéconomique dans l'UMOA

Le Troisième Colloque BCEAO - Universités - Centres de Recherche, qui s'est tenu à Dakar, au siège de la BCEAO, les 22 et 23 août 2005, portait sur le thème « Stabilité financière et gestion macroéconomique dans l'UMOA ». Ce colloque a réuni 64 participants dont 30 représentants de la BCEAO et 34 invités provenant de banques centrales, d'universités et de centres de recherche extérieurs.

Dans un contexte international marqué, d'une part, par une interdépendance croissante des économies et, d'autre part, par une libéralisation financière accrue, la stabilité financière revêt un intérêt majeur pour tous les acteurs économiques, les analystes et les décideurs. L'importance de cet enjeu s'appréhende davantage au regard des graves conséquences économiques et sociales des crises financières enregistrées au cours de la décennie précédente, notamment, dans certains pays émergents (contraction de l'activité réelle, faillites d'entreprises, accroissement du chômage et aggravation de la pauvreté).

Dans les pays de l'UMOA, le renforcement de la stabilité et de l'efficacité du système bancaire a toujours constitué une priorité fondamentale de l'Autorité monétaire. En outre, la création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, conjuguée à l'essor du marché de l'immobilier, le développement des systèmes de financement décentralisés, ainsi que la mise en place d'un système de paiement moderne, requièrent un suivi approfondi. Par conséquent, la problématique de la stabilité financière, en particulier, son rapport avec la gestion macroéconomique y est d'une actualité prégnante.

La notion de stabilité financière admet plusieurs acceptions. De fait, elle est souvent appréhendée en considérant la situation contraire, c'est-à-dire celle d'instabilité financière. Néanmoins les caractéristiques généralement évoquées tendent à décrire la stabilité financière comme une situation où l'ensemble du système financier fonctionne aisément et où les flux d'information sont fiables. La stabilité du système financier se traduit donc, d'une part, par son aptitude à faciliter plutôt qu'à entraver les performances d'une économie, et, d'autre part, par sa résistance face aux chocs.

Plusieurs facteurs influencent la stabilité financière, notamment la stabilité monétaire qui se distingue, cependant, par son caractère plus précis et contrôlable. En outre, s'il est établi qu'en matière de stabilité monétaire, le rôle ainsi que l'objectif de la banque centrale sont clairement identifiés, des interrogations demeurent sur l'impact de la politique monétaire ainsi que sur le dosage adéquat entre la stabilité et l'efficacité du système financier. Nonobstant ces interrogations, l'implication de la banque centrale dans la recherche et la préservation de la stabilité du système financier est un point de vue largement partagé. Toutefois, le choix du mode d'organisation adéquat de l'Autorité financière, en d'autres termes, l'option d'une autorité financière unique ou multiple pour assurer la stabilité financière, dépend du niveau de développement financier et de l'architecture du système financier de chaque pays.

En réalité, ce choix relève davantage de considérations pratiques que d'une approche normative. En l'occurrence, les évolutions constatées récemment dans certains pays développés ont semblé indiquer une dynamique d'unification de l'Autorité financière, attendu que cette unification recèle des gains de synergie et donc d'efficacité. Néanmoins, ces gains ne sont pas systématiques et peuvent être entravés par des obstacles d'ordre administratif ou organisationnel. Ainsi, les standards édictés par les organes internationaux compétents, en l'occurrence le Comité de Bâle, l'Association Internationale des Superviseurs d'Assurances et l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs, n'indiquent pas une préférence pour l'unification des systèmes de supervision. A ce sujet, la pertinence de l'option adoptée dans le cadre de l'UMOA, qui consiste à mettre en place un organe de supervision autonome, de dimension régionale, pour chacune des composantes du système financier a été reconnue.

Au demeurant, les crises financières trouvent généralement leur origine dans la multiplicité des asymétries d'information et recèlent des risques systémiques. De ce point de vue, la problématique du prêteur en dernier ressort (PDR) rejoint celle du « Too Big to Fail », en ce sens qu'il s'agit, dans les deux cas,

de faire face aux risques d'aléa moral inhérents à la gestion d'un bien public, en l'occurrence mondial : la stabilité financière. La sauvegarde de ce bien public appelle nécessairement l'action des banques centrales. Les exercices de revue de la stabilité financière entrepris depuis quelques années par les banques centrales entrent dans ce cadre.

Les conséquences négatives des crises financières s'appréhendent généralement à l'aune des déséquilibres macroéconomiques qu'elles génèrent ou exacerbent. Cependant, au-delà des contre-performances reflétées dans les agrégats macroéconomiques, elles se traduisent, au plan microéconomique, par des distorsions durables en termes d'allocation des ressources. A cet égard, le développement de la microfinance constitue une réponse à un environnement institutionnel dans lequel les banques sont incapables de nouer certains types de contrats. En outre, le renforcement de la régulation et la mise en œuvre d'un mécanisme d'assurance des dépôts ont été préconisés comme des mesures susceptibles de prévenir les crises et d'éviter, le cas échéant, de faire supporter la totalité des coûts du sauvetage à l'Etat. L'efficacité du mécanisme de régulation suppose, en amont, une bonne identification des risques et des facteurs de vulnérabilité du système financier.

Dans le cadre de l'UMOA, l'assainissement du système bancaire résultant des réformes entreprises depuis le début des années 1990 est appréciable. Néanmoins, la prudence est recommandée, dans la mesure où certains facteurs de risque sont davantage liés au cycle de l'activité économique qu'au comportement des banques. En termes de solidité du secteur de la microfinance, des résultats appréciables ont été enregistrés dans l'Union, grâce notamment à l'élaboration d'une réglementation prudentielle spécifique. Par ailleurs, au titre du renforcement de la solidité du secteur des assurances, il est préconisé une plus grande diversification du portefeuille des placements, un contrôle plus rigoureux des sinistres et davantage de flexibilité dans les contrats d'assurance et de réassurance.

En définitive, un consensus semble se dégager sur le principe que la bonne gestion macroéconomique et la solidité du système financier se confortent mutuellement et, contribuent, ensemble, à une croissance forte et durable. Cependant, des études empiriques sont nécessaires pour mieux étayer ce postulat.



## V AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO

### 1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE

LA GESTION des réserves de change par la Banque Centrale est régie par un cadre institutionnel comprenant l'Accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'UMOA, la Convention de Compte d'opérations, les Statuts de la Banque Centrale et des règles de gestion.

Le cadre institutionnel de la gestion des réserves de change a connu, durant l'exercice 2005, des aménagements importants.

A cet égard, l'Avenant n° 1 à la Convention de Compte d'Opérations du 4 décembre 1973 a été signé entre la BCEAO et le Trésor français, avec date de prise d'effet au 1er septembre 2005.

Les principaux aménagements apportés à la Convention de Compte d'opérations portent sur les points ci-après :

- l'abaissement de 65% à 50% de la fraction des avoirs en devises que la Banque Centrale doit conventionnellement déposer sur le Compte d'opérations ;
- le maintien du principe de la garantie de change et de ses modalités actuelles d'application, sur la seule fraction des avoirs en devises de la Banque Centrale devant être déposée sur le Compte d'opérations ;
- le maintien de la rémunération au taux de la facilité de prêt marginal de la Banque Centrale Européenne (BCE), pour la frac-

tion des avoirs en devises de la BCEAO devant être déposée sur le Compte d'opérations et l'application du taux minimum des opérations principales de refinancement de la BCE pour les avoirs placés par la BCEAO auprès du Trésor français au-delà du taux conventionnel de centralisation des réserves de change sur ledit Compte ;

- la diversification des supports d'investissement des avoirs en devises non déposés au Compte d'opérations, dans le respect des principes et des pratiques de prudence communément admis en la matière.

Tenant compte des exigences de liquidité, de sécurité et de rendement, le nouveau cadre de gestion définit la politique d'allocation stratégique des réserves de change détenues hors du Compte d'opérations et formalise le processus décisionnel y afférent, en s'inspirant des standards internationaux, en particulier des Directives du Fonds Monétaire International en la matière et de l'expérience de certaines banques centrales et de la Banque des Règlements Internationaux (cf encadré).

Au 31 décembre 2005, les réserves de change de la BCEAO sont détenues à hauteur de 53,3% dans le Compte d'Opérations, contre 99,68% à la fin de l'année 2004. Les avoirs en devises gérés hors du Compte d'opérations ont été alloués à la constitution d'un portefeuille d'investissement et d'un portefeuille de liquidité, composés d'actifs obligataires d'émetteurs souverains ou quasi-souverains et de placements monétaires libellés en euros.



## ENCADRE N° 5

**Le nouveau dispositif de gestion des réserves de change de la BCEAO**

Le nouveau dispositif de gestion des réserves de change, adopté par la BCEAO en septembre 2005, s'inspire des Directives du Fonds Monétaire International (FMI) en matière de détention et de gestion des réserves ainsi que des pratiques de banques centrales et d'institutions internationales réputées. Il organise la politique de diversification des instruments de placement des réserves de change non détenues au Compte d'opérations, dans le respect des dispositions de l'Avenant n°1 du 20 septembre 2005 à la Convention de Compte d'opérations du 4 décembre 1973. Cette politique est régie par des considérations d'optimisation du couple risque/rendement, en prenant en compte les enjeux fondamentaux de la gestion de réserves officielles de change, à savoir les impératifs de liquidité, de sécurité et de rendement.

Le processus décisionnel relatif à la politique de diversification des instruments de placement des réserves de change est articulé autour d'une architecture pyramidale assurant le respect des principes de l'attribution et de la séparation claire des responsabilités. Partant des meilleures pratiques des banques centrales, et en tenant compte du dispositif institutionnel de l'UMOA, en particulier de l'article 44 des Statuts de la BCEAO, l'architecture mise en place comprend un Comité d'orientation et de supervision de la gestion des réserves de change et un Comité d'investissement.

Le Comité d'orientation et de supervision de la gestion des réserves de change est chargé de la définition des grandes orientations de la politique d'investissement desdites réserves. A cet égard, il établit le profil de risques de la BCEAO et fixe l'objectif de rendement associé à la gestion des réserves. Le Comité d'orientation et de supervision, présidé par le Gouverneur, est constitué des membres du Gouvernement de la Banque Centrale.

Le Comité d'investissement est chargé de la conduite de la politique d'investissement des réserves de change, dans le respect des limites édictées par le Comité d'orientation et de supervision. Présidé par le Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances, il arrête les stratégies d'investissement sur la base de scénarios macroéconomiques, de taux d'intérêt et de taux de change. La mise en œuvre opérationnelle des stratégies arrêtées par le Comité d'investissement est du ressort de la Direction des Opérations Financières.

Les réserves de change gérées hors du Compte d'opérations sont réparties entre un Fonds d'investissement, un Fonds de liquidité et un Fonds de couverture des risques.

Le Fonds d'investissement constitue avec le Compte d'opérations l'une des principales sources de revenus de la BCEAO. Les ressources du fonds sont investies sur des titres obligataires libellés en euros, qui sont conservés en portefeuille jusqu'à leur date d'échéance.

Le Fonds de liquidité fournit les disponibilités courantes susceptibles d'être utilisées à tout moment, aux fins de couverture des paiements extérieurs d'ordre des banques ou des Trésors nationaux, à l'exception des échéances de remboursement dues par les Etats au FMI. Les ressources du Fonds de liquidité sont investies sur des actifs obligataires et monétaires libellés en euro, en dollar US et en autres devises majeures, disposant d'une très grande liquidité. Le Fonds de liquidité fait l'objet d'une gestion active.

Le Fonds de couverture des risques a pour principal objectif de permettre à la BCEAO de couvrir le risque de change sur les opérations financières qu'elle effectue avec le FMI pour le compte des Etats de l'Union.

Conformément aux standards en la matière, la politique de diversification des instruments de placement des réserves de change est soumise à un dispositif de suivi et de contrôle qui permet de gérer les risques dans les limites définies par la Banque Centrale.

## 2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

La Banque Centrale a, au cours de l'exercice 2005, participé à la mise en œuvre du **schéma d'intégration de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**. Dans ce cadre, elle a pris part aux travaux du Secrétariat Conjoint (BCEAO, Commission de l'UEMOA et BOAD) chargé de la surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres de l'UEMOA et à ceux du Comité des Experts statutaire.

A cet égard, la Banque a contribué à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence 2005-2007 et à l'élaboration des rapports d'exécution de la surveillance multilatérale des politiques et des performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union au titre de l'année 2005, notamment sur les volets monétaires et des échanges extérieurs.

A l'examen, les faibles résultats enregistrés par les Etats en terme de convergence macroéconomique s'expliqueraient principalement par la lenteur dans la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles, en particulier, en matière d'assainissement des finances publiques. Par ailleurs, les insuffisances observées dans l'élaboration, l'application et le suivi des programmes pluriannuels ont entraîné le non-respect du calendrier opérationnel de mise en œuvre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, les performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union ont été affectées par des facteurs exogènes, dont la faiblesse des cours des produits de base exportés et la flambée du prix du baril de pétrole brut. Elles se sont également ressenties de la dégradation de la situation socio-politique dans certains Etats de l'Union. Les recommandations en vue de la réalisation de la convergence macroéconomique ont porté notamment sur une impulsion politique forte et une

implication accrue des Etats dans l'application effective du dispositif de surveillance multilatérale. En outre, une prise en compte systématique des contraintes de la convergence macroéconomique dans la formulation des politiques budgétaires nationales s'avère nécessaire.

Au titre des réflexions visant l'amélioration du dispositif de surveillance multilatérale, la Banque Centrale a mené une étude sur la pertinence du solde budgétaire de base, critère clé du Pacte. En outre, au regard du report au 1<sup>er</sup> janvier 2006 du passage en phase de stabilité, les efforts à consentir par les Etats membres de l'Union pour assurer la convergence des économies de l'Union ont été évalués et s'avèrent particulièrement importants pour la quasi totalité des pays.

Les actions de la Banque Centrale en matière d'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA se sont poursuivies dans le cadre des activités visant la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER), destiné à stimuler une croissance forte en vue de lutter efficacement contre la pauvreté. En particulier, l'Institut d'émission a pris part aux travaux du Comité de pilotage du PER ainsi qu'aux consultations avec les partenaires extérieurs en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets sélectionnés.

## 3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

### 3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI), pour le compte des Etats membres de l'UEMOA, se sont soldées, au cours de l'année 2005, par des sorties nettes de ressources de 88,8 millions de DTS, soit l'équivalent de 69,9 milliards de FCFA contre des flux nets négatifs de 134,2 millions de DTS correspondant à 104,7 milliards un an plus tôt. La baisse des sorties nettes a été induite par le repli des

remboursements effectués par les Etats en faveur du FMI et l'amélioration des tirages.

Les tirages bruts, au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont élevés à 27,7 millions de DTS représentant 21,6 milliards de FCFA contre 18,0 millions de DTS ou 14,2 milliards de FCFA en 2004. Ils s'accroissent ainsi de 9,7 millions de DTS ou 7,4 milliards de FCFA, en liaison principalement avec l'exécution par la plupart des Etats membres de l'Union de programmes économiques et financiers soutenus par les ressources de la FRPC. Les rachats de monnaie et les remboursements des prêts accordés par le FMI, excluant les réductions de dette au titre de l'Initiative PPTTE pour un montant de 37,1 millions de DTS (29,1 milliards), sont ressortis à 111,0 millions de DTS, soit 87,1 milliards de FCFA contre 146,9 millions de DTS correspondant à 114,5 milliards de FCFA l'année précédente. Ces opérations se sont traduites par des pertes de change de 654,0 millions de FCFA contre 248,5 millions de FCFA en 2004.

Les paiements d'intérêts et de commissions se sont élevés à 5,9 millions de DTS correspondant à 4,7 milliards, soit le même montant que l'année précédente. Les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales sont ressorties à 2,9 millions de DTS ou 2,3 milliards de FCFA. Le règlement des intérêts au titre de l'utilisation des ressources administrées a porté sur 3,0 millions de DTS ou 2,3 milliards de FCFA.

Dans le cadre du règlement des charges afférentes aux paiements d'intérêts et de commissions, les Etats membres de l'Union ont acquis 21,1 millions de DTS, équivalant à 16,4 milliards de FCFA. Les cessions sont ressorties à 25,3 millions de DTS représentant 19,6 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le FMI a versé 0,4 million de DTS ou 0,3 milliard de FCFA aux Etats membres de

l'UMOA, au titre de la rémunération de leurs positions créditrices, contre 0,3 million de DTS équivalant à 0,2 milliard de FCFA l'année précédente.

Au 31 décembre 2005, les engagements nets des Etats membres de l'UMOA au titre des prêts de la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) et de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont globalement établis à 535,0 millions de DTS contre 653,6 millions de DTS l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 18,1%.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaies des Etats membres, régi par l'article V, section 11 de ses Statuts, le FMI a revu à la baisse, au 30 avril 2005, de 46,1 milliards, ses avoirs en francs CFA dans les livres de la Banque Centrale, en relation avec l'appréciation, en glissement annuel, de l'ordre de 3,7% de l'euro auquel le franc CFA est lié par une parité fixe.

### 3.2 - Relations avec les autres institutions

Le suivi de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) a porté notamment sur les volets relatifs à la convergence macroéconomique, à l'harmonisation des statistiques et à l'application effective du dispositif institutionnel et organisationnel de la convergence. A cet égard, la Banque Centrale a contribué aux réflexions visant à accélérer le processus d'intégration sous régionale en participant à Accra, le 12 janvier 2005, à la réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des pays membres de la CEDEAO et, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, à la réunion du Conseil de convergence de la CEDEAO. L'Institut d'émission a également pris part aux travaux de réflexion sur la restructuration de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), à l'occasion de la rencontre des Directeurs des Etudes et de celle du Groupe de travail ad hoc, tenues à Freetown respectivement du 25 au 27 mai 2005 et les 5 et 6 décembre 2005.

Par ailleurs, la Banque Centrale a assisté, en qualité d'observateur, aux réunions des instances de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO)<sup>1</sup>, tenues à Banjul du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2005 et à Accra du 29 août au 2 septembre 2005. Ces rencontres ont permis de faire le point sur le niveau de convergence macroéconomique entre les économies, ainsi que l'état d'avancement des différents volets du programme de coopération monétaire de la Zone. A l'issue de cette rencontre, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZMAO a adopté une Déclaration dite de Banjul, sur le lancement de l'union monétaire de la Zone le 1<sup>er</sup> décembre 2009, afin d'accélérer le processus. A cet égard, un plan d'action visant à assurer l'avènement de la monnaie commune à l'horizon convenu, a été adopté par les instances de la ZMAO.

Au titre du suivi du **Programme de Coopération Monétaire en Afrique**, la BCEAO a participé à la 29<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), tenue à Accra le 29 juillet 2005, et au symposium sur le thème « *Rôle des marchés de capitaux dans la mobilisation de ressources pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté* » organisé en marge de cette rencontre. L'Institut d'émission a également pris part aux réflexions engagées sur l'avènement de la monnaie unique africaine et apporté un appui approprié au Secrétariat Permanent de l'ABCA.

Enfin, la Banque Centrale a participé aux travaux du Comité de convergence de la Zone franc. Elle a contribué dans ce cadre, à l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, en particulier la définition d'indicateurs de convergence complémentaires.

<sup>1</sup> : la ZMAO est composée de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria et de la Sierra Leone. Elle vise la création d'une monnaie unique entre ces pays à l'horizon 2009. Cette zone devrait, au terme d'un processus de convergence réussie, fusionner avec l'UEMOA pour former la Zone Monétaire Unique de la CEDEAO.

## 4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO

### 4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques

La collecte et la gestion d'informations statistiques relatives notamment aux Etats membres de l'UEMOA répond à la nécessité de disposer, à tout moment, d'informations nécessaires à l'élaboration d'études, à l'exécution de travaux de recherche (économique, sociologique, historique), ainsi qu'à l'édition des publications officielles de la Banque. Une base de données statistiques a été créée à cet effet.

Mise en place depuis 1998, la base des données statistiques de la BCEAO, dénommée BASTAT, met à la disposition des Services de la Banque, des données historiques et récentes sur la situation économique, monétaire et financière des Etats de l'Union, ainsi que sur l'administration et la gestion de la Banque Centrale.

La base comporte 28.882 séries statistiques, dont 39,0% relèvent du secteur monétaire, 26,0% de l'administration et de la gestion de la BCEAO, 10,0% du secteur extérieur, 12,0% du secteur réel, 7,0% des finances publiques et 3,0% du secteur social. En outre, 2,0% des données sont des indicateurs de performance macroéconomique et 1,0% est relatif à l'environnement.

Les données de la base sont, pour la plupart, disponibles sur la période allant des années 1960 à 2005.

La diffusion de statistiques par l'Institut d'émission est assurée d'une part à travers les différentes publications de la BCEAO, ainsi que par l'alimentation de son site web.

## 4.2 - Centrale des bilans

Après les étapes d'uniformisation de la réglementation comptable applicable aux entreprises non financières en activité dans l'Union et d'organisation de la collecte d'informations sur ces entités, le projet de réalisation de la centrale des bilans a amorcé sa phase d'exploitation des données en vue de satisfaire les besoins des opérateurs économiques.

Dans cette perspective, la BCEAO a opté pour l'externalisation des activités de la centrale des bilans relatives à la production et à la diffusion d'informations d'entreprise qui peuvent revêtir un caractère marchand. A cet effet, elle s'est concertée avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Régionale d'Investissement de la CEDEAO (BRIC), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE), le Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI SA), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et des établissements de crédit de l'Union en vue de la création d'une société de commercialisation d'informations d'entreprise dans l'Union (SCIE). Le Dossier Économique et Financier afférent à ce projet a été préparé par les promoteurs institutionnels au cours de leur rencontre des 3 et 4 octobre 2005 au Siège de la Banque Centrale à Dakar. Il a ensuite été discuté et finalisé avec les établissements de crédit ayant manifesté un intérêt pour une participation au capital de la société au cours de la réunion du 10 novembre 2005. Les promoteurs de la société ont fixé au 31 janvier 2006, la date limite de souscription au capital social de la SCIE.

Au cours de l'année 2005, les cellules Centrale des bilans dans tous les États de l'Union, sauf en Guinée-Bissau, ont collecté 22.223 liasses d'états financiers, dont 18.305 de l'exercice

2004 et 3.918 des exercices antérieurs, contre 12.520 liasses reçues en 2004, soit une hausse de 78,0% en volume. La proportion des états financiers exploitables dans la base de données a progressé, d'une année à l'autre, de 46,0% à 50,0% tandis que celle des liasses incomplètes s'est réduite de 9,0% à 5,0%.

La construction du système d'information de la Centrale des Bilans des Entreprises s'est poursuivie par l'édition des produits « *Mention de dépôt* », « *Fiche d'Identification Juridique de l'Entreprise* », « *États financiers conformes aux originaux BCEAO* » et « *Analyse d'agrégats financiers* ».

La Banque Centrale a apporté une contribution pour la traduction et l'édition, en septembre 2005, de la version en langue portugaise du Règlement portant adoption du SYSCOA. La formation des formateurs à ce référentiel comptable s'est déroulée du 28 novembre au 2 décembre 2005 à Bissau.

Les stocks d'ouvrages du SYSCOA ont été offerts, à titre gracieux, aux structures de formation comptable et universitaire des États, en vue d'aider à une meilleure appropriation de ce référentiel comptable. L'ouvrage du SYSCOA « *Liste intégrale des comptes et états financiers* » a été réédité et mis sur le marché.

La deuxième réunion du Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC) s'est tenue à Ouagadougou en octobre 2005, sous la présidence de la Commission de l'UEMOA. Au cours de cette rencontre, un avant-projet de Règlement sur la libre circulation et le droit d'établissement des Experts-comptables et des comptables agréés dans l'espace UEMOA a été élaboré et le Contrôleur Régional du stage professionnel relatif au Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) a été désigné.



## VI CELEBRATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DU MICROCREDIT

EN 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 2005 Année Internationale du Microcrédit (AIM) « afin de saluer la contribution du microcrédit à l'allègement de la pauvreté ». En décembre 2003, une résolution de cette assemblée a approuvé le programme d'action de l'AIM dont l'objectif est, entre autres, de mettre en exergue la contribution de la finance décentralisée à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Il s'agit, en effet, de favoriser l'accès du plus grand nombre d'agents économiques à des services financiers de proximité. Pour ce faire, il était attendu une forte mobilisation de la communauté internationale et des Autorités nationales autour des enjeux de ce secteur. Le but recherché était de sensibiliser les décideurs politiques et ceux du monde des affaires sur la nécessité d'une meilleure prise en compte, dans les stratégies de développement, des besoins des populations démunies.

Pour assurer une bonne réussite de cette manifestation, il a été mis en place un Groupe de seize (16) Conseillers ayant des compétences avérées dans le domaine de la microfinance, des banques et du développement. Ces personnalités avaient pour mission d'appuyer le Secrétaire Général des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de l'AIM.

En raison des initiatives prises par la BCEAO dans la promotion du secteur de la microfinance dans la sous-région et des résultats acquis dans ce domaine, le Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan BANNY, a été coopté pour faire partie du Groupe des Conseillers. Ce choix constitue une reconnaissance au plan international du travail accompli, depuis

une décennie, par les Autorités de la Banque Centrale en faveur du développement de la finance décentralisée.

Dans le cadre de cette manifestation, la BCEAO a partagé son expérience et apporté son expertise et sa notoriété à la mobilisation générale des acteurs de la sous-région autour de la problématique de la microfinance. De manière concrète, l'implication de la Banque Centrale s'est située à un double niveau : la contribution aux réflexions sur l'édification d'un secteur financier accessible au plus grand nombre et la participation aux travaux du Groupe des Conseillers.

### **1 - CONTRIBUTION DE LA BCEAO AUX REFLEXIONS SUR L'EDIFICATION D'UN SECTEUR FINANCIER ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE**

Les cérémonies de lancement de l'AIM, qui se sont tenues à New York les 17 et 18 novembre 2004, ont offert l'opportunité, au Gouverneur Charles Konan BANNY, de faire partager la vision de la BCEAO sur « *la contribution de la microfinance à la réalisation des objectifs de développement du millénaire et l'édification d'un secteur financier accessible au plus grand nombre* » (thème retenu pour les cérémonies de lancement de l'AIM).

Afin d'approfondir cette problématique, la BCEAO a organisé, le 8 avril 2005 à Cotonou, un séminaire sur le thème « *Enjeux et perspectives du microcrédit en Afrique* ». A la suite de cette initiative, des forums de discussions se sont tenus sur tous les continents en vue d'une prise de conscience collective pour la promotion et le développement de la microfinance.

### 1.1 - Séminaire de Cotonou sur les enjeux et perspectives du microcrédit en Afrique

La rencontre de Cotonou a regroupé une centaine de personnes représentant le Groupe des Conseillers du Secrétaire Général des Nations Unies, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les Banques Centrales des Comores, de la Guinée, de la Mauritanie ainsi que la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Commission de l'UEMOA, des organisations internationales, des investisseurs institutionnels (banques et partenaires au développement), les Associations Professionnelles des institutions de microfinance de l'UEMOA, de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), des Comores, de la Guinée et de la Mauritanie, des systèmes financiers décentralisés (SFD), des Autorités de surveillance ainsi que des experts en microfinance.

L'objectif de la rencontre était de favoriser les échanges de vues entre les acteurs sur les stratégies appropriées à envisager ou à appliquer pour favoriser l'accès du plus grand nombre de personnes aux services financiers et, partant, d'accroître la contribution du secteur de la finance décentralisée au financement des économies des Etats membres de l'UEMOA. Les travaux du séminaire ont fait ressortir l'importance et la complexité de la problématique de l'accès du plus grand nombre d'agents économiques aux services financiers. Les débats ont ainsi permis d'identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre et de fixer des objectifs à chacun des acteurs concernés afin que le développement d'un secteur financier accessible au plus grand nombre soit une réalité tangible. Les orientations retenues reconnaissent l'importance de l'information financière comme instrument privilégié de diagnostic et de proposition de solutions pour les actions à entreprendre.

Par catégorie d'intervenant, il a été recommandé ce qui suit :

#### Pouvoirs publics

Il ressort des échanges de vues que la microfinance ne peut pas, à elle seule endiguer la pauvreté. Ses interventions, pour avoir un impact accru, doivent être complétées par des actions des pouvoirs publics notamment dans les domaines ci-après :

- adoption de politiques nationales ou sectorielles privilégiant la concertation entre les différents acteurs ;
- mise en œuvre de mesures incitatives en faveur du secteur sous forme d'avantages fiscaux ou de mécanismes de soutien pour les implantations en zone rurale ;
- amélioration du fonctionnement de la justice (renforcement des capacités des juges dans le domaine financier, adaptation des textes de l'OHADA en matière de saisie et voies d'exécution à la spécificité du secteur) ;
- rationalisation des interventions de l'Etat en accordant la priorité à la mise en place d'infrastructures de base en matière de santé, d'éducation, de communication, de transport et de sécurité au détriment des politiques d'intervention directe en matière de microcrédit ;
- reconnaissance de la dimension régionale dans le cadre de l'accélération de l'intégration économique.

#### Banques centrales

La contribution des banques centrales à l'édification d'un système financier accessible au plus grand nombre est considérée comme essentielle en particulier en matière de :

- mise en place de cadres juridiques, de normes prudentielles et de dispositifs de surveillance adaptés ;

- élaboration de référentiels comptables spécifiques pour favoriser la standardisation et l'harmonisation de l'information financière à produire par les institutions de microfinance, point de départ de la conception de systèmes d'information de gestion (SIG) prenant en considération les particularités du secteur ;
- conception et implantation de centrales d'information (centrales des risques et des incidents de paiements) ;
- collecte, analyse et diffusion de l'information sur la finance de proximité ainsi que l'instauration d'un mécanisme public de notation des IMF ;
- professionnalisation renforcée des intervenants, en relation avec les associations professionnelles, les pouvoirs publics et les partenaires au développement ;
- contribution à une meilleure articulation des relations entre les banques et les autres acteurs du secteur financier avec les institutions de microfinance ;
- participation à la concertation avec les autres intervenants.

### **Institutions de Microfinance (IMF)**

L'importance de l'information financière pour les IMF a été réaffirmée tant au plan de la gestion que dans celui des mécanismes internes de surveillance. Aussi, les institutions doivent-elles s'organiser pour se doter de systèmes d'information et de gestion modernes et performants. Cette évolution est indispensable pour :

- accroître le volume des transactions qui résultera d'un accès élargi des populations ;
- améliorer le fonctionnement sur la base d'une information financière fiable et disponible dans des délais rapprochés. Cette orientation doit permettre d'accroître la rentabilité de l'institution et d'envisager, à terme, une baisse du coût des transactions reflétée par les taux d'intérêts pratiqués ;
- favoriser la réalisation d'études sur les besoins de la clientèle et contribuer ainsi à

la diversification des produits financiers offerts et améliorer l'adéquation entre la demande et l'offre de nouveaux produits financiers (assurance, fonds de garantie et autres) ;

- augmenter la capacité de mobilisation de ressources financières internes et externes du fait d'une plus grande transparence financière.

Le coût d'acquisition et de gestion de systèmes d'information et de gestion performants et efficaces a été considéré comme élevé. Aussi, les institutions ont-elles été invitées à se regrouper pour se doter de ces outils. Elles sont également incitées à œuvrer en commun dans le domaine du renforcement des capacités et de la mise en place de mécanismes de garantie en concertation avec les pouvoirs publics.

Des efforts sont également attendus pour améliorer la gouvernance des institutions et prendre, par ailleurs, en considération, les nouvelles exigences en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et d'évaluation de l'impact des services offerts à la clientèle.

Enfin, il a été recommandé que la microfinance soit également un instrument de promotion économique et sociale des plus démunis.

### **Associations Professionnelles des Institutions de Microfinance**

Les associations professionnelles ont été incitées à s'inscrire dans une dynamique de regroupement tant au plan national que régional pour acquérir une notoriété accrue auprès des autres intervenants.

Elles ont, en outre, été invitées à œuvrer pour devenir une force d'impulsion des initiatives en faveur du secteur de la microfinance.

### **Agences de notation et Cabinets d'Expertise Comptable ou d'Audit**

Les prestations de ces structures contribuent à accroître la qualité de l'information financière en matière de fiabilité et concourent à une meilleure transparence financière. Toutefois,



des initiatives sont attendues non seulement pour réduire leurs coûts d'intervention qui demeurent hors de portée de la plupart des institutions mais également pour adapter leurs méthodes à la particularité de la microfinance.

### **Banques commerciales et autres investisseurs privés**

La contribution attendue des banques commerciales et autres investisseurs privés porte, en particulier, sur l'accroissement des financements accordés aux institutions de microfinance. Pour ce faire, ils sont invités à approfondir leur connaissance du secteur et à adapter leurs outils d'évaluation à la spécificité de la finance décentralisée.

### **Partenaires au développement**

Au vu de la situation actuelle de la microfinance en Afrique, il est nécessaire que les partenaires au développement maintiennent leurs appuis dans les domaines du renforcement des capacités et de la mise à disposition de ressources concessionnelles pour l'acquisition de certains équipements de base, dans le cadre de la modernisation des institutions.

Cette intervention est également souhaitée pour le financement de la réalisation d'études sur le secteur et pour les programmes régionaux qui renforcent l'intégration économique.

Une meilleure coordination des interventions des partenaires au développement a été recommandée en vue, entre autres, de l'utilisation rationnelle des ressources qu'ils consacrent au secteur.

Au total, la réunion de Cotonou a ouvert la voie aux manifestations entrant dans le cadre de l'AIM qui ont eu lieu sur l'accès aux services financiers de proximité. En effet, la plupart des recommandations qui ont été formulées à l'issue de ce séminaire ont été reprises, à des degrés divers, par les acteurs et les experts qui se sont penchés sur cette question.

## **1.2 - Autres rencontres consacrées à l'importance de l'accès aux services financiers**

La BCEAO a participé activement à plusieurs rencontres et forums internationaux organisés dans le cadre de l'AIM. Il peut ainsi être cité, les rencontres internationales d'Amsterdam (20 février 2005), de Genève (4 - 5 mai 2005), de Paris et de Francfort (20 - 24 juin 2005), de Washington (26 septembre 2005), de New York (7 - 9 novembre 2005) et de Marseille (1 - 3 décembre 2005).

Il ressort de ces différents ateliers que les principales contraintes à l'édification d'un secteur financier accessible au plus grand nombre sont les suivantes :

- l'inadaptation ou l'absence de cadre juridique spécifique à l'activité de microfinance ;
- l'insuffisance de ressources financières des institutions de microfinance et le coût élevé de l'intermédiation financière ;
- la formation insuffisante des acteurs du secteur ;
- la faible connaissance des risques et des instruments de leur maîtrise ;
- la prise en compte limitée des réalités socio-culturelles du milieu d'implantation ;
- l'inadéquation de l'offre aux attentes des populations cibles.

Sur la base de ce diagnostic, les différentes opinions exprimées au cours de ces rencontres convergent pour reconnaître que les défis à relever sont nombreux et variés.

A cet égard, les initiatives, ci-après, sont attendues des intervenants du secteur financier :

- le renforcement de la proximité avec les populations, à savoir la multiplication des points de fourniture de services de proximité ;

- la conception de nouveaux produits financiers et la diversification des services offerts à la clientèle. Il est également préconisé d'associer davantage les clients aux réflexions sur l'élargissement de l'accès aux services financiers ;
- la réduction des coûts des services offerts par l'utilisation et la vulgarisation de nouvelles technologies ;
- la définition des modalités d'une intervention accrue en zone rurale ;
- la mise en place d'un cadre juridique approprié, la recherche de garanties adaptées et la promotion de structures de renforcement des capacités ;
- l'intervention combinée des secteurs public et privé pour accroître l'offre de financement.

Les mesures préconisées devraient favoriser l'élargissement de l'accès aux services financiers en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire. Par ailleurs, elles rejoignent, pour l'essentiel, celles retenues dans le cadre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) élaboré par la BCEAO.

Outre sa contribution aux réflexions engagées à l'échelle de la planète sur le développement de la microfinance, la BCEAO a été fortement impliquée dans les travaux du Groupe des Conseillers. Ainsi, elle a participé aux six (6) réunions de cette instance.

## **2 - PARTICIPATION DE LA BCEAO AUX TRAVAUX DU GROUPE DES CONSEILLERS**

Pour améliorer la connaissance du secteur de la finance décentralisée et identifier les actions susceptibles de contribuer à un accroissement de son impact, deux projets ont été retenus. Le premier porte sur la réalisation d'un livre, en l'occurrence « le livre bleu » et le second a trait à la collecte et la diffusion des données sur

la microfinance. Eu égard à ses acquis en matière d'encadrement et de suivi de ce secteur, la BCEAO a été sollicitée pour prendre activement part aux travaux des deux projets.

### **2.1 - Initiatives relatives à la réalisation du « livre bleu »**

Le « livre bleu » a pour objet de recenser, à travers le monde, les expériences réussies de suppressions des entraves à l'édification d'un secteur financier accessible au plus grand nombre. Ce document se veut, compte tenu de la diversité des expériences, un répertoire des initiatives prises dans ce domaine.

L'élaboration du « livre bleu » a nécessité la consultation, par Internet, d'intervenants de tous les continents qui ont formulé des propositions d'actions susceptibles de contribuer à la suppression des contraintes identifiées à l'issue des différentes rencontres internationales. Les recherches entreprises sur l'accès aux services financiers dans le monde ont fait ressortir des situations contrastées d'une région à l'autre. Il a été ainsi relevé les considérations ci-après :

- le Maghreb et le Proche Orient se caractérisent par un faible niveau de pénétration dû à l'apparition récente d'expériences constituées essentiellement sous forme d'associations offrant uniquement des services de microcrédit et qui utilisent la méthodologie des groupes solidaires ;
- l'Afrique subsaharienne, qui regroupe une diversité d'institutions œuvrant dans le domaine de la finance de proximité, fait face à des difficultés relatives, entre autres, au coût élevé de l'intermédiation financière et à l'analphabétisme ;
- l'Asie a initié des réflexions sur la nécessité d'élaborer un cadre juridique spécifique à la microfinance et sur les modalités d'une offre de service à une clientèle réputée exigeante sur la qualité des prestations à fournir ;

- L'Amérique latine est confrontée à des obstacles socio-culturels (analphabétisme), institutionnels et opérationnels (coût de l'intégration au secteur formel et frais d'approche élevés pour les interventions en zone rurale) qui limitent la portée des politiques mises en oeuvre ;
- L'Europe se caractérise par une méconnaissance du secteur de la finance décentralisée, souvent assimilé à des oeuvres caritatives. Toutefois, des initiatives, certes peu nombreuses, existent au niveau de ce continent.

D'une manière générale, il a été mis en exergue la nécessité d'accorder la priorité à l'amélioration de l'adéquation entre la demande et l'offre de services financiers. La BCEAO a notamment suggéré qu'un accent soit mis sur l'importance de l'information financière. Cette orientation devrait être complétée par l'articulation harmonieuse des différents compartiments du secteur financier. Cette approche vise à accroître les potentialités de la microfinance. Par ailleurs, une convergence de vues s'est dégagée pour retenir le terme de « microfinance », qui renvoie à une plus grande diversité de services, à la place de « microcrédit » laquelle se réduit au volet d'offre de crédit de petits montants.

Le « livre bleu », traduit dans les principales langues de travail des Nations Unies, sera diffusé au cours de l'année 2006. Fidèle aux recommandations formulées par le Groupe des Conseillers, ce document énonce les principes généraux susceptibles de servir de référents aux Etats. Ces derniers sont invités à s'en inspirer en les adaptant aux spécificités et aux contextes nationaux.

## 2.2 - Projet de collecte et de diffusion des données sur la microfinance

L'idée de la collecte et de la diffusion des données de la microfinance sur l'ensemble des pays notamment ceux en développement,

repose sur un postulat de base : l'absence de statistiques et de données dans ce domaine dans la plupart des Etats. Les résultats escomptés des travaux résident dans une meilleure appréciation des performances ainsi que de l'évaluation de l'impact de la microfinance dans l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire. Au titre des objectifs à atteindre en termes d'accès d'un plus grand nombre de personnes à des services financiers de qualité, il est attendu en 2015, un pourcentage de plus de 80% de la population. Les objectifs intermédiaires seraient de 20% en 2007, 40% en 2010 et 60% en 2012. Trois Etats de l'UEMOA (Bénin, Sénégal et Togo) ont été proposés comme pays d'observation de cette évolution.

Dans le cadre de ce projet, la Banque Centrale a eu à présenter son expérience dans le domaine de la collecte et de la diffusion de l'information sur la finance décentralisée. Il a été ainsi fait mention de l'existence depuis 1994 de monographies, par pays et pour l'Union ainsi que d'études d'impact de la microfinance sur la pauvreté. Les autres éléments de la contribution de la BCEAO ont porté sur :

- les préalables à la collecte de l'information (concertation des différents intervenants sur la plate-forme de collecte de l'information, la disponibilité et la périodicité) ;
- l'autorité en charge de la collecte, en principe les autorités publiques et s'agissant du secteur financier, les Banques Centrales ;
- la nécessité d'organiser, au plan juridique, la collecte et la diffusion de l'information (rôles et responsabilités des différents intervenants, confidentialité des données et sanctions en cas de non-respect des délais de transmission) ;
- la définition harmonisée des concepts ou indicateurs qui seront utilisés pour mesurer l'évolution de l'accès aux services financiers d'ici 2015.

Les échanges de vues portant sur ce projet ont mis en relief une absence d'homogénéité dans les méthodologies et approches des différentes institutions. Dans l'attente de la finalisation de ce projet, la déclaration du Groupe des Conseillers au terme de l'AIM, reconnaît, de manière expresse, le rôle de la BCEAO dans les domaines de la collecte des données sur la finance décentralisée et du renforcement des capacités.

Les travaux relatifs à la réalisation du « livre bleu » et à la collecte, au niveau international, de données sur la microfinance devraient constituer le socle sur lequel compte s'appuyer l'ensemble des acteurs pour susciter et mettre en oeuvre des mesures innovantes en faveur du secteur de la finance décentralisée. A cet égard, il a été recommandé la mise en place, sous l'égide des Nations Unies, d'un comité d'experts ayant pour mandat de suivre, sur une période maximum de deux (02) ans, les travaux initiés dans le cadre de l'AIM.

Enfin, il importe de mentionner la forte mobilisation des différents acteurs qui s'est traduite par l'implication d'une centaine d'Etats et la mise en place d'une soixantaine de Comités Nationaux chargés d'organiser des manifestations pour vulgariser les objectifs d'un secteur financier accessible au plus grand nombre. Le continent africain s'est fait remarquer par son dynamisme et se positionne au premier rang en ce qui concerne les deux critères susmentionnés (pays impliqués et mise en place de

comités nationaux). En effet, tous les pays membres de l'UEMOA ont, pour leur part, mis en place un comité ou une structure chargée de la promotion de l'AIM pour sensibiliser l'opinion nationale sur les enjeux de la microfinance. Diverses manifestations ont ainsi été organisées au niveau local et cet engagement a été récompensé, à l'instar d'autres lauréats, par l'attribution du Prix international du microcrédit aux Comités Nationaux pour l'AIM du Bénin et de la Guinée-Bissau.

Dans le cadre de ces manifestations, il a été procédé au lancement, au Bénin, d'une oeuvre musicale dédiée à la microfinance. A l'occasion de cette cérémonie qui s'est déroulée le 20 décembre 2005 à Cotonou, les institutions béninoises de microfinance ont décidé de décerner un prix spécial à Monsieur Charles Konan BANNY en guise de reconnaissance pour les efforts constants déployés depuis une décennie en faveur du développement de la finance décentralisée dans la sous-région.

Au total, l'Année Internationale du Microcrédit a contribué à la promotion de la microfinance dans le monde, à mettre en relief les atouts de cette composante du système financier et à susciter l'attrait des investisseurs privés pour ce secteur. Elle a également permis à l'UEMOA de faire connaître, à travers le monde, son expérience et de valoriser l'approche institutionnelle de développement du secteur de la finance décentralisée. La BCEAO a activement participé à l'atteinte de ces résultats.



Monsieur Damo Justin BARO, Vice - Gouverneur de la BCEAO chargé de l'intérim



## VII CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO

### 1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

AU COURS de l'exercice 2005, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et des Statuts de la Banque Centrale qui lui sont annexés.

#### 1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union s'est réunie, en session ordinaire le 30 mars 2005 et en session extraordinaire le 23 décembre 2005, au Palais des Congrès, à Niamey, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, son Président en exercice.

Au cours de la session ordinaire du 30 mars 2005, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué les actions mises en oeuvre par la Banque Centrale pour préserver la valeur de la monnaie commune, assurer la maîtrise des prix, consolider la stabilité macroéconomique et soutenir l'activité au sein de l'Union. A cet égard, la Conférence a rappelé la nécessité de renforcer les politiques d'offre en appui à la politique monétaire commune.

Après avoir pris connaissance des conclusions des travaux du Comité de Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a relevé que le projet de réforme institutionnelle préserve les principes cardinaux d'égalité et de solidarité qui ont assuré la pérennité de l'Union depuis 1962. Elle a, par

ailleurs, noté que le projet de réforme est de nature à moderniser et à renforcer le cadre institutionnel de mise en oeuvre de la politique monétaire, conformément aux normes internationales en la matière.

Aussi, la Conférence a-t-elle décidé d'instruire le Conseil des Ministres de l'Union de réaliser un audit institutionnel en vue d'approfondir et d'améliorer certains aspects de ladite réforme.

La Conférence a pris connaissance des résultats définitifs de l'opération de démonétisation des billets BCEAO de la gamme 1992. A cet égard, elle a salué la décision prise par la BCEAO d'organiser, après le 31 décembre 2004, une opération exceptionnelle à caractère social de reprise des billets démonétisés et noté avec satisfaction les résultats excellents obtenus, notamment au profit des populations rurales.

Les Chefs d'Etat se sont félicités de l'aboutissement du projet de création de la Banque Régionale de Solidarité (BRS), avec la mise en place de la société holding «BRS-SA», de ses filiales bancaires, ainsi que la nomination de ses dirigeants.

Au cours de sa session extraordinaire du 23 décembre 2005, la Conférence a noté avec satisfaction, les avancées enregistrées dans la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, à travers la nomination au poste de Premier Ministre, de Monsieur Charles Konan BANNY, Gouverneur de la BCEAO à qui elle a exprimé ses vives félicitations pour la qualité des services rendus à l'Union.

La Conférence a assuré Monsieur Charles Konan BANNY de son soutien et lui a exprimé

tous ses vœux de réussite au poste de Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire.

Constatant la fin du mandat de Monsieur BANNY au 31 décembre 2005, la Conférence l'a prorogé jusqu'à sa prochaine session ordinaire de mars 2006 et, notant son indisponibilité, a confié l'intérim à Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, conformément à l'article 5, alinéa 3, du Traité de l'UMOA.

## 1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Monsieur Cosme SEHLIN, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin, le Conseil des Ministres de l'UMOA a enregistré les changements ci-après au cours de l'exercice 2005 :

- Au titre du **Bénin**, le 4 février 2005, Monsieur Cosme SEHLIN, Ministre des Finances et de l'Economie, a été nommé membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Grégoire LAOUROU, et Monsieur Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement, a été désigné membre du Conseil en remplacement de Monsieur Bruno AMOUSSOU ;
- au titre de la **Guinée-Bissau**, le 29 avril 2005, Monsieur Issufo SANHA, Ministre de l'Economie, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Carlos Alberto ANDRADE. Le 9 novembre 2005, Monsieur Victor MANDINGA, Ministre des Finances, a été nommé membre du Conseil en remplacement de Monsieur João Alage Mamadu FADIA ;
- au titre du **Togo**, le 29 juin 2005, Monsieur Payadowa BOUKPESSI, Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, a été nommé membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Débaba BALE, et Monsieur Yandja YENTCHABRE, Ministre du Développement et de l'Aménagement du Territoire, a été désigné membre du Conseil en remplacement de Monsieur M'Ba LEGZIM.

- au titre de la **Côte d'Ivoire**, le 28 décembre 2005, Monsieur Koffi Charles DIBY, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, a été désigné membre du Conseil en remplacement de Monsieur Paul Bohoun BOUABRE ;

Au cours de l'année 2005, le Conseil des Ministres a tenu quatre sessions ordinaires, respectivement le 6 avril 2005 à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, le 4 juillet 2005 au Siège de la BCEAO à Dakar, le 16 septembre 2005 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou et le 16 décembre 2005 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako. Il s'est également réuni en sessions extraordinaires, préparatoires aux réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 26 mars 2005 à l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey et le 16 décembre 2005 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

Au **cours de sa séance ordinaire du 6 avril 2005** le Conseil des Ministres de l'Union, examinant la situation économique à fin décembre 2004, a noté que les performances des Etats membres ont continué de se ressentir de l'impact de la flambée des prix du pétrole, d'un environnement socio-politique empreint d'incertitudes, des conditions climatiques défavorables et de l'invasion acridienne sur la production agricole. Ainsi, la croissance économique est ressortie à 2,6 % en 2004 contre 2,9% en 2003. Dans ces conditions, le Conseil a insisté sur l'urgence de la mise en oeuvre des réformes économiques, en vue d'accélérer la croissance et d'accroître le revenu par tête d'habitant.

Les Ministres ont également noté une recrudescence des pressions inflationnistes au cours du dernier trimestre 2004, reflétant le renchérissement des produits pétroliers, et les tensions sur les marchés céréaliers consécutives à la baisse de la production vivrière au terme de la campagne agricole 2004/2005. Toutefois, le taux d'inflation est ressorti en moyenne annuelle à 0,5% en 2004, en deçà de l'objectif de 2,0%.

Le Conseil s'est félicité de l'orientation favorable des agrégats monétaires, avec un taux de couverture des engagements monétaires de la BCEAO par les réserves de change de 117,2%.

Le Conseil a approuvé les propositions de réaménagement de certaines dispositions de la convention de Compte d'Opérations. Ces nouvelles dispositions préservent les principes fondamentaux de l'Accord de Coopération conclu entre la République française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. A cet effet, les Ministres ont donné mandat au Gouverneur de la BCEAO pour arrêter avec la partie française, les modalités de mise en oeuvre des nouvelles dispositions.

Les Ministres, après examen des termes de référence de l'Audit Institutionnel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest sollicité par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 30 mars 2005 à Niamey, ont demandé à la Banque Centrale d'en améliorer la présentation et le contenu. Ils ont, en outre, instruit la BCEAO de prendre toutes les dispositions utiles pour la sélection d'un cabinet extérieur.

Les Membres du Conseil ont, en outre, pris acte de l'état de mise en oeuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, ils ont invité les Etats n'ayant pas encore procédé à l'adoption de la loi uniforme et à la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières, à tout mettre en oeuvre pour adopter ledit dispositif. S'agissant en particulier des cellules nationales, celles-ci devraient être opérationnelles dans les meilleurs délais possibles.

Le Conseil a pris note de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International et relevé pour l'ensemble des Etats membres, la nécessité de consolider ou de restaurer des relations harmonieuses avec les partenaires extérieurs, afin de

mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite des réformes.

Le Conseil a pris connaissance des dossiers relatifs à la réalisation des objectifs de politique de la monnaie et du crédit en 2004, à l'évolution des prix à la consommation et de la compétitivité dans les Etats membres de l'UEMOA en 2004, du Rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2004 et à l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats, ainsi qu'à la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin décembre 2004. En outre, il a été informé de l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA et de l'état des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest au cours de l'exercice 2004.

Enfin, les Ministres ont pris connaissance du nouveau Système d'Identité Visuelle de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du bilan de l'opération de démonétisation des billets CFA de la gamme 1992.

**Au cours de sa session ordinaire du 4 juillet 2005**, le Conseil a noté que l'activité économique s'est ressentie des résultats mitigés de la campagne agricole 2004/2005, des effets induits de la hausse des cours mondiaux du pétrole et de la persistance des incertitudes socio-politiques.

Les Ministres se sont inquiétés de l'accentuation des pressions inflationnistes, en relation avec la hausse des cours mondiaux du pétrole et des prix des produits céréaliers, consécutive à la faiblesse de l'offre dans les pays du Sahel. Le niveau général des prix s'est accru de 3,8% au premier trimestre 2005 contre un repli de 0,8% à la même période de l'année 2004. A cet effet, les Ministres se sont félicités des initiatives prises par la Banque Centrale pour contenir ces pressions inflationnistes, en particulier la décision portant modification du coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques de certains pays de l'Union.



Les membres du Conseil ont relevé l'orientation favorable du profil des agrégats monétaires. En effet, les avoirs extérieurs bruts de la Banque Centrale ont couvert ses engagements monétaires à vue à hauteur de 118,3% à fin mars 2005. La liquidité globale s'est accrue dans une proportion relativement modérée.

Après examen des propositions de la Banque Centrale et des recommandations du Conseil d'Administration, le Conseil des Ministres a approuvé les conclusions de la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit des Etats membres pour l'année 2005. Il a, à cet effet, décidé de maintenir inchangés les objectifs de balance des paiements.

Le niveau des réserves de change officiel, résultant de la réalisation de ces objectifs, permettrait d'assurer un taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 118,5% contre une réalisation de 117,2% en 2004.

Le Conseil des Ministres a également exhorté les Etats à poursuivre les efforts axés sur l'assainissement des finances publiques, en vue d'améliorer le profil des ratios de convergence macroéconomique.

Le Conseil a accordé délégation à son Président pour prendre, sur proposition du Gouverneur de la Banque Centrale et après consultation du Ministre chargé des Finances de l'Etat concerné, les mesures appropriées qu'imposeraient des chocs imprévus, susceptibles d'entraîner une remise en cause des objectifs arrêtés.

En application de l'article 40 des Statuts de la Banque Centrale, le Conseil des Ministres a décidé de l'affectation du résultat de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les membres du Conseil ont également pris acte de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Ils ont, à cet égard, insisté sur la

nécessité d'accélérer les réformes économiques, indispensables au renforcement des relations avec les partenaires extérieurs. En outre, le Conseil a évoqué la récente décision des huit (8) pays les plus industrialisés (G-8), d'annuler la dette des pays à faible revenu vis-à-vis de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a souhaité que les modalités pratiques de mise en œuvre de cette importante initiative contribuent efficacement au règlement durable du problème de la dette et au renforcement de l'appui de la communauté internationale aux efforts de développement des pays bénéficiaires.

Le Conseil a pris connaissance des dossiers relatifs au Rapport Annuel de la BCEAO pour l'année 2004, à la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin mars 2005, à l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2005. Par ailleurs, il a été informé de l'approbation des comptes de la BCEAO et du rapport d'exécution du budget pour l'exercice 2004, de l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats et de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA.

**Au cours de sa session ordinaire du 16 septembre 2005**, le Conseil des Ministres s'est réjoui de l'orientation satisfaisante des agrégats monétaires. En effet, les avoirs extérieurs bruts ont couvert les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,2% à fin juin 2005, soit l'équivalent de plus de 6 mois d'importations de biens et services.

Tenant compte de la nécessité de renforcer les bases de la croissance et de la stabilité macroéconomique dans l'Union, les Ministres ont formulé les recommandations ci-après :

- l'intensification des efforts d'assainissement des finances publiques et de mise en œuvre des réformes structurelles ;

- la définition de programme d'actions visant l'accroissement de la production vivrière et des échanges ;
- l'élaboration d'une politique énergétique communautaire ;
- la restructuration des filières agricoles ;
- la consolidation ou la restauration de relations harmonieuses avec l'ensemble des partenaires au développement.

Les Ministres après avoir examiné les propositions de la Banque Centrale et les recommandations du Conseil d'Administration, ont approuvé les directives de politique de la monnaie et du crédit à prendre en compte pour l'élaboration des programmes monétaires des Etats membres pour l'année 2006. Les avoirs extérieurs nets totaux de l'Union s'élèveraient ainsi à 3.793,0 milliards à fin décembre 2006 et les réserves de change couvriraient les engagements monétaires à vue à hauteur de 119%.

En approuvant ces directives, le Conseil des Ministres recommande que la politique monétaire continue de viser la stabilité des prix dans un contexte de stabilité financière au sein de l'Union. Afin d'assurer l'efficacité de l'action monétaire et atteindre les objectifs de balance des paiements et d'avoirs extérieurs nets assignés à chaque Etat membre, le Conseil a proposé la mise en œuvre de politiques économiques articulées autour des six principaux axes ci-après :

1. la mise en œuvre de politiques visant l'accroissement durable de la production vivrière et des échanges, afin de réduire la dépendance des Etats membres à l'égard des importations de produits alimentaires ;
2. la restructuration des filières agricoles, en vue d'accroître leur performance et réduire, voire éliminer, les déficits des filières ainsi que leur impact sur les finances publiques ;
3. l'assainissement des finances publiques pour restaurer la capacité des Etats

membres à conduire des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté ;

4. la promotion du secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires ;
5. le maintien par tous les Etats membres de relations harmonieuses avec les partenaires au développement, en vue de mobiliser les ressources extérieures et bénéficier de l'annulation de la dette multilatérale ;
6. l'émergence d'une véritable économie régionale par la mise en œuvre effective des politiques sectorielles communes, ainsi que de la politique d'aménagement du territoire communautaire.

Le Conseil des Ministres accorde délégation à son Président pour prendre, sur proposition du Gouverneur de la Banque Centrale et après consultation du Ministre des Finances de l'Etat concerné, les mesures appropriées qu'imposeraient des chocs imprévus, susceptibles d'entraîner une remise en cause des projections arrêtées.

Le Conseil, après examen de la situation de remboursement des échéances des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres de l'Union :

- prend acte des propositions de remboursement des concours monétaires directs consolidés soumises par certains Etats à la BCEAO et les invite au respect des engagements pris à cet effet ;
- encourage les autres Etats à poursuivre le règlement à bonne date des engagements souscrits dans le cadre des concours monétaires directs consolidés ;
- recommande aux Etats, la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques pour améliorer la qualité de leur signature, afin d'exploiter les possibilités de financement offertes par le marché régional des capitaux.

Au cours de la **séance ordinaire du 16 décembre 2005**, le Conseil des Ministres de l'UMOA, s'est félicité du profil satisfaisant des agrégats monétaires, nonobstant une légère baisse des réserves de change. Celles-ci couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,8% à fin septembre 2005, équivalant à plus de 6 mois d'importations de biens et services. A cet égard, les Ministres ont réitéré l'application rigoureuse par les Etats, de la réglementation des changes, en particulier dans ses dispositions relatives au rapatriement des recettes d'exportation.

Les Ministres ont également procédé à la désignation du Ministre des Finances et du Budget du Burkina Faso à la Présidence du Conseil des Ministres de l'Union, pour les années 2006 et 2007, conformément aux dispositions de l'article 7 du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Le Conseil a en outre été informé de l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO.

Les Ministres ont pris connaissance des programmes monétaires de la BCEAO pour l'année 2006 ainsi que des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le troisième trimestre 2005. Ils ont également pris acte de la situation de la campagne de commercialisation agricole 2004/2005 ainsi que du schéma de financement de la campagne 2005/2006.

Le Conseil a, par ailleurs, été informé de l'évolution des activités de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin septembre 2005 et a pris acte de l'état de mise en oeuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les pays membres.

### 1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2005, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu quatre sessions ordinaires sous la

présidence respective de Monsieur Charles Konan BANNY, son Président statutaire le 4 avril 2005 à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, le 3 juillet 2005 au Siège de la BCEAO à Dakar et le 15 septembre 2005 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou, et de Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur de la BCEAO, le 15 décembre 2005 à Bamako.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- au titre du Bénin, Monsieur Georges Denis Marc QUENUM a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Cosme SEHLIN, pour compter du 11 mars 2005 ;
- au titre du Mali, Monsieur Sambou WAGUE a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Samba DIALLO, pour compter du 24 novembre 2005 ;
- au titre de la France, Monsieur Serge TOMASI, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Madame Bérengère QUINCY, pour compter du 2 décembre 2005.

**Au cours de la session ordinaire du 4 avril 2005**, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a relevé que les performances économiques dans les Etats membres de l'Union au cours de l'année 2004 ont contrasté avec la vigueur de la croissance de l'économie mondiale, en raison notamment des mauvaises conditions climatiques et de l'invasion acridienne qui ont affecté la campagne agricole 2004/2005, ainsi que la flambée des cours du pétrole. Le Conseil a également noté les effets sur l'activité économique, de la dégradation de l'environnement socio-politique dans certains pays au cours du dernier trimestre de l'année 2004.

Les Administrateurs se sont toutefois félicités de la maîtrise de l'inflation en 2004. En effet, le niveau général des prix a connu une hausse modérée de 0,5% en moyenne, en dessous de l'objectif de 2% arrêté dans le cadre du programme monétaire pour l'année 2004.

Tout en saluant l'action de la Banque Centrale pour maîtriser l'inflation, les Administrateurs ont noté que la faiblesse de la croissance enregistrée au cours des dernières années n'est pas de nature à conforter le pouvoir d'achat des populations. Ils ont donc exhorté les Autorités de chaque Etat membre à intensifier la mise en oeuvre des réformes structurelles, afin d'accélérer la croissance économique et accroître ainsi le revenu par tête d'habitant. A cet égard, la mise en oeuvre du Programme Economique Régional, et le démarrage effectif des opérations de la Banque Régionale de Solidarité revêtent un caractère prioritaire pour impulser une dynamique nouvelle à l'économie régionale.

Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que, malgré la baisse enregistrée au cours du dernier trimestre 2004, les réserves de change représentent sept mois d'importation, et couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,2% à fin décembre 2004.

Le conseil a, par ailleurs, souligné que la qualité de la politique monétaire mise en oeuvre par la Banque Centrale a permis de maintenir les ressources financières dans l'Union et de dégager une marge pour le financement accru des économies à travers le recours, par les Etats de l'Union et les opérateurs économiques, au marché financier régional.

Les Administrateurs ont examiné l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, ils ont invité les Etats membres à poursuivre l'approfondissement des réformes, en vue de consolider ou de restaurer les bonnes relations de coopération avec les partenaires extérieurs, nécessaires à la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Le Conseil d'Administration a pris acte des réalisations des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit, ainsi que de l'évolution des prix à la consommation et de la compétitivité dans les pays de l'Union en 2004. Il a encouragé les Etats membres à intensifier les efforts de diversification de la base productive, afin de réduire la vulnérabilité des économies aux chocs exogènes.

Les Administrateurs ont été informés de l'adoption, par la Banque Centrale, d'un Système d'Identité Visuelle (SIV) comportant un nouveau logotype et une charte graphique. En outre, les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2004 ainsi que de l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats. Ils ont, sur ce dernier point, encouragé les Etats à poursuivre les règlements, à bonne date, des échéances et invité ceux n'ayant pas encore honoré leurs engagements, à prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Le Conseil a, par ailleurs, pris note de l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA, ainsi que de l'évolution des activités de microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin décembre 2004. Il a, sur le premier point, recommandé la mise en oeuvre de mesures appropriées visant à accélérer le processus de redressement des établissements en difficulté, en vue de préserver la viabilité du système bancaire de l'Union. Il a, concernant le second point, salué les initiatives prises pour accroître les efforts engagés dans le cadre de l'élargissement de l'accès aux services financiers de proximité, conformément aux recommandations du Secrétariat Général des Nations Unies, formulées à l'occasion de la célébration de l'année internationale du microcrédit.

Les membres du Conseil ont été informés du bilan de l'opération de démonétisation des billets de la gamme 1992 de la BCEAO. Ils ont,

à cet égard, félicité la Banque Centrale et les Administrations publiques pour la qualité du travail accompli, au regard notamment des excellents résultats enregistrés.

Les Administrateurs ont, enfin, pris connaissance de l'état de mise en œuvre des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004, ainsi que du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, ils ont demandé aux Etats qui n'ont pas encore accompli les diligences attendues, de prendre les dispositions idoines, en vue de l'adoption de la loi uniforme et des décrets portant création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières.

**Au cours de la session ordinaire du 3 juillet 2005**, les membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale ont noté que l'activité économique dans les Etats membres de l'Union s'est ressentie au cours du premier trimestre 2005, des résultats mitigés de la campagne agricole 2004/2005, des incertitudes socio-politiques dans certains pays et de la hausse des cours mondiaux du pétrole.

Les Administrateurs se sont préoccupés de la poursuite des pressions inflationnistes, en relation avec l'insuffisance de l'offre de produits vivriers dans les pays du Sahel et la flambée des cours mondiaux du pétrole. Ils ont, à cet égard, salué les décisions de politique monétaire prises par la Banque Centrale, en particulier la modification des coefficients de réserves obligatoires dans certains pays de l'Union, visant à contenir ces pressions inflationnistes.

Les membres du Conseil ont relevé avec satisfaction la bonne orientation du profil des agrégats monétaires. Ils ont, à ce titre, noté que les réserves de change couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 118,3% à fin mars 2005.

S'agissant de l'administration de la BCEAO, les Administrateurs ont approuvé les comptes financiers et le rapport d'exécution du budget

de la Banque Centrale au titre de l'exercice 2004, après la présentation du rapport d'opinion du Commissaire Contrôleur attestant de la régularité et de la sincérité des comptes de l'Institut d'émission. Ils se sont, en outre, félicités de la gestion de l'entreprise « Banque Centrale » à travers la solidité de sa situation financière établie conformément aux normes internationales d'information financière.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2005. Au regard des réalisations de l'année 2004 et de l'évolution prévisible de la conjoncture interne et externe, ils ont émis un avis favorable pour le maintien des objectifs de balance des paiements initialement arrêtés pour chaque Etat de l'Union pour l'année 2005.

Le Conseil a également pris note de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, il a rappelé la nécessité d'approfondir les réformes économiques, et de renforcer les relations de coopération avec les partenaires au développement.

Les Administrateurs ont pris acte du rapport annuel de la Banque Centrale au titre de l'année 2004. Ils ont été informés de l'évolution des activités des structures de microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin mars 2005. Les Administrateurs ont salué les efforts entrepris pour l'élargissement de l'accès des populations de l'Union aux services financiers de proximité et souligné la nécessité de renforcer la surveillance de ces institutions. Par ailleurs, les Administrateurs, après avoir pris connaissance des initiatives prises dans le cadre de l'Année Internationale du Microcrédit, ont recommandé l'organisation, avant la fin de l'année 2005, d'une rencontre au niveau africain, pour marquer cet événement et contribuer au développement de la microfinance.

**Au cours de sa session ordinaire du 15 septembre 2005**, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de

l'Ouest a noté que les performances économiques des Etats membres de l'Union se ressentent des résultats peu satisfaisants de la campagne agricole 2004/2005 et de la persistance de l'impact de la hausse des cours mondiaux du pétrole, dans un contexte socio-politique difficile dans certains pays.

Les membres du Conseil d'Administration se sont préoccupés de l'accélération des pressions inflationnistes auxquelles les pays de l'Union font face depuis le début de l'année 2005, en relation notamment avec le renchérissement des produits vivriers, induit par l'important déficit céréalier dans les pays du Sahel et par le relèvement des prix des produits pétroliers.

Le Conseil d'Administration a relevé l'orientation globalement favorable du profil des agrégats monétaires. A cet égard, les réserves de change de l'Union ont couvert les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,2% et représentent plus de 6 mois d'importation de biens et services.

Les membres du Conseil ont examiné les directives de politique de la monnaie et du crédit au titre de l'année 2006. Ils ont approuvé les grandes orientations définies par l'Institut d'émission visant la réalisation d'une croissance économique forte et durable, dans un contexte de stabilité des prix et de consolidation des réserves de change. A cet égard, ils ont émis un avis favorable quant aux propositions d'objectifs de balance des paiements et d'avoirs extérieurs nets arrêtées par pays et pour l'Union.

Les Administrateurs ont pris connaissance de la situation des remboursements par les Etats concernés, des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO. Ils ont noté avec satisfaction le règlement à bonne date des engagements de la plupart des Etats membres et encouragé les pays n'ayant pas encore honoré leurs engagements à prendre les dispositions appropriées à cet effet.

Le Conseil a également passé en revue l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Il a, à cet effet, exhorté les Etats membres à accélérer la mise en oeuvre des réformes économiques, en vue d'établir des relations de bonne coopération avec les partenaires extérieurs.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état d'exécution des dispositions réglementaires relatives au rapatriement du produit des recettes d'exportation dans les Etats membres de l'Union au titre de l'année 2004. Ils ont, en particulier, souligné l'importance que revêt l'amélioration du taux de rapatriement des recettes d'exportation afin de conforter la position extérieure de l'Union. A cet égard, ils ont approuvé les recommandations de la Banque Centrale, visant, notamment la poursuite des actions de sensibilisation auprès des banques et des Services nationaux concernés ainsi que l'application effective de sanctions à l'encontre des contrevenants.

Le Conseil a également examiné l'état de mise en oeuvre des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA. A cet égard, il a recommandé l'application de mesures appropriées pour accélérer le processus de restructuration des établissements en difficulté, afin de conforter la stabilité du système bancaire de l'Union.

Les Administrateurs ont pris connaissance de l'évolution des opérations et résultats des banques et établissements financiers pour l'exercice 2004 et noté, avec satisfaction, les résultats globalement favorables enregistrés par les établissements de crédit au titre de l'exécution de leurs opérations.

S'agissant de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin juin 2005, les Administrateurs se sont félicités de l'élargissement de l'accès aux populations de l'Union de ces services financiers de proximité.

Les membres du Conseil ont examiné le dossier relatif à l'affirmation du principe de la spécificité des réglementations bancaires, pruden-

tielles et des systèmes de paiement de l'Union par rapport aux actes de l'OHADA. Ils ont approuvé les propositions de la BCEAO, visant à recommander au Conseil des Ministres de l'UMOA, l'adoption par le Conseil des Ministres de l'OHADA, d'une déclaration prenant en compte ces spécificités dans les textes révisés de l'OHADA.

Les membres du Conseil ont également été informés de l'état de mise en oeuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les pays membres de l'UEMOA. Ils ont demandé aux Etats qui n'ont pas encore accompli les diligences nécessaires, de faire prendre les dispositions idoines en vue d'accélérer le processus d'adoption de la loi uniforme et du décret relatif à la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières.

**Au cours de la séance ordinaire du 16 décembre 2005**, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale a noté que les performances économiques des Etats membres de l'Union portent l'empreinte de la bonne campagne agricole 2005/2006. Toutefois, cette situation continue de se ressentir des tensions sur les marchés pétroliers ainsi que du contexte socio-politique prévalant dans certains Etats.

Les membres du Conseil se sont préoccupés des tensions inflationnistes qui sont demeurées vives au cours du trimestre sous revue, en relation avec l'insuffisance de l'offre de céréales pendant la période de soudure dans les pays du Sahel et le renchérissement saisonnier des légumes et des produits de la pêche. Ces tensions sont également imputables à l'impact de la flambée des cours mondiaux du pétrole brut, en particulier sur les transports. A la lumière de ces constats, le Conseil a insisté sur la mise en oeuvre par les Etats membres de politiques sectorielles visant à accroître la production.

Le Conseil a cependant relevé que la situation monétaire demeure bien orientée. Malgré une

légère baisse, les réserves de change couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,8% à fin septembre 2005, correspondant à six mois d'importations de biens et services. En outre, en variation annuelle, les crédits à l'économie ont progressé de 470,0 milliards ou 14,6%.

Dans le cadre du financement de l'activité économique, les membres du Conseil ont arrêté, sur proposition des Comités Nationaux du Crédit, les programmes monétaires de la BCEAO pour l'année 2006. Ces programmes qui tiennent compte d'un objectif d'inflation de 2%, permettraient de préserver la valeur de la monnaie commune, de maintenir la compétitivité des économies de l'Union et de soutenir les efforts de redressement économique engagés. Les Administrateurs ont, par conséquent, demandé aux Etats membres de prendre en compte les équilibres arrêtés et de veiller à la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le cadre desdits programmes.

S'agissant de l'administration de la Banque Centrale, le Conseil a examiné et approuvé le projet de budget de la BCEAO au titre de l'exercice 2006.

Les Administrateurs ont pris connaissance de l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO. Ils ont noté avec satisfaction le règlement à bonne date des engagements de la plupart des Etats membres et ont invité les pays n'ayant pas encore honoré leurs obligations à prendre les dispositions appropriées. Ils ont également passé en revue l'état des relations entre les pays de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, les Administrateurs ont encouragé les Etats membres à poursuivre l'approfondissement des réformes économiques et à restaurer ou consolider les relations avec les partenaires au développement.

Le Conseil a, par ailleurs, pris connaissance du Plan d'entreprise de la BCEAO 2006/2008, ainsi

que de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin septembre 2005. Il a également été informé des conditions de financement de la campagne de commercialisation agricole écoulée et des schémas de financement pour la nouvelle campagne 2005/2006. A ce titre, il a appelé à la poursuite des efforts de restructuration des filières agricoles, notamment cotonnières, qui restent confrontées à la faiblesse des prix à l'exportation.

Les Administrateurs ont également fait le point de la mise en oeuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les pays membres de l'UEMOA, et ont recommandé aux Etats qui n'ont pas encore accompli les diligences nécessaires, de prendre les dispositions idoines en vue d'accélérer le processus d'adoption de la loi uniforme y afférente.

Les membres du Conseil ont tenu à adresser un message de soutien au Président statutaire, Monsieur Charles Konan BANNY, qui a été nommé Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, pour le féliciter et l'encourager dans l'accomplissement de sa noble et exaltante mission, en vue d'un retour rapide de la paix dans cet Etat membre.

## 2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO

### 2.1 - Gestion des ressources humaines

#### 2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale n'a pas subi de modifications dans sa structure au cours de l'exercice 2005.

Sur le plan des mesures individuelles, les décisions ci-après ont été prises :

- Monsieur Bolo SANOU, précédemment Directeur des Relations Internationales, a été nommé Directeur National de la BCEAO pour le Burkina ;
- Monsieur Théophile AHOUA N'DOLI, précédemment Conseiller du Directeur de

Département de l'Administration Générale et de la Formation, a été nommé Représentant Résident du Gouverneur de la BCEAO auprès de la Commission de l'UEMOA ;

- Madame Felicidade Soares Correia de Brito ABELHA, précédemment Contrôleur de Gestion à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau, a été nommée Directeur de l'Agence Principale de Bissau ;
- Monsieur Roger AGBOZOGNIGBE, précédemment Contrôleur de Gestion à la Direction Nationale pour le Bénin, a été nommé Directeur de l'Agence Principale de Cotonou ;
- Monsieur Lallé COULIBALY, précédemment Chef de l'Agence Auxiliaire de Bobo Dioulasso, a été nommé Directeur de l'Agence Principale de Ouagadougou ;
- Monsieur Thiémoko DIARA, précédemment Directeur de l'Agence Principale de Ouagadougou, a été nommé Conseiller du Contrôleur Général ;
- Monsieur François de Salles NARE, précédemment Directeur du Crédit, a été nommé Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
- Monsieur Mohamadou GADO, précédemment Adjoint au Directeur des Relations Internationales, a été nommé Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
- Monsieur Charles KI-ZERBO, précédemment Chef de Département au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, a été nommé Directeur du Crédit ;
- Monsieur Denis N'GBE, précédemment Inspecteur à la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne, a été nommé Directeur de ladite Direction ;



- Monsieur Samuel MEANGO, précédemment Directeur Adjoint de 2<sup>ème</sup> Classe à la Direction des Relations Internationales, a été nommé Directeur de ladite Direction ;
- Monsieur Paul Marie KYELEM, précédemment Adjoint au Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne, a été nommé Directeur de la Sécurité ;
- Monsieur Félix DJAN DJE, précédemment Adjoint au Directeur des Services Généraux, a été nommé Directeur de ladite Direction ;
- Monsieur Nguessan Firmin KOUAKOU, précédemment Contrôleur des Opérations à la Direction de la Comptabilité et du Budget, a été nommé Adjoint au Directeur de ladite Direction ;
- Monsieur Homialo GBEASOR, précédemment Conseiller du Directeur du Crédit, a été nommé Adjoint au Directeur de ladite Direction ;
- Monsieur Abdoul Karim ALLASSAN, précédemment Sous-Directeur à la Direction des Etudes, a été nommé Adjoint au Directeur de la Formation ;
- Monsieur Raouda Daouda GANSONRE, précédemment Inspecteur à la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne, a été nommé Adjoint au Directeur de ladite Direction ;
- Monsieur Dodji Joseph GBEGNON, précédemment Conseiller du Directeur des Relations Internationales, a été nommé Adjoint au Directeur de ladite Direction ;
- Monsieur Alain Lamine SAKHO précédemment Chef du Service Missions et Déplacements à la Direction des Services Généraux a été nommé Adjoint au Directeur de ladite Direction ;
- Monsieur Boukary GANAO, précédemment Directeur Adjoint de 2<sup>ème</sup> classe à la Direction de la Formation, a été nommé Adjoint au Directeur des Services Généraux ;

- Monsieur Domia KONE, précédemment Conseiller du Directeur de l'Emission, a été nommé Adjoint au Directeur de ladite Direction ;

- Monsieur Moussa MBOW, précédemment Inspecteur à la Direction de l'inspection et de l'Audit Interne, a été nommé Conseiller du Directeur des Affaires Administratives.

Par ailleurs, Monsieur Biova Vilévo DEVO, Directeur, Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, Monsieur Célestin ZALLE, Directeur National de la BCEAO pour le Burkina, Monsieur Abdourahmane DIOUF, Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'UMOA, Monsieur François-Constant DIOGO, Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO de Cotonou, Monsieur Mama DIAKHOUNPA, Adjoint au Directeur du Crédit et Monsieur Floriberto DE CARVALHO, Adjoint au Directeur National de la BCEAO pour la Guinée-Bissau, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au cours de l'exercice 2005.

### 2.1.2 - Effectif

L'effectif global du personnel de la Banque Centrale, tous corps confondus, s'établit à 4.084 agents contre 3.915 agents à fin décembre 2004. Cet effectif est constitué de 4.005 agents en activité et de 79 agents en position de détachement ou de disponibilité.

Au 31 décembre 2005, l'effectif en activité, réparti entre le Siège, les huit Agences Principales, les quinze Agences Auxiliaires, les deux Représentations de la BCEAO, à Paris et Ouagadougou, ainsi que le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, est en accroissement de 4,3% par rapport à son niveau de 3.840 agents au 31 décembre 2004.

Cette hausse s'explique principalement par des recrutements effectués au cours de l'exercice 2005, destinés au remplacement partiel des départs normaux et anticipés à la retraite, enregistrés au cours des années 2003 et 2004,

à l'anticipation des sorties d'effectif pour la période 2005-2007, ainsi qu'à la prise en compte des besoins spécifiques, liés aux nouvelles activités prises en charge par la Banque Centrale.

Le personnel d'encadrement, d'un total de 1.441 agents, représente 36,0% du personnel en activité. En accroissement net de 63 personnes, soit 4,6% en valeur relative, il se compose de 63 membres du Gouvernement et Directeurs, 742 agents d'encadrement supérieur et 636 agents d'encadrement moyen. Au 31 décembre 2004, il comprenait 61 membres du Gouvernement et Directeurs, 715 agents d'encadrement supérieur et 602 agents d'encadrement moyen.

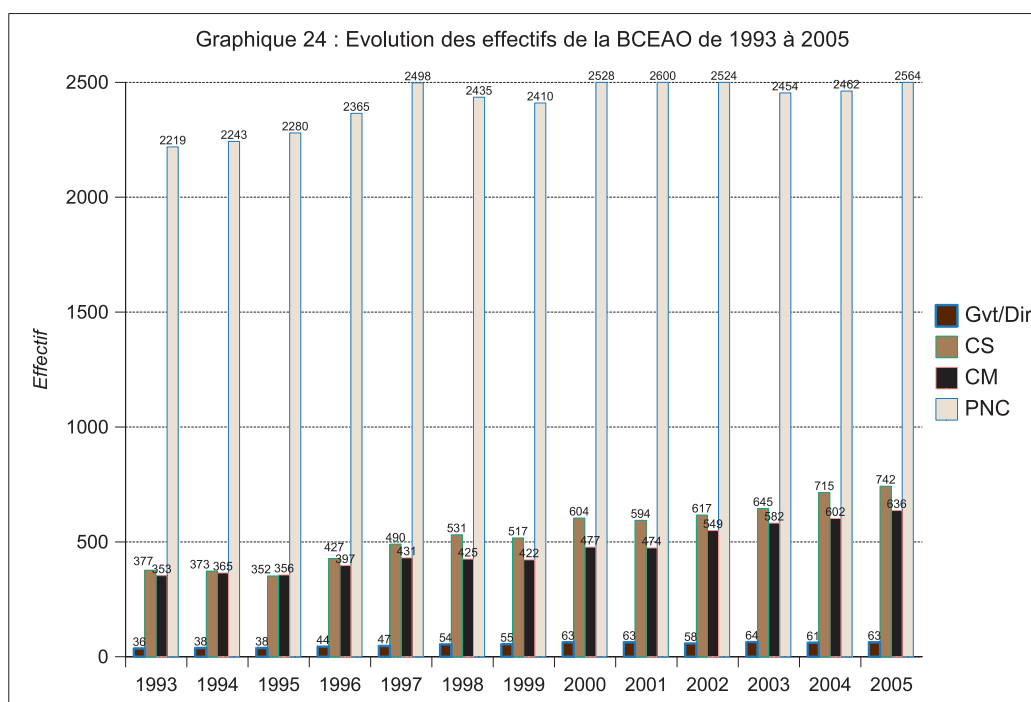
Le personnel non cadre, avec un effectif total de 2.564 agents, représente 64,0% de l'effectif en activité. Ce corps, composé de personnel de bureau (782 agents), de personnel de support technique (47 agents), de personnel de

caisse et de tri (661 agents), ainsi que de personnel de service (1.074 agents), a enregistré une augmentation de 4,1%, passant de 2.462 agents à fin décembre 2004 à 2.564, au 31 décembre 2005.

Par site, l'effectif global du personnel en activité se répartit comme suit :

- Siège : 869 agents ;
- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 3.014 agents ;
- Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération : 09 agents ;
- Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA : 12 agents ;
- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 101 agents.

L'évolution de l'effectif du personnel en activité par corps, depuis 1993, se présente comme suit :



### 2.1.3 - Formation

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions de formation en faveur du personnel de la BCEAO, des administrations économiques et financières, ainsi que des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union. Il a également mené des actions spécifiques relatives à l'intégration des agents nouvellement recrutés.

Au titre de la **formation permanente des agents de la BCEAO**, le Centre a organisé des cours et séminaires regroupant 2.102 agents, initiés par la Banque Centrale ou par d'autres institutions et répartis comme suit :

- 11 cours et séminaires au Siège : 224 participants ;
- 25 sessions de formation dans le cadre des actions décentralisées dans les Directions Nationales de la BCEAO : 575 participants ;
- 4 actions de formation par visioconférence : 414 participants ;
- 1 formation sur le nouveau règlement de caisse de la BCEAO réalisée sur l'ensemble des sites de la Banque par une équipe du Siège : 621 participants ;
- autres actions de formation : 119 participants ;
- 15 cours et séminaires organisés par les institutions partenaires y compris les cours de langues : 149 participants ;

Les participants aux actions de formation organisées par les Institutions partenaires se répartissent comme ci-après :

- Institut du Fonds Monétaire International (FMI) : 10 participants ;
- Institut Bancaire et Financier International : 09 participants ;
- Institut Multilatéral d'Afrique (IMA) : 18 participants ;
- Banque du Portugal : 03 participants ;
- Federal Reserve Bank : 01 participant ;

- Centre de Formation de la Profession Bancaire : 28 participants ;
- Institut Technique de Banque : 06 participants ;
- Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) : 43 participants ;
- Association des Juristes Sénégalais (AJS) : 02 participants ;
- Société SWIFT et Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA et Centre de Traitement Monétique Interbancaire (GIM-CTMI) : 25 participants ;
- Cabinet Futuris Formations de Dakar : 04 participants.

Le COFEB a également procédé au *pré-lancement d'une plate-forme de formation en ligne (e-learning)* à l'intention des agents de la BCEAO. La mise en place de cette plate-forme participe au renforcement des actions en faveur des agents grâce à l'utilisation des nouvelles technologies qui permettent désormais de transmettre à distance la connaissance et d'en faire bénéficier tous les sites. Elle constitue un cadre permanent de renforcement des capacités des agents de la Banque sans contrainte de lieu, ni de temps, tout en permettant de suivre les progrès des participants, de générer des rapports, de dresser un parcours de formation personnalisée à l'aide d'outils de pré-évaluation et d'automatiser l'administration des plannings des cours et des inscriptions.

Les activités de la *salle d'auto-formation en langues*, qui ont démarré au cours de la dernière décade du mois de décembre 2004, se sont poursuivies en 2005. La salle, qui a été dotée d'importants ouvrages et matériels didactiques, obéit à un objectif de perfectionnement des agents de la Banque.

Les actions suivantes ont été initiées au titre des **formations spécifiques** :

- une session d'intégration d'agents nouvellement recrutés a été organisée du 17 mai au 17 septembre 2005 par la Banque

Centrale. Elle a regroupé 110 agents d'encadrement dont 68 cadres supérieurs et 42 cadres moyens. Ce programme de formation a porté sur des enseignements en tronc commun. Ceux-ci ont consisté en une présentation générale de l'organisation et des activités des Directions et en des exposés portant sur des thèmes particuliers de nature à mieux préparer l'intégration des agents dans leurs Directions respectives. Par ailleurs, le suivi des agents nouvellement recrutés a été assuré par 36 encadreurs désignés parmi les agents de la Banque. En outre, les sociologues de la Banque ont assisté aux cours pour suivre la dynamique du groupe et des entretiens psychologiques ont été organisés au début et à la fin de la session de formation ;

- 22 agents nouvellement recrutés ont été intégrés à la 27<sup>ème</sup> promotion du COFEB dans le cadre d'une formation qualifiante qui s'est déroulée du 02 novembre 2004 au 31 octobre 2005. Leur formation s'est terminée par un stage d'application d'une durée de trois mois effectué du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2005 dans trois Agences Principales à savoir Dakar, Ouagadougou et Bamako.

Dans le cadre des actions de renforcement des capacités des administrations économiques et financières ainsi que des établissements de crédit des Etats membres de l'Union, le COFEB a poursuivi ses activités au titre de la **formation diplômante**. Au cours de l'exercice 2005, le Centre a administré les 27<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> promotions.

La 27<sup>ème</sup> promotion, qui a terminé son cycle de formation par les soutenances de mémoires en décembre 2005, a regroupé 25 stagiaires en provenance des organismes ci-après :

- Administrations économiques et financières : 20 ;

- Banque Nationale du Rwanda : 02 ;
- Banque Centrale de la République de Guinée : 02 ;
- Autres (structures privées) : 01.

Pour ce qui est de la 28<sup>ème</sup> promotion dont les enseignements ont démarré le 02 novembre 2005, les stagiaires, au nombre de 42, se répartissent comme suit, selon leur organisme d'origine :

- Administrations économiques et financières : 33 ;
- Banque Centrale de la République de Guinée : 02 ;
- Banque Nationale du Rwanda : 03 ;
- Banques et établissements financiers : 04.

Dans le cadre de la **coopération avec les partenaires extérieurs**, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Au titre du projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest, les actions suivantes ont été menées :

- volet formation en gestion macroéconomique : 02 cours ont regroupé 69 participants dont 05 de la BCEAO. En outre, 01 session locale de formation de formateurs sur la microfinance s'est tenue pour 07 agents de la BCEAO et de la BEAC. 02 sessions extérieures ont été organisées au profit de 02 agents de la BCEAO et 01 agent de la BEAC. En outre, le document de la phase III (2006-2009) a été adopté ;

- volet formation en gestion de la dette : deux ateliers nationaux au titre de l'assistance aux Etats ont été réalisés en Guinée-Bissau et au Tchad.

- Au titre de l'Institut du Fonds Monétaire International (FMI) : 02 cours, ayant regroupé 56 participants (dont 19 de la BCEAO) ont été organisés à Dakar.

## 2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO

L'évolution des infrastructures de la Banque Centrale a été notamment marquée par la poursuite de la construction du nouvel immeuble de l'Agence Principale de Bissau qui a démarré le 1<sup>er</sup> novembre 2004, afin de doter la Direction Nationale de locaux adéquats et sécurisés compatibles avec les exigences de fonctionnement des services. Au 31 décembre 2005, les travaux étaient exécutés à hauteur de 65%.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des centres aérés dans les Agences Principales de la BCEAO, les travaux durant l'année 2005 ont concerné l'achèvement des sites de Niamey et de Ouagadougou. Les chantiers d'Abidjan, de Bamako et de Lomé ont été ouverts. A Cotonou, une parcelle a été acquise au mois de novembre 2005.

S'agissant de la sécurité, le programme de renforcement des dispositifs, entrepris dans tous les sites de la BCEAO, a été conduit à terme au niveau de la sécurité banque et du contrôle des accès des immeubles. La rénovation des installations de sécurité incendie devrait s'achever en 2006. Dans ce cadre, des études architecturales ont été initiées ; dans tous les pays pour la réalisation de sas de contrôle des camions des banques aux entrées des concessions des Agences Principales et Auxiliaires. Les salles de tri et de caisses ont été réaménagées en vue d'améliorer les conditions de travail au regard des contraintes inhérentes au déploiement des machines de traitement des billets de banque.

## 2.3 - Système d'information et de communication

Les travaux réalisés durant l'année 2005 avaient pour objectif de renforcer la sécurité et la disponibilité du système d'information, d'améliorer les outils de communication et de collaboration, de consolider les infrastructures

existantes et de maîtriser les charges. Ainsi, les principales diligences accomplies ont concerné :

- le renouvellement des serveurs et des postes de travail ;
- l'évolution de l'architecture technique du réseau local du Siège ;
- le renouvellement du câblage et des réseaux locaux dans les Agences Principales ;
- la poursuite de la migration vers des solutions libres ;
- la refonte de l'Intranet ;
- la mise en place d'une plate-forme de formation en ligne ;
- la réalisation de nouvelles applications informatiques.

Les serveurs, les micro-ordinateurs et les imprimantes acquis avant 2000 ont été remplacés par de nouveaux équipements. La nouvelle infrastructure mise en place s'appuie sur un système de stockage réseau de type SAN (storage area network). Ainsi, les acquisitions ont porté sur 175 serveurs, 817 microordinateurs et 195 imprimantes.

En vue de renforcer la sécurité interne, une nouvelle architecture de réseau local, basée sur une plus forte segmentation, a été élaborée et mise en place au Siège. Un nouveau câblage et des éléments actifs capables de supporter les débits offerts par les équipements informatiques installés ont été déployés dans les Agences Principales.

Dans le cadre de la réduction des charges, la Banque Centrale a poursuivi la migration des systèmes et des applications informatiques vers des solutions libres. Ainsi, la suite bureautique OpenOffice a été généralisée à l'ensemble des postes de travail. Les nouveaux serveurs mis en production ont été configurés avec le système d'exploitation Linux.

Par ailleurs, de nouvelles applications informatiques ont été réalisées sur une plateforme de développement libre. Ces applications couvrent les domaines de la gestion des indicateurs d'activités, le suivi des temps d'activités des agents, la gestion de la conjoncture et des indicateurs économiques, la gestion des congés des agents, et la comptabilité analytique.

Un intranet a également été conçu et réalisé

autour de logiciels libres. Le nouveau système incorpore des fonctionnalités évoluées de travail collaboratif.

La Banque a acquis une plate-forme de formation en ligne avec des modules de cours sur la suite bureautique OpenOffice, les applications informatiques, le management et l'anglais, en vue d'accroître la productivité et l'efficacité des Agents.

## ENCADRE N° 6

## Le système d'identité visuelle de la BCEAO

Dans le cadre de sa stratégie de communication externe, la BCEAO a adopté un système d'identité visuelle (SIV) visant à doter l'Institution d'une véritable politique d'image, cohérente et déclinable dans de multiples supports.

Le SIV traduit la mise en cohérence de l'ensemble des signes et des codes graphiques symbolisant l'Institution. A ce titre, il est un des principaux vecteurs de la politique de communication institutionnelle car, il permet notamment, d'harmoniser la présentation des documents, de faciliter leur identification et leur reconnaissance à vue d'œil.

Pour son élaboration, le système d'identité visuelle fait appel à des règles spécifiques, consignées dans un document appelée Charte Graphique, qui régit la configuration, les déclinaisons du logotype, l'utilisation des typographies et l'agencement des couleurs.

Le **logotype** est une composante essentielle de l'identité visuelle d'une Institution. Sa fonction étant comparable à celle des armoiries d'une entité territoriale, sa configuration doit correspondre à des valeurs véhiculées par l'Institution. C'est dans cette optique que la première étape de la démarche visant à concevoir un système d'identité visuelle pour la BCEAO a consisté à restyler l'emblème, le poisson-scie, en vue de lui conférer les propriétés graphiques constitutives d'un logotype.

Conçu sous la forme d'un pictogramme stabilisé, le nouveau logotype de la Banque Centrale se compose de trois éléments :

- une version inédite de l'emblème de la BCEAO, le poisson-scie ;
- le sigle « BCEAO » ;
- et le déroulé complet du nom, « Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

Il comporte en outre, des traits figuratifs spécifiques et deux couleurs, le brun et le jaune, destinés à enrichir son apparence visuelle et le symbolisme de ses attributs. Ces couleurs constituent désormais, les couleurs officielles de l'Institution.

Au nombre des traits complémentaires, figure un demi-cercle qui représente à la fois l'esquisse subtile d'une pièce de monnaie et une calebasse. L'ensemble de la figure repose sur un socle de trois colonnes, symbole de stabilité et de puissance.

Le choix des **typographies** constitue un des traits caractéristiques du système d'identité visuelle de l'Institution. En effet, pour rationaliser la mise en page des supports et mettre l'aspect visuel du contenu des documents en harmonie avec le logotype, les typographies ci-après ont été retenues :

- la police de caractère Arial pour la bureautique ;
- la police de caractère ITC Avant Garde Gothic pour les travaux relatifs à l'édition.

Tout en répondant aux impératifs de lisibilité et de visibilité, les typographies permettent la réalisation d'une mise en page harmonieuse et l'établissement d'un rapport subtil entre le texte et les différentes composantes graphiques du SIV, à savoir, le sigle « BCEAO » et le déroulé complet du nom « Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

Dans le cadre de l'élaboration du système d'identité visuelle de la BCEAO, les **couleurs** ont été choisies suivant un schéma qui facilite la distinction entre deux catégories : les couleurs dites institutionnelles, c'est-à-dire, officielles et les couleurs courantes dites d'activité.

Un système d'identité visuelle se caractérise par la mise au point d'un style visuel spécifique, grâce notamment à l'agencement de différentes **composantes graphiques**. Ce style visuel donne un ton particulier à l'ensemble des documents.

Les premières applications du système d'identité visuelle de la BCEAO ont concerné les documents de la bureautique, la papeterie et l'édition. Suivront dans un second volet, le multimédia et la signalétique.

**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Isaac SIMPÈRE  
Direction de la Communication  
Chargé de Mission  
Siège : Av. Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
Standard : (221) 839 05 00 - Direct. (221) 839 45 58  
Fax (221) 823 93 35 - Port. (221) 689 19 30  
simpere@bceao.int

**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

6 0

**Modèle de lettre**

**Nom de la Direction Nationale**  
Nom de l'Agence Principale ou Auxiliaire

4,5

Nom du Directeur ou service ou département

Préférences : Préférences de la lettre  
Objet : objet de la lettre

Monsieur,

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed diam nonummy veli ut tempor incididunt ut labore et dolore magna aliquaam enim ad nihil veniam, qui nostrud exercitation ullamcor per sus ut, all ex ea commodo consequat. Duis autem vel eum irure dolor in reprehenderit in volin esse molestiae illum cinsequat, illum dolor.

Tempor incididunt ut labore et dolore magna aliquaam enim ad nihil veniam, qui nostrud exercitation ullamcor per sus ut, all ex ea commodo consequat. Duis autem vel eum irure dolor in reprehenderit in volin esse molestiae cinsequat, illum dolor.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed diam nonummy veli ut tempor incididunt ut labore et dolore magna aliquaam enim ad nihil veniam, Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed diam nonummy veli ut tempor incididunt ut labore et dolore magna aliquaam enim ad nihil veniam.

Cordialement.

Ernest ADOHI ASSEU  
Directeur de l'Agence Principale

Préférence ligne d'adresse  
Code postal - Ville - Pays

Tel. (000) 000 00 0  
www

**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Modèle de note**

**NOTE**

Emetteur	Prénom NO M	Fonction	Titre de la fonction
Destinataire	Prénom NO M		
cc	Prénom NO M Prénom NO M Prénom NO M		
Date	Date	Pages	2 / 2

Objet / Sujet et : Objet de la note te objet de la no te objet de la no te objet de la no te

Monsieur,

Lorem ipsum dolor sit ame t, conse cteur adipiscing eli t, sed diam nonu my veli ut tem por incidu nt ut labo re et dolo re magna aliquaam enim ad nihil veniam , qui nost nud exercit ation allam cor per sus ut all ex ea commo do consequa nt. Duis au tem vel eum i rure dolo r in rephe nde rt in volin esse

**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Enveloppe**

Le système d'identité visuelle de la BCEAO appliqué à un échantillon de supports



## 2.4 - Modernisation de la documentation et des archives

La modernisation de la documentation et des archives de la BCEAO, entreprise depuis 2000, a pour finalité de doter la Banque d'un système intégré permettant le partage des ressources archivistiques et documentaires sur l'ensemble de ses sites, à l'aide d'outils informatiques adéquats et de rendre les locaux de stockage des documents plus fonctionnels et conformes aux normes de conservation et de sécurité.

Les actions réalisées en 2005 dans ce cadre ont porté essentiellement sur la formation du personnel chargé de la gestion de la documentation et des archives au logiciel documentaire *Alexandrie* et sur les travaux relatifs à l'élaboration d'un système de classement des documents courants.

Une session de formation aux fonctions avancées du logiciel documentaire, *Alexandrie*, a été organisée du 25 au 27 juillet 2005 au Siège de la BCEAO. Elle a regroupé quatorze (14) participants venant du Siège de la Banque Centrale, de ses Directions Nationales et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Le système de classement des documents courants permet de compléter les procédures relatives à la gestion des archives intermédiaires et des archives définitives. Sa mise en oeuvre a pour finalité de mettre à la disposition des agents, des outils d'aide au classement des documents conservés dans les bureaux, afin de les retrouver facilement en cas de recherche.

Dans le cadre de la préparation de cette opération, une enquête par questionnaire a été menée auprès d'un échantillon d'agents d'encadrement et des séances d'entretien ont été effectuées avec un panel de secrétaires, pour évaluer les besoins. L'exploitation des données collectées permettra de mettre en place une politique d'harmonisation des pratiques en matière de classement des

documents dans les secrétariats des Directions des Services Centraux, ainsi que des plans de classement des documents courants par Service.

## 2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations

Les travaux réalisés au cours de l'année 2005 s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la poursuite du renforcement du dispositif de contrôle mis en place en 2003, basé sur une gestion efficace des risques. Ces travaux ont porté notamment sur la conception d'outils de contrôle ainsi que sur des actions de formation et de sensibilisation.

Concernant le **contrôle de premier niveau**, au titre des outils de contrôle, les diligences ont porté sur l'amélioration des reportings des résultats des contrôles, l'évaluation du contrôle interne, l'élaboration des procédures et modes opératoires et la mise à jour de la base de données des textes et procédures réglementaires sur le réseau intranet.

Le cadre du reporting des résultats des contrôles des opérations a fait l'objet d'aménagements pour renforcer l'exhaustivité et la qualité des informations relatives aux risques encourus ainsi que des causes des dysfonctionnements constatés.

Pour permettre une meilleure appréhension de la nature des risques relevés lors des contrôles, il a été procédé à une définition précise des risques génériques composant les familles de risques arrêtées en 2003.

L'évaluation de la qualité du contrôle interne des activités a été effectuée sous forme d'auto-évaluation. Cette démarche a nécessité d'une part, la définition des principales composantes du contrôle interne de la Banque, à savoir l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, la communication et le système d'information, ainsi que le pilotage et, d'autre part, l'élaboration de questionnaires selon les activités et les composantes du contrôle interne.

L'auto-évaluation a été réalisée grâce au développement d'une application informatique. Les résultats obtenus ont permis de déterminer les risques résiduels par opération et par centre.

L'élaboration des procédures et modes opératoires s'est poursuivie en 2005. Ainsi, la plupart des Directions des Services Centraux ont achevé la rédaction de leurs manuels de procédures. Cette rédaction est en cours au niveau des Directions Nationales.

Par ailleurs, la nécessité d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des textes et procédures réglementaires, et limiter ainsi les dysfonctionnements liés à leur méconnaissance, s'est traduite par la mise sur le réseau intranet des documents y relatifs adoptés par la Banque en 2005.

S'agissant de **l'inspection et de l'audit interne**, deuxième niveau de contrôle, les travaux d'adaptation et de modernisation des outils et des méthodes de travail induits par l'introduction de la fonction d'audit interne ont été poursuivis avec l'instauration des missions de bilans de suites. Ces missions visent à vérifier l'état de mise en oeuvre, par les structures contrôlées, des recommandations formulées par les différentes missions.

En outre, des missions d'évaluation de la qualité du contrôle des opérations, d'appréciation de l'efficacité des activités menées par les structures opérationnelles ont été poursuivies. A cet égard, des missions d'audit ont été organisées en vue d'évaluer respectivement le dispositif et les installations de sécurité ainsi que la sécurité de l'information de la Banque.

Des missions de destruction des billets ont été également exécutées en appui aux opérations de démonétisation dans le but de restaurer sur tous les sites de la Banque, les normes réglementaires d'occupation de chacun des compartiments des caveaux et de limiter les risques de patrimoine et d'émission associés aux activités liées à la conservation des valeurs.

Par ailleurs, des missions de supervision des passations de services et de charges des agents occupant des fonctions de direction et de Chef d'Agence ont été réalisées.

L'efficacité de l'exploitation des outils conçus et le renforcement de la culture de risques ont nécessité une formation des utilisateurs. A cet égard, dans le cadre du dispositif de premier niveau, cinq actions de sensibilisation et de formation sous forme de visioconférence ou de rencontres avec les structures opérationnelles ont été organisées sur la période du 22 mars au 22 août 2005. Elles ont porté sur la rédaction des modes opératoires et procédures de la Banque, le contenu des reportings mensuels, la méthodologie de recensement et de suivi des risques nouveaux, le contrôle interne et les modalités de l'auto-évaluation ainsi que l'utilisation de l'application informatique y afférente.

Dans le cadre du renforcement des capacités des inspecteurs et des auditeurs internes, l'accent a été mis sur une formation axée sur la maîtrise des techniques d'audit propres à l'environnement d'une banque centrale. Les inspecteurs et auditeurs internes ont également bénéficié d'une formation spécifique en audit informatique eu égard à l'importance de l'évolution du système d'information de la Banque.

En ce qui concerne le troisième niveau de contrôle, le **contrôle externe**, le dispositif en vigueur suite à l'actualisation en 2004 des termes de référence pour le contrôle des comptes de la BCEAO n'a pas connu de modification.

Une Mission du Fonds Monétaire International (FMI) a séjourné au Siège de la BCEAO du 18 au 29 juillet 2005 pour effectuer une revue des mesures de sauvegarde de ses ressources et actualiser la première évaluation réalisée en octobre 2001. L'objectif visé était de s'assurer que les systèmes de contrôle, de comptabilité, d'information et d'audit ainsi que le cadre légal de la Banque Centrale sont de nature à garantir la sauvegarde de ses ressources.

## ENCADRE N° 7

**Le plan d'entreprise de la BCEAO**

Le système de contrôle de gestion de la Banque Centrale a connu une évolution majeure au cours de l'année 2005 avec l'élaboration du premier plan d'entreprise de l'Institut d'émission.

Aboutissement d'un processus participatif auquel a été associé l'ensemble des Centres de responsabilité, le plan d'entreprise 2006-2008 décline à partir des orientations stratégiques, les objectifs à moyen terme et les actions prioritaires de court terme. Sa mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la gestion par objectifs (GPO).

La mesure des performances peut être bâtie autour d'un triangle de fonctionnement selon lequel, à partir d'une vision qui exprime des orientations stratégiques, des objectifs généraux et plans d'action sont déclinés, mis en oeuvre à l'aide des moyens alloués et les résultats mesurés.

Le plan d'entreprise apparaît comme l'instrument qui traduit le mieux cette démarche inspirée de la gestion par objectifs. Document de référence établi sur un horizon de moyen ou long terme et actualisé chaque année, il met en relief la stratégie d'une entreprise et permet de déterminer les moyens requis pour sa mise en oeuvre.

A cet égard, le plan d'entreprise de la Banque Centrale vise à :

- améliorer le cadre de gestion par objectifs. En effet, la mise en perspective de la stratégie offre une meilleure visibilité des objectifs à réaliser ;
- mettre en évidence les orientations stratégiques, clarifier les objectifs devant conduire à l'accomplissement des missions de la Banque et fédérer les énergies autour de ses ambitions dans un environnement en perpétuelle évolution ;
- mettre à la disposition des Centres de responsabilité, un outil pour la programmation annuelle de leur budget et l'évaluation de leur contribution à la mise en oeuvre des actions prioritaires de la Banque ;
- assurer un meilleur suivi des performances à travers des indicateurs et des tableaux de bord appropriés.

Le Plan d'entreprise couvre un horizon de trois ans. Il est élaboré autour des dix huit (18) métiers de la Banque Centrale, à savoir :

- métier 1 : émission et entretien de la circulation fiduciaire ;
- métier 2 : études économiques, monétaires et statistiques ;
- métier 3 : mise en oeuvre de la politique monétaire ;
- métier 4 : réglementation et surveillance du système bancaire et financier
- métier 5 : trésorerie et gestion financière ;
- métier 6 : gestion et surveillance des systèmes de paiement ;
- métier 7 : gestion comptable et budgétaire ;
- métier 8 : gestion des affaires juridiques ;
- métier 9 : gestion des ressources humaines ;
- métier 10 : formation ;
- métier 11 : gestion des moyens administratifs et du patrimoine ;
- métier 12 : gestion de l'imprimerie ;
- métier 13 : gestion de la sécurité ;
- métier 14 : gestion de l'informatique et des télécommunications ;

- métier 15 : communication ;
- métier 16 : gestion des affaires internationales ;
- métier 17 : pilotage et gestion des performances ;
- métier 18 : contrôle et audit.

Pour chaque métier, le plan d'entreprise :

- indique le (s) Responsable (s) du métier et les acteurs principaux ;
- identifie les orientations stratégiques. Il s'agit d'objectifs à caractère général, réalisables sur le long terme, justifiés par les missions de la Banque Centrale ;
- décline ces orientations en objectifs à moyen terme ;
- définit les actions prioritaires de court terme qui découlent de la mise en œuvre des objectifs à moyen terme.

L'élaboration des programmes d'activités, sur la base des actions prioritaires de court terme, constitue le premier point d'application du plan d'entreprise. Ainsi, le programme d'activités joue un rôle pivot dans le processus de mise en œuvre du plan car il constitue le document de base pour l'élaboration du budget de chaque Centre, le budget étant l'expression chiffrée du programme d'activités.

Le suivi du plan constitue également une des clés de succès de cette innovation. Ce suivi est assuré par des Responsables de métiers. Une évaluation des réalisations est effectuée trimestriellement sur la base des rapports d'activités.

Une actualisation du plan interviendra chaque année. Au titre des actions prioritaires, il s'agira de dérouler dans le temps les objectifs à moyen terme. L'actualisation tiendra aussi compte des orientations nouvelles fixées par les Autorités de la Banque, de l'évolution des métiers et des nouveaux enjeux que devra relever l'Institut d'émission.

## 2.6 - Dispositif du contrôle de gestion

Le déploiement du dispositif de contrôle de gestion au sein de l'Institut d'émission s'est poursuivi en 2005 avec la mise en place du premier plan d'entreprise de la Banque Centrale.

Outre l'élaboration de cet outil important de pilotage, les travaux de mise en oeuvre du contrôle de gestion se sont poursuivis avec notamment l'actualisation de la segmentation des activités par Centre, la production des indicateurs et tableaux de bord de gestion et le démarrage du projet d'automatisation du traitement des indicateurs.

Établi sur un horizon de trois ans (2006 - 2008), le **plan d'entreprise** met en exergue les orientations stratégiques de la Banque Centrale et leur déclinaison en objectifs de moyen et de court termes. Il a été construit autour de dix huit (18) métiers.

En 2005, les travaux de mise en oeuvre du système de contrôle de gestion ont notamment porté sur :

- l'actualisation de la liste des activités et indicateurs par métier ;
- la production des indicateurs et tableaux de bord de gestion ;
- le démarrage du projet d'automatisation du traitement des indicateurs.

A la faveur de la création des métiers « gestion et surveillance des systèmes de paiement » et « pilotage et gestion des performances », ainsi qu'à l'évolution des activités liées à la gestion de l'informatique et des télécommunications, une **actualisation de la liste des activités et opérations par métier** a été réalisée. Ainsi, 1.825 opérations élémentaires ont été recensées.

Sur la base de ces opérations élémentaires, il a été arrêté 241 activités qui ont été regroupées en 18 métiers. Les indicateurs et fiches d'indicateurs de l'ensemble des Centres de responsabilité ont également été mis à jour.

Dans le cadre du suivi des activités par métier et de l'amélioration des performances des Centres de responsabilité, les **tableaux de bord de gestion mensuels, trimestriels et semestriels** du Gouverneur et des Directeurs Nationaux, ont été régulièrement produits.

Par ailleurs, les résultats des indicateurs des deux précédents exercices ont été exploités, en vue de la détermination des normes internes de gestion. L'objectif recherché étant de disposer des données de référence dans le cadre de l'élaboration des tableaux de bord.

Le contrôle de gestion de la BCEAO est entré dans sa phase de mise en oeuvre avec le démarrage de la production manuelle des indicateurs en janvier 2003 au niveau des Directions des Services Centraux et des Agences principales. Celle-ci a permis l'élaboration des tableaux de bord de gestion du Gouverneur et des Directeurs Nationaux.

Dans l'attente de l'acquisition d'un logiciel qui prenne en compte tous les volets du contrôle de gestion, la BCEAO a envisagé d'**automatiser le traitement des indicateurs**. A cet effet, un document descriptif des besoins a été élaboré. En réponse aux besoins exprimés, une application de type «Web» dénommée SAGINA (Système Automatisé de Gestion des Indicateurs d'Activités) a été développée et présentée le 14 décembre 2005.

Le projet SAGINA a pour objectif principal l'automatisation du traitement des indicateurs, en vue de faciliter la collecte des données et l'amélioration des délais de production des tableaux de bord de gestion. Ce projet vise à :

- minimiser les risques liés aux manipulations de la phase de production manuelle des indicateurs. Ces risques portent essentiellement sur la perte des informations, la non-fiabilité des données et la survenance d'erreurs ;
- partager, en temps réel, des informations communes à tous les sites ;
- uniformiser les méthodes de travail au niveau de chaque Centre de responsabilité.

L'automatisation du traitement des indicateurs constitue pour le contrôle de gestion :

- l'instrument de stockage de la base de données des métiers, activités, opérations et indicateurs ;
- l'outil de traitement et d'agrégation des résultats des indicateurs de gestion et de suivi des activités de la Banque ;
- l'outil de restitution et de reporting des tableaux de bord de gestion.

Il est actuellement procédé aux tests de recette de l'application SAGINA, en vue de sa mise en production.

Au total, les travaux d'implémentation des outils de pilotage se sont poursuivis au cours de l'exercice 2005. La disponibilité prochaine des éléments de calcul des coûts devrait permettre la mise en oeuvre intégrale du contrôle de gestion au sein de l'Institut d'émission.

## ENCADRE N° 8

### La mise en œuvre de la comptabilité analytique à la BCEAO

La comptabilité analytique de la BCEAO a été conçue selon la méthode ABC (Activity Based Costing) ou comptabilité analytique par activités, en conformité avec le modèle de gestion par activités retenu pour le contrôle de gestion, ABM (Activity Based Management).

Le modèle ABC repose sur deux concepts :

- les activités - non les produits - consomment des ressources ;
- les produits requièrent (consomment) des activités, pour leur réalisation.

Les objectifs visés par la mise en place de la comptabilité analytique à la BCEAO sont :

- connaître les coûts des activités et processus ;
- réorganiser les processus, par la mise en évidence des processus n'apportant pas de valeur. Dans ce cadre, la mise en place de la comptabilité analytique, système de mesure pertinent et objectif des coûts, servira à identifier les leviers sur lesquels agir pour maîtriser les coûts ;
- apporter un appui à la gestion par activités envisagée pour le contrôle de gestion.

Pour la mise en place de la comptabilité analytique, l'option a été retenue, de développer en interne une application informatique de gestion de la comptabilité analytique et de procéder à un déploiement progressif selon les cinq (5) phases suivantes :

- phase 1 : production des coûts directs dans quatre (4) sites pilotes (Siège, Dakar, Abidjan, Secrétariat Général de la Commission Bancaire) ;
- phase 2 : production des coûts directs dans les autres sites ;
- phase 3 : production des coûts de revient dans tous les sites ;
- phase 4 : préparation du démarrage ;
- phase 5 : démarrage de la comptabilité et suivi du post démarrage.

Dans le cadre de l'exécution de la première phase, les travaux ci-après ont été réalisés :

- définition de la liste des comptes incorporables en comptabilité analytique ;
- élaboration des tableaux d'affectation des ressources aux activités ;
- définition des inducteurs de coûts (unités d'oeuvres) ;
- établissement des tableaux d'affectation des agents aux activités ;
- relevé de la répartition du temps de travail des agents sur les activités exercées ;
- analyse des cessions internes entre les activités exercées ;
- rédaction d'un document détaillé de description du schéma de formation des coûts ;
- détermination statistique des clés de répartition primaire ;
- calcul des coûts standards du personnel par famille de grade ;
- définition des procédures de calcul et de mise à jour des clés de répartition (primaire, secondaire etc.) ;
- réalisation des modules « Paramétrage », « Alimentation de la comptabilité analytique », « Calcul des coûts directs » et « Consultation » pour le développement de l'application informatique.

Sur la base des travaux déjà réalisés, la mise en œuvre de la production de coûts directs sur les quatre sites pilotes (première phase) est relativement avancée.





## VIII COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO

LES COMPTES de la Banque Centrale arrêtés au 31 décembre 2005 sont marqués par le réaménagement du cadre institutionnel et réglementaire de gestion des réserves de change au niveau du compte d'opérations et par la poursuite de la mise en œuvre des normes IAS/IFRS.

A l'actif, cette diminution résulte essentiellement de la baisse des avoirs en monnaies étrangères et des opérations pour le compte des Trésors nationaux. Au passif, la baisse est imputable aux dépôts effectués auprès de l'Institut d'Emission et aux engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI).

### 1 - ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est ressorti à 5.099,9 milliards, en baisse de 38,4 milliards par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 32 : Evolution comparée du bilan (En milliards de FCFA)

	2004	2005	Variation	
			Valeur	%
<b>ACTIF</b>				
Avoirs en or	244,8	315,5	70,7	28,9
Fonds Monétaire International	28,6	48,0	19,4	67,8
Avoirs en monnaies étrangères	3 513,8	3 453,8	-60,0	-1,7
Créances sur les Ets de crédit et Trésors Nationaux	477,7	473,0	-4,7	-1,0
Opérations p/c Trésors Nationaux	599,7	514,3	-85,4	-14,2
Immobilisations (1)	202,3	211,9	9,6	4,7
Autres actifs	71,4	83,4	12,0	16,8
<b>TOTAL</b>	<b>5 138,3</b>	<b>5 099,9</b>	<b>-38,4</b>	<b>-0,7</b>
<b>PASSIF</b>				
Billets et monnaies en circulation	1 988,1	2 213,9	225,8	11,4
Comptes créditeurs et dépôts	1 226,3	1 003,8	-222,5	-18,1
Transferts à exécuter	18,7	7,3	-11,4	-61,0
Engagements en monnaies étrangères	4,1	4,4	0,3	7,3
Engagements envers le FMI	615,9	519,2	-96,7	-15,7
Provisions pour risques	27,3	31,0	3,7	13,6
Autres passifs	180,1	163,0	-17,1	-9,5
Capital et Réserves (1)	1 058,5	1 148,6	90,1	8,5
Résultat	19,3	8,7	-10,6	-54,9
<b>TOTAL</b>	<b>5 138,3</b>	<b>5 099,9</b>	<b>-38,4</b>	<b>-0,7</b>

(1) Les chiffres de l'exercice 2004 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2005.

Source : BCEAO.



## 1.1 - Analyse des postes de l'Actif

La valeur marchande du stock d'or s'est élevée à 315,5 milliards au 31 décembre 2005 contre 244,8 milliards au 31 décembre 2004, soit une progression de 70,7 milliards, imputable exclusivement à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or qui est passé de 208.701 FCFA au 31 décembre 2004 à 269.001 FCFA au 31 décembre 2005. En effet, le volume du stock d'or est resté identique à celui de l'exercice précédent, soit 36.484,42 kg (1.173.001,38 onces).

Les avoirs sur le Fonds Monétaire International se sont établis à 48 milliards contre 28,6 milliards au 31 décembre 2004, soit une hausse de 19,4 milliards due essentiellement à l'évolution de la position de réserve.

En effet, la position de réserve des Etats de l'Union auprès du FMI est passée de 23,5 milliards au 31 décembre 2004 à 45,9 milliards au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 22,4 milliards à mettre en relation avec l'évolution des avoirs du FMI en monnaie nationale.

Par contre, les avoirs en Droits de Tirage Spéciaux de la Banque Centrale ont diminué de 3,0 milliards en s'inscrivant à 2,1 milliards au 31 décembre 2005 contre 5,1 milliards au 31 décembre 2004.

Les avoirs en monnaies étrangères sont ressortis à 3.453,8 milliards au 31 décembre 2005 contre 3.513,8 milliards un an auparavant, soit une contraction de 60,0 milliards consécutive à la dégradation du solde net des transferts avec l'extérieur.

Les avoirs en devises détenus au compte d'opérations sont passés de 3.449,4 milliards au 31 décembre 2004 à 1.835,6 milliards au 31 décembre 2005, soit une baisse de 1.613,8 milliards ou 46,8 %.

Cette situation s'explique par la modification des dispositions de la convention du compte d'opérations par l'Avenant n° 1 signé le 20 septembre 2005 entre la BCEAO et le Trésor français, avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Ainsi, la politique de gestion des réserves de change a été orientée à partir de septembre 2005, dans le sens d'une diversification des supports d'investissement des avoirs en devises. De ce fait, le portefeuille d'instruments financiers détenu par la Banque Centrale s'est chiffré à 1.567,3 milliards au 31 décembre 2005.

	2004	2005	Variation	
			Valeur	%
<i>en milliards de FCFA</i>				
Compte d'opérations	3 449,4	1 835,6	-1 613,8	-46,8
Correspondants dans				
la Zone Franc	-6,8	-12,2	-5,4	79,4
Correspondants hors				
Zone Franc	9,2	10,8	1,6	17,4
Instruments financiers	0,0	1 567,3	1 567,3	-
Encaisse billets				
étrangers	3,8	4,1	0,3	7,9
Agence Monétaire de				
l'Afrique de l'Ouest	4,5	4,9	0,4	8,9
Créances à rattacher	53,7	43,3	-10,4	-19,4
<b>TOTAL</b>	<b>3 513,8</b>	<b>3 453,8</b>	<b>-60,0</b>	<b>-1,7</b>

Source : BCEAO.

Les créances de la BCEAO ont baissé de 4,7 milliards pour s'établir à 473 milliards contre 477,7 milliards au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2005, la décomposition des créances de la Banque Centrale se présente comme suit :

	2004	2005	Variation	
			Valeur	%
<i>en milliards de FCFA</i>				
Créances / les étab. de crédit	2,5	11,7	9,2	368,0
Créances / Trésors Nationaux	475,2	461,3	-13,9	-2,9
Créances monétaires	382,4	368,9	-13,5	-3,5
Créances financières	92,8	92,4	-0,4	-0,4
<b>TOTAL</b>	<b>477,7</b>	<b>473,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>-1,0</b>

Source : BCEAO.

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 514,3 milliards contre 599,7 milliards en 2004, soit une contraction de 85,4 milliards induite par les tirages et les remboursements ci-après :

	FAS	FRPC	RCF	Autres	Total
<i>en milliards de FCFA</i>					
<b>Solde au 31/12/04</b>	<b>0,5</b>	<b>549,9</b>	<b>0,2</b>	<b>49,1</b>	<b>599,7</b>
Tirages	0,0	21,8	0,0	0,0	21,8
Remboursements	-0,5	-114,3	-0,2	0,0	-115,0
Réévaluation			0,0	7,8	7,8
<b>Solde au 31/12/05</b>	<b>0,0</b>	<b>457,4</b>	<b>0,0</b>	<b>56,9</b>	<b>514,3</b>

Source : BCEAO.

Les Immobilisations sont passées de 202,3 milliards en 2004 à 211,9 milliards en 2005, soit une hausse de 9,6 milliards.

## 1.2 - Analyse des postes du Passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 2.213,9 milliards contre 1.988,1 milliards au 31 décembre 2004.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont passés de 1.226,3 milliards en 2004 à 1.003,8 milliards au 31 décembre 2005, soit une baisse de 222,5 milliards, s'analysant comme suit :

	2004	2005	Variation	
			Valeur	%
<i>en milliards de FCFA</i>				
Banques et Institutions Etrangères	66,0	79,1	13,1	19,8
Banques et Institutions Communes de l'Union	96,3	71,7	-24,6	-25,5
Etablissements de crédits	651,0	522,9	-128,1	-19,7
Trésors Nationaux et autres organismes publics	399,6	317,6	-82,0	-20,5
Autres comptes de dépôts	13,4	12,5	-0,9	-6,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 226,3</b>	<b>1 003,8</b>	<b>-222,5</b>	<b>-18,1</b>

Source : BCEAO.

Au titre des opérations avec le Fonds Monétaire International, les engagements se sont repliés de 96,7 milliards en s'établissant à 519,2 milliards contre 615,9 milliards, une année plus tôt.

Les provisions pour risques et charges ont progressé de 3,7 milliards en s'inscrivant à 31,0 milliards en 2005 contre 27,3 milliards en 2004.

Les autres passifs sont passés de 180,1 milliards au 31 décembre 2004 à 163,0 milliards au 31 décembre 2005, soit une baisse de 17,1 milliards.

Le poste capital et réserves est ressorti à 1 148,6 milliards, en accroissement de 90,1 milliards, à la suite des variations ci-après :

	2004	2005	Variation Valeur
	<i>en milliards de FCFA</i>		
Capital	134,1	134,1	0,0
Prime de fusion	43,6	43,6	0,0
Réserve statutaire	59,8	62,7	2,9
Réserve générale	49,4	49,4	0,0
Réserve spéciale de réévaluation 11/01/94	18,9	18,9	0,0
Réserve spéciale de réévaluation de l'or 11/01/94	77,2	77,2	0,0
Réserve de réévaluation de l'or	6,6	77,3	70,7
Réserves pour risques de refinancement	19,7	19,7	0,0
Autres réserves	0,0	4,3	4,3
Ecart de réévaluation des immeubles	106,6	106,6	0,0
Report à nouveau	356,1	344,8	-11,3
Fonds de réévaluation des devises	138,5	162,0	23,5
Fonds pour risque bancaire généraux	48,0	48,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 058,5</b>	<b>1 148,6</b>	<b>90,1</b>

Source : BCEAO.

## 2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Au terme de douze mois d'activités, la gestion de la Banque fait ressortir en 2005, un résultat bénéficiaire de 8,7 milliards, en baisse de 10,6 milliards par rapport à l'exercice précédent.

D'un exercice à l'autre, les produits sont passés de 193,5 milliards à 173,7 milliards et les charges de 174,2 milliards à 165 milliards. Ils se décomposent comme suit :

	2004	2005	Variation Valeur
	<i>en milliards de FCFA</i>		
<b>PRODUITS</b>			
Produits des opérations de crédit	12,2	12,3	0,1
Produits sur avoirs extérieurs	106,6	100,6	-6,0
- Compte d'Opérations	106,2	88,1	-18,1
- Intérêts sur avoirs en devises	0,4	6,1	5,7
- Produits sur instruments financiers	0,0	6,4	6,4
Produits sur opération de change	41,7	55,2	13,5
Autres produits	33,0	5,6	-27,4
<b>TOTAL</b>	<b>193,5</b>	<b>173,7</b>	<b>-19,8</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges d'intérêts	17,5	16,2	-1,3
- Charges sur opérations avec le FMI	1,7	2,3	0,6
- Charges/les opérations avec les autres corresp.	0,1	0,1	0,0
- Intérêts versés à la clientèle	15,7	12,3	-3,4
- Charges sur instruments financiers	0,0	1,5	1,5
Charges sur opérations de change	22,0	28,1	6,1
Dépenses de fonctionnement	37,6	98,9	-10,6
- Entretien de la circulation fiduciaire	37,6	27,6	-10,0
- Frais généraux		71,3	-0,6
Dotations	21,8	19,5	-2,3
- Dotations aux amortissements	16,1	15,4	-0,7
- Dotations aux provisions	5,7	4,1	-1,6
Autres charges	3,4	2,3	-1,1
<b>S/TOTAL</b>	<b>174,2</b>	<b>165,0</b>	<b>-9,2</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>19,3</b>	<b>8,7</b>	<b>-10,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193,5</b>	<b>173,7</b>	<b>-19,8</b>

Source : BCEAO.

## 2.1 - Produits

Les produits sont ressortis à 173,7 milliards en 2005 contre 193,5 milliards en 2004, soit une baisse de 19,8 milliards ou 10,2 % résultant de l'évolution des éléments suivants :

Les produits des opérations de crédit sont demeurés stables en se fixant à 12,3 milliards. Cette situation provient essentiellement des effets contrastés de la légère hausse des produits générés par les concours aux établissements de crédit et aux Trésors nationaux, et de la baisse de la rémunération des titres d'Etat détenus par la Banque et des produits issus des soldes débiteurs et créances consolidées.

	2004	2005	Variation	
			Valeur	%
	en milliards de FCFA			
- Refinancement des Etablissements de crédit	0,8	1,1	0,3	37,5
- Concours aux Trésors Nationaux	10,7	10,9	0,2	1,9
- Produits sur Titres d'Etat	0,4	0,3	-0,1	-25,0
- Soldes débiteurs et créances consolidées	0,3	0,0	-0,3	-100,0
<b>TOTAL</b>	<b>12,2</b>	<b>12,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>

Source : BCEAO.

D'un exercice à l'autre, les produits acquis sur les avoirs extérieurs sont passés de 106,6 milliards à 100,6 milliards, soit une baisse de 6,0 milliards imputable à la mise en oeuvre du nouveau cadre institutionnel et réglementaire de gestion des réserves de change.

En effet, les produits encaissés au titre de la rémunération des avoirs déposés en compte d'opérations auprès du Trésor français sont ressortis à 88,1 milliards en 2005 contre 106,2 milliards en 2004, soit une régression de 18,1 milliards consécutive à la baisse du niveau des

avoirs détenus en compte d'opérations à la suite de l'application des clauses de l'Avenant n° 1 à la Convention de Compte d'Opérations. Par contre, les produits générés par le portefeuille d'instruments financiers se sont chiffrés à 6,4 milliards.

Les autres produits se sont établis à 5,6 milliards contre 33 milliards en 2004, soit une contraction de 27,4 milliards. Ils sont constitués principalement par les produits divers pour 1,7 milliard, les reprises sur provisions et amortissements pour 2,8 milliards, les produits sur exercices antérieurs pour 0,8 milliard et les produits exceptionnels pour 0,3 milliard.

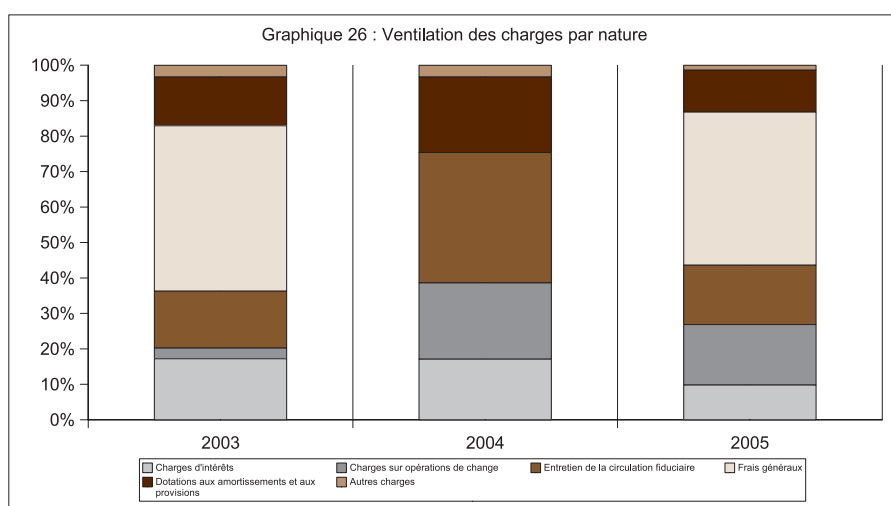
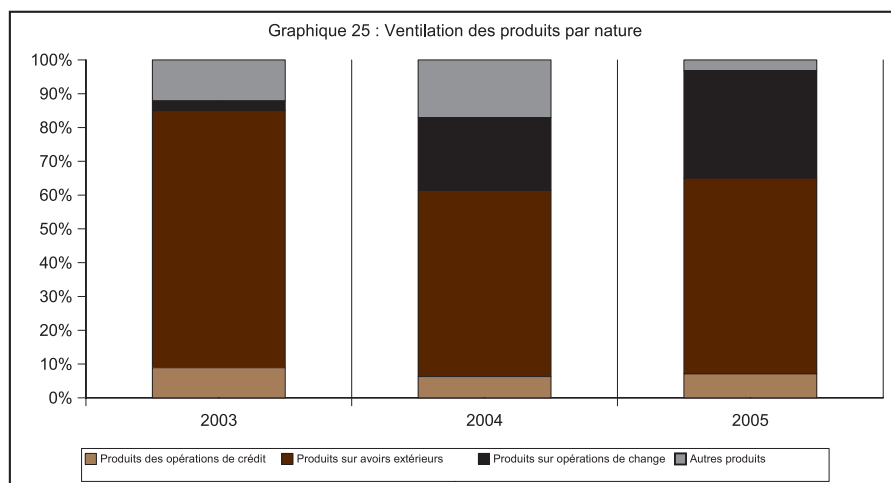
## 2.2 - Charges

Les charges de l'exercice se sont chiffrées à 165 milliards en 2005 contre 174,2 milliards en 2004, soit une baisse de 9,2 milliards imputable essentiellement à l'évolution contrastée des charges sur opérations de change et des dépenses de fonctionnement qui se sont établies respectivement à 28,1 milliards et à 98,9 milliards en 2005 contre 22 milliards et 109,5 milliards en 2004.

La contraction de 10,6 milliards des dépenses de fonctionnement résulte de l'effet conjugué de la baisse des dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire et des frais généraux qui ont diminué respectivement de 10 milliards et de 0,6 milliard. Cette baisse significative est le résultat des efforts déployés dans le cadre du renforcement de la maîtrise des charge de l'Institut d'Emission.

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont situées à 19,5 milliards contre 21,8 milliards un an auparavant.

Les autres charges se sont repliées de 1,1 milliard en s'établissant à 2,3 milliards en 2005 contre 3,4 milliards en 2004.



### 3 - CONTROLE DES COMPTES

La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux désignés par les Ministres chargés des finances, en application de l'article 64 des Statuts, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet BENIN EXPERTISE, représenté par Monsieur Alidou KOUSSE ;
- au Burkina, le cabinet SECCAPI, représenté par Madame Françoise TOE SAWADOGO ;
- en Côte d'Ivoire, le cabinet DELOITTE & TOUCHE, représenté par Monsieur René EDI ;
- en Guinée-Bissau, le cabinet BDO/MBA, représenté par Madame Marie BA ;
- au Mali, le cabinet SARECI, représenté par Monsieur Bourahima SIBY ;
- au Niger, le cabinet MAZARS & GUERARD/KMC, représenté par Monsieur Hassane KENEYE ;

- au Sénégal, le cabinet SYNERGIES AUDIT & CONSEILS, représenté par Monsieur Libasse DIAGNE ;
- au Togo, le cabinet AFRIQUE AUDIT & CONSULTING, représenté par Monsieur Anani CLOMEGAH.

Le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet COOPERS & LYBRAND/DIEYE, représenté par Monsieur Aziz DIEYE.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'opérations signée le 4 décembre 1973 entre la France et les Etats de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Michel REVEYRAND et pour l'Union, par le cabinet COOPERS & LYBRAND/DIEYE, Commissaire Contrôleur.

## 4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

### RAPPORT D'OPINION

Exercice clos le 31 décembre 2005

**Coopers & Lybrand/Dièye**  
2, Place de l'Indépendance  
Immeuble BIAO - 1er étage  
B.P. 188 - DAKAR  
Tél. : 821.85.88 - 821.86.71  
Télécopie : 821.75.94

*Membre de Coopers & Lybrand (International)*

Messieurs les Administrateurs de la Banque  
Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest-BCEAO  
Avenue Abdoulaye FADIGA  
DAKAR

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'UMOA en date du 11 septembre 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle du bilan et du compte de résultat de la BCEAO relatifs à l'exercice clos le 31.12.2005, tels qu'ils sont annexés au présent rapport. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des Directions nationales eux-mêmes audités par les Contrôleurs Nationaux des différents pays membres de l'UMOA. La préparation des états financiers est du ressort exclusif du Management de la Banque Centrale, notre rôle étant d'en vérifier la conformité aux normes comptables internationales.

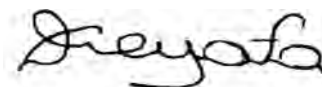
Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les différentes rubriques des états financiers. Un audit consiste également à apprécier que les principes comptables ont fait l'objet d'une application constante et que les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes sont raisonnables. Nous pensons que nos travaux de contrôle peuvent valablement servir de base à l'expression d'une opinion sur les états financiers de la Banque Centrale.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit telles que définies par l'IFAC et a comporté toutes les diligences que nous avons jugées nécessaires, compte tenu de l'utilisation pour ce qui concerne les directions nationales, des travaux réalisés sous leur responsabilité par les contrôleurs nationaux.

Du fait de la crise socio-politique en Côte-d'Ivoire depuis l'exercice 2002, les agences de Bouaké, Korhogo et Man ont dû cesser leurs activités entre Septembre et Octobre 2002. Par ailleurs, ces Agences ont fait l'objet d'attaques dont l'évaluation du préjudice n'a pas été réalisée en raison de l'insécurité prévalant dans la zone. Par conséquent, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas pu auditer les comptes de ces Agences pour nous permettre d'exprimer une opinion sur lesdits comptes.

En conclusion de nos travaux, et compte tenu de ce que dessus, nous sommes d'avis que les comptes de la BCEAO arrêtés au 31 décembre 2005 sont réguliers et sincères et reflètent la situation financière de la Banque ainsi que le résultat de ses opérations closes à la même date.

Fait à Dakar, le 13 Juin 2006



**Aziz DIEYE**

Associé-Directeur

## RAPPORT SUR LE CHANGEMENT DE METHODE

**Coopers & Lybrand/Dièye**  
 2, Place de l'Indépendance  
 Immeuble BIAO - 1er étage  
 B.P. 188 - DAKAR  
 Tél. : 821.85.88 - 821.86.71  
 Télécopie : 821.75.94

*Membre de Coopers & Lybrand (International)*

Messieurs les Administrateurs de la Banque  
 Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest-BCEAO-  
 Avenue Abdoulaye FADIGA  
 DAKAR

Messieurs les Administrateurs,

Conformément aux principes comptables internationaux (Norme IASC 1), les états financiers doivent être établis et présentés d'un exercice à l'autre selon les normes, méthodes et formes fixés en vue de permettre leur comparabilité dans l'espace et dans le temps.

La dérogation à ce principe fondamental ne peut se justifier que par la recherche d'une meilleure image fidèle.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé au cours de l'exercice sous revue à un changement de méthode relativement à la comptabilisation du reliquat des dépenses de signes monétaires liées à l'opération de démonétisation de la gamme 1992 pour un montant de 25 061 millions de FCFA qui initialement devaient être amorti sur 3 ans.

Au cours de cet exercice, la banque a décidé d'adopter définitivement les nouvelles normes comptables internationales et a de ce fait eu recours aux dispositions de la norme IFRS 1 fixant les conditions de première application des IFRS. La première application des normes IAS/IFRS étant un changement de méthodes comptables au sens d'IAS 8, l'impact du changement de référentiel est imputé dans les capitaux propres d'ouverture à la date de transition.

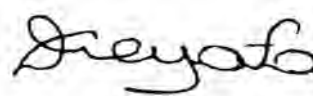
Les normes d'audit internationales requièrent en pareilles circonstances que le Commissaire Contrôleur fasse un rapport sur la base des éléments fournis.

Ce rapport doit déterminer l'incidence du changement de méthode sur les états financiers.

Le Changement intervenu s'est traduit comme suit :

	31/12/2004
	(En millions de FCFA)
Résultat avant changement de méthode	19 276
Résultat après changement de méthode	-5 785
Incidence du Changement de méthode	-25 061

Fait à Dakar, le 13 Juin 2006



**Aziz DIEYE**  
 Associé-Directeur

## 5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2005

## BILAN DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2005

*en millions de FCFA*

	Notes	31/12/2005	31/12/2004	Variation
<b>ACTIF</b>				
Avoirs en or	5	315 539	244 807	70 732
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	6	47 980	28 612	19 368
Avoirs en monnaies étrangères	7	3 453 806	3 513 776	-59 970
Créances sur les établissements de crédit	8	11 655	2 462	9 193
Créances sur les Trésors Nationaux	9	461 360	475 262	-13 902
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	10	514 308	599 717	-85 409
Immobilisations (1)	11	211 879	202 306	9 573
Autres actifs	12	83 381	71 396	11 985
<b>TOTAL</b>		<b>5 099 908</b>	<b>5 138 338</b>	<b>-38 430</b>
<b>PASSIF</b>				
Billets et monnaies en circulation	13	2 213 870	1 988 086	225 784
Comptes créditeurs et dépôts	14	1 003 856	1 226 294	-222 438
Transferts à exécuter	15	7 337	18 635	-11 298
Engagements en monnaies étrangères	16	4 386	4 130	256
Engagements envers le Fonds Monétaire International	17	519 180	615 898	-96 718
Provisions pour risques et charges	18	30 996	27 287	3 709
Autres passifs	19	163 040	180 152	-17 112
Capital et Réserves (1)	20	1 148 589	1 058 580	90 009
Résultat	21	8 654	19 276	-10 622
<b>TOTAL</b>		<b>5 099 908</b>	<b>5 138 338</b>	<b>-38 430</b>

(1) : Les chiffres de l'exercice 2004 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2005.

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2005 font partie intégrante des états financiers.



## COMpte DE PERTES ET PROFITS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2005

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2005	31/12/2004	Variation
Produits d'intérêts		106 445	118 846	-12 401
Charges d'intérêts		14 670	17 419	-2 749
<b>Résultat d'intérêts</b>	<b>26</b>	<b>91 775</b>	<b>101 427</b>	<b>-9 652</b>
<b>Dividendes</b>	<b>27</b>	<b>403</b>	<b>294</b>	<b>109</b>
Produits des commissions		22	23	-1
Charges des commissions		87	80	7
<b>Résultat net des commissions</b>	<b>28</b>	<b>-65</b>	<b>-57</b>	<b>-8</b>
<b>Résultat net des opérations sur instruments financiers</b>	<b>29</b>	<b>4 881</b>	<b>0</b>	<b>4 881</b>
Produits sur opérations de change		55 202	41 661	13 541
Charges sur opérations de change		28 125	22 030	6 095
<b>Résultat net de change</b>	<b>30</b>	<b>27 077</b>	<b>19 631</b>	<b>7 446</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>124 071</b>	<b>121 295</b>	<b>2 776</b>
Autres produits ordinaires (1)	31	2 390	27 460	-25 070
<b>Total des produits nets</b>		<b>126 461</b>	<b>148 755</b>	<b>-22 294</b>
Entretien de la circulation	32	27 609	37 668	-10 059
Frais généraux	33	71 350	71 867	-517
Autres charges ordinaires (1)	34	2 166	3 368	-1 202
Dotations nettes aux amortissements et provisions	35	16 682	16 576	-106
<b>Charges d'exploitation générale</b>		<b>117 807</b>	<b>129 479</b>	<b>-11 672</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 654</b>	<b>19 276</b>	<b>-10 622</b>

(1) : Les chiffres de l'exercice 2004 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2005.

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2005 font partie intégrante des états financiers.

## ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2005

*en millions de FCFA*

	Capital	Primes de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	134 120	43 587	511 191	381 190	9 116	1 079 204
Réévaluation de l'or			6 555			6 555
Prélèvement de réserve sur risques de refinancement			-1 055			-1 055
Affectation en réserves			8 053		-8 053	-
Financement des organes communautaires					-1 063	-1 063
Bénéfice de l'exercice					19 276	19 276
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b>134 120</b>	<b>43 587</b>	<b>524 744</b>	<b>381 190</b>	<b>19 276</b>	<b>1 102 917</b>
Effets des modifications						
Changement de méthode comptable				-25 061		-25 061
<b>Solde modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>134 120</b>	<b>43 587</b>	<b>524 744</b>	<b>356 129</b>	<b>19 276</b>	<b>1 077 856</b>
Ajustement de valeur			1			1
Réévaluation de l'or			70 732			70 732
Affectation en réserves			30 573	-11 297	-19 276	-
Bénéfice de l'exercice					8 654	8 654
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>134 120</b>	<b>43 587</b>	<b>626 050</b>	<b>344 832</b>	<b>8 654</b>	<b>1 157 243</b>

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2005 font partie intégrante des états financiers.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2005**

en millions de FCFA

	2005	2004
<b>Activité d'exploitation</b>		
Intérêts & commissions perçus	173 294	193 142
Intérêts et commissions versés	-46 571	-42 897
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-98 959	-109 535
Dotations aux amortissements et aux provisions	-19 537	-21 754
<b>Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs d'exploitation (a)</b>	<b>8 227</b>	<b>18 956</b>
<b>(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)</b>	<b>-1 067 792</b>	<b>138 782</b>
Créances sur les Etablissements de crédit	-9 193	5 502
Créances sur les Trésors Nationaux	13 902	22 809
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	85 409	134 190
Autres créances d'exploitation	-1 157 910	-23 719
<b>Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)</b>	<b>-137 093</b>	<b>-84 040</b>
Billets & monnaies émis	225 784	-39 555
Comptes courants et dépôts	-222 438	88 215
Transferts à exécuter	-11 298	9 383
Engagements	-96 462	-151 066
Autres dettes d'exploitation	-17 112	14 348
Provisions pour risques et charges	3 709	3 751
Retraitement résultat exercice précédent	-19 276	-9 116
<b>Flux net de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)</b>	<b>-1 196 658</b>	<b>73 698</b>
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations financières	-2 140	-4 364
Acquisition d'autres immobilisations	-7 433	-34 504
Produits de cession d'éléments d'actifs	24	26
Dividendes reçus	403	294
<b>Flux net de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (2)</b>	<b>-9 146</b>	<b>-38 548</b>
<b>Activité de financement</b>		
Réserve statutaire	2 891	1 368
Réserve générale	4 150	6 685
Réserve de réévaluation Or	70 732	6 555
Réserve de réévaluation des devises	23 532	-1 054
Report à nouveau	-11 297	0
Autres résultats directement affectés aux fonds propres	1	0
<b>Flux net de trésorerie provenant de l'activité de financement (3)</b>	<b>90 009</b>	<b>13 554</b>
<b>Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)</b>	<b>-1 115 795</b>	<b>48 704</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)</b>	<b>3 787 195</b>	<b>3 738 491</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5) (Notes 5, 6 et 7)</b>	<b>2 671 400</b>	<b>3 787 195</b>

en millions de FCFA

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2005	2004
Avoirs en or	315 539	244 807
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	47 980	28 612
Avoirs en monnaies étrangères	2 307 881	3 513 776
<b>Total</b>	<b>2 671 400</b>	<b>3 787 195</b>

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2005 font partie intégrante des états financiers.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADI-GA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres de l’Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) (le Bénin, le Burkina, la Côte d’Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) par le Traité du 12 mai 1962, amendé le 14 novembre 1973. Son capital n’est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d’une part, à l’organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l’espace communautaire, et d’autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l’Union. En sa qualité d’Institut d’émission, la BCEAO a le privilège exclusif d’émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l’UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l’émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l’or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d’établissements ou d’organismes dont l’activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l’UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d’agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors nationaux, par l’exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l’exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l’UMOA.

#### Note 2 - Principes et méthodes comptables

##### 2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2005

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l’Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (article 61 des Statuts), en

conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine ( Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 1 euro = 655,957 FCFA.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

A ce jour, les principales différences entre les conventions comptables de la BCEAO et les normes IAS/IFRS en vigueur au 31 décembre 2005 et applicables à la BCEAO, concernent le traitement des immobilisations corporelles (IAS 16), des avantages du Personnel (IAS 19), des immobilisations incorporelles (IAS 38) et des immeubles de placement (IAS 40).

En matière de traitement des immobilisations corporelles, la comptabilisation des immeubles par composants n'est pas appliquée. S'agissant des avantages du Personnel, ceux relatifs aux congés sabbatiques et à la retraite anticipée ne sont pas pris en compte. Quant aux immobilisations incorporelles, les logiciels développés en interne ne sont pas immobilisés. Enfin, les immeubles de placement ne sont pas identifiés comptablement. L'application intégrale de ces normes aurait eu des impacts faibles sur les comptes en 2005.

Toutes ces normes ne sont pas encore appliquées intégralement parce que les conditions techniques (procédures spécifiques, expertise, etc.) de leur mise en oeuvre ne sont pas encore réunies.

## 2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

## 2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance significative ;
- réalité économique ;
- transparence.

## 2.4 - Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant par la valeur de marché pour l'or, les titres et les éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan.

## 2.5 - Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

## 2.6 - Conversion en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change en résultant, sont enregistrés dans le compte de pertes et profits de la période.

## 2.7 - Opérations en devises

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des devises.

## 2.8 - Segmentation

La BCEAO exerce exclusivement une activité de banque centrale. En conséquence, ses comptes annuels ne font pas l'objet de segmentation.

## 2.9 - Information financière Intermédiaire

La BCEAO publie sa situation active et passive sur une base mensuelle.

## 2.10 - Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers amène la BCEAO à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

## 2.11 - Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 62 des Statuts.

## 2.12 - Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours du jour de la transaction. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. L'écart de réévaluation (plus values et moins values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation qui figure au bilan dans les capitaux propres.

## 2.13 - Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI, au titre des ressources générales, font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, au cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

#### **2.14 - Avoirs en monnaies étrangères**

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans les actifs obligataires.

#### **2.15 - Portefeuille - titres**

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

##### **● Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de pertes et profits. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

##### **● Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

##### **● Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

## ● Comptabilisation des titres en devises

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans les engagements en hors bilan.

### 2.16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères, liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

### 2.17 - Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

### 2.18 - Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Elles sont constituées par les encours sur les titres publics et les concours consolidés sur les découverts statutaires. Les concours sur les titres publics sont les encours de titres d'Etat détenus par la BCEAO. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les concours consolidés sur les découverts statutaires sont des découverts accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres de septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

### 2.19 - Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au Conseil d'Administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, la BCEAO n'a pas la capacité de contrôler la politique d'exploitation et les actifs desdites sociétés. Elle n'exerce donc pas un contrôle ou une influence notable sur ces sociétés. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime représenter la juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêt. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.



Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

## 2.20 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront à la BCEAO sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les acquisitions inférieures à 100 000 FCFA sont enregistrées aux comptes de charges. Les charges de rénovation et de réparation sont constatées dans le compte de pertes et profits dès leur engagement. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle ne sont pas encore comptabilisées séparément.

Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert. L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seules les constructions sont réévaluées.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amortissable
Constructions	20 ans
Agencements, Aménagements et Installations	6 ans 8 mois
Matériels et mobiliers	4 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans
Logiciels	4 ans

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### 2.21 - Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

### 2.22 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

### 2.23 - Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

### 2.24 - Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### 2.25 - Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté un emprunt auprès de la Banque Mondiale dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

### 2.26 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

### 2.27 - Avantages du Personnel

Au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médaille de travail.

Le Personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale versés au Personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et provisionnés. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

## 2.28 - Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne la constitution, sur une base réglementaire, de réserves de prévoyance des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Réserve de réévaluation des avoirs en devises**

Sous cette rubrique, est repris l'ancien Fonds de Réévaluation des avoirs en devises, créé en 1998 et destiné à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté par un prélèvement sur le bénéfice.

- **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

## 2.29 - Instruments dérivés

En 2005, la BCEAO n'a effectué que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

## 2.30 - Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- *Risque de marché* : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- *Risques de contrepartie* : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- *Risque opérationnel* : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques (DCPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne (DIAI) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

### 2.31 - Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements de financement, les engagements sur titres, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

### 2.32 - Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus values et moins values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

### 2.33 - Evènements postérieurs à la date de clôture

Les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers.

### 2.34 - La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

### 2.35 - Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil d'Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 64 de ses statuts qui stipule que : "le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale ».

Le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle des comptabilités du Siège, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération.

### **Note 3 - Modifications par rapport à l'exercice précédent**

Des modifications par rapport à l'exercice 2004 sont intervenues au cours de l'exercice 2005. Ces modifications visent à donner une présentation plus précise et plus détaillée de la situation financière de la Banque et de ses résultats.

Les modifications sont résumées ci-après :

- ***Changement de méthode comptable***

Il concerne l'application de la norme IAS 38 « Immobilisation incorporelle », en liaison avec la mise en oeuvre de la décision de la Banque visant à appliquer l'ensemble des normes IAS/IFRS, dès lors que les conditions de leur application sont remplies, et conformément aux engagements pris à l'égard du FMI, dans le cadre de l'évaluation des sauvegardes des ressources de cette Institution.

Les exercices précédents, les charges immobilisées étaient amorties et les annuités d'amortissement étaient imputées au compte de pertes et profits.

L'IAS 38 précise que lorsqu'une dépense est encourue pour assurer des avantages économiques futurs, sans qu'aucune immobilisation incorporelle ou aucun actif pouvant être comptabilisé n'ait été acquis ou créé, la dépense est imputée en charge au moment où elle est encourue. Dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005, les charges immobilisées ont été décomptabilisées par ajustement des capitaux propres d'ouverture.

- ***Présentation du compte de pertes et profits***

Les exercices précédents, les produits et charges hors exploitation étaient constitués des éléments qui, en raison de leur nature, ne sont pas considérés comme inhérents à l'exploitation. Ils contribuaient ainsi à la formation du résultat hors exploitation, inscrit en dessous du résultat d'exploitation.

Le format de présentation du compte de pertes et profits a été modifié pour respecter les rubriques minimums de charges et de produits prescrites par l'IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées ». Pour ce faire, les produits et charges hors exploitation ont été reclassés dans une rubrique spécifique du résultat d'exercice, notamment dans les « autres produits et charges ordinaires ».

- ***Retraitement pro forma de l'exercice 2004***

Afin d'assurer la comparabilité de l'exercice 2005 avec l'exercice 2004 :

- le bilan au 31 décembre 2004 a été retraité au format de celui du 31 décembre 2005 ;
- le compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 a été retraité au format du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005.

**BILAN RETRAITE AU 31 DECEMBRE 2005 (AVANT AFFECTATION DU BENEFICE)***en millions de FCFA*

	Notes	31/12/2004	Changement de méthode	31/12/2004
<b>ACTIF</b>				
Avoirs en or		244 807		244 807
Avoirs sur le Fonds Monétaire International		28 612		28 612
Avoirs en monnaies étrangères		3 513 776		3 513 776
Créances sur les établissements de crédit		2 462		2 462
Créances sur les Trésors Nationaux		475 262		475 262
Opérations pour compte des Trésors Nationaux		599 717		599 717
Immobilisations (1)		227 367	-25 061	202 306
Charges immobilisées	a	25 061	-25 061	-
Autres actifs		71 396		71 396
<b>TOTAL</b>		<b>5 163 399</b>	<b>-25 061</b>	<b>5 138 338</b>
<b>PASSIF</b>				
Billets et monnaies en circulation		1 988 086		1 988 086
Comptes créditeurs et dépôts		1 226 294		1 226 294
Transferts à exécuter		18 635		18 635
Engagements en monnaies étrangères		4 130		4 130
Engagements envers le Fonds Monétaire International		615 898		615 898
Provisions pour risques et charges		27 287		27 287
Autres passifs		180 152		180 152
Capital et Réserves (1)		1 083 641	-25 061	1 058 580
Report à nouveau	a	381 190	-25 061	356 129
Résultat		19 276		19 276
<b>TOTAL</b>		<b>5 163 399</b>	<b>-25 061</b>	<b>5 138 338</b>

(1) : Les chiffres de l'exercice 2004 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2005.

**Notes sur le bilan retraité**

(a) Les charges immobilisées ont été annulées en contrepartie du report à nouveau.

## COMPTE DE PERTES ET PROFITS RETRAITES AU 31 DECEMBRE 2004

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2004	Reclassement	31/12/04
Produits d'intérêts		118 846		118 846
Charges d'intérêts		17 419		17 419
<b>Résultat net d'intérêts</b>		<b>101 427</b>		<b>101 427</b>
<b>Dividendes</b>				
<i>Autres produits ordinaires</i>	<i>b</i>		294	294
Produits sur opérations de change		41 661		41 661
Charges sur opérations de change		22 030		22 030
<b>Résultat net de change</b>		<b>19 631</b>		<b>19 631</b>
Produits des commissions		23		23
Charges des commissions		80		80
<b>Résultat net des commissions</b>		<b>(57)</b>		<b>(57)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>121 001</b>	<b>294</b>	<b>121 295</b>
Autres produits ordinaires (1)		26 421	1 039	27 460
<i>Dividendes</i>	<i>b</i>		(294)	
<i>Produits hors exploitation</i>	<i>c</i>		1 333	
Autres charges ordinaires (1)		0	3 368	3 368
<i>Charges hors exploitation</i>	<i>d</i>		3 368	
Entretien de la circulation		37 668		37 668
Frais généraux		71 867		71 867
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>37 887</b>	<b>(2 035)</b>	<b>35 852</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions		16 576		16 576
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>21 311</b>		<b>19 276</b>
Produits hors exploitation (1)		1 333	(1 333)	
<i>Produits hors exploitation</i>	<i>c</i>		(1 333)	
Charges hors exploitation (1)		3 368	(3 368)	
<i>Charges hors exploitation</i>	<i>d</i>		(3 368)	
<b>Résultat hors exploitation</b>		<b>(2 035)</b>	<b>2 035</b>	
<b>Résultat net</b>		<b>19 276</b>		<b>19 276</b>

(1) : Les chiffres de l'exercice 2004 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice 2005.

## Notes sur le compte de pertes et profits retraité

- b) Les dividendes ont été déclassés des autres produits ordinaires pour être reclassés dans les dividendes.
- c) Les produits hors exploitation ont été reclassés dans les autres produits ordinaires.
- d) Les charges hors exploitation ont été reclassées dans les autres charges ordinaires.

## Note 4 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/05 en FCFA	31/12/04 en FCFA	Variations en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	556,040	481,580	15,46
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	957,180	930,370	2,88
1 Franc suisse (CHF)	421,810	425,150	-0,78
1 Yen japonais (JPY)	4,720	4,697	0,48
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	794,725	797,137	-0,3
1 Dollar canadien (CAD)	477,930	399,580	19,61
1 Kilogramme d'or	8 648 583	6 709 893	28,89
1 Once d'or	269 001	208 701	28,89

## INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

## BILAN ACTIF

## Note 5 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/05		31/12/04		Variation
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Or en dépôt au Siège	119 714,82	32 204	119 714,82	24 985	7 219
Or détenu à la Banque de France	1 053 212,15	283 315	1 053 286,56	219 822	63 493
Or solde compte poids	74,41	20			20
<b>Total</b>	<b>1 173 001,38</b>	<b>315 539</b>	<b>1 173 001,38</b>	<b>244 807</b>	<b>70 732</b>

Aucune transaction n'a été effectuée en 2005. La variation de l'exercice résulte de l'appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 208 701 FCFA au 31 décembre 2004 à 269 001 FCFA au 31 décembre 2005.

## Note 6 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.



La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :

- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
- les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses des recettes de l'Etat ;
- les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.

La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contre-valeur en Francs CFA, les bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

	31/12/05		31/12/04		Variation en millions de FCFA
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	
Position de réserve	57 710 861	45 864	29 486 324	23 505	22 359
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	2 662 879	2 116	6 407 060	5 107	-2 991
<b>Total</b>	<b>60 373 740</b>	<b>47 980</b>	<b>35 893 384</b>	<b>28 612</b>	<b>19 368</b>

La position de réserve s'analyse comme suit :

*en millions de FCFA*

	31/12/05		31/12/04		Variation en millions de FCFA
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	
Quotas FMI	855 800 000	680 126	855 800 000	682 190	-2 064
FMI, Compte n° 1	798 089 139	-634 262	826 491 176	-658 826	24 564
Tirages ordinaires			177 500	141	-141
<b>Total</b>	<b>57 710 861</b>	<b>45 864</b>	<b>29 486 324</b>	<b>23 505</b>	<b>22 359</b>

Par pays, la position de réserve se présente comme suit :

## EN DTS

	INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	G. BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
<b>A</b>	<b>QUOTA</b>	<b>855 800 000</b>	<b>61 900 000</b>	<b>60 200 000</b>	<b>325 200 000</b>	<b>14 200 000</b>	<b>93 300 000</b>	<b>65 800 000</b>	<b>161 800 000</b>	<b>73 400 000</b>
	<b>FMI COMPTE N° 1 a)</b>	<b>798 089 139</b>	<b>57 695 008</b>	<b>51 082 722</b>	<b>313 596 244</b>	<b>13 719 901</b>	<b>81 320 940</b>	<b>55 256 921</b>	<b>154 817 801</b>	<b>70 599 602</b>
	AVOIRS EXCLUS (Recours Cr�dit du Fonds b)									
	- Financements compensatoires - Tirages ordinaires - Facilit�s �largies - Facilit�s suppl�mentaires - Autres ressources emprunt�es - Tirages s/Fin.Compt. & F.P/Impr�vu									
<b>B</b>	<b>AVOIRS NON EXCLUS (a-b)</b>	<b>798 089 139</b>	<b>57 695 008</b>	<b>51 082 722</b>	<b>313 596 244</b>	<b>13 719 901</b>	<b>81 320 940</b>	<b>55 256 921</b>	<b>154 817 801</b>	<b>70 599 602</b>
<b>C</b>	<b>POSITION DE RESERVES : A-B</b>	<b>57 710 861</b>	<b>4 204 992</b>	<b>9 117 278</b>	<b>11 603 756</b>	<b>480 099</b>	<b>11 979 060</b>	<b>10 543 079</b>	<b>6 982 199</b>	<b>2 800 398</b>
	<i>COURS DTS EN CFA = 794,725</i>									
	- Financements compensatoires - Tirages ordinaires - Facilit�s �largies - Facilit�s suppl�mentaires - Autres ressources emprunt�es									

## EN FCFA

	INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	G. BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
<b>A</b>	<b>QUOTA</b>	680 125 655 000	49 193 477 500	47 842 445 000	258 444 570 000	11 285 095 000	74 147 842 500	52 292 905 000	128 586 505 000	58 332 815 000
	<b>FMI COMPTE N° 1 a)</b>	634 261 390 935	45 851 665 029	40 596 715 996	249 222 774 982	10 903 548 419	64 627 784 418	43 914 056 547	123 037 576 878	56 107 268 666
	<b>AVOIRS EXCLUS</b> (Recours Crédit du Fonds b)									
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées									
	- Tirages s/Fin.Compt & F.P/Imprévu									
<b>B</b>	<b>AVOIRS NON EXCLUS (a-b)</b>	634 261 390 935	45 851 665 029	40 596 715 996	249 222 774 982	10 903 548 419	64 627 784 418	43 914 056 547	123 037 576 878	56 107 268 666
<b>C</b>	<b>POSITION DE RESERVES : A-B</b>	45 864 264 065	3 341 812 471	7 245 729 004	9 221 795 018	381 546 581	9 520 058 082	8 378 848 453	5 548 928 122	2 225 546 334
	<i>1 DTS = 794,725 FCFA</i>									
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées									

L'augmentation de la position de réserve est liée à un effet volume, le cours du DTS étant passé de 797,136 en 2004 à 794,725 en 2005.

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

	31/12/05		31/12/04		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
DTS détenus	2 477 957	1 969	6 407 060	5 107	-3 138
BCEAO, son compte au FMI	184 922	147	-	-	147
<b>Total</b>	<b>2 662 879</b>	<b>2 116</b>	<b>6 407 060</b>	<b>5 107</b>	<b>-2 991</b>

Les DTS détenus ont baissé de 3 138 millions de FCFA à la suite des opérations suivantes :

*en millions de FCFA*

	31/12/05
Acquisition	16 256
Cession	-15 931
Rémunérations perçues	304
Commissions payées	-3 764
Bonifications reçues	1
Réévaluation	-4
<b>Total</b>	<b>-3 138</b>

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

PAYS	EN DTS	En millions de FCFA
Bénin	119 839	95
Burkina	139 501	111
Côte d'Ivoire	446 657	355
Guinée-Bissau	398 374	317
Mali	186 673	148
Niger	210 805	167
Sénégal	962 753	765
Togo	13 355	11
<b>Total</b>	<b>2 477 957</b>	<b>1 969</b>

**Note 7- Avoirs en monnaies étrangères**

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la zone franc, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone franc, les billets étrangers, les titres en devises, les prêts interbancaires et les créances rattachées.

*en millions de FCFA*

	31/12/05	31/12/04	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	1 823 379	3 442 658	-1 619 279
Correspondants en dehors de la Zone Franc	15 768	13 692	2 076
Billets étrangers	4 118	3 780	338
Titres en devises	1 143 634	-	1 143 634
Prêts interbancaires en devises	423 655	-	423 655
Créances rattachées (intérêts courus)	43 252	53 646	-10 394
<b>Total</b>	<b>3 453 806</b>	<b>3 513 776</b>	<b>-59 970</b>

- **Avoirs en monnaies étrangères dans la zone franc**

Les avoirs en monnaies étrangères dans la zone franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (soldes créditeurs) chez les correspondants.

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'Avenant du 1<sup>er</sup> septembre 2005 y relatif, une partie de ses avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la zone franc s'analysent comme suit :

*en millions de FCFA*

	31/12/05	31/12/04	Variation
Compte d'opérations (Trésor français)	1 835 615	3 449 439	-1 613 824
Correspondants dans la zone franc			
● Compte ordinaire à la Banque de France	-13 978	-8 829	-5 149
● Comptes ordinaires chez autres correspondants	1 757	2 048	-291
Provisions	-15	-	-15
<b>Total</b>	<b>1 823 379</b>	<b>3 442 658</b>	<b>-1 619 279</b>

- **Correspondants en dehors de la zone franc**

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Comptes ordinaires chez Correspondants hors zone franc	5 756	5 236	520
Placements en devises étrangères	5 089	4000	1 089
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	<u>6 172</u>	<u>5 676</u>	496
	17 017	14 912	
Provisions	-1 249	-1 220	-29
<b>Total</b>	<b>15 768</b>	<b>13 692</b>	<b>2 076</b>

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants hors zone franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est équivalent au DTS.

● **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/05		31/12/04	
	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	5 168 821,11	3 391	4 828 615,56	3 167
USD	699 399,0	389	690 281,0	333
CHF	320 020,0	135	225 750,0	96
GBP	212 695,0	203	197 390,0	184
Autres		-	-	-
<b>Total</b>		<b>4 118</b>		<b>3 780</b>

● **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Titres en devises détenus à des fins de transaction	107 255	-	107 255
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1 036 379	-	1 036 379
<b>Total</b>	<b>1 143 634</b>		<b>1 143 634</b>

## ● Titres en devises détenus à des fins de transaction

## a) Ventilation par catégorie de titres

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	107 255	-	107 255
Obligations	-	-	-
Autres titres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>107 255</b>	<b>-</b>	<b>107 255</b>

## b) Ventilation par catégorie de titres

	31/12/05		31/12/04		Variation de valeur marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Avoirs (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	163 509 822,34	107 255	-	-	107 255
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>163 509 822,34</b>	<b>107 255</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>107 255</b>

## c) Ventilation selon le mode de valorisation

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04
Titres en devises cotés	107 255	-
Titres en devises non cotés	-	-
<b>Total</b>	<b>107 255</b>	<b>-</b>

## d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Etats	107 255	-	107 255
Institutions monétaires	-	-	-
Entreprises	-	-	-
<b>Total</b>	<b>107 255</b>	<b>-</b>	<b>107 255</b>

- Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

## a) Ventilation par catégorie de titres

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	618 992	-	618 992
Obligations	417 387	-	417 387
Autres titres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 036 379</b>	<b>-</b>	<b>1 036 379</b>

## b) Ventilation par catégorie de titres

en millions de FCFA

	Encours brut au 31/12/05	Valeur de marché	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Encours de provisions	Encours brut au 31/12/04
Bons du Trésor et valeurs assimilées	626 688	618 992	-	7 696	-	-
Obligations	424 148	417 387	-	6 761	-	-
Autres titres						
<b>Total</b>	<b>1 050 836</b>	<b>1 036 379</b>		<b>14 457</b>		
					<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Montant des titres en devises vendus à l'échéance					-	-
Montant des plus-values de cession					-	-
Montant des moins-values de cession					-	-

## c) Ventilation par devises

en millions de FCFA

	31/12/05		31/12/04		Variation de valeur marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	1 579 948 963,09	1 036 379	-	-	1 036 379
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 579 948 963,09</b>	<b>1 036 379</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 036 379</b>

## d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Etats	618 992	-	618 992
Institutions monétaires	417 387	-	417 387
Entreprises	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 036 379</b>	<b>-</b>	<b>1 036 379</b>



e) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
≤ 1 an	-	-	-
> 1 an et ≤ 5 ans	785 651	-	785 651
> 5 ans	250 728	-	250 728
<b>Total</b>	<b>1 036 379</b>	<b>-</b>	<b>1 036 379</b>

f) Valeur de remboursement des titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

en millions de FCFA

	Encours comptable au 31/12/05	Valeur de remboursement	Différences
Bons du Trésor et valeurs assimilées	618 992	596 003	22 989
Obligations	417 387	392 000	25 387
Autres titres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 036 379</b>	<b>988 003</b>	<b>48 376</b>

#### ● Prêts Interbancaires

Les prêts interbancaires sont des placements de trésorerie en devises effectués chez des correspondants étrangers.

Par devises, les prêts interbancaires se ventilent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05		31/12/04		Variation de valeur marché (en millions de FCFA)
	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	645 857 682,74	423 655	-	-	423 655
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>645 857 682,74</b>	<b>423 655</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>423 655</b>

#### ● Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Créances rattachées au compte d'opérations	35 992	53 643	-17 651
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	10	3	7
Créances rattachées aux comptes de prêts	38	-	38
Créances rattachées aux instruments financiers	7 212	-	7 212
<b>Total</b>	<b>43 252</b>	<b>53 646</b>	<b>-10 394</b>

**Note 8 - Créances sur les établissements de crédit**

Cette rubrique comprend essentiellement en 2005, les effets en FCFA pris en pension et les créances rattachées.

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Effets pris en pension	11 644	2 459	9 185
Créances en souffrance	146	140	6
Créances rattachées (intérêts courus)	11	3	8
	11 801	2 602	9 199
Provisions pour créances en souffrance	(146)	(140)	(6)
<b>Total</b>	<b>11 655</b>	<b>2 462</b>	<b>9 193</b>

La prise en pension concerne essentiellement les avances sur Titres d'Etat détenus par les banques de Côte d'Ivoire.

**Note 9 - Créances sur les Trésors Nationaux**

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors Nationaux des Etats de l'Union.

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Créances monétaires sur Trésors Nationaux	368 924	382 447	-13 523
Créances financières sur Trésors Nationaux	92 436	92 815	-379
<b>Total</b>	<b>461 360</b>	<b>475 262</b>	<b>-13 902</b>

- **Concours monétaires sur les Trésors Nationaux**

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés, les créances sur titres d'Etat et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Comptes Courants Postaux	1	1	-
Concours sur valeurs publiques	8 563	10 822	-2 259
Autres concours monétaires			
● Créances gelées consolidées des établissements de crédit	5 537	5 640	-103
● Découverts statutaires consolidés	340 733	356 043	-15 310
Créances rattachées	14 090	9 941	4 149
<b>Total</b>	<b>368 924</b>	<b>382 447</b>	<b>-13 523</b>

La variation qui apparaît au niveau des découverts statutaires consolidés, s'explique principalement par les remboursements des concours consolidés.

● *Créances financières sur les Trésors Nationaux*

Les créances financières concernent les créances sur position extérieure débitrice des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO et les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.).

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Créances sur position extérieure des Etats	18 009	19 399	-1 390
Autres créances financières	74 358	69 702	4 656
Dépenses en attente de couverture	69	3 714	-3 645
<b>Total</b>	<b>92 436</b>	<b>92 815</b>	<b>-379</b>

**Note 10 - Opérations pour le compte des Trésors Nationaux**

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union.

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Fonds Monétaire International	457 398	550 577	-93 179
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	56 910	49 140	7 770
<b>Total</b>	<b>514 308</b>	<b>599 717</b>	<b>-85 409</b>

Le poste Fonds Monétaire International s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Tranches de Crédit	-	155	-155
Facilité d'Ajustement Structurel (FAS)	-	486	-486
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	457 398	549 936	-92 538
<b>Total</b>	<b>457 398</b>	<b>550 577</b>	<b>-93 179</b>

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaletur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Les variations de l'exercice concernent les opérations suivantes :

	FAS	FRPC	Autres	Total
Soldes au 31/12/04	486	549 936	155	550 577
Tirages	-	21 839	-	21 839
Remboursements	486	114 377	155	115 018
Réévaluation	-	-	-	-
Soldes au 31/12/05	-	457 398	-	457 398

### Note 11 - Immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Immobilisations financières	61 011	58 871	2 140
Immobilisations incorporelles	1 461	1 300	161
Immobilisations corporelles	145 871	134 804	11 067
Avances et acomptes versés sur immobilisations	3 536	7 331	-3 795
<b>Total</b>	<b>211 879</b>	<b>202 306</b>	<b>9 573</b>

#### ● Immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Titres de participation non consolidés	34 442	32 995	1 447
Prêts au Personnel	32 156	32 493	-337
Dépôts et cautionnements	85	88	-3
Provisions	66 683	65 576	1 107
	-5 672	-6 705	1 033
<b>Total</b>	<b>61 011</b>	<b>58 871</b>	<b>2 140</b>

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	Encours au 31/12/05	Provisions	Encours net au 31/12/05	Encours net au 31/12/04
Titres de participation non consolidés	34 442	5 672	28 770	26 290
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>34 442</b>	<b>5 672</b>	<b>28 770</b>	<b>26 290</b>

L'état des participations non consolidées se présente comme suit :

## ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2005 (en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT		31/12/05	PROVISIONS		31/12/05	NET
		31/12/04	+		31/12/04	+		
BURKINA	BACB (Ex cnca)	400		400				400
	Mine de Guiro	400		400			400	0
COTE D'IVOIRE	BIDI	261		261			261	0
	CCI	1 600		1 600			1 600	0
	BNDA	508		508			508	0
	Caisse de Stabilisation	N/S		N/S			N/S	N/S
MALI	BNDA	300		300				300
	BDM SA	600		600				600
NIGER	BDRN	1 033		0	1 033		0	0
	Crédit du Niger	157		157			157	0
	SONIBANK	200		200				200
SENEGAL	CNCA	345		345				345
	BHS	100		100				100
	BNDS	150		150			150	0
	SOFISREDIT	210		210			210	0
	SONAGA	15		15			15	0
	SONEPI	10		10			10	0
	SICAP	N/S		N/S			N/S	N/S
	SOSEPR	5		5			5	0
	BTD	613		613				613
	SIEGE	BOAD	23 038		25 517			
C2I		2 356	2 4799	2 356			2 356	0
AFREXIMBANK		687		687				687
CIRP		N/S		N/S			N/S	N/S
	SWIFT	8		8	0			8
<b>TITRES DE PARTICIPATION LIBRES NON CONSOLIDES</b>		<b>32 996</b>	<b>2 479</b>	<b>34 442</b>	<b>1 033</b>		<b>5 672</b>	<b>28 770</b>

N/S : Montant non significatif, inférieur au million de FCFA.

● *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels.

en millions de FCFA

	Logiciels
<b>Au 31 décembre 2004</b>	
Valeur brute	4 143
Amortissements cumulés	-2 843
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 300</b>
<b>Exercice 2005</b>	
Valeur nette comptable	1 300
Entrées	308
Sorties	0
Reclassements	69
Amortissements de l'exercice	-216
<b>Valeur nette de clôture</b>	<b>1 461</b>
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>1 461</b>
Valeur brute	4 520
Amortissements cumulés	-3 059
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 461</b>

● *Immobilisations corporelles*

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

en millions de FCFA

	Valeur nette comptable au 31/12/05	Valeur nette comptable au 31/12/05	Variation
Terrains	9 538	9 421	117
Immeubles	83 600	91 113	-7 513
Agencements, Aménagements et Installations	14 639	14 787	-148
Matériel et Mobilier	19 711	11 942	7 769
Matériel de transport	378	427	-49
Patrimoine artistique	612	90	522
Immeubles en cours	17 393	7 024	10 369
<b>Total</b>	<b>145 871</b>	<b>134 804</b>	<b>11 067</b>

Les mouvements détaillés des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

*Immobilisations corporelles*

en millions de FCFA

	Terrains	Immeubles	Agencements, Aménagement et Installations	Matériel et mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Immeubles en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2004</b>								
Valeur brute	9 421	197 584	29 145	39 150	3 499	90	7 024	285 913
Amortissements cumulés	0	-106 471	-14 358	-27 208	-3 072	0	0	-151 109
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>9 421</b>	<b>91 113</b>	<b>14 787</b>	<b>11 942</b>	<b>427</b>	<b>90</b>	<b>7 024</b>	<b>134 804</b>
<b>Exercice 2005</b>								
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>9 421</b>	<b>91 113</b>	<b>14 787</b>	<b>11 942</b>	<b>427</b>	<b>90</b>	<b>7 024</b>	<b>134 804</b>
Entrées	117	0	2 496	11 733	224	9	11 440	26 019
Sorties	0	0	0	-2 241	-77	0	0	-2 318
Reclassements		-69	274	1 472	-14	513	-1 071	1 105
Amortissements de l'exercice	0	-7 444	-2 918	-3 195	-182	0	0	-13 739
<b>Valeur nette de clôture</b>	<b>9 538</b>	<b>83 600</b>	<b>14 639</b>	<b>19 711</b>	<b>378</b>	<b>612</b>	<b>17 393</b>	<b>145 871</b>
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>9 538</b>	<b>83 600</b>	<b>14 639</b>	<b>19 711</b>	<b>378</b>	<b>612</b>	<b>17 393</b>	<b>145 871</b>
Valeur brute	9 538	197 515	31 915	50 114	3 632	612	17 393	310 719
Amortissements cumulés	0	-113 915	-17 276	-30 403	-3 254	0	0	-164 848
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>9 538</b>	<b>83 600</b>	<b>14 639</b>	<b>19 711</b>	<b>378</b>	<b>612</b>	<b>17 393</b>	<b>145 871</b>

● *Avances et acomptes versés sur immobilisations*

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	315	30	285
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	3 221	7 301	-4 080
<b>Total</b>	<b>3 536</b>	<b>7 331</b>	<b>-3 795</b>

## Note 12 - Autres actifs

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Produits divers à encaisser	520	449	71
Stock de matériel d'émission	20 007	25 179	-5 172
Valeurs à l'encaissement	3 942	14 764	-10 822
Avances au personnel	515	416	99
Opérations à régulariser Actif	8 683	7 696	987
Autres comptes d'ordre	62 942	37 551	25 391
	96 609	86 055	10 554
Provisions	(13 228)	(14 659)	1 431
<b>Total</b>	<b>83 381</b>	<b>71 396</b>	<b>11 985</b>

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits d'assurance en attente d'encaissement.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser actif** sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Stock d'ouvrages	1 568	1 235	333
Autres stocks	491	328	163
C21 Pana Loans	11 504	11 504	-
Avance solidarité UEMOA	4 000	4 000	-
Etats, créances diverses	28 428	-	28 428
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 791	633	1 158
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM, BRS, etc.)	3 674	1 447	2 227
Charges payées d'avance	748	325	423
Comptes de passage	7 196	17 776	-10 580
Divers	3 542	303	3 239
<b>Total</b>	<b>62 942</b>	<b>37 551</b>	<b>25 391</b>



**BILAN PASSIF**
**Note 13 - Billets et monnaies en circulation**

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Billets en circulation	2 104 200	1 902 925	201 275
Monnaies en circulation	109 670	85 161	24 509
<b>Total</b>	<b>2 213 870</b>	<b>1 988 086</b>	<b>225 784</b>

La structure de la circulation fiduciaire se présente comme suit :

Coupure	31/12/05		31/12/04	
	Montant en millions	en %	Montant en millions	en %
<b>Billets</b>	<b>2 104 200</b>	<b>95</b>	<b>1 902 925</b>	<b>95,7</b>
10 000	1 287 986	58,2	1 134 786	57,1
5 000	517 250	23,4	488 242	24,6
2 500	933	0,0	1 067	0,1
2 000	162 317	7,3	140 758	7,1
1 000	122 648	5,5	121 551	6,1
500	11 373	0,5	14 870	0,7
Autres	1 693	0,1	1 651	0,1
<b>Pièces</b>	<b>109 670</b>	<b>5</b>	<b>85 161</b>	<b>4,3</b>
500	28 101	1,3	11 864	0,6
250	5 939	0,3	6 015	0,3
200	11 584	0,5	4 412	0,2
100	33 882	1,5	33 487	1,7
50	13 704	0,6	13 338	0,7
Autres	16 460	0,7	16 045	0,8

**Note 14 - Comptes créditeurs et dépôts**

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires.

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Banques et Institutions étrangères	79 104	66 004	13 100
Banques et Institutions communes à l'Union	71 694	96 267	-24 573
Banques inscrites dans les Etats	522 202	649 339	-127 137
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	731	1 613	-882
Trésors Nationaux et autres comptables publics	317 643	399 630	-81 987
Autres comptes de dépôts	12 482	13 441	-959
<b>Total</b>	<b>1 003 856</b>	<b>1 226 294</b>	<b>-222 438</b>

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Comptes courants ordinaires	19 188	14 330	4 858
FMI Compte n° 2	27	11	16
Dépôts à échéance	59 574	51 354	8 220
Dettes rattachées (intérêts courus)	315	309	6
<b>Total</b>	<b>79 104</b>	<b>66 004</b>	<b>13 100</b>

b) Banques et institutions communes à l'Union

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Comptes courants ordinaires	681	6 267	-5 586
BOAD, divers comptes de dépôts	45 071	54 781	-9 710
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	12 022	16 883	-4 861
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO	418	3 992	-3 574
Divers	13 219	14 209	-990
Dettes rattachées (intérêts courus)	283	135	148
<b>Total</b>	<b>71 694</b>	<b>96 267</b>	<b>-24 573</b>

c) Banques, Etablissements Financiers et Trésors Nationaux et autres comptables publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Banques inscrites dans les Etats	522 200	648 899	-126 699
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	731	1 613	-882
Dettes rattachées (intérêts courus)	2	440	-438
Trésors Nationaux et autres comptables publics	312 822	396 122	-83 300
Dettes rattachées (intérêts courus)	4 821	3 508	1 313
<b>Total</b>	<b>840 576</b>	<b>1 050 582</b>	<b>-210 006</b>

d) Autres comptes de dépôts

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Dépôts du Personnel	4 828	4 232	596
Dépôts divers (organismes publics)	6 839	8 360	-1 521
Autres	815	815	-
Dettes rattachées (Intérêts courus)	0	34	-34
<b>Total</b>	<b>12 482</b>	<b>13 441</b>	<b>-959</b>

**Note 15 - Transferts à exécuter**

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Transferts UMOA Extérieur émis	5 214	17 996	-12 782
Transferts Extérieur UMOA reçus	-371	-376	5
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	928	91	837
Dispositions internes (intra pays)	1 566	924	642
<b>Total</b>	<b>7 337</b>	<b>18 635</b>	<b>-11 298</b>

#### Note 16 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Correspondants hors Zone Franc	2	1	1
Emprunt - IDA	4 384	4 129	255
<b>Total</b>	<b>4 386</b>	<b>4 130</b>	<b>256</b>

Le montant de l'emprunt IDA correspond aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

#### Note 17 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 6.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
FMI Tirages ordinaires	-	141	-141
DTS alloués	94 268	94 554	-286
Facilité d'Ajustement Structurel (FAS)	-	504	-504
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	424 912	520 699	-95 787
<b>Total</b>	<b>519 180</b>	<b>615 898</b>	<b>-96 718</b>

Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit :

PAYS	EN DTS	En millions de FCFA
Bénin	9 409 000	7 478
Burkina	9 409 000	7 478
Côte d'Ivoire	37 828 000	30 063
Guinée Bissau	1 212 400	963
Mali	15 912 000	12 645
Niger	9 409 000	7 478
Sénégal	24 462 000	19 441
Togo	10 975 000	8 722
<b>Total</b>	<b>118 616 400</b>	<b>94 268</b>

Par pays, les tirages FRPC se présentent comme suit :

PAYS	EN DTS	En millions de FCFA
Bénin	36 940 000	29 357
Burkina	72 440 000	57 570
Côte d'Ivoire	138 813 400	110 318
Guinée Bissau	7 206 250	5 727
Mali	76 395 500	60 713
Niger	89 304 000	70 972
Sénégal	103 792 600	82 487
Togo	9 774 000	7 768
<b>Total</b>	<b>534 665 750</b>	<b>424 912</b>

#### Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

*en millions de FCFA*

	31/12/05	Dotation	Reprise	31/12/04
Provisions pour engagements de retraite	28 594	1 852	-	26 742
Provisions pour gratification pour médaille du travail	2 402	1 857	-	545
<b>Total</b>	<b>30 996</b>	<b>3 709</b>	<b>-</b>	<b>27 287</b>

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront réglées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite du Personnel et des gratifications pour médaille de travail.

D'une manière générale, la situation des provisions existantes dans les livres de la BCEAO se présente comme suit :

*en millions de FCFA*

	Encours au 31/12/05	Dotations	Reprises variations	Autres	Encours au 31/12/04
<b>Provisions déduites de l'Actif</b>					
. Avoirs en monnaies étrangères	1 265	43	1	-	1 223
. Créances sur les établissements de crédit	146	6	-	-	140
. Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
. Titres de participation non consolidés	5 672	-	1 033	-	6 705
. Autres actifs	13 228	392	1 821	-	14 657
<b>TOTAL</b>	<b>20 311</b>	<b>441</b>	<b>2 855</b>	<b>-</b>	<b>22 725</b>
Provisions inscrites au Passif					
. Provisions pour risques et charges	30 996	3 709	-	-	27 287
<b>TOTAL</b>	<b>30 996</b>	<b>3 709</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 287</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51 307</b>	<b>4 150</b>	<b>2 855</b>	<b>-</b>	<b>50 012</b>

## Note 19 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Valeurs à l'encaissement non disponibles	7 718	16 334	-8 616
Fonds d'Actions Communautaires UMOA	37 325	37 375	-50
Fonds d'actions spécifiques	9 320	10 948	-1 628
Créditeurs Divers Etats	21 531	18 844	2 687
Opérations à régulariser Passif	11 013	242	10 771
Créditeurs divers / BRS-SA	8 000	24 000	-16 000
Autres comptes d'ordre	68 133	72 409	-4 276
<b>Total</b>	<b>163 040</b>	<b>180 152</b>	<b>-17 112</b>

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds d'Actions Communautaires UMOA** a été créé en avril 2000 pour soutenir les actions d'intégration économique des pays membres de l'UMOA, que les Autorités de la BCEAO pourraient décider de mettre en œuvre.

Le **Fonds d'Actions Spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Tous les Fonds créés ont été alimentés par dotation en compte de résultat. Ces dotations ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués des sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations en attente.

Le compte **Créditeurs Divers / BRS-SA** a enregistré le capital du Holding BRS-SA en attente de la levée du séquestre.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Personnel créditeurs	270	553	-283
Fonds d'aide à la première construction	880	878	2
Impôts et taxes recouvrables	403	322	81
Créditeurs divers	2 623	20 381	-17 758
Centre médical BCEAO-CRRAE	3 110	692	2 418
Charges à payer	863	1 760	-897
Charges de congés à payer	2 794	2 841	-47
Fournisseurs, dettes en compte	41 483	33 875	7 608
Retenue de garantie	1 087	653	434
Fonds de solidarité africain	7 278	7 278	-
Comptes de passage (CDP inter applications)	6 408	2 240	4 168
Comptes de régularisations passif / Caisse	133	128	5
Divers	801	808	-7
<b>Total</b>	<b>68 133</b>	<b>72 409</b>	<b>-4 276</b>

**Note 20 - Capital et réserves**

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Capital social	134 120	134 120	-
Prime d'adhésion	43 587	43 587	-
Réserve statutaire	62 741	59 850	2 891
Réserve Générale	49 424	49 424	-
Autres Réserves	4 150	-	4 150
Réserves pour Risques de Refinancement	19 685	19 685	-
Réserve de réévaluation des devises	162 043	138 511	23 532
Réserve spéciale Réévaluation Devises 11/01/94	18 900	18 900	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 11/01/94	77 234	77 234	-
Réserve de réévaluation or	77 288	6 556	70 732
Réserve de réévaluation Immeubles	106 584	106 584	-
Fonds pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	-
Report à nouveau	344 832	356 129	-11 297
Autres Résultats directement affectés aux fonds propres	1	0	1
<b>Total</b>	<b>1 148 589</b>	<b>1 058 580</b>	<b>90 009</b>

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Le report à nouveau est constitué des sommes déjà réglées ou dues par les Etats de l'UMOA dont le remboursement a fait l'objet de convention au titre des intérêts sur position extérieure débitrice, de la contribution d'un Etat au renforcement des fonds propres, des intérêts de retard sur les soldes de compensation dus à la BCEAO par les banques centrales membres de l'AMAO, des intérêts sur soldes débiteurs et intérêts réservés.

**Note 21 - Résultat**

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Résultat en attente d'affectation	8 654	19 276	-10 622

## Note 22 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaies

En 2005, la ventilation de l'actif et du passif par monnaies se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
Avoirs en or		315 539				315 539
Avoirs sur le Fonds Mon. International			47 980			47 980
Avoirs en monnaies étrangères	3 437 301	9 587		6 918		3 453 806
Créances sur les établissements de crédit					2 541	2 541
Créances sur les établissements financiers					9 114	9 114
Créances sur les Trésors Nationaux					461 360	461 360
Opérations p/c Trésors Nationaux					514 308	514 308
Immobilisations		687			211 192	211 879
Autres Actifs	13	806		4	82 558	83 381
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 437 314</b>	<b>326 619</b>	<b>47 980</b>	<b>6 922</b>	<b>1 281 073</b>	<b>5 099 908</b>
ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
Billets et monnaies en circulation					2 213 870	2 213 870
Comptes créditeurs et dépôts	23 070	2 671		56 913	921 202	1 003 856
Transfert à exécuter					7 337	7 337
Engagements en monnaies étrangères		2	4 384			4 386
Engagements envers le FMI			519 180			519 180
Autres Passifs					1 351 279	1 351 279
<b>TOTAL (2)</b>	<b>23 070</b>	<b>2 673</b>	<b>523 564</b>	<b>56 913</b>	<b>4 493 688</b>	<b>5 099 908</b>
<b>ECART (1-2)</b>	<b>3 414 244</b>	<b>323 946</b>	<b>(475 584)</b>	<b>(49 991)</b>	<b>(3 212 615)</b>	<b>0</b>

### Note 23 - Ventilation de l'actif et du passif par zones géographiques

En 2005, la ventilation de l'actif et du passif par zones géographiques se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
Avoirs en or	283 335			32 204	315 539
Avoirs sur Fonds Mon. International		47 980			47 980
Avoirs en monnaies étrangères	3 438 844	9 784	255	4 923	3 453 806
Créances sur les établissements de crédit				2 541	2 541
Créances sur les établissements financiers				9 114	9 114
Créances sur les Trésors Nationaux				461 360	461 360
Opérations p/c Trésors Nationaux				514 308	514 308
Immobilisations	3 227			208 652	211 879
Autres Actifs				83 381	83 381
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 725 406</b>	<b>57 764</b>	<b>255</b>	<b>1 316 483</b>	<b>5 099 908</b>
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
Billets et monnaies en circulation				2 213 870	2 213 870
Comptes créditeurs et dépôts	23 070	2 671		978 115	1 003 856
Transferts à exécuter				7 337	7 337
Engagements en monnaies étrangères		4 386			4 386
Engagements envers le FMI		519 180			519 180
Autres Passifs				1 351 279	1 351 279
<b>TOTAL (2)</b>	<b>23 070</b>	<b>526 237</b>	<b>0</b>	<b>4 550 601</b>	<b>5 099 908</b>
<b>ECART (1-2)</b>	<b>3 702 336</b>	<b>(468 473)</b>	<b>255</b>	<b>(3 234 118)</b>	<b>0</b>



**Note 24 - Ventilation de l'actif et du passif par échéances**

En 2005, la ventilation de l'actif et du passif par échéances se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	TOTAL
Avoirs en or	315 539				315 539
Avoirs sur Fonds Mon. International	47 980				47 980
Avoirs en monnaies étrangères	2 307 881	2 291	107 255	1 036 379	3 453 806
Créances sur les établissements de crédit	2 541				2 541
Créances sur les établissements financiers	9 114				9 114
Créances sur les Trésors Nationaux	60 006	22 367	18 578	360 409	461 360
Opérations p/c Trésors Nationaux	307 512	18 146	15 446	173 204	514 308
Immobilisations		3 536		208 343	211 879
Autres Actifs		11 138	2 306	69 937	83 381
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 050 573</b>	<b>57 478</b>	<b>143 585</b>	<b>1 848 272</b>	<b>5 099 908</b>

PASSIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	TOTAL
Billets et monnaies en circulation	2 213 870				2 213 870
Comptes créditeurs et dépôts	930 485			73 371	1 003 856
Transferts à exécuter	7 337				7 337
Engagements en monnaies étrangères	2			4 384	4 386
Engagements envers le FMI	280 749	18 341	16 302	203 788	519 180
Autres Passifs	14 181	91 540	12 842	1 232 716	1 351 279
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3 446 624</b>	<b>109 881</b>	<b>29 144</b>	<b>1 514 259</b>	<b>5 099 908</b>
<b>ECART (1-2)</b>	<b>(396 051)</b>	<b>(52 403)</b>	<b>114 441</b>	<b>334 013</b>	<b>0</b>

**Note 25 - Engagements hors bilan**

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés	24 554	55 408	-30 854
Opérations de change au comptant en devises	-	159	-159
Autres engagements reçus	42 086	61 396	-19 310
Accords de consolidation	137 540	137 540	-
Valeurs sous dossier	27 892	27 552	340
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors Nationaux	187 143	187 442	-299
Valeurs publiques nanties	7 000	400	6 400
Participations à libérer	289 001	291 346	-2 345

● **Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés**

Il s'agit des engagements de garantie de remboursements donnés aux détenteurs de concours consolidés titrisés en cas de défaillance des Etats émetteurs.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achat ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	35 148	57 356	-22 208
Cautions reçues en garantie	6 938	4 040	2 898
<b>Total</b>	<b>42 086</b>	<b>61 396</b>	<b>-19 310</b>

- **Accords de consolidation**

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque.

- **Valeurs sous dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- **Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux**

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

- **Valeurs publiques nanties**

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (288 000 millions FCFA en 2005 contre 290 479 millions FCFA en 2004 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (1 001 millions FCFA en 2005 contre 867 millions FCFA et 2004 pour des actions libellées en USD).

## INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE PERTES ET PROFITS

## Note 26 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>106 445</b>	<b>118 846</b>	<b>-12 401</b>
<b>Produits sur les avoirs extérieurs</b>	<b>94 169</b>	<b>106 647</b>	<b>-12 478</b>
- Compte d'opérations	88 092	106 221	-18 129
- Intérêts sur avoirs en devises	6 077	426	5 651
* Produits reçus du FMI.	349	240	109
* Produits en autres devises	5 728	186	5 542
<b>Produits sur opérations de crédit</b>	<b>12 276</b>	<b>12 199</b>	<b>77</b>
- Refinancement	155	324	-169
- Titrisation	6	8	-2
- Consolidation Concours Statutaires	10 582	10 704	-122
- Intérêts solde déb. Créances gelées & conso.	340	286	54
- Produits sur avances Titres d'Etat	288	394	-106
- Pénalités sur Réserves obligatoires	905	483	422
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>14 670</b>	<b>17 419</b>	<b>-2 749</b>
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	9 793	11 899	-2 106
- Intérêts versés aux autres Organismes	1 770	2 376	-606
- Intérêts sur Titres d'Etat	734	1 434	-700
- Intérêts versés au FMI	2 276	1 683	593
- Intérêts versés aux autres correspondants	97	27	70
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>91 775</b>	<b>101 427</b>	<b>-9 652</b>

## Note 27 - Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Dividendes	403	294	109

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

## Note 28 - Résultat net des commissions

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Commissions perçues	22	23	-1
Commissions versées	87	80	7
<b>Résultat net des commissions</b>	<b>-65</b>	<b>-57</b>	<b>-8</b>

**Note 29 - Résultat net des opérations sur instruments financiers**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Produits des opérations sur instruments financiers	6 404	-	6 404
• Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	3 690		
• Intérêts sur obligations détenues à l'échéance		2 693	
• Plus value de cession sur instruments financiers disponibles à la vente	21		
Charges des opérations sur instruments financiers	1 523	-	1 523
• Charges sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	531		
• Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	992		
<b>Résultat net des opérations sur instruments financiers</b>	<b>4 881</b>	<b>-</b>	<b>4 881</b>

**Note 30 - Résultat net de change**

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	5 296	3 969	1 327
Gains latents sur opérations en devises	49 906	37 692	12 214
<b>Total</b>	<b>55 202</b>	<b>41 661</b>	<b>13 541</b>

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Dollar canadien (CAD)	336	66	270
Franc suisse (CHF)	324	554	-230
Droit de Tirage Spécial (DTS)	47 749	37 913	9 836
Livre sterling (GBP)	457	370	87
Yen japonais (JPY)	95	310	-215
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest(UCAO)	421	454	-33
Dollar américain (USD)	5 820	1 994	3 826
<b>Total</b>	<b>55 202</b>	<b>41 661</b>	<b>13 541</b>

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	4 222	4 235	-13
Pertes latentes sur opérations en devises	23 903	17 795	6 108
<b>Total</b>	<b>28 125</b>	<b>22 030</b>	<b>6 095</b>

La ventilation par devises des charges sur opérations de change se présente comme suit :

*en millions de FCFA*

	31/12/05	31/12/04	Variation
Dollar canadien (CAD)	74	23	51
Franc suisse (CHF)	525	480	45
Droit de Tirage Spécial (DTS)	22 508	17 745	4 763
Livre sterling (GBP)	955	1 136	-181
Yen japonais (JPY)	245	457	-212
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest(UCAO)	88	672	-584
Dollar américain (USD)	3 730	1 517	2 213
<b>Total</b>	<b>28 125</b>	<b>22 030</b>	<b>6 095</b>

### Note 31 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

*en millions de FCFA*

	31/12/05	31/12/04	Variation
Produits divers	985	25 811	- 24 826
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	322	316	6
Produits exceptionnels	321	278	43
Profits sur exercices antérieurs	762	1 055	-293
<b>Total</b>	<b>2 390</b>	<b>27 460</b>	<b>-25 070</b>

Au 31 décembre 2004, les produits divers comprenaient principalement la contrepartie des charges immobilisées (25.061 millions) liées aux dépenses d'acquisition de signes monétaires de la nouvelle gamme, acquis dans le cadre de la démonétisation des billets de la gamme 1992.

### Note 32 - Entretien de la circulation

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

*en millions de FCFA*

	31/12/05	31/12/04	Variation
Achat de signes monétaires	17 957	38 975	-21 018
Variation de stocks de signes monétaires	5 172	-8 121	13 293
Assurances de signes monétaires	208	1 202	-994
Transports de signes monétaires	4 272	5 612	-1 340
<b>Total</b>	<b>27 609</b>	<b>37 668</b>	<b>-10 059</b>

**Note 33 - Frais généraux**

Les frais généraux se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Dépenses des organes de l'UMOA	617	688	-71
Dépenses de Personnel	54 300	54 240	60
Impôts et taxes non recouvrables	57	47	10
Travaux et services extérieurs	12 673	11 830	843
Transports et déplacements	1 562	2 011	-449
Frais divers de gestion	1 975	2 869	-894
Frais de représentation	166	182	-16
<b>Total</b>	<b>71 350</b>	<b>71 867</b>	<b>-517</b>

Les dépenses de Personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Au 31 décembre 2005, les mouvements du personnel se présentent comme suit

<b>Effectifs au 31/12/2004</b>	<b>3 890</b>
Entrées	+287
Sorties	-172
<b>Effectifs au 31/12/2005</b>	<b>4 005</b>

**Note 34 - Autres charges ordinaires**

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	489	2 571	-2 082
Charges exceptionnelles	1 677	797	880
<b>Total</b>	<b>2 166</b>	<b>3 368</b>	<b>-1 202</b>

**Note 35 - Dotations nettes aux amortissements et provisions**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	31/12/04	Variation
Dotations aux amortissements	15 386	16 084	-698
Dotations aux provisions	4 151	5 670	-1 519
Reprise de provisions	(2 855)	(5 178)	2 323
<b>Total</b>	<b>16 682</b>	<b>16 576</b>	<b>106</b>

## DIVERS

### Note 36 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, ainsi que le Personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur ;
- un Conseil d'Administration ;
- des Comités Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les membres du Conseil des Ministres ainsi que ceux du Conseil d'Administration et des Comités Nationaux de Crédit perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit :

*en millions de FCFA*

	2005	2004
Conseil des Ministres	62	44
Conseil d'Administration	67	25
Comités Nationaux de Crédit	58	62
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>131</b>

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de FCFA, est la suivante :

2005	2004
Rémunération	Rémunération
3 151	2 994

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

**Note 37 - Procédure judiciaire**

Au 31 décembre 2005, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Par ailleurs, dans le cadre des agressions armées perpétrées contre certaines Agences Auxiliaires de Côte d'Ivoire, la BCEAO a entrepris des actions judiciaires, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres Etats de l'Union et en France. Par sa constitution de partie civile, la BCEAO entend obtenir réparation des préjudices subis.

Ces attaques ne devraient avoir aucun impact sur la situation financière et l'exploitation de la Banque Centrale, eu égard à son caractère notamment de risques souverains.

**Note 38 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2005, et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.





# ANNEXES



# SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union .....	A2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire International .....	A3 à A5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB) .....	A6 à A10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation .....	A11
Production des principales cultures vivrières .....	A12
Elevage et pêche .....	A13
Mines et pétrole .....	A14
Prix à la production des cultures d'exportation .....	A15
Indice harmonisé des prix à la consommation .....	A16
Tableaux des Opérations Financières des Etats .....	A17 à A21
Balance des paiements .....	A22 à A26
Situation des Institutions monétaires .....	A27 à A31
Situation de la Banque Centrale .....	A32 à A36
Situation des banques .....	A37 à A41
Position nette des Gouvernements .....	A42 à A46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées .....	A47 à A49
Evolution de la base monétaire .....	A50 à A54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques .....	A55 à A63
Mouvements de billets entre Agences .....	A64
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la BCEAO .....	A65
Chronologie des mesures de politique monétaire .....	A66 à A67
Documents publiés par la BCEAO .....	A68

**UMOA - COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION**

	2003	2004	2005	2004				2005			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Prix moyens de la période en francs CFA / kg											
<b>CACAO</b>											
Prix indicatif O.I.C.C.	1026	817	810	822	775	863	808	823	806	803	808
<b>CAFE</b>											
Prix indicatif robusta O.I.C.	469	415	581	431	446	410	373	461	631	614	620
<b>COTON</b>											
Indice A Liverpool	796	652	604	821	715	573	498	539	610	609	661
<b>HUILE D'ARACHIDE BRUTE</b>											
Toutes origines Rotterdam	714	610	554	629	645	596	569	568	570	550	529
<b>HUILE DE PALME</b>											
Sumatra C.I.F. N.W. Europe	258	250	222	276	272	236	218	206	217	222	242

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

**INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA**

	2003	2004	2005	2004				2005			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Indices moyens - Base 100 année 1980											
<b>INDICE GENERAL</b>											
dont produits végétaux	162,5	147,1	148,9	148,9	147,7	147,6	144,4	146,9	149,5	148,5	150,5
- CACAO	93,3	74,3	74,0	74,7	70,5	78,5	73,5	76,3	73,2	72,8	73,8
- CAFE	34,2	30,3	43,1	31,4	32,5	29,9	27,2	35,1	47,8	42,9	46,6
- Oléagineux	114,0	109,6	100,0	112,8	117,6	106,8	101,3	100,6	101,8	97,3	100,3
- Bois	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4
- Coton	91,5	75,0	69,4	94,4	82,2	65,9	57,3	62,8	70,0	69,1	75,6

Sources : BCEAO.

## POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2003	2004	2005
		Millions de DTS		
<b>UMOA - Position globale</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	118,6	118,6	118,6
	-Disponibilités	10,9	6,3	2,4
Département général	-Quote-part	855,8	855,8	855,8
	-Position de réserve	29,4	29,4	29,7
	-Encours des tirages	0,0	0,0	0,0
	dont : .Tranches de crédits .Accès élargi	0,0 -	0,0 -	0,0 0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	817,6	653,3	535,0
Facilité d'Ajust. Structurel	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
<b>Bénin</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,1	0,01	0,1
Département général	-Quote-part	61,9	61,9	61,9
	-Position de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	49,2	42,0	36,9
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
<b>Burkina</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,2	0,1	0,1
Département général	-Quote-part	60,2	60,2	60,2
	-Position de réserve	7,3	7,3	7,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	81,8	73,3	72,4
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	2,1	0,3	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

**POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.**

		<b>31 décembre</b>		
		<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
		Millions de DTS		
<b>Côte d'Ivoire</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	37,8	37,8	37,8
	-Disponibilités	0,2	0,1	0,4
Département général	-Quote-part	325,2	325,2	325,2
	-Position de réserve	0,6	0,6	0,6
	-Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	.Accès élargi	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	286,0	200,5	138,8
<b>Guinée-Bissau</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	1,2	1,2	1,2
	-Disponibilités	0,8	0,4	0,4
Département général	-Quote-part	14,2	14,2	14,2
	-Position de réserve	0,0	0,0	0,0
	-Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	Dont : .Tranches de crédits	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	9,1	8,2	7,2
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
<b>Mali</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	15,9	15,9	15,9
	-Disponibilités	0,6	0,4	0,2
Département général	-Quote-part	93,3	93,3	93,3
	-Position de réserve	8,9	8,9	9,1
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	113,6	93,2	76,8
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

## POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2003	2004	2005
		Millions de DTS		
<b>Niger</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	1,8	0,6	0,2
Département général	-Quote-part	65,8	65,8	65,8
	-Position de réserve	8,6	8,6	8,6
	-Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	0,0
	dont : Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	88,4	87,2	89,3
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
<b>Sénégal</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	24,5	24,5	24,5
	-Disponibilités	7,1	4,7	1,0
Département général	-Quote-part	161,8	161,8	161,8
	-Position de réserve	1,5	1,5	1,6
	-Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	0,0
	dont : Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	161,3	131,5	103,8
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
<b>Togo</b>				
Département des D.T.S	-Allocations	11,0	11,0	11,0
	-Disponibilités	0,1	0,01	0,01
Département général	-Quote-part	73,4	73,4	73,4
	-Position de réserve	0,3	0,3	0,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	28,2	17,4	9,8
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.



## UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>21 548,6</b>	<b>22 506,8</b>	<b>24 124,0</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>18 909,4</b>	<b>19 801,7</b>	<b>21 187,5</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>6 004,5</b>	<b>5 912,5</b>	<b>6 536,7</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	6 004,5	5 912,5	6 536,7
<b>Secteur secondaire</b>	<b>4 165,5</b>	<b>4 446,0</b>	<b>4 770,8</b>
Industries extractives	388,7	387,5	484,3
Industries manufacturières	2 607,4	2 770,9	2 863,2
Electricité, Gaz, Eau	428,4	456,8	502,6
Bâtiment, Travaux publics	741,2	830,7	920,7
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>8 765,7</b>	<b>9 441,8</b>	<b>9 924,3</b>
Commerce de gros et de détail	2 818,7	3 307,7	3 425,7
Transports, Entrepôts et Communications	1 365,7	1 271,0	1 410,1
Autres services marchands	2 735,1	2 802,5	2 958,3
Droits et taxes sur importations	1 846,2	2 060,6	2 130,2
Services non marchands	2 639,2	2 705,1	2 936,5
Importations de biens et services	7 502,0	7 846,5	8 755,5
<b>Ressources = emplois</b>	<b>29 050,6</b>	<b>30 353,3</b>	<b>32 879,5</b>
Consommation finale publique	3 234,9	3 441,1	3 516,8
Consommation finale privée	15 376,3	16 322,0	17 615,2
Formation brute de capital fixe	3 351,3	3 610,6	3 778,6
Variation de stocks	273,2	23,5	276,3
Exportations de biens et services	6 814,9	6 956,1	7 692,6
Déflateur du PIB	102,4	101,6	103,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,2%	4,4%	7,2%
Taux de croissance réel (%)	2,7%	2,8%	4,1%
Population (millions)	78,0	80,2	84,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	276,2	280,7	292,9

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>2 067,5</b>	<b>2 138,2</b>	<b>2 334,0</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>1 855,4</b>	<b>1 913,8</b>	<b>2 067,5</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>663,5</b>	<b>686,0</b>	<b>751,4</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	664,3	686,0	751,4
<b>Secteur secondaire</b>	<b>283,6</b>	<b>285,3</b>	<b>311,2</b>
Industries extractives	4,7	5,0	5,3
Industries manufacturières	171,2	167,6	184,6
Electricité, Gaz, Eau	25,5	25,9	28,4
Bâtiment, Travaux Publics	82,2	86,8	92,9
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>908,3</b>	<b>942,5</b>	<b>1 004,9</b>
Commerce de gros et de détail	350,1	354,3	382,4
Transports, Entrepôts et Communications	161,0	163,9	173,9
Autres services marchands	195,3	205,3	217,0
Droits et taxes à l'importation	201,9	219,0	231,6
Services non marchands	212,1	224,4	266,5
Importations de biens et services	642,2	612,7	656,2
<b>Ressources = emplois</b>	<b>2 709,7</b>	<b>2 750,9</b>	<b>2 990,2</b>
Consommation finale publique	261,0	258,7	274,9
Consommation finale privée	1 595,2	1 621,0	1 783,5
Formation brute de capital fixe	404,1	415,5	444,9
Variation de stocks	15,7	27,0	-7,9
Exportations de biens et services	433,7	428,7	494,8
Déflateur du PIB	101,7	100,3	105,5
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,7%	3,4%	9,2%
Taux de croissance réel (%)	3,9%	3,1%	3,5%
Population (millions)	7,1	7,3	7,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	292,5	292,6	308,9

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>2 503,6</b>	<b>2 700,2</b>	<b>2 985,0</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>2 105,2</b>	<b>2 274,2</b>	<b>2 532,2</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>799,4</b>	<b>803,2</b>	<b>940,5</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	799,4	803,2	940,5
<b>Secteur secondaire</b>	<b>477,5</b>	<b>515,1</b>	<b>543,8</b>
Industries extractives	1,5	1,6	1,8
Industries manufacturières	337,1	347,0	350,8
Electricité, Gaz, Eau	46,4	55,0	65,3
Bâtiment, Travaux publics	92,5	111,5	125,9
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>828,3</b>	<b>955,9</b>	<b>1 047,9</b>
Commerce de gros et de détail	309,8	364,8	388,2
Transports, Entrepôts Communications	89,9	98,6	117,9
Autres services marchands	260,0	297,2	324,8
Droits et Taxes à l'importation	168,6	195,3	217,0
Services non marchands	398,4	426,0	452,8
Importations de biens et services	533,8	667,3	682,2
<b>Ressources = emplois</b>	<b>3 037,4</b>	<b>3 367,6</b>	<b>3 667,2</b>
Consommation finale publique	517,9	581,4	608,1
Consommation finale privée	1 791,0	2 019,8	2 199,9
Formation brute de capital fixe	500,2	559,3	625,1
Variation de stocks	15,4	-79,4	-60,0
Exportations de biens et services	212,9	286,5	294,1
Déflateur du PIB	103,0	103,1	103,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	11,2%	7,9%	10,5%
Taux de croissance réel (%)	8,0%	4,6%	7,1%
Population (millions)	13,0	13,3	13,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	192,3	202,6	218,7

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

**COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT**

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>7 984,3</b>	<b>8 178,5</b>	<b>8 450,7</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>6 837,3</b>	<b>7 065,3</b>	<b>7 189,0</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>2 039,9</b>	<b>1 896,0</b>	<b>1 965,4</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	2 039,9	1 896,0	1 965,4
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1 728,9</b>	<b>1 887,0</b>	<b>1 937,6</b>
Industries extractives	89,4	116,4	145,9
Industries manufacturières	1 246,0	1 331,3	1 341,0
Electricité, Gaz, Eau	179,5	190,4	196,3
Bâtiment, Travaux publics	214,0	248,9	254,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>3 068,5</b>	<b>3 282,3</b>	<b>3 286,0</b>
Commerce de gros et de détail	1 054,0	1 141,1	1 175,6
Transports, Entrepôts, Communications	356,4	381,2	395,6
Autres services marchands	1 079,7	1 065,7	1 088,0
Droits et taxes à l'importation	578,4	694,3	626,8
Services non marchands	1 147,0	1 113,3	1 261,7
Importations de biens et services	2 912,4	2 955,7	3 449,0
<b>Ressources = emplois</b>	<b>10 896,7</b>	<b>11 167,4</b>	<b>11 899,7</b>
Consommation finale publique	1 093,5	1 128,5	1 068,6
Consommation finale privée	5 241,8	5 400,3	5 770,4
Formation brute de capital fixe	779,8	818,8	773,9
Variation de stocks	32,0	78,2	102,0
Exportations de biens et services	3 749,6	3 741,6	4 184,8
Déflateur du PIB	101,4	100,9	101,5
Taux de croissance du PIB nominal (%)	-0,3%	2,4%	3,3%
Taux de croissance réel (%)	-1,7%	1,5%	1,8%
Population (millions)	18,5	19,1	19,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	431,5	427,8	428,0

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique.

**GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT**

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>138,8</b>	<b>144,4</b>	<b>160,8</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>127,9</b>	<b>132,2</b>	<b>148,6</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>79,0</b>	<b>80,4</b>	<b>89,8</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	79,0	80,4	89,8
<b>Secteur secondaire</b>	<b>17,4</b>	<b>17,8</b>	<b>18,8</b>
Industries extractives			
Industries manufacturières (dont électricité, gaz et eau)	14,0	14,2	15,2
Bâtiment, Travaux publics	3,4	3,6	3,6
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>31,5</b>	<b>34,0</b>	<b>40,0</b>
Commerce de gros et de détail	22,8	24,8	27,6
Transports, Entrepôts et Communications	5,7	6,1	6,7
Autres services marchands	0,5	0,6	0,6
Droits et taxes à l'importation	2,4	2,5	5,1
Services non marchands	10,9	12,2	12,2
Importations de biens et services	61,7	67,1	85,8
<b>Ressources = emplois</b>	<b>200,5</b>	<b>211,5</b>	<b>246,6</b>
Consommation finale publique	22,4	24,8	22,4
Consommation finale privée	110,2	119,9	151,6
Formation brute de capital fixe	23,9	22,8	14,4
Variation de stocks	0,0	0,0	0,0
Exportations de biens et services	44,0	44,0	58,2
Déflateur du PIB	98,4	101,8	107,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	-2,2%	4,0%	11,4%
Taux de croissance réel (%)	-0,6%	2,2%	3,5%
Population (millions)	1,2	1,3	1,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	113,0	115,5	126,2

Source : Direction de la statistique.

## MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>2 453,6</b>	<b>2 632,1</b>	<b>2 896,1</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>2 178,4</b>	<b>2 342,9</b>	<b>2 596,1</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>865,0</b>	<b>900,7</b>	<b>1 013,5</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	865,0	900,7	891,1
<b>Secteur secondaire</b>	<b>494,4</b>	<b>569,4</b>	<b>646,1</b>
Industries extractives	182,1	162,3	223,1
Industries manufacturières	154,6	247,7	257,7
Electricité, Gaz, Eau	40,1	42,8	50,2
Bâtiment, Travaux publics	117,6	116,6	115,1
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>819,0</b>	<b>872,8</b>	<b>936,5</b>
Commerce de gros et de détail	105,2	323,5	338,9
Transports, Entrepôts et Communications	315,4	115,4	139,7
Autres services marchands	167,5	173,5	182,0
Droits et taxes à l'importation	230,9	260,4	275,9
Services non marchands	275,3	289,2	300,0
Importations de biens et services	854,7	858,3	952,5
<b>Ressources = emplois</b>	<b>3 308,2</b>	<b>3 490,4</b>	<b>3 848,6</b>
Consommation finale publique	445,3	472,6	490,4
Consommation finale privée	1 554,2	1 796,8	1 996,6
Formation brute de capital fixe	442,5	446,6	446,7
Variation de stocks	196,6	131,2	173,6
Exportations de biens et services	669,6	643,2	741,3
Déflateur du PIB	102,6	104,9	103,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	10,4%	7,3%	10,0%
Taux de croissance réel (%)	7,6	2,3	6,8
Population (millions)	10,6	10,8	11,0
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	231,2	243,2	262,3

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique.

## NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>1 466,3</b>	<b>1 474,9</b>	<b>1 711,5</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>1 320,8</b>	<b>1 322,1</b>	<b>1 540,7</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>614,3</b>	<b>561,9</b>	<b>708,6</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	614,3	561,9	708,6
<b>Secteur secondaire</b>	<b>175,7</b>	<b>181,7</b>	<b>198,5</b>
Industries extractives	29,7	30,8	37,8
Industries manufacturières	90,5	93,6	97,8
Electricité, Gaz, Eau	19,2	18,0	19,2
Bâtiment, Travaux publics	36,3	39,3	43,7
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>530,8</b>	<b>578,5</b>	<b>633,6</b>
Commerce de gros et de détail	194,0	202,5	216,2
Transports, Entrepôts et Communications	90,7	100,9	113,6
Autres services marchands	148,4	164,6	176,0
Droits et taxes sur importations	97,7	110,5	127,8
Services non marchands	145,5	152,9	170,8
Importations de biens et services	395,8	450,0	552,7
<b>Ressources = emplois</b>	<b>1 862,1</b>	<b>1 924,9</b>	<b>2 264,2</b>
Consommation finale publique	236,3	271,0	291,0
Consommation finale privée	1 137,3	1 157,4	1 287,5
Formation brute de capital fixe	221,0	242,6	285,5
Variation de stocks	26,2	-26,2	45,3
Exportations de biens et services	241,3	280,1	354,9
Déflateur du PIB	100,5	101,2	108,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	4,3%	0,6%	16,0%
Taux de croissance réel (%)	3,8%	-0,6%	7,1%
Population (millions)	12,0	12,4	12,8
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	122,2	119,0	133,7

Source : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

**SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT**

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>3 960,9</b>	<b>4 198,5</b>	<b>4 537,1</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>3 632,2</b>	<b>3 832,8</b>	<b>4 182,2</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>594,5</b>	<b>600,7</b>	<b>652,2</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	594,5	600,7	652,2
<b>Secteur secondaire</b>	<b>808,8</b>	<b>812,3</b>	<b>939,7</b>
Industries extractives	46,0	41,7	37,2
Industries manufacturières	505,5	484,0	540,4
Electricité, Gaz, Eau	84,5	88,8	104,1
Bâtiment, Travaux publics	172,9	197,8	258,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2 228,8</b>	<b>2 419,8</b>	<b>2 590,3</b>
Commerce de gros et de détail	669,9	769,1	786,3
Transports, Entrepôts, Communications	290,9	347,1	395,7
Autres services marchands	782,2	815,2	851,2
Droits et taxes sur importations	485,8	488,4	557,1
Services non marchands	328,7	365,7	354,9
Importations de biens et services	1 544,2	1 670,2	1 790,5
<b>Ressources = emplois</b>	<b>5 505,1</b>	<b>5 868,7</b>	<b>6 327,6</b>
Consommation finale publique	531,5	582,3	626,4
Consommation finale privée	3 079,9	3 280,1	3 455,4
Formation brute de capital fixe	843,5	961,9	1 038,4
Variation de stocks	-11,1	-77,3	21,7
Exportations de biens et services	1 061,3	1 121,7	1 185,7
Déflateur du PIB	107,3	100,4	102,4
Taux de croissance du PIB nominal (%)	14,2%	6,0%	8,1%
Taux de croissance réel (%)	6,5%	5,6%	5,5%
Population (millions)	10,6	10,9	11,1
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	372,5	386,6	408,9

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique.

**TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT**

	2003	2004	2 005
	Milliards de francs CFA		
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>973,2</b>	<b>1 039,9</b>	<b>1 048,8</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>851,9</b>	<b>918,5</b>	<b>931,2</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>348,6</b>	<b>383,7</b>	<b>415,3</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	348,6	383,7	415,3
<b>Secteur secondaire</b>	<b>179,1</b>	<b>177,5</b>	<b>175,1</b>
Industries extractives	35,3	29,7	33,2
Industries manufacturières	88,4	85,6	75,7
Electricité, Gaz, Eau	33,2	35,9	39,1
Bâtiment, Travaux publics	22,2	26,3	27,1
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>324,2</b>	<b>357,3</b>	<b>340,8</b>
Commerce de gros et de détail	112,9	127,6	110,5
Transports, Entrepôts et Communications	55,7	57,8	67,0
Autres services marchands	75,1	81,7	74,4
Droits et taxes sur importations	80,5	90,2	88,9
Services non marchands	121,3	121,4	117,6
Importations de biens et services	557,2	565,2	586,6
<b>Ressources = emplois</b>	<b>1 530,4</b>	<b>1 605,1</b>	<b>1 635,4</b>
Consommation finale publique	127,0	121,8	135,0
Consommation finale privée	866,2	926,7	970,3
Formation brute de capital fixe	136,3	143,1	149,7
Variation de stocks	-1,6	3,2	1,6
Exportations de biens et services	402,5	410,3	378,8
Déflateur du PIB	96,1	103,0	102,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	-5,2%	6,9%	0,9%
Taux de croissance réel (%)	-1,3%	3,7%	1,5%
Population (millions)	5,0	5,1	5,2
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	195,8	204,3	201,2

Source : Direction de la Statistique.

## UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2003	2004	2005
	Tonnes		
<b>BENIN</b>			
Arachides	164 683	154 600	140 329
Coton graine	330 000	427 135	200 000
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
<b>Burkina</b>			
Arachides	368 900	245 300	220 525
Coton graine	483 400	641 800	751 000
Karité	-	-	-
Sésame	-	-	-
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Café	154 081	95 568	166 240
Cacao	1 405 294	1 286 329	1 254 510
Coton graine	180 144	327 067	336 225
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Caoutchouc	-	-	-
Canne à sucre	-	-	-
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	-	-	-
Ananas(2)	-	-	-
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Arachides	5 524	5 629	-
Noix de cajou	97 900	115 000	126 500
Palmistes	263	-	-
Coton	2 743	2 795	-
<b>MALI</b>			
Arachides	192 478	213 100	212 200
Coton graine	620 655	585 136	536 700
Karité	-	-	-
Tabac	-	-	-
<b>NIGER</b>			
Arachides	209 400	159 100	126 800
Coton graine	8 436	10 000	10 410
Haricot et niébé	553 900	342 200	481 200
<b>SENEGAL</b>			
Arachides	440 709	602 621	703 300
Coton graine	54 900	39 700	45 000
Tomate industrielle	55 620	63 000	76 800
<b>TOGO</b>			
Café	5 500	8 600	9 300
Cacao	5 100	3 700	3 600
Coton graine	164 200	172 300	90 000
Arachides	38 200	40 900	37 800
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
<b>U.M.O.A.</b>			
Cacao	1 410 394	1 290 029	1 258 110
Café	159 581	104 168	175 500
Coton graine	1 844 500	2 205 893	1 969 292
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Karité	-	-	-
Sésame	-	-	-
Arachides	1 419 894	1 420 202	1 440 954
Caoutchouc	-	-	-
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	-	-	-
Ananas(2)	-	-	-
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
Canne à sucre	-	-	-
Tomate industrielle	55 620	63 000	76 800
Noix de cajou	97 900	115 000	126 500
Haricot et niébé	553 900	342 200	481 200

(1) : milliers de m3.

(2) : exportations.

Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

**UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES**

	2003	2004	2005
	Milliers de tonnes		
<b>BENIN</b>			
Maïs	788,3	842,6	870,2
Mil et sorgho	198,8	200,6	203,6
Riz paddy	54,2	64,7	69,8
Igname	2 010,7	2 257,3	2 425,7
Manioc	3 054,8	2 955,0	3 141,8
Haricot et niébé	81,8	93,8	95,1
<b>BURKINA</b>			
Maïs	733,5	481,5	799,1
Mil et sorgho	2 794,6	2 336,9	2 749,2
Riz paddy	95,5	74,5	93,5
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Maïs	571,8	-	-
Riz paddy	963,0	-	-
Mil et sorgho	77,0	-	-
Igname	4 142,4	-	-
Manioc	5 409,7	-	-
Banane plantain	1 734,7	-	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Riz paddy	66,4	89,2	98,3
Maïs	20,6	31,9	39,8
Mil et sorgho	32,7	47,0	70,6
<b>MALI</b>			
Maïs	509,3	459,5	634,4
Mil et sorgho	1 886,6	1 638,8	1 786,9
Riz paddy	967,2	718,1	945,8
<b>NIGER</b>			
Mil et sorgho	3 575,3	3 069,4	3 167,7
Riz paddy	67,1	80,2	67,9
<b>SENEGAL</b>			
Maïs	400,9	400,6	399,9
Mil et sorgho	818,1	450,2	752,4
Riz paddy	231,8	232,7	289,4
Manioc	181,7	401,4	281,4
Haricot et niébé	34,7	12,0	92,8
Pastèques	398,5	275,8	241,4
<b>TOGO</b>			
Maïs	538,0	517,1	561,5
Mil et sorgho	210,4	209,1	205,3
Riz paddy	62,0	71,4	86,1
Igname	615,0	647,8	688,3
Manioc	778,9	732,4	756,3
Haricot et niébé	43,6	45,8	47,7
<b>U.M.O.A</b>			
Maïs	2 990,6	2 733,1	3 304,9
Mil et sorgho	9 516,5	7 952,0	8 935,6
Riz paddy	1 544,2	1 330,8	1 650,9
Igname	2 625,7	2 905,1	3 114,0
Manioc	4 015,4	4 088,8	4 179,5
Banane plantain	1 734,7	-	-
Haricot et niébé	160,1	151,6	235,6
Pastèques	398,5	275,8	241,4

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

## UMOA - ELEVAGE ET PECHE

Pays/Produits	2003	2004	2005
<b>ELEVAGE</b>	Milliers de têtes		
<b>BENIN</b>			
Bovins	1 676	1 741	1 763
Ovins et caprins	1 996	2 037	2 110
Porcins	279	287	304
Volailles	12 800	13 217	13 609
<b>BURKINA</b>			
Bovins	5 092	7 458	7 607
Ovins et caprins	16 862	17 240	17 758
Porcins	-	31 937	32 895
Volailles	24 498	-	-
Asins	-	-	-
Equins	-	-	-
Camelins	-	-	-
<b>COTE d'IVOIRE(1)</b>			
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
Porcins	-	-	-
Volailles	-	-	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Bovins	551	565	
Ovins et caprins	663	683	
Volailles	806	862	
<b>MALI</b>			
Asins	-	-	-
Bovins	9 229	7 758	
Ovins et caprins	30 302	21 423	
Porcins	-	-	
Equins	-	-	
Volailles	-	-	
Camelins	-	-	
<b>NIGER</b>			
Bovins	6 314	3 686	
Ovins et caprins	16 457	16 904	
<b>SENEGAL</b>			
Bovins	3 016	3 070	3 125
Ovins et caprins	8 582	8 977	9 253
Porcins	303	306	316
Equins	900	928	935
Volailles	26 075	26 959	27 758
<b>TOGO</b>			
Bovins	285	287	
Ovins et caprins	2 326	2 350	
Porcins	270	275	
Volailles	8 100	8 150	
<b>UMOA</b>			
Asins	-	-	-
Camelins	-	-	-
Bovins	26 163	13 421	
Ovins et caprins	77 188	35 470	
Porcins	852	868	
Equins	900	928	
Volailles	72 279	49 188	
<b>PECHE</b>	Tonnes		
<b>BENIN</b>	41 200	41 780	42 150
<b>BURKINA</b>	-	-	9 000
<b>COTE D'IVOIRE</b>	ND		
<b>GUINEE-BISSAU</b>	37 121	38 226	
<b>MALI</b>	-	-	
<b>NIGER (*)</b>	25 000		
<b>SENEGAL</b>	441 687	440 198	416 381
<b>TOGO</b>	19 000	18 500	
<b>UMOA</b>	564 426	521 550	

(1) : en tonnes.

Sources : Ministères des ressources animales des Etats.



**UMOA - MINES ET PETROLE**

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire		Mali	Niger		Sénégal			Togo
	Pétrole	Or	Pétrole	Or	Or	Or	Uranium	Phosphates de calcium	Phosphates d'alumine	Sel marin	Phosphates de calcium
	<i>barils</i>	<i>kg</i>	<i>Milliers de barils</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>Kg</i>	<i>tonnes</i>	<i>tonnes</i>			<i>tonnes</i>
<b>PRODUCTION</b>											
1991	1 352 700	2 926	73 050	1 245	4 597	-	2 777	1 740 500	-	100 000	2 964 702
1992	933 300	2 404	69 371	1 776	5 467	-	2 966	2 283 501	-	95 000	2 030 702
1993	1 061 900	1 857	63 035	1 907	5 939	-	2 851	1 667 000	-	85 000	1 800 000
1994	884 577	1 275	-	1 872	4 599	-	2 956	1 587 350	-	87 600	2 121 489
1995	653 615	1 336	2 294	2 008	6 291	-	2 974	1 483 700	-	110 000	2 591 213
1996	552 144	897	5 815	2 054	6 584	-	3 322	1 376 807	-	100 000	2 730 869
1997	456 127	1 047	5 266	2 485	18 521	-	3 499	1 584 405	-	110 000	2 631 353
1998	355 900	1 060	3 806	1 995	21 156	-	3 516	1 514 897	-	137 197	2 253 411
1999	-	996	3 547	2 967	25 265	-	2 948	1 797 150	-	145 000	1 714 530
1999	226 000	575	17 593	-	-	-	303	478 000	-	-	-
2001	-	228	2 099	3 672	53 658	-	2 917	1 708 000	-	141 000	1 066 581
2002	-	209	5 457	3 570	66 068	-	3 024	1 547 000	-	183 000	1 270 609
2003	-	780	7 506	1 313	53 998	-	3 148	1 472 000	-	159 223	1 471 328
2004	-	1 008	8 099	1 219	44 585	1 531	3 282	1 753 833	-	-	1 115 150
2005	-	1 397	14 573	1 638	49 122	5 326	3 000	1 689 040	-	-	1 020 870
<b>VENTES</b>											
1991	1 366 600	835	73 050	1 245	-	-	2 945	1 304 030	-	71 373	3 046 599
1992	979 700	-	69 371	1 776	-	-	2 841	1 185 553	-	67 688	2 081 436
1993	1 085 100	723	63 035	1 907	-	-	3 748	959 354	-	68 535	1 567 391
1994	971 115	533	-	1 872	-	-	2 787	603 136	-	105 425	2 181 489
1995	664 419	1 487	2 294	2 008	6 291	-	3 116	857 884	-	88 713	2 906 900
1996	569 235	878	5 815	2 054	6 584	-	2 970	836 410	-	81 481	2 633 725
1997	408 527	1 022	5 266	2 485	16 323	-	3 921	615 063	-	131 495	2 686 640
1998	419 900	1 051	3 806	2 009	20 589	-	3 627	373 463	-	126 024	2 242 641
1999	-	6 585	3 547	2 967	25 265	-	2 960	657 325	-	107 508	1 616 751
2000	-	1 000	2 578	3 444	28 278	-	3 040	366 699	-	119 914	1 219 859
2001	-	1 158	2 099	3 672	53 658	-	2 960	510 409	-	146 287	1 066 581
2002	-	209	4 993	3 570	66 068	-	2 960	319 524	-	157 263	1 327 710
2003	-	780	7 506	1 313	53 998	-	2 830	32 615	-	151 655	1 363 486
2004	-	1 008	8 125	1 219	44 585	-	3 312	197 900	-	-	1 239 750
2005	-	1 397	3 125	1 637	49 121	-	3 590	174 400	-	-	1 047 890

Sources : Sociétés minières nationales.

## UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
	Francs cfa le kilogramme		
<b>BENIN</b>			
Arachide en coque	-	-	-
Café	-	-	-
Coton graine	205	190	170
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
<b>BURKINA</b>			
Arachide décortiquée (a)	libre		
Coton graine	185	210	175
<b>COTE D'IVOIRE</b>			
Cacao	385	317	400
Café	211	258	225
Coton graine	185	185	185
Régimes de palme	-	-	-
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	250	-	350
Palmistes			
Coton -		-	-
<b>MALI</b>			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	200	210	160
<b>NIGER</b>			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	175	175	175
<b>SENEGAL</b>			
Arachide en coque	150	150	150
Coton graine	185	195	195
<b>TOGO</b>			
Arachide décortiquée	-	-	-
Cacao	596	591	589
Café	277	275	274
Coton graine	175	185	175
Palmistes	-	-	-

(a) : décortiquée et triée à partir de 1994-1995.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

**UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION**
*Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau*

	2003	2004	2005
<b>COTONOU</b>			
1er trimestre	123,3	124,1	128,9
2e trimestre	124,6	124,8	131,4
3e trimestre	123,3	124,8	133,4
4e trimestre	124,3	126,4	133,3
Année	124,0	125,1	131,8
<b>OUAGADOUGOU</b>			
1er trimestre	114,5	113,5	118,1
2e trimestre	117,7	115,6	124,1
3e trimestre	117,0	116,5	126,4
4e trimestre	117,2	118,9	125,8
Année	116,6	116,1	123,6
<b>ABIDJAN</b>			
1er trimestre	124,5	124,5	130,6
2e trimestre	126,6	127,6	131,6
3e trimestre	125,3	127,1	132,5
4e trimestre	123,4	127,9	132,1
Année	125,0	126,8	131,7
<b>GUINEE - BISSAU (*)</b>			
1er trimestre	96,0	96,5	100,2
2e trimestre	96,6	98,0	102,1
3e trimestre	98,8	99,1	102,7
4e trimestre	98,3	99,6	101,3
Année	97,4	98,3	101,6
<b>BAMAKO</b>			
1er trimestre	111,0	104,8	108,5
2e trimestre	110,4	105,9	113,5
3e trimestre	111,5	108,0	119,4
4e trimestre	109,1	109,6	114,3
Année	110,5		113,9
<b>NIAMEY</b>			
1er trimestre	114,0	111,0	117,9
2e trimestre	114,9	113,2	123,0
3e trimestre	114,7	116,1	129,4
4e trimestre	113,5	117,9	123,7
Année	114,3	114,5	123,5
<b>DAKAR</b>			
1er trimestre	110,1	109,8	110,5
2e trimestre	108,5	109,1	110,3
3e trimestre	110,6	111,4	114,1
4e trimestre	110,5	111,6	114,6
Année	109,9	110,5	112,4
<b>LOME</b>			
1er trimestre	114,9	113,8	121,2
2e trimestre	117,5	115,7	124,1
3e trimestre	114,4	115,4	123,4
4e trimestre	112,7	116,2	123,8
Année	114,9	115,3	123,1
<b>UEMOA (**)</b>			
1er trimestre	117,9	117,0	121,5
2e trimestre	118,8	118,6	123,5
3e trimestre	118,5	119,3	125,9
4e trimestre	117,4	120,3	125,1
Année	118,2	118,8	124,0

(\*) : indice des produits alimentaires (base 100 = février 1986) avant 2003, indice général (base 100 = juin 2001-juillet 2002) à partir de 2003.

(\*\*) : non compris la Guinée-Bissau.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	UMOA		
	2003	2004	2005
	Milliards de francs CFA		
<b>RECETTES ET DONNS</b>	<b>3 986,7</b>	<b>4 279,2</b>	<b>4 555,1</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>3 492,9</b>	<b>3 735,1</b>	<b>3 995,7</b>
<b>Recettes courantes</b>	<b>3 452,1</b>	<b>3 688,6</b>	<b>3 947,2</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>3 118,8</b>	<b>3 343,6</b>	<b>3 571,4</b>
Directes			
Indirectes			
Sur biens et services			
Taxes sur les transactions internationales			
Taxes sur les importations			
Autres			
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>333,3</b>	<b>345,0</b>	<b>375,8</b>
Excédents de stabilisation			
Cotisations de sécurité sociale			
Autres			
<b>Autres recettes non classées</b>	<b>40,8</b>	<b>46,5</b>	<b>48,5</b>
<b>DONNS</b>	<b>493,8</b>	<b>544,1</b>	<b>559,4</b>
<b>DEPENSES ET PRÊTS NETS</b>	<b>4 443,4</b>	<b>4 814,7</b>	<b>5 076,2</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>4 435,0</b>	<b>4 830,5</b>	<b>5 064,4</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>3 021,7</b>	<b>3 168,9</b>	<b>3 390,9</b>
Salaires et traitements	1 181,0	1 258,8	1 362,3
Autres dépenses de fonctionnement	1 479,3	1 584,3	1 724,1
Intérêts sur la dette publique	352,8	311,0	297,1
Intérieure	46,1	49,2	50,2
Extérieure	298,9	253,1	240,4
<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 273,8</b>	<b>1 497,3</b>	<b>1 550,6</b>
Sur financement interne	594,1	691,6	754,8
Sur financement externe	678,4	803,3	792,7
Autres dépenses en capital	3,7	2,5	3,1
<b>Dépenses des fonds spéciaux</b>	<b>46,0</b>	<b>52,4</b>	<b>52,6</b>
<b>PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS</b>	<b>8,4</b>	<b>-15,8</b>	<b>11,8</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE DE BASE</b>	<b>228,6</b>	<b>183,2</b>	<b>144,0</b>
<b>SOLDE GLOBAL (hors dons)</b>	<b>-950,5</b>	<b>-1 079,6</b>	<b>-1 080,6</b>
<b>SOLDE GLOBAL (y compris dons)</b>	<b>-456,7</b>	<b>-535,5</b>	<b>-521,1</b>
<b>AJUSTEMENT BASE CAISSE</b>	<b>20,4</b>	<b>1,3</b>	<b>-33,7</b>
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	21,6	-3,3	-25,5
Sur dette intérieure	3,8	-19,9	-34,2
Intérêts	3,3	-16,2	-41,3
Dépenses engagées non payées	0,5	3,7	4,9
Sur dette extérieure	17,8	16,6	8,7
Paiement période complémentaire	-1,2	-2,8	-12,4
<b>SOLDE GLOBAL (base caisse)</b>	<b>-436,3</b>	<b>-534,2</b>	<b>-554,8</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>440,3</b>	<b>549,4</b>	<b>553,9</b>
<b>INTERIEUR NET</b>	<b>-69,8</b>	<b>-40,6</b>	<b>-112,9</b>
Bancaire	-140,3	-78,8	17,5
Non bancaire	69,5	30,9	-130,5
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	141,9	84,9	-48,2
Recettes de privatisation	8,1	20,6	11,3
Autres	-43,3	-41,4	-78,6
<b>EXTERIEUR</b>	<b>510,1</b>	<b>590,0</b>	<b>666,8</b>
Tirages sur emprunts	436,1	572,5	563,0
Amortissements dus	-627,4	-599,3	-462,5
Allègements obtenus	219,8	143,3	108,5
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	427,4	476,9	438,4
Autres	54,2	-3,4	19,4
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>-4,0</b>	<b>-15,1</b>	<b>1,0</b>
<b>DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

**TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT**

	BENIN			BURKINA		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
	Milliards de francs CFA					
<b>RECETTES ET DONS</b>	<b>383,4</b>	<b>405,7</b>	<b>422,1</b>	<b>434,2</b>	<b>462,1</b>	<b>496,7</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>342,9</b>	<b>351,4</b>	<b>383,5</b>	<b>300,9</b>	<b>344,8</b>	<b>365,2</b>
<b>Recettes courantes</b>	<b>342,9</b>	<b>351,4</b>	<b>383,5</b>	<b>300,9</b>	<b>344,8</b>	<b>364,8</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>307,2</b>	<b>311,4</b>	<b>334,1</b>	<b>270,1</b>	<b>318,6</b>	<b>336,8</b>
Directes	148,0	155,5	170,3	67,2		
Indirectes				202,9		
Sur biens et services				152,4		
Taxes sur les transactions internationales	159,2	155,9	172,6	43,8		
Taxes sur les importations						
Autres				6,7		
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>35,7</b>	<b>40,0</b>	<b>49,4</b>	<b>30,8</b>	<b>26,2</b>	<b>28,0</b>
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
<b>Recettes en capital</b>				<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>
<b>DONS</b>	<b>40,5</b>	<b>54,3</b>	<b>38,6</b>	<b>133,3</b>	<b>117,3</b>	<b>131,5</b>
<b>DEPENSES ET PRÊTS NETS</b>	<b>436,4</b>	<b>426,1</b>	<b>455,3</b>	<b>507,0</b>	<b>577,0</b>	<b>648,8</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>438,4</b>	<b>426,1</b>	<b>456,1</b>	<b>483,5</b>	<b>582,4</b>	<b>662,0</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>293,6</b>	<b>307,4</b>	<b>334,2</b>	<b>259,6</b>	<b>293,4</b>	<b>345,0</b>
Salaires et traitements	103,0	123,4	130,3	112,5	123,5	142,2
Autres dépenses de fonctionnement	178,3	177,0	197,0	130,3	150,8	184,6
Intérêts sur la dette publique	12,3	7,0	6,9	16,8	19,1	18,2
Intérieure	1,0	1,2	1,3	5,2	6,4	6,5
Extérieure	11,3	5,8	5,6	11,6	12,7	11,7
<b>Dépenses en capital</b>	<b>144,8</b>	<b>118,7</b>	<b>121,9</b>	<b>223,9</b>	<b>289,0</b>	<b>317,0</b>
Sur financement interne	71,4	57,7	54,1	88,2	133,5	139,3
Sur financement externe	73,4	61,0	67,8	134,4	153,0	174,6
Autres dépenses en capital				1,3	2,5	3,1
<b>PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS</b>	<b>-2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,8</b>	<b>23,5</b>	<b>-5,4</b>	<b>-13,2</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE DE BASE</b>	<b>-9,8</b>	<b>-6,7</b>	<b>2,1</b>	<b>-31,4</b>	<b>-65,5</b>	<b>-104,0</b>
<b>SOLDE GLOBAL (hors dons)</b>	<b>-93,5</b>	<b>-74,7</b>	<b>-71,8</b>	<b>-206,1</b>	<b>-232,2</b>	<b>-283,6</b>
<b>SOLDE GLOBAL (y compris dons)</b>	<b>-53,0</b>	<b>-20,4</b>	<b>-33,2</b>	<b>-72,8</b>	<b>-115,0</b>	<b>-152,1</b>
<b>AJUSTEMENT BASE CAISSE</b>	<b>13,3</b>	<b>-15,8</b>	<b>-39,9</b>	<b>-16,1</b>	<b>5,4</b>	<b>29,3</b>
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	-5,6	-8,5	-19,0	4,0	1,4	6,3
Sur dette intérieure	-5,6	-8,5	-19,0	4,0	1,4	6,3
Intérêts	-5,6	-8,5	-19,0	4,0	1,4	0,0
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	4,2
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	18,9	-7,3	-20,9	-20,1	-3,4	18,8
<b>SOLDE GLOBAL (base caisse)</b>	<b>-39,7</b>	<b>-36,2</b>	<b>-73,1</b>	<b>-88,9</b>	<b>-109,6</b>	<b>-122,8</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>39,7</b>	<b>54,8</b>	<b>73,1</b>	<b>88,8</b>	<b>109,9</b>	<b>123,4</b>
<b>INTERIEUR NET</b>	<b>-3,5</b>	<b>3,1</b>	<b>-10,1</b>	<b>5,7</b>	<b>-6,8</b>	<b>-12,8</b>
Bancaire	-1,5	9,6	15,8	8,0	-17,1	10,3
Non bancaire	-2,0	-6,5	-25,9	-3,3	3,0	-23,1
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,0	0,0	-4,6	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	3,8	1,6	0,5	1,0	7,3	0,0
Autres	-3,4	-5,3	-26,5	0,0	0,0	0,0
<b>EXTERIEUR</b>	<b>43,2</b>	<b>51,7</b>	<b>83,2</b>	<b>83,1</b>	<b>116,7</b>	<b>136,2</b>
Tirages sur emprunts	44,1	61,0	91,7	84,7	145,2	160,6
Amortissements dus	-17,9	-9,3	-8,5	-26,3	-26,2	-24,5
Allégements obtenus	17,0	0,0	0,0	24,7	0,0	0,0
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,3	0,1
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>0,0</b>	<b>-18,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,6</b>
<b>DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GUINEE-BISSAU		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
	Milliards de francs CFA					
<b>RECETTES ET DONS</b>	<b>1 401,2</b>	<b>1 514,1</b>	<b>1 565,8</b>	<b>31,4</b>	<b>49,1</b>	<b>41,3</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>1 351,8</b>	<b>1 438,2</b>	<b>1 478,2</b>	<b>20,8</b>	<b>24,6</b>	<b>28,0</b>
<b>Recettes courantes</b>	<b>1 351,8</b>	<b>1 438,2</b>	<b>1 478,2</b>	<b>20,8</b>	<b>24,6</b>	<b>28,0</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 189,9</b>	<b>1 241,4</b>	<b>1 251,2</b>	<b>11,9</b>	<b>11,8</b>	<b>18,3</b>
Directes	287,7	288,6	360,3			
Indirectes	902,2	952,8	890,9			
Sur biens et services	258,1	258,5	254,6			
Taxes sur les transactions internationales	629,4	668,4	609,9			
Taxes sur les importations	284,9	352,4	379,9			
Autres	14,7	25,9	26,4			
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>161,9</b>	<b>196,8</b>	<b>227,0</b>	<b>8,9</b>	<b>12,8</b>	<b>9,7</b>
Excédents de stabilisation	0,0	0,0	0,0			
Cotisations de sécurité sociale	109,1	113,8	116,8			
Autres	52,8	83,0	110,2			
<b>Autres recettes</b>						
<b>DONS</b>	<b>49,4</b>	<b>75,9</b>	<b>87,6</b>	<b>10,6</b>	<b>24,5</b>	<b>13,3</b>
<b>DEPENSES ET PRÊTS NETS</b>	<b>1 611,0</b>	<b>1 665,0</b>	<b>1 704,6</b>	<b>52,9</b>	<b>70,5</b>	<b>60,4</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>1 601,9</b>	<b>1 654,4</b>	<b>1 683,5</b>	<b>52,9</b>	<b>70,5</b>	<b>60,4</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 288,8</b>	<b>1 298,0</b>	<b>1 378,2</b>	<b>35,0</b>	<b>42,1</b>	<b>43,9</b>
Salaires et traitements	539,3	545,8	563,4	13,6	16,2	21,3
Autres dépenses de fonctionnement	532,1	566,0	634,3	13,6	17,1	16,1
Intérêts sur la dette publique	217,4	186,2	180,5	7,8	8,8	6,5
Intérieure	26,1	29,5	28,9	0,0	0,0	0,0
Extérieure	191,3	156,7	151,6	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses en capital</b>	<b>213,7</b>	<b>258,6</b>	<b>228,3</b>	<b>15,2</b>	<b>15,8</b>	<b>15,9</b>
Sur financement interne	124,6	152,2	133,7	0,1	0,5	1,1
Sur financement externe	89,1	106,4	94,6	15,1	15,3	14,8
<b>Autres dépenses en capital</b>	<b>2,4</b>					
<b>Autres dépenses liées à la crise</b>	<b>97,0</b>	<b>97,8</b>	<b>77,0</b>	<b>2,7</b>	<b>12,6</b>	<b>0,6</b>
<b>PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS</b>	<b>9,1</b>	<b>10,6</b>	<b>21,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE DE BASE</b>	<b>155,8</b>	<b>174,2</b>	<b>146,8</b>	<b>-6,5</b>	<b>-9,2</b>	<b>-10,5</b>
<b>SOLDE GLOBAL (hors dons)</b>	<b>-259,2</b>	<b>-226,8</b>	<b>-226,4</b>	<b>-32,1</b>	<b>-45,9</b>	<b>-32,4</b>
<b>SOLDE GLOBAL (y compris dons)</b>	<b>-209,8</b>	<b>-150,9</b>	<b>-138,8</b>	<b>-21,5</b>	<b>-21,4</b>	<b>-19,1</b>
<b>AJUSTEMENT BASE CAISSE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20,6</b>	<b>6,0</b>	<b>3,7</b>
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	20,6	6,0	3,7
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	14,8	1,5	-0,1
Intérêts				14,8	1,5	-0,1
Dépenses engagées non payées				0,0	0,0	0,0
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	5,8	4,5	3,8
Paiement période complémentaire						
<b>SOLDE GLOBAL (base caisse)</b>	<b>-209,8</b>	<b>-150,9</b>	<b>-138,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>-15,4</b>	<b>-15,4</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>220,3</b>	<b>149,3</b>	<b>139,7</b>	<b>0,1</b>	<b>12,7</b>	<b>16,2</b>
<b>INTERIEUR NET</b>	<b>74,4</b>	<b>26,1</b>	<b>-10,8</b>	<b>-5,4</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,3</b>
Bancaire	-64,6	-62,3	37,1	-4,4	-1,2	-1,5
Non bancaire	139,0	88,4	-47,9	-1,0	-0,4	0,2
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	141,9	84,9	-43,6	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	1,2	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	-4,1	-5,9	-1,8	0,0	0,0	0,0
<b>EXTERIEUR</b>	<b>145,9</b>	<b>123,2</b>	<b>150,5</b>	<b>5,5</b>	<b>14,3</b>	<b>17,5</b>
Tirages sur emprunts	39,3	41,1	7,0	8,0	13,8	6,5
Amortissements dus	-381,3	-335,4	-273,3	-19,0	-18,9	-14,6
Allégements obtenus	90,8	0,0	0,0	4,7	4,5	4,5
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	382,3	428,7	417,5	11,8	14,9	11,1
Autres	14,8	-11,2	-0,7	0,0	0,0	10,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>-10,5</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>2,7</b>	<b>-0,8</b>
<b>DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
	Milliards de francs CFA					
<b>RECETTES ET DONS</b>	<b>546,7</b>	<b>558,0</b>	<b>621,6</b>	<b>221,2</b>	<b>245,9</b>	<b>273,0</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>434,4</b>	<b>454,7</b>	<b>506,6</b>	<b>156,7</b>	<b>172,9</b>	<b>189,0</b>
<b>Recettes courantes</b>	<b>434,4</b>	<b>454,7</b>	<b>506,6</b>	<b>156,7</b>	<b>172,9</b>	<b>189,0</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>361,8</b>	<b>393,3</b>	<b>446,2</b>	<b>152,1</b>	<b>167,6</b>	<b>181,3</b>
Directes						
Indirectes						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales						
Taxes sur les importations						
Autres						
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>35,2</b>	<b>18,8</b>	<b>15,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>4,9</b>
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
<b>Autres recettes non classées</b>	<b>37,4</b>	<b>42,6</b>	<b>45,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>2,8</b>
<b>DONS</b>	<b>112,3</b>	<b>103,3</b>	<b>115,0</b>	<b>64,5</b>	<b>73,0</b>	<b>84,0</b>
<b>DEPENSES ET PRÊTS NETS</b>	<b>564,0</b>	<b>625,7</b>	<b>712,7</b>	<b>276,0</b>	<b>315,0</b>	<b>320,0</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>567,9</b>	<b>634,7</b>	<b>690,0</b>	<b>276,0</b>	<b>314,2</b>	<b>320,2</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>318,7</b>	<b>349,9</b>	<b>376,6</b>	<b>160,5</b>	<b>170,2</b>	<b>165,2</b>
Salaires et traitements	100,1	121,7	137,8	57,1	59,0	63,0
Autres dépenses de fonctionnement	199,9	211,0	220,5	77,4	88,3	84,8
Intérêts sur la dette publique	18,7	17,2	18,3	17,4	8,1	10,1
Intérieure	3,3	1,5	2,3	1,3	0,1	2,1
Extérieure	15,4	15,7	16,0	16,1	8,0	8,0
<b>Dépenses en capital</b>	<b>211,8</b>	<b>242,2</b>	<b>268,1</b>	<b>115,5</b>	<b>144,0</b>	<b>155,0</b>
Sur financement interne	88,5	89,4	98,1	28,5	34,0	47,2
Sur financement externe	123,3	152,8	170,0	87,0	110,0	107,8
Autres dépenses en capital						
<b>Dépenses des fonds spéciaux</b>	<b>37,4</b>	<b>42,6</b>	<b>45,3</b>	<b>8,6</b>	<b>9,8</b>	<b>7,3</b>
<b>PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS</b>	<b>-3,9</b>	<b>-9,0</b>	<b>22,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,2</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE DE BASE</b>	<b>45,9</b>	<b>32,6</b>	<b>50,2</b>	<b>-14,9</b>	<b>-23,2</b>	<b>-13,3</b>
<b>SOLDE GLOBAL (hors dons)</b>	<b>-129,6</b>	<b>-171,0</b>	<b>-206,1</b>	<b>-119,3</b>	<b>-142,1</b>	<b>-131,0</b>
<b>SOLDE GLOBAL (y compris dons)</b>	<b>-17,3</b>	<b>-67,7</b>	<b>-91,1</b>	<b>-54,8</b>	<b>-69,1</b>	<b>-47,0</b>
<b>AJUSTEMENT BASE CAISSE</b>	<b>0,0</b>	<b>7,9</b>	<b>-10,3</b>	<b>-12,2</b>	<b>-19,3</b>	<b>-12,4</b>
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-12,2	-19,3	-12,4
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-12,2	-19,3	-12,4
Intérêts	0,0	0,0	0,0	-12,2	-19,3	-12,4
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sur dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	0,0	7,9	-10,3			
<b>SOLDE GLOBAL (base caisse)</b>	<b>-17,3</b>	<b>-59,8</b>	<b>-101,4</b>	<b>-67,0</b>	<b>-88,4</b>	<b>-59,4</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>6,4</b>	<b>59,9</b>	<b>101,4</b>	<b>67,0</b>	<b>88,9</b>	<b>59,4</b>
<b>INTERIEUR NET</b>	<b>-84,4</b>	<b>-14,6</b>	<b>-7,4</b>	<b>-2,7</b>	<b>21,8</b>	<b>-2,2</b>
Bancaire	-49,6	14,4	33,2	4,2	27,1	-14,7
Non bancaire	-34,8	-29,0	-40,6	-6,9	-5,3	12,5
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Recettes de privatisation	1,0	1,2	9,7			
Autres	-35,8	-30,2	-50,3			
<b>EXTERIEUR</b>	<b>90,8</b>	<b>74,5</b>	<b>108,8</b>	<b>69,7</b>	<b>67,1</b>	<b>61,6</b>
Tirages sur emprunts	97,5	82,8	119,3	68,4	64,1	55,0
Amortissements dus	-36,8	-37,0	-40,5	-38,6	-21,3	-14,6
Allègements obtenus	30,1	28,7	30,0	31,8	17,6	18,2
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	8,1	6,7	3,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>10,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,0</b>
<b>DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL			TOGO		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
	Milliards de francs CFA					
<b>RECETTES ET DONS</b>	<b>797,8</b>	<b>864,8</b>	<b>959,0</b>	<b>170,8</b>	<b>179,5</b>	<b>175,6</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>720,1</b>	<b>776,8</b>	<b>880,2</b>	<b>165,3</b>	<b>171,7</b>	<b>165,0</b>
<b>Recettes courantes</b>	<b>720,1</b>	<b>776,8</b>	<b>880,2</b>	<b>165,3</b>	<b>171,7</b>	<b>165,0</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>677,0</b>	<b>738,5</b>	<b>850,8</b>	<b>148,8</b>	<b>161,0</b>	<b>152,7</b>
Directes				46,9	50,0	41,7
Indirectes				101,9	111,0	111,0
Sur biens et services				36,0	36,0	38,2
Taxes sur les transactions internationales				64,4	68,9	72,8
Taxes sur les importations						
Autres				1,5	6,1	
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>43,1</b>	<b>38,3</b>	<b>29,4</b>	<b>16,5</b>	<b>10,7</b>	<b>12,3</b>
Excédents de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres						
<b>Recettes en capital</b>						
<b>DONS</b>	<b>77,7</b>	<b>88,0</b>	<b>78,8</b>	<b>5,5</b>	<b>7,8</b>	<b>10,6</b>
<b>DEPENSES ET PRÊTS NETS</b>	<b>849,7</b>	<b>965,6</b>	<b>1006,0</b>	<b>146,4</b>	<b>169,8</b>	<b>168,4</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>868,0</b>	<b>978,4</b>	<b>1023,8</b>	<b>146,4</b>	<b>169,8</b>	<b>168,4</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>529,5</b>	<b>553,9</b>	<b>613,0</b>	<b>136,0</b>	<b>154,0</b>	<b>134,8</b>
Salaires et traitements	203,7	217,6	254,9	51,7	51,6	49,4
Autres dépenses de fonctionnement	281,2	289,6	317,2	66,5	84,5	69,6
Intérêts sur la dette publique	44,6	46,7	40,9	17,8	17,9	15,7
Intérieure	4,6	5,6	4,8	4,6	4,9	4,3
Extérieure	40,0	41,1	36,1	13,2	13,0	11,4
<b>Dépenses en capital</b>	<b>338,5</b>	<b>413,2</b>	<b>410,8</b>	<b>10,4</b>	<b>15,8</b>	<b>33,6</b>
Sur financement interne	190,3	221,2	266,9	2,5	3,1	14,4
Sur financement externe	148,2	192,0	143,9	7,9	12,8	19,2
Autres dépenses en capital						
<b>Dépenses non classées</b>		11,3				
<b>PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS</b>	<b>-18,3</b>	<b>-12,8</b>	<b>-17,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE DE BASE</b>	<b>44,9</b>	<b>48,4</b>	<b>41,2</b>	<b>44,6</b>	<b>32,6</b>	<b>31,5</b>
<b>SOLDE GLOBAL (hors dons)</b>	<b>-129,6</b>	<b>-188,8</b>	<b>-125,8</b>	<b>18,9</b>	<b>1,9</b>	<b>-3,5</b>
<b>SOLDE GLOBAL (y compris dons)</b>	<b>-51,9</b>	<b>-100,8</b>	<b>-47,0</b>	<b>24,4</b>	<b>9,7</b>	<b>7,2</b>
<b>AJUSTEMENT BASE CAISSE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>14,8</b>	<b>17,1</b>	<b>-4,1</b>
Variations nettes des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	14,8	17,1	-4,1
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	2,8	5,0	-9,0
Intérêts				2,3	8,7	-9,8
Dépenses engagées non payées				0,5	-3,7	0,7
Sur dette extérieure				12,0	12,1	4,9
Paiement période complémentaire						
<b>SOLDE GLOBAL (base caisse)</b>	<b>-51,9</b>	<b>-100,8</b>	<b>-47,0</b>	<b>39,2</b>	<b>26,8</b>	<b>3,1</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>57,2</b>	<b>100,7</b>	<b>46,9</b>	<b>-39,2</b>	<b>-26,8</b>	<b>-6,2</b>
<b>INTERIEUR NET</b>	<b>-11,7</b>	<b>-37,1</b>	<b>-65,7</b>	<b>-42,2</b>	<b>-31,5</b>	<b>-2,6</b>
Bancaire	-13,9	-40,2	-55,5	-18,5	-9,1	-7,2
Non bancaire	2,2	3,1	-10,2	-23,7	-22,4	4,5
Variation nette des arriérés sur dette int. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0			
<b>EXTERIEUR</b>	<b>68,9</b>	<b>137,8</b>	<b>112,6</b>	<b>3,0</b>	<b>4,7</b>	<b>-3,6</b>
Tirages sur emprunts	90,8	159,6	114,3	3,3	4,9	8,6
Amortissements dus	-73,9	-117,7	-64,6	-33,6	-33,5	-21,9
Allègements obtenus	20,7	92,5	55,8	0,0	0,0	0,0
Variation nette des arriérés sur dette ext. (principal)	0,0	0,0	0,0	33,3	33,3	9,8
Autres	31,3	3,4	7,1	0,0	0,0	-0,1
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>-5,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,2</b>
<b>DEFICIT DE FINANCEMENT (gap à financer)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.



## UMOA<sup>1</sup> - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	5 723,9	6 110,4	6 507,0
dont			
coton	515,8	617,9	430,3
cacao	1 016,6	865,2	788,4
Or <sup>2</sup>	321,1	277,6	398,9
Importations FOB	-5 287,3	-5 911,9	-6 793,4
dont Pétrole	-1 057,9	-1 374,2	-1 899,7
<b>Balance commerciale</b>	436,6	198,6	-286,4
<b>Balance des services</b>	-1 124,1	-1 152,4	-1 140,9
dont fret et assurances	-913,2	-1 086,8	-1 265,1
<b>Revenus nets</b>	-629,7	-581,2	-601,7
dont intérêts de la dette	-311,1	-268,5	-244,0
<b>Balance des transferts courants</b>	446,6	520,4	691,2
- privés	140,1	248,2	341,3
- publics	306,5	272,1	349,9
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-870,6</b>	<b>-1 014,6</b>	<b>-1 337,7</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>961,7</b>	<b>1 220,8</b>	<b>1 381,9</b>
Compte de capital	435,8	835,3	535,8
Opérations financières	525,9	385,6	846,1
Investissements directs	274,5	332,5	307,8
Investissements de portefeuille	46,4	-10,5	19,5
Autres investissements	205,0	63,6	518,8
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	735,1	935,3	605,6
Erreurs et omissions nettes	-18,8	4,4	14,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>72,2</b>	<b>210,6</b>	<b>58,1</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>-4,1</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>68,1</b>	<b>210,6</b>	<b>58,1</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

1 : agrégation des balances des paiements nationaux.

2 : n'inclut pas les exportations de la Côte d'Ivoire.

## BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	314,3	300,3	300,0
dont Coton	110,9	110,2	90,3
Importations FOB	-475,9	-444,8	-454,6
dont Pétrole	-75,1	-78,5	-67,0
<b>Balance commerciale</b>	<b>-161,5</b>	<b>-144,5</b>	<b>-154,6</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-47,4</b>	<b>-37,8</b>	<b>-30,2</b>
dont frêt et assurances	-91,4	-83,8	-84,9
<b>Revenus nets</b>	<b>-22,1</b>	<b>-19,5</b>	<b>-21,7</b>
dont intérêts de la dette	-11,3	-9,3	-5,6
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>38,6</b>	<b>49,4</b>	<b>104,1</b>
- privés	29,8	36,1	40,4
- publics	8,8	13,3	63,7
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-192,5</b>	<b>-152,4</b>	<b>-102,4</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>62,4</b>	<b>95,9</b>	<b>150,0</b>
Compte de capital	37,0	42,5	42,6
Opérations financières	25,4	53,4	107,4
Investissements directs	25,8	34,4	25,5
Investissements de portefeuille	-1,0	-2,7	-2,0
Autres investissements	0,6	21,7	83,9
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	17,0	15,1	12,0
Erreurs et omissions nettes	-5,0	-5,1	-0,1
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-135,1</b>	<b>-61,6</b>	<b>47,5</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>111,0</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>-24,1</b>	<b>-61,6</b>	<b>47,5</b>

## BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	186,3	253,2	183,2
dont Coton	119,9	163,2	80,9
Importations FOB	-398,3	-497,9	-500,0
dont Pétrole	-87,4	-111,0	-125,0
<b>Balance commerciale</b>	<b>-212,0</b>	<b>-244,7</b>	<b>-316,8</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-108,9</b>	<b>-120,7</b>	<b>-121,2</b>
dont frêt et assurances	-84,6	-84,6	-98,8
<b>Revenus nets</b>	<b>-14,9</b>	<b>-16,2</b>	<b>-21,4</b>
dont intérêts de la dette	-11,7	-12,6	-11,7
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>122,4</b>	<b>101,1</b>	<b>109,5</b>
- privés	18,1	20,0	21,0
- publics	104,3	81,1	88,5
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-213,4</b>	<b>-280,5</b>	<b>-349,8</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>236,4</b>	<b>222,0</b>	<b>247,3</b>
Compte de capital	119,5	106,4	115,1
Opérations financières	116,9	115,6	132,2
Investissements directs	15,8	12,3	11,0
Investissements de portefeuille	0,8	0,0	1,0
Autres investissements	100,3	103,3	120,2
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	24,7	25,2	24,0
Erreurs et omissions nettes	-2,7	1,5	-2,1
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>20,3</b>	<b>-57,0</b>	<b>-104,7</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>149,5</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>169,8</b>	<b>-57,0</b>	<b>-104,7</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	3 363,7	3 655,4	3 949,7
dont Cacao en fève	1 007,6	850,1	777,9
Importations FOB	-1 877,9	-2 267,1	-2 687,0
dont Pétrole	-350,5	-576,5	-867,8
<b>Balance commerciale</b>	<b>1 485,8</b>	<b>1 388,3</b>	<b>1 262,7</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-648,6</b>	<b>-670,9</b>	<b>-674,7</b>
dont frêt et assurances	-277,9	-450,5	-491,2
<b>Revenus nets</b>	<b>-383,3</b>	<b>-344,3</b>	<b>-349,4</b>
dont intérêts de la dette	-191,3	-156,7	-151,6
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>-282,8</b>	<b>-245,9</b>	<b>-245,2</b>
- privés	-290,9	-236,7	-233,7
- publics	8,1	-9,2	-11,5
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>171,1</b>	<b>127,2</b>	<b>-6,6</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>-112,3</b>	<b>59,6</b>	<b>49,5</b>
Compte de capital	4,5	77,1	88,0
Opérations financières	-116,8	-17,5	-38,5
Investissements directs	96,1	149,5	119,3
Investissements de portefeuille	14,6	-10,6	-4,3
Autres investissements	-227,5	-156,4	-153,5
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	473,1	428,7	417,5
Erreurs et omissions nettes	-18,0	16,6	19,7
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>40,8</b>	<b>203,4</b>	<b>62,6</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>-480,3</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>-439,5</b>	<b>203,4</b>	<b>62,6</b>

## GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	37,8	40,0	52,1
dont noix de cajou	29,9	38,2	44,5
Importations FOB	-37,9	-43,8	-62,7
dont Pétrole	-5,1	-6,6	-8,0
<b>Balance commerciale</b>	<b>-0,1</b>	<b>-3,8</b>	<b>-10,6</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-17,6</b>	<b>-19,3</b>	<b>-18,1</b>
dont frêt et assurances	-7,7	-7,1	-11,5
<b>Revenus nets</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,1</b>	<b>-6,0</b>
dont intérêts de la dette	-5,8	-5,7	-4,5
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>22,7</b>	<b>35,5</b>	<b>27,0</b>
- privés	10,9	12,5	9,0
- publics	11,8	23,0	18,0
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-0,1</b>	<b>7,3</b>	<b>-7,7</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>30,9</b>	<b>15,2</b>	<b>13,1</b>
Compte de capital	24,9	14,5	12,8
Opérations financières	6,0	0,7	0,3
Investissements directs	2,0	4,9	5,8
Investissements de portefeuille	0,3	0,0	1,8
Autres investissements	3,7	-4,2	-7,3
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	21,5	0,0	20,7
Erreurs et omissions nettes	3,0	-3,0	-1,9
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>33,8</b>	<b>19,5</b>	<b>3,5</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>-69,2</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>-35,4</b>	<b>19,5</b>	<b>3,5</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	539,3	515,9	598,9
dont Coton	143,4	184,9	144,7
Importations FOB	-574,4	-577,4	-669,0
dont Pétrole	-130,2	-152,2	-217,2
<b>Balance commerciale</b>	<b>-35,1</b>	<b>-61,5</b>	<b>-70,1</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-149,9</b>	<b>-153,8</b>	<b>-141,2</b>
dont fret et assurances	-141,6	-133,3	-134,0
<b>Revenus nets</b>	<b>-96,4</b>	<b>-102,9</b>	<b>-110,5</b>
dont intérêts de la dette	-15,9	-16,1	-18,2
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>120,6</b>	<b>102,0</b>	<b>117,6</b>
- privés	53,2	50,6	57,5
- publics	67,4	51,4	60,1
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-160,8</b>	<b>-216,2</b>	<b>-204,2</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>255,6</b>	<b>165,3</b>	<b>254,5</b>
Compte de capital	96,2	108,9	79,5
Opérations financières	159,4	56,4	175,0
Investissements directs	76,0	52,9	54,0
Investissements de portefeuille	7,7	1,3	7,5
Autres investissements	75,7	2,2	113,5
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	30,1	28,7	30,2
Erreurs et omissions nettes	6,9	-13,2	6,9
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>101,7</b>	<b>-64,1</b>	<b>57,2</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>23,6</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>125,3</b>	<b>-64,1</b>	<b>57,2</b>

## NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	204,5	230,7	304,1
dont Uranium	65,5	70,1	78,5
Importations FOB	-283,9	-311,6	-398,9
dont Pétrole	-44,3	-51,1	-64,3
<b>Balance commerciale</b>	<b>-79,4</b>	<b>-80,8</b>	<b>-94,8</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-75,1</b>	<b>-87,9</b>	<b>-102,9</b>
dont fret et assurances	-75,3	-73,2	-78,6
<b>Revenus nets</b>	<b>-15,2</b>	<b>-6,5</b>	<b>-7,6</b>
dont intérêts de la dette	-16,1	-7,7	-8,4
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>42,6</b>	<b>54,9</b>	<b>81,2</b>
- privés	9,7	16,2	18,0
- publics	32,9	38,6	63,2
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-127,1</b>	<b>-120,3</b>	<b>-124,1</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>100,4</b>	<b>119,0</b>	<b>144,6</b>
Compte de capital	54,1	68,5	71,8
Opérations financières	46,3	50,6	72,8
Investissements directs	6,7	6,7	7,8
Investissements de portefeuille	1,5	0,5	14,5
Autres investissements	38,1	43,4	50,5
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	39,9	23,9	24,5
Erreurs et omissions nettes	-6,7	-9,0	-9,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-33,4</b>	<b>-10,3</b>	<b>11,5</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>85,3</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>51,9</b>	<b>-10,3</b>	<b>11,5</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	730,6	797,4	810,1
dont produits halieutiques	164,1	168,3	167,5
Importations FOB	-1 200,5	-1 318,5	-1 507,8
dont Pétrole	-230,7	-278,4	-352,8
<b>Balance commerciale</b>	<b>-469,9</b>	<b>-521,1</b>	<b>-697,7</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-13,0</b>	<b>-14,8</b>	<b>-16,3</b>
dont frêt et assurances	-158,4	-178,6	-269,5
<b>Revenus nets</b>	<b>-79,1</b>	<b>-69,0</b>	<b>-71,9</b>
dont intérêts de la dette	-45,7	-47,4	-32,6
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>308,3</b>	<b>333,9</b>	<b>403,0</b>
- privés	241,0	269,6	345,1
- publics	67,3	64,3	57,9
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-253,7</b>	<b>-271,0</b>	<b>-382,9</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>301,0</b>	<b>368,4</b>	<b>372,2</b>
Compte de capital	87,6	396,2	101,7
Opérations financières	213,4	-27,8	270,5
Investissements directs	28,8	33,8	52,7
Investissements de portefeuille	12,8	-14,7	-11,5
Autres investissements	171,8	-46,9	229,3
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	82,7	368,3	62,0
Erreurs et omissions nettes	8,6	9,0	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>55,9</b>	<b>106,4</b>	<b>-10,7</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>164,4</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>220,3</b>	<b>106,4</b>	<b>-10,7</b>

## TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2003	2004	2005*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	347,4	317,5	308,9
dont Coton	47,8	61,1	15,9
Importations FOB	-438,5	-450,8	-513,4
dont Pétrole	-134,6	-119,9	-197,6
<b>Balance commerciale</b>	<b>-91,1</b>	<b>-133,3</b>	<b>-204,5</b>
<b>Balance des services</b>	<b>-63,6</b>	<b>-47,2</b>	<b>-36,3</b>
dont frêt et assurances	-76,3	-75,7	-96,6
<b>Revenus nets</b>	<b>-13,6</b>	<b>-17,7</b>	<b>-13,2</b>
dont intérêts de la dette	-13,3	-13,0	-11,4
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>74,2</b>	<b>89,5</b>	<b>94,0</b>
- privés	68,3	79,9	84,0
- publics	5,9	9,6	10,0
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>-94,1</b>	<b>-108,7</b>	<b>-160,0</b>
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>87,3</b>	<b>175,4</b>	<b>150,7</b>
Compte de capital	12,0	21,2	24,3
Opérations financières	75,3	154,2	126,4
Investissements directs	23,3	38,0	31,7
Investissements de portefeuille	9,7	15,7	12,5
Autres investissements	42,3	100,5	82,2
Pour mémoire : fin ancement exceptionnel	46,1	45,4	14,7
Erreurs et omissions nettes	-4,9	7,6	0,5
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-11,8</b>	<b>74,3</b>	<b>-8,8</b>
<b>Ajustements suite révision circulation fiduciaire</b>	<b>11,6</b>		
<b>SOLDE GLOBAL APRES REVISION</b>	<b>-0,2</b>	<b>74,3</b>	<b>-8,8</b>

\* : estimations.

Source : BCEAO.

## UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	3 061 005,9	3 185 243,8	3 327 032,8
Banque Centrale	2 894 467,9	3 029 827,8	3 195 387,8
Banques	166 538,0	155 416,0	131 645,0
Crédit intérieur	3 988 227,8	4 223 972,1	4 660 410,3
Position nette des Gouvernements	740 384,6	705 863,0	718 928,0
Crédits à l'économie	3 247 843,2	3 518 109,1	3 941 482,3
Crédits de campagne	128 164,0	114 012,0	166 956,6
Crédits ordinaires	3 119 679,2	3 404 097,1	3 774 525,7
dont : douteux et litigieux	112 036,0	143 737,0	184 818,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 049 233,7</b>	<b>7 409 215,9</b>	<b>7 987 443,1</b>
Masse monétaire	5 652 587,9	5 979 842,0	6 413 866,0
Circulation fiduciaire	1 847 875,8	1 799 736,1	2 046 258,0
Dépôts en CCP	28 838,0	35 318,9	30 158,7
Dépôts en CNE	36 700,2	40 538,6	42 338,3
Dépôts en banque	3 739 173,9	4 104 248,4	4 295 111,0
Sociétés d'Etat et EPIC	374 272,3	434 278,6	387 626,8
- à vue	256 802,3	265 109,6	247 513,8
- à terme	117 470,0	169 169,0	140 113,0
Particuliers et entreprises privées	3 364 901,6	3 669 969,8	3 907 484,2
- à vue	1 761 961,6	1 930 457,8	2 008 143,2
- à terme	1 602 940,0	1 739 512,0	1 899 341,0
Autres Postes Nets	1 396 645,8	1 429 373,9	1 573 577,1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 049 233,7</b>	<b>7 409 215,9</b>	<b>7 987 443,1</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	2 349 657,2	2 445 920,1	2 698 693,3
- Crédit à moyen et long terme	898 186,0	1 072 189,0	1 242 789,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	110,3	109,3	103,4

Source : BCEAO.

**BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	390 061,0	329 018,6	376 552,1
Banque Centrale	321 340,0	252 025,6	321 316,1
Banques	68 721,0	76 993,0	55 236,0
Crédit intérieur	197 362,9	213 224,7	277 568,8
Position nette du Gouvernement	-96 486,1	-98 827,3	-97 533,2
Crédits à l'économie	293 849,0	312 052,0	375 102,0
Crédits de campagne	20 378,0	6 282,0	15 435,0
Crédits ordinaires	273 471,0	305 770,0	359 667,0
dont : douteux et litigieux	8 115,0	13 937,0	28 011,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>587 423,9</b>	<b>542 243,3</b>	<b>654 120,9</b>
Masse monétaire	554 622,0	502 716,7	613 496,3
Circulation fiduciaire	190 289,8	129 877,5	193 270,8
Dépôts en CCP	7 397,0	8 085,9	8 205,3
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	356 935,2	364 753,3	412 020,2
Sociétés d'Etat et EPIC	54 893,3	48 862,5	43 767,1
- à vue	20 650,3	21 105,5	17 695,1
- à terme	34 243,0	27 757,0	26 072,0
Particuliers et entreprises privées	302 041,9	315 890,8	368 253,1
- à vue	189 360,9	178 233,8	209 063,1
- à terme	112 681,0	137 657,0	159 190,0
Autres Postes Nets	32 801,9	39 526,6	40 624,6
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>587 423,9</b>	<b>542 243,3</b>	<b>654 120,9</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	208 959,0	217 971,0	248 911,0
- Crédit à moyen et long terme	84 890,0	94 081,0	126 191,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	137,8	138,9	128,3

Source : BCEAO.

**BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	330 954,5	274 127,3	169 400,3
Banque Centrale	293 159,5	231 870,3	165 016,3
Banques	37 795,0	42 257,0	4 384,0
Crédit intérieur	369 830,4	385 327,6	483 522,2
Position nette du Gouvernement	28 880,6	3 383,1	9 402,6
Crédits à l'économie	340 949,8	381 944,5	474 119,6
Crédits de campagne	40 000,0	15 000,0	69 214,6
Crédits ordinaires	300 949,8	366 944,5	404 905,0
dont : douteux et litigieux	6 371,0	14 944,0	16 568,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>700 784,9</b>	<b>659 454,9</b>	<b>652 922,3</b>
Masse monétaire	673 264,4	624 257,9	597 975,1
Circulation fiduciaire	255 754,4	175 029,0	153 320,4
Dépôts en CCP	3 139,5	4 545,1	2 713,0
Dépôts en CNE	36 700,2	40 538,6	42 338,3
Dépôts en banque	377 670,3	404 145,2	399 603,4
Sociétés d'Etat et EPIC	79 625,7	73 873,2	60 563,9
- à vue	38 457,7	28 190,2	25 791,9
- à terme	41 168,0	45 683,0	34 772,0
Particuliers et entreprises privées	298 044,6	330 272,0	339 039,5
- à vue	154 648,6	170 426,0	169 966,5
- à terme	143 396,0	159 846,0	169 073,0
Autres Postes Nets	27 520,5	35 197,0	54 947,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>700 784,9</b>	<b>659 454,9</b>	<b>652 922,5</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	248 478,8	233 069,5	311 399,6
- Crédit à moyen et long terme	92 471,0	148 875,0	162 720,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	120,8	116,7	99,7

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	434 842,1	641 902,6	704 495,1
Banque Centrale	408 819,1	617 807,6	618 285,1
Banques	26 023,0	24 095,0	86 210,0
Crédit intérieur	1 501 318,9	1 517 698,1	1 568 645,6
Position nette du Gouvernement	408 282,2	343 715,0	379 264,0
Crédits à l'économie	1 093 036,7	1 173 983,1	1 189 381,6
Crédits de campagne	62 336,0	70 726,0	69 838,0
Crédits ordinaires	1 030 700,7	1 103 257,1	1 119 543,6
dont : douteux et litigieux	30 289,0	37 311,0	30 713,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 936 161,0</b>	<b>2 159 600,7</b>	<b>2 273 140,7</b>
Masse monétaire	1 768 516,8	1 937 248,6	2 080 957,5
Circulation fiduciaire	568 607,5	671 535,7	754 066,2
Dépôts en CCP	6 071,9	5 565,2	8 199,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	1 193 837,4	1 260 147,7	1 318 691,5
Sociétés d'Etat et EPIC	36 910,4	29 149,1	39 419,7
- à vue	19 377,4	15 840,1	18 971,7
- à terme	17 533,0	13 309,0	20 448,0
Particuliers et entreprises privées	1 156 927,0	1 230 998,6	1 279 271,8
- à vue	548 694,0	607 427,6	615 837,8
- à terme	608 233,0	623 571,0	663 434,0
Autres Postes Nets	167 644,2	222 352,1	192 183,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 936 161,0</b>	<b>2 159 600,7</b>	<b>2 273 140,7</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	819 788,7	890 863,1	904 571,6
- Crédit à moyen et long terme	273 248,0	283 120,0	284 810,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,3	102,0	102,6

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	13 729,0	32 539,7	36 040,5
Banque Centrale	7 699,0	26 596,7	36 936,5
Banques	6 030,0	5 943,0	-896,0
Crédit intérieur	17 777,4	11 976,7	14 518,8
Position nette du Gouvernement	15 126,4	9 725,7	11 192,8
Crédits à l'économie	2 651,0	2 251,0	3 326,0
Crédits de campagne	159,0	53,0	4,0
Crédits ordinaires	2 492,0	2 198,0	3 322,0
dont : douteux et litigieux	143,0	20,0	64,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>31 506,4</b>	<b>44 516,4</b>	<b>50 559,3</b>
Masse monétaire	30 485,7	43 540,9	52 816,8
Circulation fiduciaire	21 281,6	32 570,3	40 660,7
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	9 204,1	10 970,6	12 156,1
Sociétés d'Etat et EPIC	79,3	64,2	140,6
- à vue	79,3	64,2	140,6
- à terme	0,0	0,0	0,0
Particuliers et entreprises privées	9 124,8	10 906,4	12 015,5
- à vue	8 560,8	10 329,4	10 877,5
- à terme	564,0	577,0	1 138,0
Autres Postes Nets	1 020,7	975,5	-2 257,5
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 506,4</b>	<b>44 516,4</b>	<b>50 559,3</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	2 444,0	2 099,0	2 919,0
- Crédit à moyen et long terme	207,0	152,0	407,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	327,3	386,5	330,7

Source : BCEAO.



**MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	423 189,5	367 526,5	424 751,8
Banque Centrale	384 688,5	319 290,5	399 935,8
Banques	38 501,0	48 236,0	24 816,0
Crédit intérieur	407 827,1	455 844,9	489 589,4
Position nette du Gouvernement	-74 928,8	-59 704,7	-26 393,6
Crédits à l'économie	482 755,9	515 549,6	515 983,0
Crédits de campagne	1 247,0	3 823,0	1 155,0
Crédits ordinaires	481 508,9	511 726,6	514 828,0
dont : douteux et litigieux	28 023,0	35 048,0	61 443,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>831 016,6</b>	<b>823 371,4</b>	<b>914 341,2</b>
Masse monétaire	786 161,7	767 201,6	841 924,4
Circulation fiduciaire	340 915,9	275 362,8	344 925,7
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	445 245,8	491 838,8	496 998,7
Sociétés d'Etat et EPIC	51 668,0	69 669,0	60 593,3
- à vue	47 082,0	44 145,0	56 988,3
- à terme	4 586,0	25 524,0	3 605,0
Particuliers et entreprises privées	393 577,8	422 169,8	436 405,4
- à vue	232 941,8	250 190,8	240 467,4
- à terme	160 636,0	171 979,0	195 938,0
Autres Postes Nets	44 854,9	56 169,8	72 416,8
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>831 016,6</b>	<b>823 371,4</b>	<b>914 341,2</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	386 149,9	372 875,6	358 765,0
- Crédit à moyen et long terme	96 606,0	142 674,0	157 218,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	125,9	122,4	112,4

Source : BCEAO.

**NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	61 262,8	60 433,8	71 917,7
Banque Centrale	53 523,8	41 491,8	59 892,7
Banques	7 739,0	18 942,0	12 025,0
Crédit intérieur	146 320,0	186 363,6	191 795,9
Position nette du Gouvernement	63 294,0	85 308,6	70 509,9
Crédits à l'économie	83 026,0	101 055,0	121 286,0
Crédits de campagne	442,0	667,0	864,0
Crédits ordinaires	82 584,0	100 388,0	120 422,0
dont : douteux et litigieux	4 427,0	1 469,0	2 663,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>207 582,8</b>	<b>246 797,4</b>	<b>263 713,6</b>
Masse monétaire	194 060,4	233 324,7	248 575,2
Circulation fiduciaire	84 928,8	97 668,7	108 140,4
Dépôts en CCP	2 443,9	3 188,1	2 499,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	106 687,7	132 467,9	137 935,4
Sociétés d'Etat et EPIC	2 609,0	5 297,4	6 488,9
- à vue	1 387,0	2 564,4	3 138,9
- à terme	1 222,0	2 733,0	3 350,0
Particuliers et entreprises privées	104 078,7	127 170,5	131 446,5
- à vue	60 870,7	79 575,5	78 591,5
- à terme	43 208,0	47 595,0	52 855,0
Autres Postes Nets	13 522,4	13 472,7	15 138,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>207 582,8</b>	<b>246 797,4</b>	<b>263 713,6</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	64 131,0	70 989,0	83 012,0
- Crédit à moyen et long terme	18 895,0	30 066,0	38 274,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	126,8	131,3	117,7

Source : BCEAO.

## SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	550 826,5	670 297,9	659 635,8
Banque Centrale	351 580,5	471 141,9	486 467,8
Banques	199 246,0	199 156,0	173 168,0
Crédit intérieur	848 794,7	880 972,5	1 032 055,4
Position nette du Gouvernement	64 238,7	24 084,6	-34 905,4
Crédits à l'économie	784 556,0	856 887,9	1 066 960,8
Crédits de campagne	3 600,0	14 040,0	10 050,0
Crédits ordinaires	780 956,0	842 847,9	1 056 910,8
dont : douteux et litigieux	14 904,0	14 643,0	18 604,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 399 621,2</b>	<b>1 551 270,4</b>	<b>1 691 691,2</b>
Masse monétaire	1 280 592,6	1 445 825,1	1 565 252,5
Circulation fiduciaire	337 496,8	344 346,1	388 502,9
Dépôts en CCP	8 452,1	12 834,4	7 625,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	934 643,7	1 088 644,6	1 169 124,2
Sociétés d'Etat et EPIC	51 122,6	91 819,0	73 101,6
- à vue	37 040,6	42 798,0	30 702,6
- à terme	14 082,0	49 021,0	42 399,0
Particuliers et entreprises privées	883 521,1	996 825,6	1 096 022,6
- à vue	449 922,1	507 530,6	556 059,6
- à terme	433 599,0	489 295,0	539 963,0
Autres Postes Nets	119 028,6	105 445,3	126 438,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 399 621,2</b>	<b>1 551 270,4</b>	<b>1 691 691,2</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	515 653,0	551 224,9	661 950,8
- Crédit à moyen et long terme	268 903,0	305 663,0	405 010,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	131,5	135,5	120,1

Source : BCEAO.

## TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	72 129,7	144 954,8	136 115,8
Banque Centrale	58 244,7	105 503,8	83 525,8
Banques	13 885,0	39 451,0	52 590,0
Crédit intérieur	183 858,4	181 568,0	199 865,2
Position nette du Gouvernement	16 839,6	7 182,0	4 541,9
Crédits à l'économie	167 018,8	174 386,0	195 323,3
Crédits de campagne	2,0	3 421,0	396,0
Crédits ordinaires	167 016,8	170 965,0	194 927,3
dont : douteux et litigieux	19 764,0	26 365,0	26 752,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>255 988,1</b>	<b>326 522,8</b>	<b>335 981,0</b>
Masse monétaire	260 179,0	307 455,7	313 613,9
Circulation fiduciaire	48 580,9	73 358,1	63 149,4
Dépôts en CCP	1 333,6	1 100,2	915,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	210 264,5	232 997,4	249 548,7
Sociétés d'Etat et EPIC	16 542,5	17 983,1	31 037,2
- à vue	11 906,5	12 841,1	21 570,2
- à terme	4 636,0	5 142,0	9 467,0
Particuliers et entreprises privées	193 722,0	215 014,3	218 511,5
- à vue	93 099,0	106 022,3	100 761,5
- à terme	100 623,0	108 992,0	117 750,0
Autres Postes Nets	-4 190,9	19 067,1	22 367,1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>255 988,1</b>	<b>326 522,8</b>	<b>335 981,0</b>
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	104 052,8	106 828,0	127 164,3
- Crédit à moyen et long terme	62 966,0	67 558,0	68 159,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	131,4	129,4	126,8

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	2 894 467,9	3 029 827,8	3 195 387,8
Avoirs extérieurs bruts	3 735 285,9	3 729 417,8	3 768 895,8
Engagements extérieurs	840 818,0	699 590,0	573 508,0
Créances sur l' Etat	1 130 890,8	972 222,9	869 552,6
Créances sur les banques	1 686,9	1 212,0	10 533,8
Créances sur les établissements financiers	6 257,8	1 247,0	1 110,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 033 303,4</b>	<b>4 004 509,7</b>	<b>4 076 584,2</b>
Circulation fiduciaire	1 847 875,8	1 799 736,1	2 046 258,0
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	429 717,0	413 763,3	332 106,3
Dépôts des banques (y compris encaisses)	707 942,4	819 608,3	670 745,2
Autres dépôts	113 903,9	111 152,4	84 625,0
Autres postes nets	933 864,3	860 249,6	942 849,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 033 303,4</b>	<b>4 004 509,7</b>	<b>4 076 584,2</b>

Source : BCEAO.

## BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	321 340,0	252 025,6	321 316,1
Avoirs extérieurs bruts	372 939,8	305 859,8	366 371,4
Engagements extérieurs	51 599,8	53 834,2	45 055,3
Créances sur l' Etat	41 888,4	36 199,1	32 072,0
Créances sur les banques	0,0	0,0	0,0
Créances sur les établissements financiers	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>363 228,4</b>	<b>288 224,7</b>	<b>353 388,1</b>
Circulation fiduciaire	190 289,8	129 877,5	193 270,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	87 705,5	66 110,3	59 292,5
Dépôts des banques (y compris encaisses)	81 682,3	90 998,8	99 040,7
Autres dépôts	1 069,2	627,3	939,2
Autres postes nets	2 481,6	610,8	844,9
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>363 228,4</b>	<b>288 224,7</b>	<b>353 388,1</b>

Source : BCEAO.

## BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	293 159,5	231 870,3	165 016,3
Avoirs extérieurs bruts	390 985,8	318 096,2	245 761,2
Engagements extérieurs	97 826,3	86 225,9	80 744,9
Créances sur l' Etat	103 282,8	92 483,0	88 049,6
Créances sur les banques	0,0	0,0	0,0
Créances sur les établissements financiers	1 027,0	1 247,0	1 110,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>397 469,3</b>	<b>325 600,3</b>	<b>254 175,9</b>
Circulation fiduciaire	255 754,4	175 029,0	153 320,4
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	65 343,1	83 311,1	50 876,7
Dépôts des banques (y compris encaisses)	63 031,1	62 068,3	48 163,0
Autres dépôts	9 728,3	4 722,2	886,4
Autres postes nets	3 612,4	469,7	929,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>397 469,3</b>	<b>325 600,3</b>	<b>254 175,9</b>

Source : BCEAO.

**COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	408 819,1	617 807,6	618 285,1
Avoirs extérieurs bruts	677 210,5	809 098,6	739 543,9
Engagements extérieurs	268 391,4	191 291,0	121 258,8
Créances sur l' Etat	432 621,2	360 250,9	313 694,6
Créances sur les banques	474,9	0,0	9 421,8
Créances sur les établissements financiers	5 230,8	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>847 146,0</b>	<b>978 058,5</b>	<b>941 401,5</b>
Circulation fiduciaire	568 607,5	671 535,7	754 066,2
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	97 840,0	75 547,0	26 991,8
Dépôts des banques (y compris encaisses)	176 774,6	231 967,6	162 463,7
Autres dépôts	7 123,4	4 285,7	6 681,5
Autres postes nets	-3 199,5	-5 277,5	-8 801,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>847 146,0</b>	<b>978 058,5</b>	<b>941 401,5</b>

Source : BCEAO.

**GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	7 699,0	26 596,7	36 936,5
Avoirs extérieurs bruts	17 121,9	34 505,8	44 595,4
Engagements extérieurs	9 422,9	7 909,1	7 658,9
Créances sur l' Etat	17 884,8	15 098,1	13 878,9
Créances sur les banques	0,0	0,0	0,0
Créances sur les établissements financiers	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>25 583,8</b>	<b>41 694,8</b>	<b>50 815,4</b>
Circulation fiduciaire	21 281,6	32 570,3	40 660,7
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	1 928,4	4 638,4	737,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	1 732,8	4 331,6	9 261,3
Autres dépôts	321,1	116,6	150,1
Autres postes nets	319,9	37,9	6,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>25 583,8</b>	<b>41 694,8</b>	<b>50 815,4</b>

Source : BCEAO.

## MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	384 688,5	319 290,5	399 935,8
Avoirs extérieurs bruts	495 098,8	410 447,4	474 394,9
Engagements extérieurs	110 410,3	91 156,9	77 459,1
Créances sur l' Etat	117 603,7	99 107,4	83 600,2
Créances sur les banques	0,0	0,0	0,0
Créances sur les établissements financiers	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>502 292,2</b>	<b>418 397,9</b>	<b>483 536,0</b>
Circulation fiduciaire	340 915,9	275 362,8	344 925,7
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	25 763,6	15 749,5	21 185,8
Dépôts des banques (y compris encaisses)	132 893,3	127 047,7	117 084,7
Autres dépôts	428,8	239,8	313,7
Autres postes nets	2 290,6	-1,9	26,1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>502 292,2</b>	<b>418 397,9</b>	<b>483 536,0</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	53 523,8	41 491,8	59 892,7
Avoirs extérieurs bruts	135 537,6	120 759,2	141 167,0
Engagements extérieurs	82 013,8	79 267,4	81 274,3
Créances sur l' Etat	109 213,1	107 629,7	107 762,3
Créances sur les banques	1 212,0	1 212,0	1 112,0
Créances sur les établissements financiers	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>163 948,9</b>	<b>150 333,5</b>	<b>168 767,0</b>
Circulation fiduciaire	84 928,8	97 668,7	108 140,4
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	46 373,0	22 010,2	32 640,8
Dépôts des banques (y compris encaisses)	30 711,2	32 048,6	29 872,5
Autres dépôts	498,7	111,9	131,4
Autres postes nets	1 437,2	-1 505,9	-2 018,1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>163 948,9</b>	<b>150 333,5</b>	<b>168 767,0</b>

Source : BCEAO.

**SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	351 580,5	471 141,9	486 467,8
Avoirs extérieurs bruts	577 346,8	658 924,0	665 615,8
Engagements extérieurs	225 766,3	187 782,1	179 148,0
Créances sur l' Etat	262 156,8	226 095,5	203 753,7
Créances sur les banques	0,0	0,0	0,0
Créances sur les établissements financiers	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>613 737,3</b>	<b>697 237,4</b>	<b>690 221,5</b>
Circulation fiduciaire	337 496,8	344 346,1	388 502,9
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	86 638,2	118 060,4	120 723,7
Dépôts des banques (y compris encaisses)	185 509,7	233 842,6	178 628,0
Autres dépôts	1 474,7	302,6	490,2
Autres postes nets	2 617,9	685,7	1 876,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>613 737,3</b>	<b>697 237,4</b>	<b>690 221,5</b>

Source : BCEAO.

**TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	58 244,7	105 503,8	83 525,8
Avoirs extérieurs bruts	106 430,2	172 266,2	108 757,0
Engagements extérieurs	48 185,5	66 762,4	25 231,2
Créances sur l' Etat	46 240,0	35 359,2	26 741,3
Créances sur les banques	0,0	0,0	0,0
Créances sur les établissements financiers	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>104 484,7</b>	<b>140 863,0</b>	<b>110 267,1</b>
Circulation fiduciaire	48 580,9	73 358,1	63 149,4
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	18 125,2	28 336,4	19 657,9
Dépôts des banques (y compris encaisses)	35 607,4	37 303,1	26 231,3
Autres dépôts	1 489,5	1 678,4	850,7
Autres postes nets	681,7	187,0	377,8
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>104 484,7</b>	<b>140 863,0</b>	<b>110 267,1</b>

Source : BCEAO.

## UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	166 538,0	155 416,0	131 645,0
Avoirs extérieurs bruts	430 639,0	444 448,0	499 305,0
Engagements extérieurs	264 101,0	289 032,0	367 660,0
Réserves	700 219,7	827 658,7	640 930,0
Créances sur les Etats	775 925,0	851 419,0	882 674,0
Créances sur l'économie	3 222 702,0	3 503 191,0	3 922 449,0
Crédits à court terme	2 324 516,0	2 431 002,0	2 679 660,0
Crédits de campagne	128 164,0	114 012,0	166 956,6
Crédits ordinaires	2 196 352,0	2 316 990,0	2 512 703,4
Crédit à moyen terme	781 068,0	936 882,0	1 110 259,0
Crédits à long terme	117 118,0	135 307,0	132 530,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 865 384,7</b>	<b>5 337 684,7</b>	<b>5 577 698,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	3 625 270,0	3 993 096,0	4 210 486,0
Sociétés d'Etat et EPIC	282 299,0	328 971,0	308 571,0
- à vue	164 829,0	159 802,0	168 458,0
- à terme	117 470,0	169 169,0	140 113,0
Particuliers et entreprises privées	3 342 971,0	3 664 125,0	3 901 915,0
- à vue	1 740 031,0	1 924 613,0	2 002 574,0
- à terme	1 602 940,0	1 739 512,0	1 899 341,0
Dépôts des Etats	783 369,0	766 202,0	755 766,0
Crédits de la Banque Centrale	1 713,9	1 212,0	11 610,0
Autres postes nets	455 031,8	577 174,7	599 836,0
dont fonds propres	576 515,0	641 455,0	696 717,0
Pertes	8 151,0	5 999,0	16 796,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 865 384,7</b>	<b>5 337 684,7</b>	<b>5 577 698,0</b>

Source : BCEAO.



**BENIN - SITUATION DES BANQUES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	68 721,0	76 993,0	55 236,0
Avoirs extérieurs bruts	147 420,0	160 182,0	157 766,0
Engagements extérieurs	78 699,0	83 189,0	102 530,0
Réserves	78 014,0	112 331,0	88 452,0
Créances sur les Etats	23 810,0	20 019,0	29 574,0
Créances sur l'économie	293 849,0	312 052,0	375 102,0
Crédits à court terme	208 959,0	217 971,0	248 911,0
Crédits de campagne	20 378,0	6 282,0	15 435,0
Crédits ordinaires	188 581,0	211 689,0	233 476,0
Crédit à moyen terme	82 411,0	91 403,0	112 843,0
Crédits à long terme	2 479,0	2 678,0	13 348,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>464 394,0</b>	<b>521 395,0</b>	<b>548 364,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	355 866,0	364 126,0	411 081,0
Sociétés d'Etat et EPIC	54 071,0	48 392,0	43 086,0
- à vue	19 828,0	20 635,0	17 014,0
- à terme	34 243,0	27 757,0	26 072,0
Particuliers et entreprises privées	301 795,0	315 734,0	367 995,0
- à vue	189 114,0	178 077,0	208 805,0
- à terme	112 681,0	137 657,0	159 190,0
Dépôts des Etats	81 876,0	97 021,0	108 092,0
Crédits de la Banque Centrale	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	26 652,0	60 248,0	29 191,0
dont fonds propres	57 818,0	67 731,0	72 571,0
Pertes	1 033,0	1 226,0	1 800,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>464 394,0</b>	<b>521 395,0</b>	<b>548 364,0</b>

Source : BCEAO.

**BURKINA - SITUATION DES BANQUES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	37 795,0	49 611,0	4 384,0
Avoirs extérieurs bruts	129 391,0	131 932,0	114 762,0
Engagements extérieurs	91 596,0	82 321,0	110 378,0
Réserves	61 842,0	65 807,0	46 161,0
Créances sur les Etats	31 291,0	35 964,0	18 085,0
Créances sur l'économie	338 627,0	380 307,0	472 725,0
Crédits à court terme	246 156,0	231 432,0	310 005,0
Crédits de campagne	40 000,0	15 000,0	69 214,6
Crédits ordinaires	206 156,0	216 432,0	240 790,4
Crédit à moyen terme	87 811,0	138 742,0	152 623,0
Crédits à long terme	4 660,0	10 133,0	10 097,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>469 555,0</b>	<b>531 689,0</b>	<b>541 355,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	367 942,0	399 423,0	398 717,0
Sociétés d'Etat et EPIC	73 127,0	69 441,0	59 968,0
- à vue	31 959,0	23 758,0	25 196,0
- à terme	41 168,0	45 683,0	34 772,0
Particuliers et entreprises privées	294 815,0	329 982,0	338 749,0
- à vue	151 419,0	170 136,0	169 676,0
- à terme	143 396,0	159 846,0	169 073,0
Dépôts des Etats	78 894,0	86 446,0	90 622,0
Crédits de la Banque Centrale	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	22 719,0	38 466,0	52 016,0
dont fonds propres	51 193,0	59 729,0	72 862,0
Pertes	0,0	550,0	265,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>469 555,0</b>	<b>524 335,0</b>	<b>541 355,0</b>

Source : BCEAO.

## COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	26 023,0	24 095,0	862 010,0
Avoirs extérieurs bruts	150 684,0	169 137,0	229 613,0
Engagements extérieurs	124 661,0	145 042,0	143 403,0
Réserves	172 437,0	221 052,0	151 403,0
Créances sur les Etats	300 113,0	277 558,0	283 308,0
Créances sur l'économie	1 073 654,0	1 164 135,0	1 175 798,0
Crédits à court terme	800 406,0	881 015,0	890 988,0
Crédits de campagne	62 336,0	70 726,0	69 838,0
Crédits ordinaires	738 070,0	810 289,0	821 150,0
Crédit à moyen terme	221 945,0	234 338,0	245 450,0
Crédits à long terme	51 303,0	48 782,0	39 360,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 572 227,0</b>	<b>1 686 840,0</b>	<b>1 696 719,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 186 714,0	1 255 862,0	1 312 010,0
Sociétés d'Etat et EPIC	33 585,0	26 589,0	34 706,0
- à vue	16 052,0	13 280,0	14 258,0
- à terme	17 533,0	13 309,0	20 448,0
Particuliers et entreprises privées	1 153 129,0	1 229 273,0	1 277 304,0
- à vue	544 896,0	605 702,0	613 870,0
- à terme	608 233,0	623 571,0	663 434,0
Dépôts des Etats	218 532,0	214 264,0	185 363,0
Crédits de la Banque Centrale	474,9	0,0	9 106,0
Autres postes nets	166 506,1	216 714,0	190 240,0
dont fonds propres	205 361,0	220 119,0	226 845,0
Pertes	4 880,0	1 946,0	1 211,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 572 227,0</b>	<b>1 686 840,0</b>	<b>1 696 719,0</b>

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	6 030,0	5 943,0	-896,0
Avoirs extérieurs bruts	6 032,0	6 464,0	2 270,0
Engagements extérieurs	2,0	521,0	3 166,0
Réserves	2 027,0	4 467,0	7 409,0
Créances sur les Etats	456,0	1 008,0	1 282,0
Créances sur l'économie	2 651,0	2 251,0	3 326,0
Crédits à court terme	2 444,0	2 099,0	2 919,0
Crédits de campagne	159,0	53,0	4,0
Crédits ordinaires	2 285,0	2 046,0	2 915,0
Crédit à moyen terme	207,0	149,0	407,0
Crédits à long terme	0,0	3,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 164,0</b>	<b>13 669,0</b>	<b>11 121,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	8 883,0	10 854,0	12 006,0
Sociétés d'Etat et EPIC	62,0	44,0	88,0
- à vue	62,0	44,0	88,0
- à terme	0,0	0,0	0,0
Particuliers et entreprises privées	8 821,0	10 810,0	11 918,0
- à vue	8 257,0	10 233,0	10 780,0
- à terme	564,0	577,0	1 138,0
Dépôts des Etats	1 286,0	1 742,0	3 231,0
Crédits de la Banque Centrale	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	995,0	1 073,0	-4 116,0
dont fonds propres	1 534,0	1 788,0	1 995,0
Pertes	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 164,0</b>	<b>13 669,0</b>	<b>11 121,0</b>

Source : BCEAO.

## MALI - SITUATION DES BANQUES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	38 501,0	48 236,0	24 816,0
Avoirs extérieurs bruts	115 528,0	134 319,0	136 888,0
Engagements extérieurs	77 027,0	86 083,0	112 072,0
Réserves	132 275,0	125 037,0	115 913,0
Créances sur les Etats	14 414,0	15 680,0	43 914,0
Créances sur l'économie	482 127,0	515 416,0	515 161,0
Crédits à court terme	385 521,0	372 742,0	357 943,0
Crédits de campagne	1 247,0	3 823,0	1 155,0
Crédits ordinaires	384 274,0	368 919,0	356 788,0
Crédit à moyen terme	76 854,0	111 015,0	138 629,0
Crédits à long terme	19 752,0	31 659,0	18 589,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>667 317,0</b>	<b>704 369,0</b>	<b>699 804,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	444 817,0	491 599,0	496 685,0
Sociétés d'Etat et EPIC	51 668,0	69 669,0	60 591,0
- à vue	47 082,0	44 145,0	56 986,0
- à terme	4 586,0	25 524,0	3 605,0
Particuliers et entreprises privées	393 149,0	421 930,0	436 094,0
- à vue	232 513,0	249 951,0	240 156,0
- à terme	160 636,0	171 979,0	195 938,0
Dépôts des Etats	180 554,0	158 609,0	131 900,0
Crédits de la Banque Centrale	0,0	0,0	4,0
Autres postes nets	41 946,0	54 161,0	71 215,0
dont fonds propres	71 622,0	84 786,0	84 711,0
Pertes	0,0	0,0	1 457,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>667 317,0</b>	<b>704 369,0</b>	<b>699 804,0</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	7 739,0	18 942,0	12 025,0
Avoirs extérieurs bruts	33 967,0	38 972,0	47 981,0
Engagements extérieurs	26 228,0	20 030,0	35 956,0
Réserves	30 102,0	31 048,0	28 305,0
Créances sur les Etats	10 856,0	10 293,0	12 094,0
Créances sur l'économie	83 026,0	101 055,0	121 286,0
Crédits à court terme	64 131,0	70 989,0	83 012,0
Crédits de campagne	442,0	667,0	864,0
Crédits ordinaires	63 689,0	70 322,0	82 148,0
Crédit à moyen terme	17 345,0	28 225,0	35 318,0
Crédits à long terme	1 550,0	1 841,0	2 956,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>131 723,0</b>	<b>161 338,0</b>	<b>173 710,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	106 189,0	132 356,0	137 804,0
Sociétés d'Etat et EPIC	2 609,0	5 290,0	6 479,0
- à vue	1 387,0	2 557,0	3 129,0
- à terme	1 222,0	2 733,0	3 350,0
Particuliers et entreprises privées	103 580,0	127 066,0	131 325,0
- à vue	60 372,0	79 471,0	78 470,0
- à terme	43 208,0	47 595,0	52 855,0
Dépôts des Etats	12 846,0	13 792,0	19 205,0
Crédits de la Banque Centrale	1 239,0	1 212,0	1 112,0
Autres postes nets	11 449,0	13 978,0	15 589,0
dont fonds propres	23 740,0	26 003,0	30 419,0
Pertes	50,0	972,0	435,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>131 723,0</b>	<b>161 338,0</b>	<b>173 710,0</b>

Source : BCEAO.

## SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	199 246,0	199 156,0	173 168,0
Avoirs extérieurs bruts	254 805,0	296 956,0	297 898,0
Engagements extérieurs	55 559,0	97 800,0	124 730,0
Réserves	185 509,7	233 842,7	178 628,0
Créances sur les Etats	69 075,0	71 334,0	69 093,0
Créances sur l'économie	782 062,0	853 889,0	1 063 990,0
Crédits à court terme	513 159,0	548 226,0	658 980,0
Crédits de campagne	3 600,0	14 040,0	10 050,0
Crédits ordinaires	509 559,0	534 186,0	648 930,0
Crédit à moyen terme	235 267,0	268 820,0	359 635,0
Crédits à long terme	33 636,0	36 843,0	45 375,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 235 892,7</b>	<b>1 358 221,7</b>	<b>1 484 879,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	933 169,0	1 088 342,0	1 168 634,0
Sociétés d'Etat et EPIC	50 635,0	91 621,0	72 730,0
- à vue	36 553,0	42 600,0	30 331,0
- à terme	14 082,0	49 021,0	42 399,0
Particuliers et entreprises privées	882 534,0	996 721,0	1 095 904,0
- à vue	448 935,0	507 426,0	555 941,0
- à terme	433 599,0	489 295,0	539 963,0
Dépôts des Etats	186 313,0	165 120,0	191 683,0
Crédits de la Banque Centrale	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	116 410,7	104 759,7	124 562,0
dont fonds propres	125 266,0	139 527,0	165 971,0
Pertes	0,0	0,0	11 168,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 235 892,7</b>	<b>1 358 221,7</b>	<b>1 484 879,0</b>

Source : BCEAO.

## TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	13 885,0	39 451,0	52 590,0
Avoirs extérieurs bruts	61 638,0	84 005,0	92 085,0
Engagements extérieurs	47 753,0	44 554,0	39 495,0
Réserves	38 013,0	34 074,0	24 659,0
Créances sur les Etats	6 402,0	22 864,0	17 093,0
Créances sur l'économie	166 706,0	174 086,0	195 061,0
Crédits à court terme	103 740,0	106 528,0	126 902,0
Crédits de campagne	2,0	3 421,0	396,0
Crédits ordinaires	103 738,0	103 107,0	126 506,0
Crédit à moyen terme	59 228,0	64 190,0	65 354,0
Crédits à long terme	3 738,0	3 368,0	2 805,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>225 006,0</b>	<b>270 475,0</b>	<b>289 403,0</b>
Dépôts des particuliers et des entreprises	208 775,0	231 319,0	248 698,0
Sociétés d'Etat et EPIC	16 542,0	17 925,0	30 923,0
- à vue	11 906,0	12 783,0	21 456,0
- à terme	4 636,0	5 142,0	9 467,0
Particuliers et entreprises privées	192 233,0	213 394,0	217 775,0
- à vue	91 610,0	104 402,0	100 025,0
- à terme	100 623,0	108 992,0	117 750,0
Dépôts des Etats	18 698,0	23 505,0	20 288,0
Crédits de la Banque Centrale	0,0	0,0	1 388,0
Autres postes nets	-2 467,0	15 651,0	19 029,0
dont fonds propres	39 981,0	41 772,0	41 343,0
Pertes	2 188,0	1 305,0	460,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>225 006,0</b>	<b>270 475,0</b>	<b>289 403,0</b>

Source : BCEAO.

**UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	429 717,0	413 763,3	332 106,3
Billets et monnaies	16 794,2	17 641,2	19 284,8
Dépôts à la Banque Centrale	412 922,8	396 122,1	312 821,5
Dépôts dans les banques	783 369,0	766 202,0	755 766,0
Dépôts	783 369,0	766 202,0	755 766,0
Autres			
Obligations cautionnées	18 883,4	13 671,1	17 923,3
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 231 969,4</b>	<b>1 193 636,4</b>	<b>1 105 795,6</b>
Concours de la Banque Centrale	1 077 460,8	923 082,9	812 642,6
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	379 900,2	356 043,0	340 733,4
Compte courant postal	1,9	1,2	1,4
Titres d'Etat	17 081,4	16 462,1	14 099,1
Concours du FMI	680 477,3	550 576,6	457 808,7
Concours des banques	775 925,0	851 419,0	882 674,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	28 838,0	35 318,9	30 158,7
Dépôts en CNE	36 700,2	40 538,6	42 338,3
Autres Concours	53 430,0	49 140,0	56 910,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 972 354,0</b>	<b>1 899 499,4</b>	<b>1 824 723,6</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>740 384,6</b>	<b>705 863,0</b>	<b>718 928,0</b>

Source : BCEAO.

## BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	87 705,5	66 110,3	59 292,5
Billets et monnaies	2 163,8	2 854,8	4 639,5
Dépôts à la Banque Centrale	85 541,7	63 255,5	54 653,0
Dépôts dans les banques	81 876,0	97 021,0	108 092,0
Dépôts	81 876,0	97 021,0	108 092,0
Autres			
Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>169 581,5</b>	<b>163 131,3</b>	<b>167 384,5</b>
Concours de la Banque Centrale	41 888,4	36 199,1	32 072,0
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	0,0	0,0	0,0
Compte courant postal	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	400,0	250,0	100,0
Concours du FMI	41 488,4	35 949,1	31 972,0
Concours des banques	23 810,0	20 019,0	29 574,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	7 397,0	8 085,9	8 205,3
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>73 095,4</b>	<b>64 304,0</b>	<b>69 851,3</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>-96 486,1</b>	<b>-98 827,3</b>	<b>-97 533,2</b>

Source : BCEAO.

## BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	65 343,1	83 311,1	50 876,7
Billets et monnaies	2 329,9	1 609,2	1 118,9
Dépôts à la Banque Centrale	63 013,2	81 701,9	49 757,8
Dépôts dans les banques	78 894,0	86 446,0	90 622,0
Dépôts	78 894,0	86 446,0	57 143,0
Autres			
Obligations cautionnées	1 295,8	390,5	284,6
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>145 532,9</b>	<b>170 147,6</b>	<b>141 783,3</b>
Concours de la Banque Centrale	103 282,8	92 483,0	88 049,6
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	32 196,9	29 129,6	25 969,2
Compte courant postal	0,8	0,6	0,7
Titres d'Etat	0,0	0,0	0,0
Concours du FMI	71 085,1	63 352,8	62 079,7
Concours des banques	31 291,0	35 964,0	18 085,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	3 139,5	4 545,1	2 713,0
Dépôts en CNE	36 700,2	40 538,6	42 338,3
Autres Concours	0,0		0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>174 413,5</b>	<b>173 530,7</b>	<b>151 185,9</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>28 880,6</b>	<b>3 383,1</b>	<b>9 402,6</b>

Source : BCEAO.

**COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	97 840,0	75 547,0	26 991,8
Billets et monnaies	4 368,0	3 779,2	4 232,3
Dépôts à la Banque Centrale	93 472,0	71 767,8	22 759,5
Dépôts dans les banques	218 532,0	214 264,0	185 363,0
Dépôts	218 532,0	214 264,0	185 363,0
Autres			
Obligations cautionnées	14 151,9	9 848,1	13 583,6
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>330 523,9</b>	<b>299 659,1</b>	<b>225 938,4</b>
Concours de la Banque Centrale	432 621,2	360 250,8	313 694,6
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	194 392,1	190 586,4	190 586,4
Compte courant postal	0,8	0,2	0,4
Titres d'Etat	5 508,7	3 305,9	4 403,0
Concours du FMI	232 719,6	166 358,3	118 704,8
Concours des banques	300 113,0	277 558,0	283 308,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	6 071,9	5 565,2	8 199,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>738 806,1</b>	<b>643 374,0</b>	<b>605 202,4</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>408 282,2</b>	<b>343 714,9</b>	<b>379 264,0</b>

Source : BCEAO.

**GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	1 928,4	4 638,4	737,1
Billets et monnaies	0,0	0,0	0,0
Dépôts à la Banque Centrale	1 928,4	4 638,4	737,1
Dépôts dans les banques	1 286,0	1 742,0	3 231,0
Dépôts	1 286,0	1 742,0	3 231,0
Autres			
Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>3 214,4</b>	<b>6 380,4</b>	<b>3 968,1</b>
Concours de la Banque Centrale	17 884,8	15 098,1	13 878,9
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	8 419,2	2 085,9	1 910,8
Compte courant postal	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	0,0	5 640,0	5 536,7
Concours du FMI	9 465,6	7 372,2	6 431,4
Concours des banques	456,0	1 008,0	1 282,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>18 340,8</b>	<b>16 106,1</b>	<b>15 160,9</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>15 126,4</b>	<b>9 725,7</b>	<b>11 192,8</b>

Source : BCEAO.

## MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	25 763,6	15 749,5	21 185,8
Billets et monnaies	4 938,1	6 714,1	5 249,0
Dépôts à la Banque Centrale	20 825,5	9 035,4	15 936,8
Dépôts dans les banques	180 554,0	158 609,0	131 900,0
Dépôts	180 554,0	158 609,0	131 900,0
Autres			
Obligations cautionnées	628,9	133,6	822,0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>206 946,5</b>	<b>174 492,1</b>	<b>153 907,8</b>
Concours de la Banque Centrale	117 603,7	99 107,4	83 600,2
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	21 722,8	19 653,3	17 521,0
Compte courant postal	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	1 400,0	650,0	400,0
Concours du FMI	94 480,9	78 804,1	65 679,2
Concours des banques	14 414,0	15 680,0	43 914,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>132 017,7</b>	<b>114 787,4</b>	<b>127 514,2</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>-74 928,8</b>	<b>-59 704,7</b>	<b>-26 393,6</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	46 373,0	22 010,2	32 640,8
Billets et monnaies	1 139,7	701,2	552,8
Dépôts à la Banque Centrale	45 233,3	21 309,0	32 088,0
Dépôts dans les banques	12 846,0	13 792,0	19 205,0
Dépôts	12 846,0	17 268,0	19 205,0
Autres			
Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>59 219,0</b>	<b>35 802,2</b>	<b>51 845,8</b>
Concours de la Banque Centrale	109 213,1	107 629,7	107 762,3
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	33 093,0	33 093,0	32 093,0
Compte courant postal	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	1 708,5	1 055,8	503,0
Concours du FMI	74 411,6	73 480,9	75 166,3
Concours des banques	10 856,0	10 293,0	12 094,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	2 443,9	3 188,1	2 499,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>122 513,0</b>	<b>121 110,8</b>	<b>122 355,7</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>63 294,0</b>	<b>85 308,6</b>	<b>70 509,9</b>

Source : BCEAO.



**SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	86 638,2	118 060,4	120 723,7
Billets et monnaies	1 434,9	1 762,7	3 246,5
Dépôts à la Banque Centrale	85 203,3	116 297,7	117 477,2
Dépôts dans les banques	186 313,0	165 120,0	191 683,0
Dépôts	186 313,0	165 120,0	191 683,0
Autres			
Obligations cautionnées	2 494,0	2 998,9	2 970,8
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>275 445,2</b>	<b>286 179,3</b>	<b>315 377,5</b>
Concours de la Banque Centrale	208 726,8	176 955,5	146 843,7
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	68 759,9	62 209,3	55 459,9
Compte courant postal	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	6 500,0	4 300,0	2 400,0
Concours du FMI	133 466,9	110 446,2	88 983,8
Concours des banques	69 075,0	71 334,0	69 093,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	8 452,1	12 834,4	7 625,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	53 430,0	49 140,0	56 910,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>339 683,9</b>	<b>310 263,9</b>	<b>280 472,1</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>64 238,7</b>	<b>24 084,6</b>	<b>-34 905,4</b>

Source : BCEAO.

**TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	18 125,2	28 336,4	19 657,9
Billets et monnaies	419,8	220,0	245,8
Dépôts à la Banque Centrale	17 705,4	28 116,4	19 412,1
Dépôts dans les banques	18 698,0	23 505,0	20 288,0
Dépôts	18 698,0	23 505,0	20 288,0
Autres			
Obligations cautionnées	312,8	300,0	262,3
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>37 136,0</b>	<b>52 141,4</b>	<b>40 208,2</b>
Concours de la Banque Centrale	46 240,0	35 359,2	26 741,3
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	21 316,3	19 285,5	17 193,1
Compte courant postal	0,3	0,3	0,3
Titres d'Etat	1 564,2	1 260,4	756,4
Concours du FMI	23 359,2	14 813,0	8 791,5
Concours des banques	6 402,0	22 864,0	17 093,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 333,6	1 100,2	915,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>53 975,6</b>	<b>59 323,4</b>	<b>44 750,1</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>16 839,6</b>	<b>7 182,0</b>	<b>4 541,9</b>

Source : BCEAO.

## UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 620 338,0	1 756 553,0	1 935 821,5
Dépôts à terme	768 209,0	822 311,0	942 174,0
Comptes à régime spécial	852 129,0	934 242,0	993 647,5
Comptes sur livret	754 647,7	827 367,2	880 104,6
Comptes d'épargne logement	63 285,9	69 384,2	73 740,7
Autres comptes d'épargne	34 553,4	37 883,1	40 244,2
Dépôts en caisse d'épargne	127 661,6	134 842,7	135 111,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 747 999,6</b>	<b>1 891 395,7</b>	<b>2 070 933,2</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	30,9	31,6	32,3

Source : BCEAO.

## BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	112 681,0	137 657,0	159 190,0
Dépôts à terme	66 402,0	86 897,0	101 897,0
Comptes à régime spécial	46 279,0	50 760,0	57 293,0
Comptes sur livret	40 633,0	44 567,3	50 303,3
Comptes d'épargne logement	3 656,0	4 010,0	4 526,1
Autres comptes d'épargne	1 990,0	2 182,7	2 463,6
Dépôts en caisse d'épargne	27 397,3	28 583,0	28 583,0
<b>TOTAL</b>	<b>140 078,3</b>	<b>166 240,0</b>	<b>187 773,0</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	25,3	33,1	29,6

Source : BCEAO.

## BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	143 396,0	159 846,0	169 073,0
Dépôts à terme	76 378,0	84 111,0	88 729,0
Comptes à régime spécial	67 018,0	75 735,0	80 344,0
Comptes sur livret	58 860,9	66 516,9	70 564,9
Comptes d'épargne logement	5 282,1	5 969,1	6 332,4
Autres comptes d'épargne	2 875,0	3 249,0	3 446,7
Dépôts en caisse d'épargne	36 700,2	40 538,6	40 538,6
<b>TOTAL</b>	<b>180 096,2</b>	<b>200 384,6</b>	<b>209 611,6</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	26,7	32,1	35,1

Source : BCEAO.

**COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	625 766,0	636 880,0	683 882,0
Dépôts à terme	333 276,0	324 306,0	354 283,0
Comptes à régime spécial	292 490,0	312 574,0	329 599,0
Comptes sur livret	256 806,2	274 440,0	289 387,9
Comptes d'épargne logement	23 106,7	24 693,3	26 038,3
Autres comptes d'épargne	12 577,1	13 440,7	14 172,8
Dépôts en caisse d'épargne	31 400,0	31 400,0	31 400,0
<b>TOTAL</b>	<b>657 166,0</b>	<b>668 280,0</b>	<b>715 282,0</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	37,2	34,5	34,4

Source : BCEAO.

**GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 043,0	1 067,0	2 104,5
Dépôts à terme	564,0	577,0	1 138,0
Comptes à régime spécial	479,0	490,0	966,5
Comptes sur livret	420,6	430,3	848,6
Comptes d'épargne logement	37,8	38,7	76,4
Autres comptes d'épargne	20,6	21,1	41,6
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 043,0</b>	<b>1 067,0</b>	<b>2 104,5</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	3,4	2,5	4,0

Source : BCEAO.

**MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	158 986,0	171 579,0	195 938,0
Dépôts à terme	47 225,0	51 943,0	76 996,0
Comptes à régime spécial	111 761,0	119 636,0	118 942,0
Comptes sur livret	98 126,2	105 040,4	104 431,1
Comptes d'épargne logement	8 829,1	9 451,2	9 396,4
Autres comptes d'épargne	4 805,7	5 144,3	5 114,5
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>158 986,0</b>	<b>171 579,0</b>	<b>195 938,0</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	20,2	22,4	23,3

Source : BCEAO.

## NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	43 208,0	47 595,0	52 855,0
Dépôts à terme	24 912,0	25 657,0	27 721,0
Comptes à régime spécial	18 296,0	21 938,0	25 134,0
Comptes sur livret	16 063,9	19 261,6	22 067,7
Comptes d'épargne logement	1 445,4	1 733,1	1 985,6
Autres comptes d'épargne	786,7	943,3	1 080,8
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>43 208,0</b>	<b>47 595,0</b>	<b>52 855,0</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	36,6	20,4	21,3

Source : BCEAO.

## SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	429 999,0	487 795,0	545 562,0
Dépôts à terme	165 155,0	190 812,0	224 392,0
Comptes à régime spécial	264 844,0	296 983,0	321 170,0
Comptes sur livret	232 533,0	260 751,1	281 987,3
Comptes d'épargne logement	20 922,7	23 461,7	25 372,4
Autres comptes d'épargne	11 388,3	12 770,3	13 810,3
Dépôts en caisse d'épargne	11 581,1	11 581,1	11 581,1
<b>TOTAL</b>	<b>441 580,1</b>	<b>499 376,1</b>	<b>557 143,1</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	39,6	34,5	35,9

Source : BCEAO.

## TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	105 259,0	114 134,0	127 217,0
Dépôts à terme	54 297,0	58 008,0	67 018,0
Comptes à régime spécial	50 962,0	56 126,0	60 199,0
Comptes sur livret	51 204,0	56 335,0	60 514,0
Comptes d'épargne logement	6,0	4,0	13,0
Autres comptes d'épargne	110,0	101,0	114,0
Dépôts en caisse d'épargne	20 583,0	22 740,0	23 009,0
<b>TOTAL</b>	<b>125 842,0</b>	<b>136 874,0</b>	<b>150 226,0</b>
<b>EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)</b>	48,4	44,5	47,9

Source : BCEAO.

**UMOA - BASE MONETAIRE**

	2003	2004	2005
	<b>A fin décembre</b>		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>2 669 722,1</b>	<b>2 730 496,8</b>	<b>2 801 628,2</b>
Circulation fiduciaire	1 847 875,8	1 799 736,1	2 046 258,0
Réserves des banques	707 942,4	819 608,3	670 745,2
Autres dépôts	113 903,9	111 152,4	84 625,0
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>2 669 722,1</b>	<b>2 730 496,8</b>	<b>2 801 628,2</b>
Avoirs extérieurs nets	2 894 467,9	3 029 827,8	3 195 387,8
Position nette du gouvernement	701 173,8	558 459,6	537 446,3
Concours aux banques et établi. financiers	7 944,7	2 459,0	11 643,8
Autres postes nets	-933 864,3	-860 249,6	-942 849,7
<b>Masse monétaire</b>	<b>5 652 587,9</b>	<b>5 979 842,0</b>	<b>6 413 866,0</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	32,7	30,1	31,9
Dépôts en banque	66,1	68,6	67,0
Dépôts en CCP	0,5	0,6	0,5
Dépôts en CNE	0,6	0,7	0,7
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## BENIN - BASE MONETAIRE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>273 041,3</b>	<b>221 503,6</b>	<b>293 250,7</b>
Circulation fiduciaire	190 289,8	129 877,5	193 270,8
Réserves des banques	81 682,3	90 998,8	99 040,7
Autres dépôts	1 069,2	627,3	939,2
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>273 041,3</b>	<b>221 503,6</b>	<b>293 250,7</b>
Avoirs extérieurs nets	321 340,0	252 025,6	321 316,1
Position nette du gouvernement	-45 817,1	-29 911,2	-27 220,5
Concours aux banques et établi. financiers	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	-2 481,6	-610,8	-844,9
<b>Masse monétaire</b>	<b>554 622,0</b>	<b>502 716,7</b>	<b>613 496,3</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	34,3	25,8	31,5
Dépôts en banque	64,4	72,6	67,2
Dépôts en CCP	1,3	1,6	1,3
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## BURKINA - BASE MONETAIRE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>328 513,8</b>	<b>241 819,5</b>	<b>202 369,8</b>
Circulation fiduciaire	255 754,4	175 029,0	153 320,4
Réserves des banques	63 031,1	62 068,3	48 163,0
Autres dépôts	9 728,3	4 722,2	886,4
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>328 513,8</b>	<b>241 819,5</b>	<b>202 369,8</b>
Avoirs extérieurs nets	293 159,5	231 870,3	165 016,3
Position nette du gouvernement	37 939,7	9 171,9	37 172,9
Concours aux banques et établi. financiers	1 027,0	1 247,0	1 110,0
Autres postes nets	-3 612,4	-469,7	-929,4
<b>Masse monétaire</b>	<b>673 264,4</b>	<b>624 257,9</b>	<b>597 975,1</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	38,0	28,0	25,6
Dépôts en banque	74,3	64,7	66,8
Dépôts en CCP	0,6	0,7	0,5
Dépôts en CNE	5,5	6,5	7,1
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

**COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>752 505,5</b>	<b>907 789,0</b>	<b>923 211,4</b>
Circulation fiduciaire	568 607,5	671 535,7	754 066,2
Réserves des banques	176 774,6	231 967,6	162 463,7
Autres dépôts	7 123,4	4 285,7	6 681,5
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>752 505,5</b>	<b>907 789,0</b>	<b>923 211,4</b>
Avoirs extérieurs nets	408 819,1	617 807,6	618 285,1
Position nette du gouvernement	334 781,2	284 703,9	286 702,8
Concours aux banques et établi. financiers	5 705,7	0,0	9 421,8
Autres postes nets	3 199,5	5 277,5	8 801,7
<b>Masse monétaire</b>	<b>1 768 516,8</b>	<b>1 937 248,6</b>	<b>2 080 957,5</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	32,2	34,7	36,2
Dépôts en banque	67,5	65,0	63,4
Dépôts en CCP	0,3	0,3	0,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

**GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>23 335,5</b>	<b>37 018,5</b>	<b>50 072,1</b>
Circulation fiduciaire	21 281,6	32 570,3	40 660,7
Réserves des banques	1 732,8	4 331,6	9 261,3
Autres dépôts	321,1	116,6	150,1
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>23 335,5</b>	<b>37 018,5</b>	<b>50 072,1</b>
Avoirs extérieurs nets	7 699,0	26 596,7	36 936,5
Position nette du gouvernement	15 956,4	10 459,7	13 141,8
Concours aux banques et établi. financiers	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	-319,9	-37,9	-6,2
<b>Masse monétaire</b>	<b>30 485,7</b>	<b>43 540,9</b>	<b>52 816,8</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	90,7	74,8	77,0
Dépôts en banque	9,3	25,2	23,0
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,4	0,8

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## MALI - BASE MONETAIRE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>474 238,0</b>	<b>402 650,3</b>	<b>462 324,1</b>
Circulation fiduciaire	340 915,9	275 362,8	344 925,7
Réserves des banques	132 893,3	127 047,7	117 084,7
Autres dépôts	428,8	239,8	313,7
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>474 238,0</b>	<b>402 650,3</b>	<b>462 324,1</b>
Avoirs extérieurs nets	384 688,5	319 290,5	399 935,8
Position nette du gouvernement	91 840,1	83 357,9	62 414,4
Concours aux banques et établi. financiers	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	-2 290,6	1,9	-26,1
<b>Masse monétaire</b>	<b>786 161,7</b>	<b>767 201,6</b>	<b>841 924,4</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	43,4	35,9	41,0
Dépôts en banque	56,6	64,1	59,0
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,3	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## NIGER - BASE MONETAIRE

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>116 138,7</b>	<b>129 829,2</b>	<b>138 144,3</b>
Circulation fiduciaire	84 928,8	97 668,7	108 140,4
Réserves des banques	30 711,2	32 048,6	29 872,5
Autres dépôts	498,7	111,9	131,4
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>116 138,7</b>	<b>129 829,2</b>	<b>138 144,3</b>
Avoirs extérieurs nets	53 523,8	41 491,8	59 891,3
Position nette du gouvernement	62 840,1	85 619,5	75 121,5
Concours aux banques et établi. financiers	1 212,0	1 212,0	1 112,0
Autres postes nets	-1 437,2	1 505,9	2 019,5
<b>Masse monétaire</b>	<b>194 060,4</b>	<b>233 324,7</b>	<b>248 575,2</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	43,8	41,9	43,5
Dépôts en banque	55,0	56,8	55,5
Dépôts en CCP	1,3	1,4	1,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.



**SENEGAL - BASE MONETAIRE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>524 481,2</b>	<b>578 491,3</b>	<b>567 621,1</b>
Circulation fiduciaire	337 496,8	344 346,1	378 619,9
Réserves des banques	185 509,7	233 842,6	188 511,0
Autres dépôts	1 474,7	302,6	490,2
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>524 481,2</b>	<b>578 491,3</b>	<b>567 621,1</b>
Avoirs extérieurs nets	351 580,5	471 141,9	486 467,8
Position nette du gouvernement	175 518,6	108 035,1	83 030,0
Concours aux banques et établi. financiers	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	-2 617,9	-685,7	-1 876,7
<b>Masse monétaire</b>	<b>1 280 592,6</b>	<b>1 445 825,1</b>	<b>1 565 252,1</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	26,4	23,8	24,8
Dépôts en banque	73,0	75,3	74,7
Dépôts en CCP	0,7	0,9	0,5
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

**TOGO - BASE MONETAIRE**

	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Base monétaire</b>	<b>85 677,8</b>	<b>112 339,6</b>	<b>90 231,4</b>
Circulation fiduciaire	48 580,9	73 358,1	63 149,4
Réserves des banques	35 607,4	37 303,1	26 231,3
Autres dépôts	1 489,5	1 678,4	850,7
<b>Contrepartie de la base monétaire</b>	<b>85 677,8</b>	<b>112 339,6</b>	<b>90 231,4</b>
Avoirs extérieurs nets	58 244,7	105 503,8	83 525,8
Position nette du gouvernement	28 114,8	7 022,8	7 083,4
Concours aux banques et établi. financiers	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets	-681,7	-187,0	-377,8
<b>Masse monétaire</b>	<b>260 179,0</b>	<b>307 455,7</b>	<b>313 613,9</b>
<b>Multiplicateur</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>	<b>3,5</b>
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	14,9	23,9	20,1
Dépôts en banque	84,6	75,8	79,6
Dépôts en CCP	0,5	0,4	0,3
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

## UMOA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>125 406</b>	<b>94 620</b>	<b>115 026</b>
- Agriculture, chasse	107 824	77 580	97 205
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	17 582	17 040	17 821
<b>Industries extractives</b>	<b>14 209</b>	<b>27 707</b>	<b>24 095</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	929	208
- Autres	14 209	26 778	23 887
<b>Industries manufacturières</b>	<b>597 933</b>	<b>586 316</b>	<b>654 915</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	208 479	220 916	199 084
- Textiles, habillement, cuir	49 422	39 753	55 033
- Industries chimiques	192 950	186 846	238 288
- Autres	147 082	138 801	162 510
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>59 515</b>	<b>64 726</b>	<b>87 144</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>104 482</b>	<b>108 405</b>	<b>129 720</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>883 057</b>	<b>1 035 636</b>	<b>1 176 291</b>
- Commerce de gros	679 698	810 596	945 590
- Commerce de détail	194 750	215 759	219 874
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	8 609	9 281	10 827
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>149 158</b>	<b>218 205</b>	<b>246 697</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises</b>	<b>101 206</b>	<b>121 816</b>	<b>136 304</b>
- Etablissements financiers, assurances	27 747	40 973	56 922
- Affaires immobilières, services aux entreprises	73 459	80 843	79 382
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>272 802</b>	<b>263 297</b>	<b>220 601</b>
- Services divers fournis à la collectivité	100 714	13 252	21 823
- Prêts aux particuliers	40 839	48 792	54 261
- Autres	131 249	201 253	144 517
<b>TOTAL</b>	<b>2 307 768</b>	<b>2 520 728</b>	<b>2 790 793</b>

Source : BCEAO.

## UMOA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>38 123</b>	<b>33 750</b>	<b>27 343</b>
- Agriculture, chasse	30 433	25 675	23 034
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	7 690	8 075	4 309
<b>Industries extractives</b>	<b>22 151</b>	<b>16 087</b>	<b>22 602</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	2 252	4 377	8 232
- Autres	19 899	11 710	14 370
<b>Industries manufacturières</b>	<b>130 553</b>	<b>124 017</b>	<b>137 679</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	52 887	38 299	35 658
- Textiles, habillement, cuir	9 067	11 086	11 330
- Industries chimiques	40 734	39 507	56 665
- Autres	27 865	35 125	34 026
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>34 674</b>	<b>52 254</b>	<b>46 186</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>15 446</b>	<b>17 731</b>	<b>24 668</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>129 599</b>	<b>157 963</b>	<b>212 752</b>
- Commerce de gros	78 708	105 351	150 421
- Commerce de détail	34 683	34 872	45 938
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	16 208	17 740	16 393
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>78 955</b>	<b>84 042</b>	<b>118 195</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises</b>	<b>46 280</b>	<b>51 444</b>	<b>62 911</b>
- Etablissements financiers, assurances	2 432	1 986	14 457
- Affaires immobilières, services aux entreprises	43 848	49 458	48 454
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>187 971</b>	<b>173 934</b>	<b>170 577</b>
- Services divers fournis à la collectivité	77 561	15 819	21 295
- Prêts aux particuliers	66 416	80 997	93 843
- Autres	43 994	77 118	55 439
<b>TOTAL</b>	<b>683 752</b>	<b>711 222</b>	<b>822 913</b>

Source : BCEAO.

**BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>7 613</b>	<b>7 937</b>	<b>8 623</b>
- Agriculture, chasse	7 460	7 711	8 350
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	153	226	273
<b>Industries extractives</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>18</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	1	30	18
<b>Industries manufacturières</b>	<b>23 867</b>	<b>23 961</b>	<b>41 634</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	9 276	13 347	16 423
- Textiles, habillement, cuir	9 954	5 043	14 724
- Industries chimiques	1 003	1 320	1 536
- Autres	3 634	4 251	8 951
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>5 763</b>	<b>4 246</b>	<b>18 648</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>4 207</b>	<b>7 822</b>	<b>11 906</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>76 404</b>	<b>98 685</b>	<b>144 622</b>
- Commerce de gros	57 481	74 098	123 506
- Commerce de détail	18 393	23 785	20 391
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	530	802	725
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>15 765</b>	<b>15 866</b>	<b>29 102</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises</b>	<b>5 903</b>	<b>8 591</b>	<b>20 483</b>
- Etablissements financiers, assurances	3 507	6 071	17 939
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 396	2 520	2 544
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>39 712</b>	<b>91 290</b>	<b>23 845</b>
- Services divers fournis à la collectivité	431	590	7 941
- Prêts aux particuliers	2 919	3 382	6 361
- Autres	36 362	87 318	9 543
<b>TOTAL</b>	<b>179 235</b>	<b>258 428</b>	<b>298 881</b>

Source : BCEAO.

**BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>1 282</b>	<b>52</b>	<b>79</b>
- Agriculture, chasse	1 282	-	79
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	52	0
<b>Industries extractives</b>	<b>137</b>	<b>111</b>	<b>30</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	137	111	30
<b>Industries manufacturières</b>	<b>6 315</b>	<b>7 759</b>	<b>4 497</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 045	2 466	1 373
- Textiles, habillement, cuir	1 071	2 242	1 428
- Industries chimiques	-	183	150
- Autres	2 199	2 868	1 546
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>1 125</b>	<b>3 138</b>	<b>146</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>26</b>	<b>418</b>	<b>465</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>3 426</b>	<b>6 052</b>	<b>19 193</b>
- Commerce de gros	1 600	3 259	15 342
- Commerce de détail	1 489	2 581	3 652
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	337	212	199
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>2 718</b>	<b>5 696</b>	<b>18 603</b>
<b>Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises</b>	<b>10 872</b>	<b>8 392</b>	<b>9 803</b>
- Etablissements financiers, assurances	105	55	8 779
- Affaires immobilières, services aux entreprises	10 767	8 337	1 024
<b>Services fournis à la collec., serv. Soc. et pers.</b>	<b>17 316</b>	<b>38 612</b>	<b>16 245</b>
- Services divers fournis à la collectivité	3075	8 835	11 328
- Prêts aux particuliers	1 121	1 759	4 229
- Autres	13 120	28 018	688
<b>TOTAL</b>	<b>43 217</b>	<b>70 230</b>	<b>69 061</b>

Source : BCEAO.

## BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>5 100</b>	<b>11 156</b>	<b>11 841</b>
- Agriculture, chasse	5 100	11 156	11 841
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
<b>Industries extractives</b>	<b>44</b>	<b>53</b>	<b>190</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	44	53	190
<b>Industries manufacturières</b>	<b>33 520</b>	<b>29 254</b>	<b>48 302</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	16 777	11 758	23 806
- Textiles, habillement, cuir	1 747	2 649	3 918
- Industries chimiques	2 574	1 745	4 369
- Autres	12 422	13 102	16 209
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>4 542</b>	<b>2 293</b>	<b>2 396</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>16 381</b>	<b>19 125</b>	<b>25 923</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>112 559</b>	<b>82 961</b>	<b>134 117</b>
- Commerce de gros	82 024	47 811	99 018
- Commerce de détail	29 641	34 472	34 123
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	894	678	976
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>9 200</b>	<b>20 854</b>	<b>18 901</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises</b>	<b>1 316</b>	<b>3 088</b>	<b>2 250</b>
- Etablissements financiers, assurances	0	1 201	0
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 316	1 887	2 250
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>18 983</b>	<b>31 713</b>	<b>36 832</b>
- Services divers fournis à la collectivité	1 189	3 630	2 645
- Prêts aux particuliers	5 318	7 826	7 692
- Autres	12 476	20 257	26 495
<b>TOTAL</b>	<b>201 645</b>	<b>200 497</b>	<b>280 752</b>

Source : BCEAO.

## BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>84</b>	<b>520</b>	<b>909</b>
- Agriculture, chasse	84	520	909
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
<b>Industries extractives</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	-	-	0
<b>Industries manufacturières</b>	<b>9 047</b>	<b>11 749</b>	<b>10 426</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 716	7 680	6 103
- Textiles, habillement, cuir	1 087	699	1 366
- Industries chimiques	392	580	909
- Autres	852	2 790	2 048
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>1 488</b>	<b>649</b>	<b>484</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>3 086</b>	<b>2 238</b>	<b>3 372</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>19 872</b>	<b>46 723</b>	<b>62 477</b>
- Commerce de gros	13 838	40 040	53 708
- Commerce de détail	4 898	5 657	7 900
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 136	1 026	869
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>5 958</b>	<b>10 197</b>	<b>9 390</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises</b>	<b>2 638</b>	<b>2 105</b>	<b>1 462</b>
- Etablissements financiers, assurances	-	-	10
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 638	2 105	1 452
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>10 277</b>	<b>13 982</b>	<b>19 684</b>
- Services divers fournis à la collectivité	1 832	1 837	3 871
- Prêts aux particuliers	5 013	6 335	7 378
- Autres	3 432	5 810	8 435
<b>TOTAL</b>	<b>52 450</b>	<b>88 163</b>	<b>108 204</b>

Source : BCEAO.

**COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>25 763</b>	<b>24 085</b>	<b>25 510</b>
- Agriculture, chasse	20 129	20 666	22 217
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	5634	3 419	3 293
<b>Industries extractives</b>	<b>2170</b>	<b>2 107</b>	<b>1 630</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	2170	2 107	1 630
<b>Industries manufacturières</b>	<b>260 249</b>	<b>262 261</b>	<b>255 266</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	130 697	144 065	117 367
- Textiles, habillement, cuir	10 322	7 533	9 770
- Industries chimiques	68 440	62 334	70 270
- Autres	50 790	48 329	57 859
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>8 976</b>	<b>9 031</b>	<b>11 978</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>22 187</b>	<b>24 715</b>	<b>22 234</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>303 093</b>	<b>414 734</b>	<b>406 966</b>
- Commerce de gros	276 642	387 429	376 148
- Commerce de détail	25 182	25 762	29 077
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1269	1 543	1 741
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>66 938</b>	<b>85 864</b>	<b>91 127</b>
<b>Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises</b>	<b>28 290</b>	<b>44 616</b>	<b>39 162</b>
- Etablissements financiers, assurances	10 516	17 933	20 361
- Affaires immobilières, services aux entreprises	17 774	26 683	18 801
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>109 906</b>	<b>18 829</b>	<b>27 255</b>
- Services divers fournis à la collectivité	92022	1 293	3 574
- Prêts aux particuliers	9 455	9 667	10 195
- Autres	8 429	7 869	13 486
<b>TOTAL</b>	<b>827 572</b>	<b>886 242</b>	<b>881 128</b>

Source : BCEAO.

**COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>23 024</b>	<b>22 526</b>	<b>17 588</b>
- Agriculture, chasse	21 979	20 164	17 588
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1045	2 362	0
<b>Industries extractives</b>	<b>2252</b>	<b>4 204</b>	<b>6 669</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	2252	4 195	6 419
- Autres	-	9	250
<b>Industries manufacturières</b>	<b>44 572</b>	<b>43 860</b>	<b>38 532</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	28 689	18 183	13 156
- Textiles, habillement, cuir	1 553	2 729	2 100
- Industries chimiques	6 414	10 884	10 647
- Autres	7 916	12 064	12 629
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>22 986</b>	<b>29 048</b>	<b>23 321</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>1 246</b>	<b>1 062</b>	<b>935</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>29 121</b>	<b>18 496</b>	<b>31 422</b>
- Commerce de gros	26 082	16 250	28 656
- Commerce de détail	2 188	1 496	2 437
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	851	750	329
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>46 625</b>	<b>31 574</b>	<b>44 692</b>
<b>Assurances, aff. Immob, serv. aux entreprises</b>	<b>9 967</b>	<b>3 188</b>	<b>8 145</b>
- Etablissements financiers, assurances	1 139	31	3 007
- Affaires immobilières, services aux entreprises	8 828	3 157	5 138
<b>Services fournis à la collec., serv. soc. et pers.</b>	<b>88 776</b>	<b>18 131</b>	<b>10 406</b>
- Services divers fournis à la collectivité	68588	104	751
- Prêts aux particuliers	11 207	6 555	9 039
- Autres	8 981	11 472	616
<b>TOTAL</b>	<b>268 569</b>	<b>172 089</b>	<b>181 710</b>

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	12	-	0
- Agriculture, chasse	12	-	0
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
<b>Industries extractives</b>	-	-	0
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	-	-	0
<b>Industries manufacturières</b>	127	127	128
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	107	107	108
- Textiles, habillement, cuir	-	-	0
- Industries chimiques	-	-	0
- Autres	20	20	20
<b>Electricité, gaz, eau</b>	20	20	20
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	29	20	122
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	982	763	590
- Commerce de gros	711	546	341
- Commerce de détail	258	204	236
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	13	13	13
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	-	5	0
<b>Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises</b>	4	3	3
- Etablissements financiers, assurances	-	0	0
- Affaires immobilières, service aux entreprises	4	3	3
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	155	100	170
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	0
- Prêts aux particuliers	11	11	159
- Autres	144	89	11
<b>TOTAL</b>	<b>1 329</b>	<b>1 038</b>	<b>1 033</b>

Source : BCEAO.

## GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	17	17	12
- Agriculture, chasse	17	17	12
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
<b>Industries extractives</b>	-	-	0
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	-	-	0
<b>Industries manufacturières</b>	-	-	0
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	-	-	0
- Textiles, habillement, cuir	-	-	0
- Industries chimiques	-	-	0
- Autres	-	-	0
<b>Electricité, gaz, eau</b>	-	-	0
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	-	3	2
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	56	137	105
- Commerce de gros	-	137	49
- Commerce de détail	56	-	56
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	-	-	0
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	-	-	0
<b>Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises</b>	-	2	10
- Etablissements financiers, assurances	-	2	0
- Affaires immobilières, service aux entreprises	-	-	10
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	141	194	366
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	0
- Prêts aux particuliers	141	194	366
- Autres	-	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>353</b>	<b>495</b>

Source : BCEAO.

**MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>69 563</b>	<b>25 810</b>	<b>44 540</b>
- Agriculture, chasse	69 563	25 810	44 540
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
<b>Industries extractives</b>	<b>1463</b>	<b>8 706</b>	<b>6 132</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	1463	8 706	6 132
<b>Industries manufacturières</b>	<b>21 072</b>	<b>15 962</b>	<b>16 353</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 552	4 889	5 522
- Textiles, habillement, cuir	2 465	576	482
- Industries chimiques	4 087	4 530	3 910
- Autres	7 968	5 967	6 439
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>14 796</b>	<b>14 650</b>	<b>3 354</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>8 179</b>	<b>8 616</b>	<b>7 418</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>117 237</b>	<b>123 731</b>	<b>122 828</b>
- Commerce de gros	78 692	79 922	80 423
- Commerce de détail	37 361	42 376	39 894
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 184	1 433	2 511
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>13 217</b>	<b>34 854</b>	<b>32 850</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises</b>	<b>22 315</b>	<b>22 049</b>	<b>19 256</b>
- Etablissements financiers, assurances	5 953	5 376	4 117
- Affaires immobilières, services aux entreprises	16 362	16 673	15 139
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>14 107</b>	<b>17 417</b>	<b>19 172</b>
- Services divers fournis à la collectivité	468	305	585
- Prêts aux particuliers	3 065	3 575	4 082
- Autres	10 574	13 537	14 505
<b>TOTAL</b>	<b>281 949</b>	<b>271 795</b>	<b>271 903</b>

Source : BCEAO.

**MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>4 804</b>	<b>2 794</b>	<b>2 104</b>
- Agriculture, chasse	4 782	2 772	2 082
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	22	22	22
<b>Industries extractives</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>772</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	151	151	772
<b>Industries manufacturières</b>	<b>8 745</b>	<b>7 734</b>	<b>7 881</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 962	3 394	3 291
- Textiles, habillement, cuir	2 148	2 392	2 457
- Industries chimiques	1 219	717	1 273
- Autres	1 416	1 231	860
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>1 652</b>	<b>12 541</b>	<b>10 054</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>1 318</b>	<b>1 153</b>	<b>1 113</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>15 036</b>	<b>23 567</b>	<b>30 374</b>
- Commerce de gros	9 030	17 158	20 530
- Commerce de détail	3 224	3 924	8 037
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 782	2 485	1 807
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>2 533</b>	<b>9 069</b>	<b>9 407</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises</b>	<b>1 825</b>	<b>9 154</b>	<b>10 087</b>
- Etablissements financiers, assurances	1 054	1 077	1 142
- Affaires immobilières, services aux entreprises	771	8 077	8 945
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>8 634</b>	<b>10 254</b>	<b>8 947</b>
- Services divers fournis à la collectivité	793	704	299
- Prêts aux particuliers	5 528	7 800	6 544
- Autres	2 313	1 750	2 104
<b>TOTAL</b>	<b>44 698</b>	<b>76 417</b>	<b>80 739</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>516</b>	<b>632</b>	<b>928</b>
- Agriculture, chasse	516	632	928
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
<b>Industries extractives</b>	<b>1212</b>	<b>2 833</b>	<b>2 155</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	1212	2 833	2 155
<b>Industries manufacturières</b>	<b>2 020</b>	<b>3 560</b>	<b>3 047</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	740	2 057	1 763
- Textiles, habillement, cuir	52	47	39
- Industries chimiques	448	671	593
- Autres	780	785	652
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>2 683</b>	<b>4 252</b>	<b>6 628</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>6 838</b>	<b>8 018</b>	<b>10 597</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>40 743</b>	<b>46 235</b>	<b>53 711</b>
- Commerce de gros	31 947	35 783	39 156
- Commerce de détail	8 558	10 064	13 940
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	238	388	615
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>3 845</b>	<b>5 080</b>	<b>11 474</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises</b>	<b>1 766</b>	<b>1 273</b>	<b>2 030</b>
- Etablissements financiers, assurances	1 197	169	416
- Affaires immobilières, services aux entreprises	569	1 104	1 614
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>17 947</b>	<b>10 727</b>	<b>9 602</b>
- Services divers fournis à la collectivité	518	296	560
- Prêts aux particuliers	2 858	2 632	2 959
- Autres	14 571	7 799	6 083
<b>TOTAL</b>	<b>77 570</b>	<b>82 610</b>	<b>100 172</b>

Source : BCEAO.

## NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>47</b>	<b>29</b>	<b>171</b>
- Agriculture, chasse	47	29	171
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
<b>Industries extractives</b>	<b>-</b>	<b>182</b>	<b>3 312</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	182	1 038
- Autres	-	-	2 274
<b>Industries manufacturières</b>	<b>493</b>	<b>1 762</b>	<b>2 600</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	71	778	772
- Textiles, habillement, cuir	-	-	684
- Industries chimiques	213	-	0
- Autres	209	984	1 144
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>-</b>	<b>511</b>	<b>187</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>410</b>	<b>670</b>	<b>554</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>2 155</b>	<b>6 288</b>	<b>7 594</b>
- Commerce de gros	1 372	4 397	5 217
- Commerce de détail	538	1 155	1 034
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	245	736	1 343
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>1 012</b>	<b>6 614</b>	<b>8 486</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises</b>	<b>194</b>	<b>283</b>	<b>1 628</b>
- Etablissements financiers, assurances	65	10	1 037
- Affaires immobilières, services aux entreprises	129	273	591
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>6 279</b>	<b>8 612</b>	<b>10 084</b>
- Services divers fournis à la collectivité	464	700	619
- Prêts aux particuliers	2 272	4 279	5 089
- Autres	3 543	3 633	4 376
<b>TOTAL</b>	<b>10 590</b>	<b>24 951</b>	<b>34 616</b>

Source : BCEAO.



**SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>16 481</b>	<b>22 512</b>	<b>23 458</b>
- Agriculture, chasse	4 711	9 137	9 227
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	11 770	13 375	14 231
<b>Industries extractives</b>	<b>2 039</b>	<b>2 465</b>	<b>2 202</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	929	208
- Autres	2 039	1 536	1 994
<b>Industries manufacturières</b>	<b>234 542</b>	<b>226 389</b>	<b>265 853</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	40 065	35 917	28 564
- Textiles, habillement, cuir	14 350	13 875	13 113
- Industries chimiques	112 696	113 577	157 164
- Autres	67 431	63 020	67 012
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>21 222</b>	<b>28 737</b>	<b>38 948</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>41 595</b>	<b>36 550</b>	<b>46 590</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>177 165</b>	<b>202 446</b>	<b>222 163</b>
- Commerce de gros	124 614	143 037	160 780
- Commerce de détail	48 010	55 093	57 303
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 541	4 316	4 080
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>33 149</b>	<b>49 021</b>	<b>60 794</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises</b>	<b>40 769</b>	<b>41 384</b>	<b>51 859</b>
- Etablissements financiers, assurances	10 041	10 142	13 101
- Affaires immobilières, services aux entreprises	30 728	31 242	38 758
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>68 716</b>	<b>91 263</b>	<b>101 246</b>
- Services divers fournis à la collectivité	5 435	6 892	6 342
- Prêts aux particuliers	15 570	20 318	20 975
- Autres	47 711	64 053	73 929
<b>TOTAL</b>	<b>635 678</b>	<b>700 767</b>	<b>813 113</b>

Source : BCEAO.

**SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES**

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>8 797</b>	<b>7 808</b>	<b>6 478</b>
- Agriculture, chasse	2 182	2 173	2 193
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	6 615	5 635	4 285
<b>Industries extractives</b>	<b>2 615</b>	<b>1 367</b>	<b>1 693</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	721
- Autres	2 615	1 367	972
<b>Industries manufacturières</b>	<b>55 893</b>	<b>46 451</b>	<b>70 453</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	9 492	4 822	10 094
- Textiles, habillement, cuir	1 620	2 727	3 295
- Industries chimiques	31 382	25 935	42 499
- Autres	13 399	12 967	14 565
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>6 867</b>	<b>6 017</b>	<b>11 729</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>8 903</b>	<b>10 730</b>	<b>17 125</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>44 175</b>	<b>51 602</b>	<b>54 981</b>
- Commerce de gros	21 283	23 064	23 858
- Commerce de détail	12 644	16 838	19 919
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	10 248	11 700	11 204
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>17 222</b>	<b>17 062</b>	<b>22 211</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises</b>	<b>20 303</b>	<b>27 844</b>	<b>31 361</b>
- Etablissements financiers, assurances	76	603	349
- Affaires immobilières, services aux entreprises	20 227	27 241	31 012
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>49 434</b>	<b>77 837</b>	<b>98 322</b>
- Services divers fournis à la collectivité	2 184	2 627	2 405
- Prêts aux particuliers	35 013	43 637	56 499
- Autres	12 237	31 573	39 418
<b>TOTAL</b>	<b>214 209</b>	<b>246 718</b>	<b>314 353</b>

Source : BCEAO.

## TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>358</b>	<b>2 488</b>	<b>126</b>
- Agriculture, chasse	333	2 468	102
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	25	20	24
<b>Industries extractives</b>	<b>7280</b>	<b>11 513</b>	<b>11 768</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	0	0
- Autres	7280	11 513	11 768
<b>Industries manufacturières</b>	<b>22 535</b>	<b>24 802</b>	<b>24 332</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 264	8 776	5 531
- Textiles, habillement, cuir	10 532	10 030	12 987
- Industries chimiques	3 702	2 669	446
- Autres	4 037	3 327	5 368
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>1 513</b>	<b>1 497</b>	<b>5 172</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>5 066</b>	<b>3 539</b>	<b>4 930</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>54 874</b>	<b>66 081</b>	<b>91 294</b>
- Commerce de gros	27 382	41 970	66 218
- Commerce de détail	27 347	24 003	24 910
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	145	108	166
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>7 044</b>	<b>6 661</b>	<b>2 449</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises</b>	<b>844</b>	<b>812</b>	<b>1 261</b>
- Etablissements financiers, assurances	264	81	282
- Affaires immobilières, services aux entreprises	580	731	979
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>3 276</b>	<b>1 958</b>	<b>2 479</b>
- Services divers fournis à la collectivité	651	246	289
- Prêts aux particuliers	1 510	1 381	1 838
- Autres	1 115	331	352
<b>TOTAL</b>	<b>102 790</b>	<b>119 351</b>	<b>143 811</b>

Source : BCEAO.

## TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERMES

Secteurs d'activités	2003	2004	2005
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>68</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
- Agriculture, chasse	60	-	0
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	8	4	2
<b>Industries extractives</b>	<b>16996</b>	<b>10 072</b>	<b>10 126</b>
- Pétrole brut et gaz naturel	-	0	54
- Autres	16996	10 072	10 072
<b>Industries manufacturières</b>	<b>5 488</b>	<b>4 702</b>	<b>3 290</b>
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	912	976	869
- Textiles, habillement, cuir	1 588	297	0
- Industries chimiques	1 114	1 208	1 187
- Autres	1 874	2 221	1 234
<b>Electricité, gaz, eau</b>	<b>556</b>	<b>350</b>	<b>265</b>
<b>Bâtiment, travaux publics</b>	<b>457</b>	<b>1 457</b>	<b>1 102</b>
<b>Commerce gros et détail, restaurants, hôtels</b>	<b>15 758</b>	<b>5 098</b>	<b>6 606</b>
- Commerce de gros	5 503	1 102	3 060
- Commerce de détail	9 646	3 165	2 904
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	609	831	642
<b>Transports, entrepôts et communications</b>	<b>2 887</b>	<b>3 830</b>	<b>5 406</b>
<b>Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises</b>	<b>481</b>	<b>476</b>	<b>415</b>
- Etablissements financiers, assurances	104	210	133
- Affaires immobilières, services aux entreprises	377	266	282
<b>Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.</b>	<b>7 114</b>	<b>6 312</b>	<b>6 523</b>
- Services divers fournis à la collectivité	625	465	1 509
- Prêts aux particuliers	6 121	5 521	4 699
- Autres	368	326	315
<b>TOTAL</b>	<b>49 805</b>	<b>32 301</b>	<b>33 735</b>

Source : BCEAO.

## UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 2003									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	15 979	14 534	539	9 372	4 025	685	13 509	<b>58 643</b>
Burkina	4 480	-	37 983	190	12 015	1 060	185	723	<b>56 636</b>
Côte d'Ivoire	3 958	10 588	-	1 139	23 300	2 894	3 057	4 378	<b>49 314</b>
Guinée-Bissau	-	-	590	-	325	-	-	-	<b>915</b>
Mali	1 070	11 329	46 090	1 247	-	3 273	7 228	1 423	<b>71 660</b>
Niger	6 039	8 886	25 836	-	6 814	-	14	1 669	<b>49 257</b>
Sénégal	2 959	4 631	24 171	15 887	23 367	2 112	-	1 376	<b>74 503</b>
Togo	23 089	19 673	53 794	-	14 591	-	2 307	-	<b>113 454</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>41 595</b>	<b>71 086</b>	<b>202 998</b>	<b>19 002</b>	<b>89 784</b>	<b>13 364</b>	<b>13 476</b>	<b>23 078</b>	<b>474 382</b>

Source : BCEAO.

Exercice 2004									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	5 780	18 975	115	5 045	181	-	5 180	<b>35 276</b>
Burkina	-	-	13 255	265	14 428	2 032	605	729	<b>31 314</b>
Côte d'Ivoire	28 535	10 568	-	1 520	16 487	1 482	3 195	5 698	<b>67 485</b>
Guinée-Bissau	155	110	265	-	205	-	1 617	-	<b>2 352</b>
Mali	1 293	7 862	18 819	580	-	1 935	6 991	1 139	<b>38 619</b>
Niger	3 092	2 534	11 830	29	7 383	-	57	6 102	<b>31 026</b>
Sénégal	3 235	4 690	24 143	16 389	44 110	2 169	-	1 634	<b>96 370</b>
Togo	50 071	13 691	39 436	11	11 012	14 247	-	-	<b>128 468</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>86 382</b>	<b>45 234</b>	<b>126 723</b>	<b>18 909</b>	<b>98 670</b>	<b>22 046</b>	<b>12 465</b>	<b>20 482</b>	<b>430 910</b>

Source : BCEAO.

Exercice 2005									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	33 067	73 291	410	19 807	0	5 636	52 819	<b>185 030</b>
Burkina	961	-	83 863	85	12 598	2 421	355	1 008	<b>101 291</b>
Côte d'Ivoire	14 602	13 513	-	287	15 035	0	3 348	3 968	<b>50 753</b>
Guinée-Bissau	0	105	0	-	507	-	4 182	-	<b>4 794</b>
Mali	0	10 539	40 968	536	-	1 646	11 333	954	<b>65 976</b>
Niger	11 036	7 907	0	-	6 350	-	0	2 706	<b>27 999</b>
Sénégal	1 347	6 406	78 164	32 025	54 418	44	-	1 841	<b>174 245</b>
Togo	85 862	40 204	56 318	122	11 453	14 004	2 060	-	<b>210 023</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>113 808</b>	<b>11 741</b>	<b>332 604</b>	<b>33 465</b>	<b>120 168</b>	<b>18 115</b>	<b>26 914</b>	<b>63 296</b>	<b>820 111</b>

Source : BCEAO.

## UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements		Versements	
	31/12/04	31/12/05	31/12/04	31/12/05
Milliers de signes monétaires				
<b>Billets</b>	<b>1 071 262</b>	<b>1 122 460</b>	<b>1 200 145</b>	<b>1 124 381</b>
10 000	326 981	403 925	305 945	388 294
5 000	389 825	290 539	450 797	291 772
2 500	1	0	412	40
2 000	123 206	230 479	71 118	229 616
1 000	162 691	197 517	183 024	204 613
500	68 558	0	188 848	10 046
<b>Pièces</b>	<b>106 437</b>	<b>120 957</b>	<b>5 612</b>	<b>23 095</b>
500	22 731	30 960	64	2 007
250	329	879	424	1 613
200	20 405	34 811	50	1 769
100	11 272	12 066	1 308	9 752
50	15 361	9 944	1 881	4 335
25	9 551	11 202	896	1 940
10	14 574	12 307	887	1 522
5	11 137	8 380	59	52
1	1 077	408	45	105
<b>Total</b>	<b>1 177 699</b>	<b>1 243 417</b>	<b>1 205 757</b>	<b>1 147 476</b>
Millions de francs CFA				
<b>Billets</b>	<b>5 662 321</b>	<b>6 150 420</b>	<b>5 734 154</b>	<b>6 011 767</b>
10 000	3 269 811	4 039 252	3 059 454	3 882 940
5 000	1 949 124	1 452 693	2 253 986	1 458 858
2 500	4	0	1 029	100
2 000	246 412	460 958	142 236	459 233
1 000	162 691	197 517	183 024	205 614
500	34 279	0	94 424	5 023
<b>Pièces</b>	<b>17 865</b>	<b>24 908</b>	<b>405</b>	<b>3 102</b>
5 000	0	95	1	86
500	11 366	15 480	32	1 004
250	82	219	106	403
200	4 081	6 962	10	354
100	1 127	1 208	131	975
50	768	497	94	217
25	239	281	22	48
10	146	124	9	15
5	56	42	0	0
1	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 680 185</b>	<b>6 175 328</b>	<b>5 734 559</b>	<b>6 014 869</b>

Source : BCEAO.

## **Chronologie des principales mesures de politique monétaire adoptées par la BCEAO entre 2002 et 2005<sup>1</sup>**

### **7 janvier 2002**

La Banque Centrale a procédé, le 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

### **16 avril 2002**

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée-Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **7 juillet 2003**

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

### **20 octobre 2003**

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

<sup>1</sup> - Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification des instruments de politique monétaire.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

#### **16 mars 2004**

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont ressortis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

#### **22 mars 2004**

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisant la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

#### **16 juin 2005**

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

# Principaux documents publiés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

## Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO - de 1956 à 2005 - (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques - de 1956 à 2004 -
  - Statistiques monétaires (mensuel)
  - Statistiques économiques (trimestriel)
  - Etudes et recherche (trimestriel)
  - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à mars 2006
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à mars 2006
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à mars 2006
- 6 - Annuaire des Banques et Etablissement Financiers - de 1967 à 2004 - (annuel)
- 7 - Bilan des Banques et Etablissement Financiers - de 1967 à 2004 - (annuel)
  - Bilans des banques - de 1967 à 2003
  - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers - 2004
- 8 - Recueil des textes légaux et réglementaires 2003
- 9 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés - de 1993 à 2003 (annuel)

## Ouvrages

- 10 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) - Dakar : édition BCEAO, août 1994 -
  - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
  - Volume I : Cadre réglementaire général
  - Volume II : Documents de synthèse
  - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 11 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) - Paris : édition Georges Israël, janvier 2000 -
- 12 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
  - Plan comptable général des entreprises - Paris : édition Foucher, décembre 1996 -
  - Guide d'application - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
  - Système minimal de trésorerie - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
  - Tableaux de passage - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
- 13 - Méthodologie d'Analyse Financière - Dakar : édition BCEAO, 2004 -

Achévé d'imprimé sur  
les presses de l'Imprimerie  
de la BCEAO  
Août 2006





**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)

ISBN 10 : 2-916140-04-2 - ISBN 13 : 978-2-916140-04-9 - ISSN : 08505691